This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

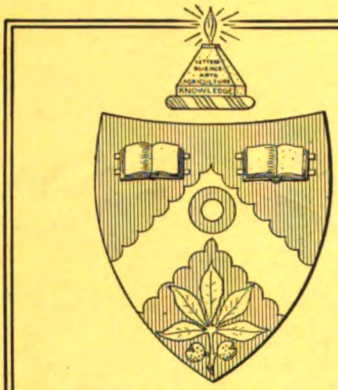

LIBRARY *of the*
OHIO STATE
UNIVERSITY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La France Franciscaine

Vol. 1-2

1912-13

Digitized by Google

Digitized by Google

Nihil obstat

P. PASCAL,
Censor deputatus.

F. RICHARD-DEFFRENNES
C. p.

Imprimatur
J. PONCEAUD
v. g.
Insulis, die 13 Martii 1912.

920753

Digitized by Google

Digitized by Google

« La France Franciscaine »

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE

ET DE LITTÉRATURE

PREMIÈRE ANNÉE

LILLE

RENÉ GIARD

Libraire de l'Université Catholique

2, Rue Royale, 2

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLEGIO S. ANTONIO
Via Merulana, 124
ROMA

Ce 28 Janvier 1912.

A Monsieur René GIARD, Archiviste-Paléographe,
Editeur à Lille (Nord).

Cher Monsieur,
D. d. t. p.

J'apprends avec plaisir que vous avez formé le projet de publier, sous le nom de *France franciscaine*, une série de documents et d'études qui seront autant de contributions à l'histoire de l'Ordre franciscain en France.

Je ne puis qu'approuver ce projet et vous féliciter de votre initiative. Dans tous les pays de l'Europe et en Amérique, l'Institut franciscain, son fondateur, sa mission, ses œuvres, sont l'objet d'une curiosité sympathique et d'études consciencieuses, même de la part d'hommes qui ne partagent pas nos croyances. Le résultat en est généralement l'estime, l'admiration et même l'amour de saint François et de son œuvre.

Dans ce grand mouvement, la France ne saurait demeurer en arrière, malgré la situation déplorable que fait à nos religieux dispersés le malheur des temps. Je me réjouis donc sincèrement de l'œuvre que vous allez entreprendre. Je sais que vous y apporterez, outre une méthode scientifique et une critique saine, la foi qui éclaire l'histoire, la modestie qu'inspire la vraie science et la courtoisie dans la discussion qui est le propre des Français.

Je souhaite que vous trouviez de nombreux collaborateurs animés du même zèle et doués de semblables qualités, votre publication ne pourra manquer d'avoir du succès. Chez vous, tous les hommes instruits voudront connaître les résultats de vos recherches et les conclusions de vos travaux; à l'étranger, de nombreux franciscanisants éprouvent un vif désir de voir la France livrer les documents cachés dans ses Archives et faire l'histoire de ses Provinces qui ont tenu une large et glorieuse place dans l'Ordre, aux temps passés.

Je prie notre Séraphique Père de vous bénir, comme un de ses fils dévoués, ainsi que tous vos collaborateurs présents et futurs.

Fr. PACIFIQUE,
Min. Gén. des Frères Mineurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

Vere Franciscus qui super omnes
cor francum et nobile gessit.

Un vrai « Français », en qui, plus que chez tous les autres, battit un cœur noble et franc !

Cette déclaration enthousiaste, qui retentit comme une fanfare de trompettes, n'est pas, comme on pourrait le croire, d'un fils de France. Elle appartient en propre à un Italien du XIIIe siècle, frère Thomas de Célano, premier historiographe de saint François. Elle fait suite à une tirade sonore en l'honneur de notre pays : « Qui suffirait à énumérer, qui pourrait dire les grands, les signalés miracles que le Seigneur daigne opérer partout, à l'intercession de François ? Pour ne parler que de la seule France, quelles grandes merveilles n'y opère-t-il pas ? C'est là que le roi, la reine, les grands du royaume accoururent pour baiser et vénérer l'oreiller dont il s'était servi dans sa maladie. C'est là aussi que les savants de l'univers, les hommes lettrés, dont Paris produit

Digitized by Google

une abondance qui surpasse celle des autres nations, c'est là qu'ils vénèrent, admirent et honorent avec humilité et dévotion, François, cet homme simple, l'ami de la vraie simplicité et de la plus entière sincérité. Oui, il fut vraiment Français, car, par dessus tous, il porta un cœur noble et franc [1] ».

Ce nom de Francesco (le Français), jusqu'alors inconnu en Italie, ne lui avait-il pas été donné par son père, Pierre Bernardone, au retour d'un de ses voyages d'affaires au-delà des monts, en souvenir du doux pays où il avait trouvé grosse fortune, bons amis, tendre épouse ? Enfant, n'avait-il pas été bercé par les cantilènes provençales de l'aimable Pica, sa mère ? Jeune homme, n'avait-il pas été charmé par les belles légendes chevaleresques que lui contait son père, ou que récitaient sur les places d'Assise, les trouvères pèlerins ou les jongleurs nomades, en route vers la ville éternelle ? Une fois converti, la tournure de son esprit n'en sera pas changée. La réforme de l'Église lui apparaît comme une chevauchée épique. Charlemagne, Roland, Olivier vont de pair chez lui, avec les saints et les martyrs. « Le personnage qui

1. « Quis enumerare sufficiat quanta, quis dicere valeat qualia per cum ubique Dominus dignatur miracula operari ? Quanta nempe in sola Francia Franciscus mirabilia patrat, ubi ad deosculandum et adorandum capitale, quo sanctus Franciscus in infirmitate fuerat usus, Francorum rex et regina et universi magnates accurrerunt ? Ubi etiam sapientes orbis et litteratissimi viri, quorum copiam super omnen terram Parisius maximam ex more producit, Franciscum virum idiotam et vere simplicitatis totiusque sinceritatis amicum, humiliter et devotissime venerantur, admirantur et colunt. Et vere Franciscus, qui super omnes cor francum et nobile gessit ». *S. Francisci Assisiensis vita et miracula, auctore Fr. Thoma de Celano*, hanc editionem novam ad fidem mss. recensuit P. Eduardus Alenconiensis, O. F. M. Cap. Romae 1906, p. 128-129.

Digitized by Google

hante son imagination, c'est l'empereur, et quand il veut féliciter ses amis, il les appelle chevaliers de sa Table-Ronde [1] ».

Langue d'oc ou langue d'oïl, il en fut nourri. On l'entendra toute sa vie, dans ses grandes crises de joie comme dans ses grandes crises de douleur, s'exprimer en cette langue. Lorsque, pour la première fois, il s'exerce à la mendicité, sur le parvis de Saint-Pierre à Rome, c'est en français qu'il s'adresse aux pèlerins cosmopolites. Vient-il, dans une scène violente, de rompre avec sa famille et avec le monde, pour se consacrer corps et âme au Seigneur Jésus et à l'humanité ; à travers les bois où il s'est enfui, c'est en français qu'il entonne l'hymne de la délivrance [2]. Ses chants français attirent vers lui des brigands qui le dépouillent et le jettent, demi-nu, dans un fossé plein de neige.

Plus tard, entrant dans une salle où boivent et jouent d'anciens amis, pour y quêter de quoi entretenir les lampes de la chapelle de Saint-Damien, c'est en français qu'il les implore. Pendant qu'il répare le cher sanctuaire, il annonce à tout venant, en belle langue française, la venue prochaine de saintes vierges qui l'habiteront [3].

---

1. *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis legenda antiquissima, auctore fratre Leone,* nunc primum, edidit Paul Sabatier, Paris 1898, p. XXIX, XXX, 10, 14. — Georges Lafenestre, *S. François d'Assise et Savonarole, inspirateurs de l'art italien*, Paris 1911, p. 67-70.

2. « Cum... per quandam silvam laudes Domino lingua francigena decantaret... ». *Th. de Celano*, p. 19.

3. « ...quasi spiritu ebrius lingua gallica petit oleum ». *Id.* p. 178. « ... monasterium esse ibidem sanctarum virginum audientibus cunctis gallice clara voce prophetat ». *Id.* p. 179.

Digitized by Google

Chaque fois qu'il était sous l'action de l'Esprit-Saint, c'était un jaillissement de paroles ardentes en langue française [1]. Souvent, lorsqu'il sentait bouillonner en lui une très douce mélodie, il lançait un chant français, et par la grâce du murmure divin que percevaient ses oreilles, éclatait en gaîté française. Quelquefois même, il ramassait à terre quelque morceau de bois et, le tenant haut du bras gauche, à la façon d'une corde d'arc, tirait dessus une autre branche, comme sur une viole, et faisant tours et gestes de circonstance, chantait en français le Seigneur Jésus [2]. Il prévoyait, dit Thomas de Célano, les honneurs qu'on lui rendrait plus tard dans ce pays.

Peut-on s'étonner maintenant que, dès les premiers jours de sa conversion, lorsqu'il réparait de ses mains les vieux sanctuaires en ruines, il y ait marqué déjà son goût pour ce décor ogival (*opus francigenum*) dont il avait pu rencontrer plus d'un exemple aux environs, avant d'en voir de plus nombreux en Provence et en Palestine ? « D'où vient, dit M. Thode [3], que ces trois églises (Saint-

---

1. « Semper enim cum ipse ardore sancti Spiritus repleretur, ardentia verba foris eructans gallice loquebatur, se apud illam gentem praecipue honorandum praenoscens, et reverentia speciali colendum ». *Th. de Celano*, p. 179.

2. « Dulcissima melodia spiritus intra ipsum ebulliens exterius gallicum dabat sonum et vena divini susurrii, quam auris ejus suscipiebat furtive, gallicum erumpebat in jubilum. Lignum quandoque, ut oculis vidimus, colligebat e terra, ipsumque sinistro brachio superponens arculum filoflexum tenebat in dextera, quem [quasi] super viellam trahens per lignum, et ad hoc gestus repraesentans idoneos, gallice cantabat de Domino ». *Th. de Celano*, p. 267. — *Speculum perfectionis*, p. 185.

3. Henry Thode, *S. François d'Assise et les origines de l'art de la Renaissance en Italie*, Paris [1910], t. II, p. 11

Digitized by Google

Damien, Saint-Pierre et Sainte-Marie de la Portioncule), précisément, nous fassent voir des particularités architecturales qui, sans aucun rapport avec l'art italien précédent, se rattachent directement au style français ? D'où vient que non seulement ces trois églises ont la forme de voûtes ogivales, qui, à ce moment, appartenait au Midi de la France, et d'une façon à peu près exclusive, mais que même l'ancienne chapelle que François lui-même s'est bâtie de ses mains, sur le mont Alverne, nous offre encore cette même forme toute française, et qu'elle reparaît également, un peu moins accentuée, dans une des petites cellules de son lieu de séjour préféré, les *Carceri* ? C'est là une chose singulière, et qu'il est bien difficile d'expliquer : elle nous révèle seulement que François, en même temps qu'il devait à la France son nom et un des éléments de sa nature, lui a dû aussi la connaissance d'un type particulier de construction et la capacité de le reproduire. Le fait est que, en présence de ces édifices, on ne saurait douter que François ait connu l'architecture française ».

Nous sommes en 1217, le chapitre de la Portioncule tenu à la Pentecôte est fini, des provinces sont constituées. François, qui a envoyé nombre de ses fils au loin, par delà les mers, ne veut pas rester en arrière ; mais, où dirigera-t-il ses pas ? « Allez donc, dit-il à ses compagnons, et priez le Seigneur de me faire choisir la province qui soit le plus à sa gloire, au profit des âmes et au bon exemple de notre religion ». Ils allèrent, et la prière terminée, revinrent à François. Et celui-ci, de s'écrier aussitôt joyeusement : « Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, et de la glorieuse Vierge Marie sa mère, et de tous

Digitized by Google

les Saints, je choisis la province de France, où est une nation catholique, surtout parce qu'entre tous les autres catholiques, ils témoignent un grand respect au Corps du Christ, ce qui m'est fort agréable ; c'est pourquoi je demeurerai avec eux très volontiers [1] ».

Sans plus tarder, il se mit en route avec frère Masseo. C'est pendant ce voyage qu'eut lieu la délicieuse scène du dîner sur la pierre, au bord d'une fontaine, racontée par les Fioretti [2]. Mais il ne poussa pas plus loin que Florence. Là il rencontra le cardinal Hugolin, qui le fit renoncer à son projet, pour rester en Italie. Le saint, qui eut du mal à se rendre aux raisons si judicieuses du légat, envoya à sa place le troubadour frère Pacifique avec un grand nombre d'autres frères [3].

La France fut donc privée de la présence de S. François, mais elle doit lui être reconnaissante de ses intentions. D'ailleurs, il semble toujours avoir caressé le projet d'y retourner, et il voulait même y terminer ses jours. « Il aimait la France, l'amie du Corps du Seigneur, et il désirait y mourir, à cause de son respect pour les saints

---

1. « Ite ergo et orate Dominum ut det mihi eligere illam provinciam quae sit magis ad laudem suam et profectum animarum et nostrae religionis bonum exemplum ». ...Et statim cum gaudio dixit eis : « In nomine Domini nostri Jesu Christi et gloriosæ Virginis Mariæ matris ejus et omnium sanctorum eligo provinciam Franciæ in qua est catholica gens, maxime quia inter alios catholicos exhibent reverentiam magnam corpori Christi, quod est mihi valde gratum : propter quod cum illis libentissime conversabor ». *Speculum perfectionis*, p. 118.

2. *Actus beati Francisci et sociorum ejus*, edidit Paul Sabatier, Paris 1902, p. 46.

3. *Speculum perfectionis*, p. 122.

Digitized by Google

mystères [1]». Cette phrase mélancolique de Thomas de Célano ne rappelle-t-elle pas la parole de notre Bienheureuse Jeanne d'Arc au Crotoy : «Que veicy un bon peuple ! Pleut à Dieu que je fusse si heureuse lorsque je finiray mes jours, que je puisse être enterrée en ce pays ! »

S'il ne put réaliser ses secrets désirs, nous savons du moins que son âme volait souvent chez nous. Qui ne serait touché au souvenir de ce billet qu'il écrivit de sa propre main, en plein air, sous la pluie (sans être mouillé, dit la chronique) [2], au ministre et aux frères de France, pour qu'à sa vue ils fussent dans l'allégresse et se missent à chanter une laude à la Trinité en disant : « Bénissons le Père et le Fils avec le Saint-Esprit ! ».

Rien d'étonnant si les frères de France étaient les bienvenus. Il arriva que deux frères français, hommes de grande sainteté, rencontrèrent S. François. Grande fut leur joie, car depuis longtemps ils brûlaient du désir de le voir. Après de douces effusions et de suaves paroles, leur ardente dévotion souhaitait d'avoir la tunique du Patriarche. Aussitôt il s'en dépouille, la leur donne avec bonheur et reçoit en échange, le pauvre habit de l'un d'eux [3]. — Un autre frère français (à moins que ce ne soit le même), fr. Laurent de Beauvais, mérita lui aussi d'avoir la tunique du saint fondateur [4].

---

1. « Diligebat Franciam ut amicam Corporis Domini, atque in ea mori propter sacrorum reverentiam cupiebat ». *Th. de Célano*, p. 320.

2. *Tractatus Fr. Thomae vulgo dicti de Eccleston de adventu fratrum minorum in Angliam* edidit Andrew G. Little, Paris, 1909, p. 40.

3. *Th. de Celano*, p. 304. — *Speculum perfectionis*, p. 63

4. *Th. de Eccleston*, p. 7.

Digitized by Google

Pendant que François gisait malade à l'évêché d'Assise, un frère pensait en lui-même : voilà que notre Père va mourir, que mon âme serait donc consolée, si après sa mort j'avais sa tunique ! Ce désir intime du mineur fut deviné par le mourant. François l'appelle peu après : Je te donne cette tunique, elle est à toi, je la porterai pendant mon reste de vie, mais à ma mort prends-la. Le frère resta étonné de la vue intérieure de son père, il reçut sa tunique, qui fut ensuite dévotement apportée en France [1].

Comme il fallait s'y attendre, la légende s'est emparée des bienveillantes dispositions du Séraphique Père et leur a donné corps. Nombre de couvents français veulent avoir été fondés par des mineurs venus directement d'Assise, à la requête d'un évêque ou d'un seigneur qui aurait vu personnellement fra Francesco. On ne saurait mettre en doute son passage à travers la France, pour pénétrer en Espagne, mais quelles sont les villes qu'il a réellement visitées ? Jusqu'ici nous devons nous tenir sur une prudente réserve. Attendons que l'avenir nous fasse découvrir les preuves sûres de ses fondations.

Il a aimé la France. Voilà le titre le plus certain à notre amour pour lui. Après l'Italie qui n'a jamais cessé de vivre de S. François, il convient que notre nation tienne le premier rang parmi tous les peuples qui se réclament du sublime mendiant d'Assise.

C'est pour payer ce tribut d'hommages que la présente publication a été entreprise. *La France Franciscaine*, son

---

1. *Th. de Celano*, p 209.

Digitized by Google

nom l'indique, sera l'étude de son culte et de son œuvre dans notre patrie.

NOTRE PROGRAMME

Le but de « La France Franciscaine » est de préparer des documents et des études, pour écrire plus tard, définitivement, l'histoire religieuse, littéraire, politique et sociale des trois ordres de S. François en France, du XIIIe au XIXe siècle.

Il est impossible, à l'heure actuelle, de faire l'histoire des instituts franciscains dans notre pays, car nous sommes trop mal renseignés, non seulement sur leurs origines, mais même sur leurs développements au cours des siècles. Dans quel ouvrage, imprimé ou manuscrit, trouvera-t-on la liste complète, avec la date de fondation, des couvents de Frères Mineurs, des monastères de Clarisses et des établissements du Tiers-Ordre, pendant ces six cents ans ? Cependant, cette liste des maisons franciscaines est la base essentielle de tout travail sérieux, sans quoi, c'est une construction en l'air. Donner la série des établissements franciscains serait insuffisant, il faut reconstituer, par des documents, leur vie plusieurs fois séculaire, autrement dit il faut faire des monographies. On comprendra que ces monographies ne soient pas complètes et parfaites du premier coup. Malgré leur imperfection, elles constitueront néanmoins un progrès sur le passé. Plus tard elles seront complétées, grâce à la découverte de documents nouveaux.

Digitized by Google

A côté des monographies conventuelles, nous donnerons des monographies de personnages, et celles-ci seront de beaucoup les plus nombreuses, car un seul couvent a pu abriter successivement des centaines de franciscains ou de franciscaines. Les saints, les martyrs, les cardinaux, les évêques, les légats, les inquisiteurs, les prédicateurs, les missionnaires, les savants, les artistes, les hommes d'œuvres, tous ceux enfin qui se sont fait un nom, seront l'objet de nos recherches et de nos études, car il est écrit : *Narrationem virorum nominatorum conservabit sapiens* (Eccli, XXXIX, 2).

Une place à part sera faite aux écrivains sous le titre d'*Histoire littéraire et bibliographique*. Henri Willot au XVIe siècle, Luc Wadding au XVIIe, Jean de Saint-Antoine et Hyacinthe Sbaraglia au XVIIIe, s'étaient déjà occupés de recueillir les titres des ouvrages composés par les fils de S. François. Leur œuvre conserve toujours sa valeur. Mais malgré leur bonne volonté, ces savants n'ont pu être complets, ils ont laissé échapper quantité d'ouvrages et d'opuscules qu'il leur était impossible de connaître. D'autre part, ils ont donné en latin le titre d'ouvrages écrits en langue vulgaire. Nous voulons combler cette lacune, et de plus indiquer les bibliothèques publiques où se trouvent les livres que nous citons. Pour quelques-uns, ce sera impossible, du moins nous donnerons les sources de nos renseignements. — Le titre des livres et le nombre des volumes présentent certainement de l'intérêt, mais les préfaces et les introductions n'en manquent pas non plus toujours. Le nom des examinateurs et des approbateurs, leurs titres et qualités, la date et le lieu où ils ont signé le « laissez-passer » sont de véritables petits

Digitized by Google

documents diplomatiques qu'on aurait tort de négliger. Dans quelques années ils nous auront fourni une foule de renseignements inappréciables. En dehors des ouvrages de caractère expressément historique (dont on fera bien de citer la table des matières), il en est d'autres qui renferment des indications d'autant plus précieuses qu'on les soupçonne moins. En conséquence, nous prions nos collaborateurs de vouloir bien feuilleter tous les ouvrages qu'ils inventorient, sermonnaires, traités spirituels ou autres, afin de recueillir au passage des traits historiques, ou même des morceaux typiques qui pourront servir à jeter un jour sur une époque disparue.

Sous le nom de *Glanes franciscaines*, nous rassemblerons de menus faits épars de droite et de gauche, insuffisants en eux-mêmes pour composer un article ou une notice, mais qui, un jour venant, pourront avoir leur utilité. Recueillez les miettes, a dit le Sauveur, pour qu'elles ne se perdent pas. L'expérience apprend qu'il n'y a rien de petit en histoire.

Comme son nom l'indique, la *Bibliographie* comprendra des compte-rendus de livres et d'articles de revue concernant nos études franco-franciscaines.

Une *Chronique* mettra nos sociétaires au courant des événements qui se seront passés, l'année précédente, dans le monde franciscain des trois Ordres. Elle sera en même temps l'organe de la vie intime de notre société, de même qu'elle renseignera sur la vie et les travaux des groupements similaires dans les autres pays.

A la fin du volume nous publierons des *documents*, le plus souvent en latin, qui serviront à des études postérieures.

Digitized by Google

Dans les années qui suivront, nous nous proposons d'ajouter quelques pages d'*additions* et de *corrections* à des articles précédemment parus, dans le but d'éclairer au plus tôt les recherches des érudits.

Une *table* des couvents et des noms propres des membres des trois ordres franciscains terminera chacun de nos volumes. C'est le seul moyen pratique pour retrouver les personnages et les établissements cités au cours de nos études, et pour utiliser nos travaux.

Jucundum sit eloquium meum, Ego vero delectabor in Domino (ps. CIII, 34).

La Rédaction.

Digitized by Google

« LA FRANCE FRANCISCAINE »

MÉLANGES
D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE
ET DE LITTÉRATURE

Voyage de Fra Salimbene en France

(1247 - 1249)

Fra Salimbene, auteur d'une intéressante Chronique qui est une source précieuse de documents pour l'histoire du XIIIe siècle, naquit à Parme le 9 octobre 1221, en la fête de St-Denis. Son père, Gui de Adamo, sa mère, Imelda de Cassio, étaient l'un et l'autre de noble origine. Gui avait pris part à la 4e Croisade entreprise par Baudouin, comte de Flandre, qui fonda l'empire latin de Constantinople. Et un baron français du royaume latin de Jérusalem, Balien de Sidon, revenant de Terre Sainte pour aller trouver l'empereur Frédéric II et l'informer sans doute des échecs subis cette année même par les Croisés en Egypte, fut choisi pour tenir sur les fonts baptismaux notre futur Chroniqueur qui dès lors porta le nom de son parrain. Mais dans sa famille et dans son entourage on l'appelait communément Ognibene (Tout bien).

Digitized by Google

Il n'avait qu'un an quand à la Noël 1222 un terrible tremblement de terre ébranla toute la Lombardie et la Toscane. Sa mère, craignant que le baptistère de Parme ne vînt à tomber sur sa maison, qui en était très proche, alla se réfugier chez ses parents, emmenant avec elle ses deux petites filles et abandonnant le bambin Ognibene dans son berceau. Celui-ci avouera plus tard dans sa Chronique qu'ayant entendu plusieurs fois sa mère lui rappeler la chose, il en éprouvait par suite moins d'affection pour elle, « car, dit-il, elle aurait dû s'occuper plutôt de moi le garçon que des filles ». Il n'en rendra pas moins par ailleurs un touchant hommage aux vertus de cette digne femme qui mourut Clarisse.

Le milieu où il fut élevé était profondément religieux. Son frère aîné renonça à ses fonctions de magistrat et aux joies de la famille pour entrer dans l'Ordre de St-François, en même temps que son épouse et sa fille Agnès, âgée de 15 ans, entraient dans celui de Ste-Claire.

Ognibene, à son tour, est reçu à l'âge de 16 ans, dans l'Ordre des Frères Mineurs, par le Ministre Général, le célèbre fr. Elie, au couvent de Fano (près Pésaro), où il prend l'habit franciscain le 4 février 1238. Privé ainsi de l'unique fils qui lui restât, son père au désespoir met tout en œuvre pour le ramener à la maison paternelle ; il s'adresse en vain à l'empereur Frédéric II et à fr. Elie; le jeune novice se refuse à rien entendre, et après une entrevue tragique, Gui quitte son enfant en le maudissant.

Son année de noviciat terminée, Ognibene, en vue d'éviter les embûches de son père qui ne cherchait qu'une occasion favorable pour le faire enlever de force, va séjourner quelque temps à Iesi, dans la Marche d'Ancône, et, après Pâques 1239, il part pour Lucques en Toscane.

En passant à Citta di Castello, il y rencontre un vieux frère de grande vertu, le dernier que St François eût revêtu de l'habit de son Ordre. « Ce frère, en entendant que je m'appelais *Omne-bonum* (en ital. *Ognibene :* Tout bien), raconte-t-il lui-même, s'étonna et me dit : Mon fils, *nemo bonus nisi solus Deus :* Nul n'est bon si ce n'est Dieu seul (S. Luc. XVIII, 19). Que dorénavant ton nom soit fra Salimbene, étant donné que tu as bien sauté en entrant dans

Digitized by Google

une bonne famille religieuse : *quia bene salisti bonam religionem intrando.* Et je m'en réjouis à la pensée qu'il avait raison et que je devrais mon nom à un si saint homme. Cependant j'aurais aimé avoir celui de Denis, par vénération pour l'illustre Saint Docteur qui l'avait porté et parce que j'étais né le jour de sa fête ». Ce nom de Salimbene sera celui qu'il gardera désormais et qui lui restera dans l'histoire.

Fra Salimbene demeura huit ans dans la province de Toscane (1239-1247), d'abord au couvent de Lucques, ensuite à celui de Sienne, où il a l'heureuse fortune de trouver fr. Bernard de Quintavalle, le 1er disciple de St François, enfin à celui de Pise où il reçoit le diaconat : C'est durant son séjour dans cette dernière résidence qu'il commence à se passionner pour les doctrines du fameux Joachim de Flore : il les y étudie sous la conduite d'un vieil abbé de l'Ordre de Flore; plus tard il les abandonnera en voyant que ne s'étaient pas réalisées les prévisions des Joachimites au sujet de la mort de Frédéric II (+ 1250).

Après le décès de son père, qui ne lui pardonna jamais de s'être fait Frère Mineur et qui jusqu'à la fin de sa vie ne cessa de lui tendre toutes sortes de pièges pour arriver à le faire sortir de son Ordre, fra Salimbene rentre en 1247 dans la province de Bologne «dans laquelle, dit-il, j'avais été reçu et à laquelle j'appartenais».

En cours de route, il s'arrête au couvent de Pistoie; de là, il se rend à Crémone, puis à Parme. Comme cette cité était assiégée par Frédéric II, son Provincial, fr. Rufin, l'envoie en France. Le 1er novembre 1247, il est à Lyon; ensuite il va habiter successivement les couvents franciscains de Villefranche, Troyes, Provins, Paris, Sens, Auxerre, Vézelay, Arles, Hyères, Aix, Tarascon, Beaucaire, Marseille et Nice. En novembre 1248, il s'embarque pour Gênes où, peu après, il est ordonné prêtre. Au mois de février suivant, il reprend la mer pour revenir en France s'acquitter d'une mission dont ses supérieurs l'ont chargé : nous l'y retrouvons dans les couvents d'Hyères, Avignon, Vienne, Lyon et Embrun, d'où il regagne l'Italie.

Après être resté peu de temps à Gênes, à Parme et à Bologne, il se fixe à Ferrare pour sept ans (1249-1256). Les années suivantes

Digitized by Google

se passent en séjours plus ou moins prolongés dans les nombreux couvents franciscains de sa province de Bologne. Il ne sortira plus de cette province, si ce n'est pour aller en 1265 visiter par dévotion Assise et le Mont Alverne, sur lequel St François avait reçu les sacrés Stigmates.

A l'âge de 62 ans, étant en résidence à Reggio d'Emilie, il commence (1283) la rédaction de sa Grande Chronique, qui l'a rendu justement célèbre. On ignore l'année de sa mort ; on sait seulement qu'il était encore de ce monde en Juin 1288, car sur la fin de sa Chronique il fait allusion au siège de Montecavolo, qui eut lieu en ce même mois de Juin 1288 : C'est en date le dernier événement qu'il mentionne dans son ouvrage.

Fra Salimbene a composé en latin plusieurs Chroniques. « Je les rédigeai dans un style simple et clair, dit-il lui-même, afin qu'à la première lecture elles pussent être comprises par ma nièce, Sœur Agnès, Clarisse du monastère de Parme, pour qui je les écrivis ; je n'ai point recherché l'élégance des expressions, je me suis uniquement préoccupé de la véracité des faits dont je parle ».

Sa principale Chronique, celle dont il est question plus haut, s'étend de 1168 à 1288. Elle a été récemment publiée intégralement (1905-1908) par le savant Mr O. Holder-Egger dans le tome XXXII des « Monumenta Germaniæ historica » : elle comprend 642 pages in-4o.

Nous en extrayons ce qui se rapporte particulièrement à la France, en y ajoutant les notes pleines d'érudition dont Mr Holder-Egger a accompagné le texte. « Toute cette partie des mémoires de Salimbene fourmille de curieuses indications sur les mœurs et les coutumes de France au XIIIe siècle, écrit Aug. Molinier, professeur à l'Ecole des Chartes *(Les Sources de l'histoire de France*, Ire partie, III) ; l'auteur a noté une foule de traits intéressants ; c'est l'un des plus anciens témoignages d'un étranger sur notre pays..... Salimbene a longuement visité notre pays et a su l'apprécier ; son livre renferme l'opinion d'un étranger plutôt bienveillant sur la France de saint Louis ».

Digitized by Google

En l'an du Seigneur 1247(*), alors que Parme, ma ville d'origine, était assiégée par l'empereur Frédéric[1], je la quittai et je me rendis à Lyon. Apprenant mon arrivée, le Pape[2] me fit appeler le jour de la Toussaint. Car depuis le temps où je partis de mon pays, jusqu'à celui où je parvins à Lyon, il n'avait pas reçu de nouvelles de Parme et il désirait en avoir. Après que je me fus entretenu familièrement seul avec lui dans sa propre chambre, parmi beaucoup d'autres choses qui firent le sujet de notre conversation il m'accorda la rémission de tous mes péchés; de plus, il me donna l'office de prédicateur. La Toussaint passée, je me remis en route pour aller en France[3]. Etant descendu au premier Couvent de Frères Mineurs, qu'on rencontre après Lyon[4], je vis y arriver le jour même fr. Jean de Plan Carpin qui revenait du pays des Tartares, où le Pape Innocent IV l'avait envoyé. C'était un homme affable, plein d'esprit, fort savant et beau parleur, qui avait auparavant exercé la charge de ministre Provincial dans notre Ordre. Il me montra, ainsi qu'aux autres frères, une coupe en bois, au fond de laquelle se trouvait, — comme je l'ai vu de mes propres yeux, — le portrait d'une très belle reine, qui n'y avait pas été peint par la main d'un artiste, mais s'y était formé sous l'influence d'une constellation, et tel que, si la coupe avait été brisée en cent morceaux, il se serait reproduit intégralement sur chacun d'eux. Fr. Jean devait offrir en présent cette merveille au Pape, en même temps que de magnifiques ornements pontificaux. Il nous conta combien il lui fallut endurer de fatigues et de souffrances, comment il eut à supporter les rigueurs de la faim, du froid et de la chaleur,

---

(*) Le traducteur a serré son texte d'aussi près que possible pour donner au lecteur toute la saveur de l'original. (N. D. L. R.).

1. Frédéric II (1194-1250).

2. C'était le Pape Innocent IV, qui « se réfugia à Lyon, célèbre ville de France en Bourgogne, dit Salimbene, afin de pouvoir convoquer un concile général ; il y arriva en 1244, et y ayant réuni le concile en 1245, il y condamna Frédéric et le dépossèda de l'Empire ; il resta dans cette ville plusieurs années, c'est à dire jusqu'à la mort de Frédéric ».

3. C'est-à-dire dans la Province de l'Ile-de-France.

4. Celui de Villefranche (dép. du Rhône), sans aucun doute.

Digitized by Google

pour parvenir jusqu'au plus puissant Souverain des Tartares, et il nous donna sur ce grand peuple certains détails, qu'il a consignés dans sa Relation des Mongols. Dès le lendemain, il alla à Lyon, trouver le Pape Innocent, qui lui témoigna beaucoup d'amitié et qui le nomma Archevêque d'Antivari, pour le récompenser de ses travaux.

Après son départ, je continuai ma route vers la France. Je m'arrêtai d'abord pendant quinze jours à Troyes dans la Brie[1] en Champagne. Il y avait là beaucoup de marchands de la Lombardie et de la Toscane : car il s'y fait, ainsi qu'à Provins, des foires qui durent deux mois. Troyes est le pays d'origine du Pape Urbain IV et du prêtre Maître Pierre[2] qui a composé une histoire scolastique.

Je gagnai ensuite Provins, où je demeurai depuis la fête de Ste Luce jusqu'à celle de la Purification de la Bse Vierge. Le jour même de cette dernière fête, je fus à Paris : j'y restai huit jours et j'y vis bien des choses qui m'ont beaucoup plu.

Puis je revins en arrière, et je logeai au couvent de Sens : partout nos frères Français aimaient à me garder au milieu d'eux, parce que j'étais un jeune frère pacifique et jovial et que je vantais leurs faits et gestes. Un jour qu'étant tombé malade par suite du froid, j'étais couché à l'infirmerie, certains frères français vinrent tout joyeux m'apporter une lettre : « Nous avons, me dirent-ils, de très bonnes nouvelles de Parme. Les Parmesans ont chassé l'empereur Frédéric de la ville de Vittoria qu'il avait fait bâtir ; ils l'ont mis honteusement en fuite et ont détruit cette cité de fond en comble ; ils se sont en même temps emparé du trésor impérial, ainsi que du char de Crémone, et les ont ramenés à Parme ». Ces frères me demandèrent à quoi servait ce char. « Les Lombards, leur répondis-je, appellent ce genre de chars leurs carrosses, et si le carrosse d'une cité est pris en temps de guerre, cette cité en regarde la perte comme un opprobre, de même que si leur oriflamme était prise dans une bataille, les Français, aussi bien que leur

1. Troyes n'est pas dans la Brie. comme le pense fra Salimbene.
2. Pierre Comestor.

Digitized by Google

roi, jugeraient la chose fort humiliante pour eux ». — « Ah ! mon Dieu, c'est bien curieux ce que nous venons d'entendre », s'écrièrent-ils pleins d'admiration.

Je me rétablis ensuite ; et c'est alors que fr. Jean de Plan Carpin revint de chez le Roi, à qui le Pape l'avait envoyé ; il portait avec lui le livre qu'il avait écrit sur les Tartares ; les frères en faisaient la lecture en sa présence, et il leur donnait lui-même l'explication des passages qui leur paraissaient peu clairs et difficiles à croire. Et je mangeai, ni une fois, ni deux seulement, avec fr. Jean, tant dans le couvent des Frères Mineurs qu'au dehors dans les abbayes et dans les palais. On aimait à l'inviter souvent, soit à dîner, soit à souper, et parce qu'il était légat du Pape, et parce qu'il avait été chargé par ce dernier d'une mission près du roi de France, et parce qu'il rentrait du pays des Tartares, et aussi parce qu'il était de l'Ordre des Frères Mineurs et qu'il avait la réputation d'être d'une grande sainteté de vie. En effet, quand je fus à Cluny, les moines de l'abbaye de Cluny me dirent : « Plût à Dieu que fussent toujours envoyés par le Pape des légats semblables à fr. Jean, qui arrivait de chez les Tartares. Les autres légats, en effet, s'ils le peuvent, pillent les églises, et emportent tout ce qu'il leur est possible d'emporter. Mais, fr. Jean, en passant au milieu de nous, ne voulut rien accepter, si ce n'est du drap pour faire une tunique à son compagnon ».

Et remarquez, lecteur, que le monastère de Cluny en Bourgogne est le plus célèbre monastère des moines noirs de l'Ordre de St Benoit : il y a là plusieurs prieurs ; et le couvent contient tant de maisons que le Pape avec ses cardinaux et toute sa cour pourraient y recevoir l'hospitalité, en même temps que l'empereur avec tout son entourage, sans qu'aucun moine eût à céder sa cellule ou à souffrir la moindre gêne. Notez aussi que chez les moines noirs de l'Ordre de St Benoit, la règle est de beaucoup mieux gardée dans les pays ultramontains [1] qu'en Italie.

---

1. C'est-à-dire en France, qui, par rapport à l'Italie, pays de l'auteur, se trouve au delà des monts.

Digitized by Google

Du couvent de Sens, je me rendis à Auxerre et y demeurai, le ministre provincial de France m'ayant spécialement envoyé au couvent de cette ville pour y être de famille. Dans cette cité se trouve le monastère et le corps de St Germain, qui en fut évêque et qui y brilla comme un astre éclatant, ainsi qu'on peut le lire dans l'Histoire de sa vie. C'est de là aussi qu'est originaire maître Guillaume, qui composa une Somme théologique et une Somme liturgique : j'ai visité fréquemment sa maison. Ce maître Guillaume, comme me le dirent les prêtres de l'évêché d'Auxerre, possédait une grande habileté d'argumentation. Car, quand il soutenait à Paris des discussions publiques, nul ne discutait mieux que lui : il fut un fameux dialecticien et un grand théologien. Mais quand il se mêlait de prêcher, il ne savait que dire, et cependant dans sa Somme il avait donné beaucoup d'excellentes règles de prédication.

Maintenant revenons à Auxerre. Je me rappelle que, quand j'habitais le couvent de Crémone en l'année où ma ville de Parme se révolta contre l'Empereur Frédéric, après qu'il eut été déposé, fr. Gabriel de Crémone, de l'Ordre des Frères Mineurs, célèbre Lecteur de théologie et homme de très sainte vie, me dit qu'Auxerre avait plus de vignes et plus de vin que Crémone, Parme, Reggio et Modène ensemble. En l'entendant parler ainsi, je demeurai stupéfait et je jugeai la chose incroyable. Mais quand je fus à Auxerre, je reconnus qu'il avait dit la vérité : en effet les habitants de ce pays ont un grand district ou évêché, autrement dit un immense territoire ; les montagnes, les collines et la plaine sont toutes plantées de vigne. « Ils ne sèment, ni ne moissonnent, ni n'amassent dans les greniers »[1], mais ils envoient leur vin à Paris, par un fleuve qui coule tout contre la ville et qui va jusqu'à Paris[2], et là ils le vendent bien et retirent de ce commerce tout ce dont ils ont besoin pour vivre et se vêtir.

J'ai parcouru par trois fois l'évêché d'Auxerre, une première fois en compagnie d'un frère qui faisait des prédications et donnait

1. S. Mathieu, VI, 26.
2. L'Yonne qui se jetant dans la Seine arrive ainsi à Paris.

Digitized by Google

la croix aux hommes pour la croisade projetée par le roi de France. — Une seconde fois, je fus avec un autre frère qui, le Jeudi Saint, prêcha aux Cisterciens dans un très beau monastère[1] ; et nous célébrâmes la Pâque avec une comtesse[2] qui au dîner nous fit servir, ainsi qu'à toute sa maison, douze sortes de mets : le comte son mari n'était pas là, car s'il eût été présent, on en aurait servi bien davantage. Et ce frère me fit voir le monastère de Pontigny, auquel fut recommandé par le Pape Alexandre III, se trouvant alors à Sens, le Bx Thomas, archevêque de Cantorbéry, quand il fut expulsé d'Angleterre par Artaud[3], roi de ce pays. — Une troisième fois, je sortis avec fr. Etienne : je vis et appris bien des choses qui mériteraient d'être rapportées, mais par brièveté je les passe sous silence, car j'ai hâte d'arriver à d'autres sujets.

Remarquez que dans la province de France, — je parle au point de vue de l'ordre des Frères Mineurs, — il y a huit custodies dont quatre boivent de la bière, et quatre du vin.

Notez aussi qu'il y a trois régions en France qui fournissent quantité de vin, celles de la Rochelle, de Beaune et d'Auxerre ; de plus, qu'à Auxerre les vins rouges ne sont pas du tout estimés ; en effet, ils sont moins bons que les vins rouges d'Italie. Les vins d'Auxerre sont blancs, parfois de couleur dorée, ils ont un bouquet exquis, sont très réconfortants et d'un goût délicieux, ils procurent tranquillité et allégresse à qui les boit, en sorte qu'à juste titre on peut appliquer au vin d'Auxerre ce passage des Proverbes : « Donnez la liqueur forte aux affligés, et le vin à ceux qui ont de l'amertume au cœur. Qu'ils boivent et qu'ils oublient leur indigence et qu'ils ne se souviennent plus de leur douleur »[4]. Les vins d'Auxerre sont tellement forts, que, quand on les verse, ils pleurent (débordent) hors du verre.

---

1. Probablement celui de Bouras, dans le Comté de Nevers.

2. Mathilde Ire était alors dans le diocèse d'Auxerre, la seule comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre.

3. Salimbene donne le nom d'Artaud à Henri II, d'après la Légende dorée.

4. Proverb. XXXI, 6, 7.

Digitized by Google

Autre remarque : les Français ont coutume de dire en riant qu'un bon vin doit avoir 3 b et 7 f, pour être vraiment digne de tout éloge. C'est ainsi qu'ils s'expriment pour plaisanter :

El vin bons e bels e blance,
Forte e fer e fin e franble,
Fredo e fras et formijant.[1]

Les Français donc aiment le bon vin, et, en cela, rien d'étonnant, car « le vin réjouit Dieu et les hommes », est-il dit au livre des Juges[2] ; « le vin réjouit le cœur de l'homme », ajoute le Psalmiste[3]. En vérité, les Français et les Anglais « mettent leur plaisir à vider les coupes »[4]. De là vient que les premiers, à force de boire, ont les yeux enflés, retournés, rouges, chassieux et cernés. Or, de grand matin, après avoir cuvé leur vin, ils vont en ce piteux état trouver le prêtre, après sa messe, et ils le prient de faire couler sur leurs yeux l'eau dont il s'est servi au lavabo. A cette occasion, fr. Barthélemy Ghiscolo de Parme, se trouvant à Provins, leur disait, — et je l'ai entendu plusieurs fois — : « Alé ! Ke malonta ve don Dé ! Metti de l'aighe in le vins, non in lis ocli ». Ce qui signifie : « Allez, Dieu fasse que mal vous en prenne ! mettez de l'eau dans le vin, et non dans les yeux ».

Les Anglais, de leur côté, s'adonnent à la boisson et s'y délectent. Ainsi un Anglais prendra un grand verre de vin et le boira tout d'un trait en disant : « Ge bi a vu », Je bois à vous, c'est-à-dire « Il vous faut boire autant que moi ». Et il croit en cela faire une grande politesse à quelqu'un, et il se tiendrait pour offensé, si l'on ne faisait pas ce à quoi il vous invite en vous donnant l'exemple.

On doit pourtant excuser les Anglais, de ce qu'ils aiment à boire du bon vin, quand ils le peuvent, parce qu'ils ont peu de vin dans

---

1. Ce qui veut dire : Le vin doit être bon, et beau, et blanc.— Fort, et corsé, et pur de tout mélange, et pétillant. — Froid, et frais, et chatouillant agréablement le palais.

2. Juges, IX, 13.

3. Ps. CIII, 15.

4. Proverb. XXIII, 30.

Digitized by Google

leur pays. Mais les Français sont plus inexcusables, vu qu'ils en ont en abondance, à moins de dire à leur décharge qu'il est dur de renoncer à une habitude prise[1].

Voici sur ce point quelques vers qu'on a coutume de citer :

Det vobis piscem Normandia terra marinum,
Anglia frumentum, lac Scocia, Francia vinum,
Silva feras, aer volucres, armenta butyrum,
Ortus delitias, nemus umbram, stagna papyrum.

« La Normandie vous donne le poisson de mer ; l'Angleterre, le blé ; l'Ecosse, le lait ; la France, le vin ; la forêt, les bêtes sauvages ; l'air, les oiseaux ; les bestiaux, le beurre ; le jardin, ses agréments ; le bois, son ombre ; les étangs, le papyrus ». Mais c'en est assez sur cette matière.

A remarquer encore qu'en France les jours sont plus longs qu'en Italie aux mêmes époques, j'ai constaté la chose : ainsi, soit en Mai, soit en hiver, ils sont plus courts dans ce dernier pays.

Revenons maintenant à notre sujet, pour nous occuper du roi de France.

Donc l'an du Seigneur 1248, vers la fête de la Pentecôte, ou après cette fête[2], je quittai Auxerre et descendis au couvent de Sens, parce que le Chapitre provincial de la province de France devait s'y tenir, et que le seigneur Louis[3], roi de France, allait y venir. Le Chapitre étant réuni, le ministre provincial de France vint avec les définiteurs trouver fr. Jean de Parme, ministre général, qui était dans la maison : « Père, lui dit-il, nous avons examiné et approuvé quarante frères qui étaient venus au Chapitre, pour obtenir le pouvoir de prêcher ; nous le leur avons donné et nous les avons renvoyés à leurs couvents, afin d'éviter que la maison où se fait le Chapitre ne fût trop grevée par suite de la présence de

1. Inutile de dire que Salimbene ne parle pas ici des Franciscains, mais des Anglais et des Français en général.

2. Ce fut sûrement après la Pentecôte tombant cette année le 7 Juin.

3. Le roi Saint Louis.

Digitized by Google

tant de frères ». Le Ministre général leur répondit qu'ils s'étaient comportés peu sagement, et qu'ils avaient mal agi, parce que pareille faculté n'est pas concédée aux ministres provinciaux et aux définiteurs, sauf en l'absence du général. « L'examen que vous avez fait des frères, ajoute-t-il, je l'ai pour approuvé, mais je veux que tous soient rappelés, et qu'ils reçoivent de moi l'office de prédicateur, selon ce qui est marqué dans la Règle ». Et il en fut ainsi fait. Et ces frères restèrent dans le couvent du Chapitre, jusqu'à ce que celui-ci fût terminé.

Or, comme le roi de France était parti de Paris[1] pour se rendre au Chapitre, dès qu'on fut informé de son approche, tous les Frères Mineurs allèrent à sa rencontre, pour le recevoir avec honneur. Alors fr. Rigaud[2], de l'Ordre des Mineurs, maître à l'Université de Paris dont il occupait une chaire, et archevêque de Rouen, sortit à son tour, revêtu des ornements pontificaux, et il se hâtait fort pour aller au devant du roi, tout en demandant : « Où est le roi ? Où est le roi ? ». Pour moi, je le suivais : car il était seul, et tout éperdu, il se pressait, portant mître en tête et crosse en main ; il s'était en effet attardé à faire ses préparatifs, de sorte que les autres frères l'avaient devancé, et ils se tenaient de chaque côté du chemin, la face tournée vers l'endroit par où le roi devait arriver, tant ils désiraient le voir ! Et je fus extrêment étonné en

---

1. D'après divers historiens, il se mit en route le 12 Juin, s'arrêta à Corbeil et à Melun, et dut arriver à Sens le lundi 15 Juin ou le lendemain.

2. Eudes Rigaud : « C'était un des plus grands clercs du monde, dira ailleurs Salimbene. Docteur de l'Université de Paris, il enseigna la théologie durant de longues années dans le couvent des frères, il fut un excellent dialecticien et un prédicateur très goûté. Il était l'ami du roi de France, qui le fit nommer à l'archevêché de Rouen (en Mars 1248). Il aima beaucoup l'Ordre des Frères Prêcheurs, comme aussi celui des Frères Mineurs, dont il faisait partie, et les combla de bienfaits. Laid de figure, mais gracieux dans ses manières, ce saint homme, qui était fort dévot, a terminé pieusement sa vie. (Il mourut le 2 Juillet 1275). Que son âme, par la miséricorde de Dieu, repose en paix ! Son propre frère, nommé Adam le Rigaud, un bel homme et un grand clerc, entra lui aussi dans l'Ordre des Frères Mineurs. Je les ai vus l'un et l'autre plusieurs fois en différents endroits ».

Digitized by Google

considérant la foule qui accourait, et je me disais à part moi : « J'ai lu sûrement plus d'une fois que les Sénonais étaient gens si valeureux qu'ils s'emparèrent de Rome sous la conduite de Brennus leur chef ; et voici maintenant que leurs femmes, pour la plupart, ont tout l'air d'être de simples servantes ; pareil spectacle ne se présenterait pas à Pise ou à Bologne, si le roi de France venait à y passer : on y verrait s'empresser à sa rencontre toute la fleur des nobles dames de ces deux cités ». Alors je me suis souvenu d'un usage des Français, et je vérifiai la chose en cette circonstance, c'est que les bourgeois seuls habitent les villes, tandis que les hommes d'armes et les dames de la noblesse restent dans leurs châteaux et sur leurs terres.

Quant au roi, il était de taille mince et svelte, de haute stature [1], avec une certaine maigreur qui lui seyait fort bien ; il avait une figure angélique et gracieuse. Il venait à l'église des Frères Mineurs, non avec une pompe royale, mais en costume de pèlerin, ayant en main le bourdon et portant une pèlerine qui ornait à merveille les épaules royales; il venait non point à cheval, mais à pied, et ses frères, comtes tous trois, le premier appelé Robert, le dernier, Charles [2], recommandable par ses hauts faits, le suivaient avec un vêtement semblable et une égale humilité. Le roi se souciait fort peu d'être escorté de nobles, il prisait davantage les oraisons et les suffrages des pauvres. A vrai dire, on l'aurait plutôt pris pour un moine tout pénétré de dévotion que pour un homme de guerre rompu au métier des armes. Etant dans l'église des frères, il fit la génuflexion devant l'autel avec grande piété et se mit en prières. J'étais près de lui lorsqu'il sortit de l'église et qu'il s'arrêta sur le seuil : alors, de la part du trésorier de l'église de Sens, lui fut offert et présenté un gros brochet vivant, dans un bassin en bois de sapin, semblable à ceux où l'on baigne les enfants à la mamelle : or le

1. Joinville dit de même dans ses mémoires : « Mais onques si bel armé ne vi, car il paroit desur toute sa gent des les espaules en amont ».

2. Robert, comte d'Artois et Charles, comte d'Anjou et de Provence ; Alphonse, comte de Poitiers, n'est pas nommé par Salimbene.

Digitized by Google

brochet est réputé en France pour être un poisson de grand prix. Le roi remercia et le donateur et le porteur du présent, puis il ordonna, à haute et intelligible voix, que personne n'entrât dans la maison du Chapitre, si ce n'est les hommes d'armes et les frères avec lesquels il voulait s'entretenir.

Dès que nous fumes réunis dans la salle du Chapitre, le roi commença par dire ce qu'il avait l'intention de faire, et s'étant agenouillé très dévotement, il sollicita les prières et les suffrages des frères ; leur recommandant sa personne et ses frères, la reine son épouse [1], sa mère [2] et tous ceux qui l'accompagnaient. Quelques-uns des frères de France, qui étaient près de moi, pleuraient de dévotion à ce spectacle, comme feraient des gens inconsolables.

Ensuite le seigneur Eudes [3], Cardinal de la Cour Romaine, qui avait été précédemment chancelier de l'église de Paris, et qui devait partir à la croisade avec le roi, prit la parole et expédia son discours en peu de mots, mettant ainsi en pratique le conseil de l'Ecclésiastique [4] : « En présence du roi, n'affectez pas de paraître sage.... ».

Après eux, fr. Jean de Parme, ministre général, à qui il incombait d'office de répondre, s'exprima en ces termes : « *Loquere, major natu ; decet enim te primum verbum diligentis scientiam.* Parle, toi qui est le plus âgé ; car c'est à toi qu'il convient de parler le premier, et cela avec sagesse, » dit l'Ecclésiastique [5]. Notre roi, qui est en même temps notre seigneur, notre père et notre bienfaiteur, et qui s'est rendu « affable à la congrégation des pauvres [6] », est venu à nous avec humilité et bienveillance, et il nous a adressé le premier la parole, comme il lui appartenait de le faire ; il ne nous demande ni or, ni argent, dont, grâce à Dieu, ses trésors sont suffisamment pourvus, mais il sollicite nos

1. Marguerite de Provence.
2. Blanche de Castille.
3. Eudes de Châteauroux, cistercien, évêque de Tusculum (Frascati).
4. Ecclésiastique, VII, 5.
5. Ecclésiastique, XXXII, 4, 5.
6. Ecclésiastique, IV, 7.

Digitized by Google

prières et nos suffrages, auxquels il a droit à bien des titres, pour le projet qu'il se propose d'exécuter. Voici qu'il entreprend un voyage et une croisade en vue de glorifier Notre Seigneur Jésus-Christ, de porter secours à la Terre Sainte, de combattre les ennemis de la foi et de la croix du Christ, d'honorer l'Église et la Religion chrétienne, de sauver son âme et les âmes de tous ceux qui doivent passer la mer avec lui. C'est pourquoi, étant donné qu'il soit le plus grand bienfaiteur et défenseur de notre Ordre, non seulement à Paris, mais encore dans tout son royaume, et qu'il est venu humblement vers nous avec une si noble escorte, afin de solliciter les suffrages de l'Ordre pour cette entreprise, il est digne et juste que nous répondions à sa démarche par des bienfaits. Les frères de France étant empressés et disposés à faire à cet égard plus que je ne saurais exiger, je ne leur impose en conséquence aucune obligation particulière. Mais comme j'ai commencé à faire la visite de l'Ordre, j'ai résolu d'ordonner à chaque prêtre de célébrer, pour le roi et pour tous ceux qui l'accompagnent, quatre messes : la 1re du Saint-Esprit, la 2me de la Croix, la 3me de la Bse Vierge et la 4me de la Ste Trinité. Et s'il arrive que le Fils de Dieu le rappelle de ce monde à son Père, les frères en feront davantage encore. Si cela ne répond pas entièrement à ses désirs, que le roi lui-même veuille bien nous donner ses ordres, car il en a le pouvoir, et il n'est personne parmi nous qui ne soit prêt à lui obéir. » Le roi, à ces mots, remercia le ministre général et il eut sa réponse pour si agréable, qu'il voulut qu'elle lui fût confirmée par lettres munies du sceau du général. Et il en fut ainsi fait.

Or ce jour-là le roi prit son repas avec les frères, et en fit tous les frais. Nous mangeâmes dans le réfectoire : à table s'assirent les trois frères du roi, le cardinal de la cour de Rome, le ministre général, fr. Rigaud, archevêque de Rouen, le ministre provincial de France, les custodes, les définiteurs, les discrets, tous les membres du Chapitre, et les frères venus du dehors. Considérant qu'avec le roi se trouvait noble et haute société, savoir les trois comtes, le cardinal-légat de la cour romaine et l'archevêque de Rouen, le ministre général refusa les honneurs, et bien qu'invité

Digitized by Google

à prendre place auprès du roi, il préféra pratiquer la courtoisie et l'humilité, que le Seigneur nous enseigna par ses paroles et par ses exemples. Fr. Jean donc aima mieux se mettre à la table des humbles qui fut ainsi rehaussée par sa présence, et beaucoup de convives restèrent très édifiés du bon exemple qu'il leur donna.

Au dîner nous eûmes d'abord des cerises, puis du pain très blanc. « On nous servit en même temps d'excellent vin et en grande abondance, comme il convenait à la magnificence royale [1] ». Et selon la coutume des Français, plusieurs s'empressaient d'inviter et de « pousser à boire ceux qui ne voulaient pas [2] ». Ensuite on nous donna des fèves nouvelles cuites au lait, des poissons et des écrevisses, des pâtés d'anguilles, du riz au lait d'amandes saupoudré de cannelle, des anguilles rôties accompagnées de fort bonne sauce, des tourtes et de la caillebotte, enfin quantité de fruits du meilleur choix. Le tout fut apporté avec grâce et servi avec soin.

Le lendemain le roi continua sa route ; pour moi, je le suivis, dès que le Chapitre fut terminé : car j'avais reçu du ministre général l'obédience pour aller demeurer dans la province de Provence. Il me fut facile de rejoindre le roi ; il s'écartait en effet fréquemment de la voie publique pour se rendre de droite et de gauche aux ermitages des Frères Mineurs et des autres religieux, afin de se recommander à leurs prières : et c'est là ce qu'il fit toujours, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à la mer et qu'il se fût embarqué pour la Terre Sainte.

Etant allé voir les frères d'Auxerre, dont j'avais habité le couvent, je me rendis de là en un jour à Vézelay, célèbre ville de Bourgogne, où l'on croyait alors que se trouvait le corps de Marie Magdeleine [3]. Le lendemain, qui était un dimanche [4], le roi

---

1. Esther, I, 7.
2. Esther, I, 8.
3. Salimbene dira ailleurs que le corps de Sainte Magdeleine se trouve en réalité dans la ville de Saint-Maximin.
4. C'était certainement le dimanche 21 juin : car ce fut le lundi 29 juin que fra Salimbene parvint à Arles (voir ci-après page 37).

Digitized by Google

vint de très bon matin visiter les frères pour leur demander le secours de leurs prières. Il avait laissé toute son escorte dans le bourg, dont le couvent des Frères Mineurs était peu éloigné, et n'avait emmené avec lui que ses trois frères et quelques serviteurs pour garder les chevaux. Dès qu'il eut fait la génuflexion et dit sa prière devant l'autel, les frères apportèrent des sièges et des bancs ; mais le roi s'assit par terre et dans la poussière, — je le vis de mes yeux, — car l'église n'était pas pavée. Il nous appela à lui en nous disant : « Venez vers moi, mes très doux frères, et écoutez ce que j'ai à vous dire ». Nous nous mîmes en cercle autour de lui, assis comme lui à terre ; et ses trois frères firent de même : alors il se recommanda aux prières et aux suffrages des frères qu'il sollicita de la manière indiquée plus haut. Ces prières lui ayant été promises, il sortit de l'église, pour poursuivre son voyage. On lui dit alors que Charles était encore à prier avec ferveur. Et le roi s'en réjouit ; il attendit patiemment son frère en prières, sans remonter à cheval : et les deux autres comtes ses frères [1] attendirent également dehors avec le roi. Charles était son plus jeune frère : il était comte de Provence et avait épousé la sœur de la reine [2]. Il faisait de nombreuses génuflexions devant un autel latéral de l'église, près de la porte d'entrée. Et je considérais Charles qui priait avec piété et le roi qui attendait sur le seuil avec patience, et j'en fus grandement édifié. Ensuite le roi partit, et, ses affaires étant réglées, il se dirigea en hâte vers le lieu où il devait s'embarquer [3].

Pour moi, j'allai à Lyon et j'y trouvai encore le Pape Innocent IV avec ses cardinaux. Puis je descendis vers le Rhône jusqu'à Arles, qui est à cinq milles de la mer ; j'y parvins le jour de la fête du Bx Apôtre Pierre. Alors y arriva aussi fr. Raymond, ministre provincial de Provence, qui plus tard devint évêque : il

---

1. Robert et Alphonse.
2. Béatrix, sœur de la reine Marguerite.
3. Aiguesmortes, où le roi s'embarqua le 25 août.

Digitized by Google

était accompagné d'un lecteur de théologie du couvent de Montpellier, et il me reçut avec honneur.

Ensuite je me rendis par mer à Marseille, et de là à Hyères, afin de voir fr. Hugues de Barjols [1], dit aussi de Digne, et appelé par les Lombards fr. Hugues de Montpellier. Ce frère était un des plus grands clercs du monde, prédicateur éloquent, aimé du clergé et du peuple, dialecticien hors ligne, et d'un esprit universel. Il entortillait tout le monde et mettait tout le monde à quia : il s'exprimait avec aisance et clarté, et d'une voix éclatante comme le son de la trompette, et comme le fracas du tonnerre ou des eaux se précipitant en cascades. Jamais on ne pouvait le prendre au dépourvu, il avait toujours réponse à tout. Sur la cour céleste et la gloire du paradis, il disait des choses admirables ; mais, par contre, il glaçait d'effroi ses auditeurs, quand il leur parlait des peines de l'enfer. Originaire de la province de Provence, il était d'une taille moyenne, et d'un teint fort brun, mais non disgracieux. C'était un homme extrêmement spirituel : on aurait dit un second Paul ou un nouvel Élie.

En plein consistoire, soit à Rome d'abord, soit à Lyon ensuite, il parlait au Pape et aux cardinaux, comme s'il se fût adressé à des enfants occupés à jouer. Tous, quand ils l'entendaient parler, tremblaient comme un jonc agité par les eaux.

Un jour les cardinaux lui ayant demandé quelles nouvelles il apportait, il les censura très vertement : « Je n'ai pas de nouvelles, leur répondit-il, mais j'ai la paix pleine et entière avec ma conscience et avec mon Dieu, cette « paix qui surpasse tout sentiment et qui garde mon cœur et mon esprit dans le Christ Jésus » [2] mon Seigneur. Je sais parfaitement que vous êtes en quête de nouvelles et que c'est là votre occupation journalière. Vous n'êtes pas des disciples du Christ, mais des Athéniens, dont S. Luc dit dans les Actes des Apôtres : « Or les Athéniens et les

1. Barjols (dép. du Var, arr. de Brignolles).
2. Philipp. IV, 7.

Digitized by Google

étrangers qui demeuraient à Athènes ne passaient leur temps qu'à dire ou à entendre quelque chose de nouveau [1] ». Les disciples du Christ étaient des pêcheurs et des gens faibles selon le monde, et pourtant ils convertirent tout l'univers, parce que la main de Dieu était avec eux. Pour vous, on peut dire en vérité que « vous édifiez Sion dans le sang et Jérusalem dans l'iniquité [2] ». Car vous nommez vos petits-neveux et vos parents aux bénéfices et aux dignités ecclésiastiques, pour exalter et enrichir votre famille, et vous excluez les personnes capables et vertueuses, tandis que vous donnez des prébendes à des enfants au berceau. En effet, ce n'est pas dans toutes les classes de la société que vous cherchez des candidats au cardinalat, mais ce sont des gens de votre parenté et vos neveux que vous choisissez, pour en faire des cardinaux, des archevêques, des évêques et des primats. De plus, dans les temps modernes, vous avez encore de mille manières cherché à accroître votre gloire. C'est ainsi que le Pape Innocent IV vous a donné le chapeau rouge [3] afin que, quand vous allez à cheval, on puisse vous distinguer des autres chapelains. Par le passé, vos semblables et vos prédécesseurs ne s'appelaient pas cardinaux, mais simplement prêtres et diacres de la cour romaine, témoin le fait suivant : Quand le Pape Sylvestre se rendit près de Constantin atteint de la lèpre, il n'est pas fait mention de cardinaux, mais il est rapporté qu'il prit avec lui deux diacres et cinq prêtres. De même le Bx Grégoire [4], avant de devenir pape, était appelé diacre de la cour romaine. Vous prétendez être les maîtres de l'univers, et quand vous élevez quelqu'un au cardinalat, vous lui dites : « Reçois cet anneau qui ne présente aucun angle, sois prince du monde, et collègue de nos frères ». Eh bien ! voici ce qui est dit des princes choisis par

1. Act. XVII, 21.

2. Michée, III, 10.

3. C'est en 1245, au Concile de Lyon, que le Pape Innocent IV donna le chapeau rouge comme insigne aux cardinaux.

4. Saint Grégoire Ier Pape.

Digitized by Google

le Christ, c'est-à-dire des apôtres : « Tu les établiras princes sur toute la terre [1] ». Mais ceci ne peut s'appliquer à vous, car ce n'est pas sur toute la terre que vous travaillez et que vous prêchez, comme ils l'ont fait. En effet, vous vous contentez d'aller de votre palais au consistoire du Pape, et vous y faites pompeusement votre entrée avec une nombreuse escorte. De là, vous passez à table où vous mangez et buvez somptueusement ; puis vous allez au lit et y dormez délicieusement. Ensuite toute la journée vous restez oisifs dans vos chambres et vous vous amollissez dans l'indolence : vous mettez votre plaisir à vous occuper de petits chiens, de chevaux de belle taille et de vos neveux, à avoir des domestiques nombreux et bien habillés, à étaler votre magnificence, et à entendre faire l'éloge de votre parenté. Voilà à quoi vous employez votre temps. Quant aux voyageurs sans asile, aux gens qui manquent de pain ou de vêtements, aux malheureux qu'il faudrait visiter, racheter ou ensevelir, vous n'en avez cure. Vous pourriez sûrement convertir tout le monde, si vous alliez prêcher de tous côtés. On croirait bien plus à vos paroles qu'à celles des autres prêtres. Le Seigneur, certes, ne se renferma pas avec ses disciples dans une seule cité, mais il « envoya ses disciples deux à deux dans toutes les villes et dans tous les endroits, où il devait les suivre ensuite [2] ». Pourquoi n'en faites-vous pas autant....? Il est dit du Seigneur qu'« il parcourait toute la Galilée, enseignant dans les synagogues, prêchant l'évangile du royaume de Dieu, et guérissant les malades [3] ». Or le Souverain Pontife, qui est appelé pape et évêque et serviteur des serviteurs de Dieu, reste enfermé jour et nuit, afin que ceux qui le gardent aient ainsi l'occasion de gagner de l'argent.... Dites-moi si dans votre collège, — je parle des cardinaux, — il y en a eu un seul qui jusqu'à présent ait été inscrit au Catalogue des Saints. Par

1. Psaum. XLIV, 17.
2. S. Luc, X, 1.
3. S. Mathieu, IV, 23.

Digitized by Google

vous le Pape Damase[1] fut calomnieusement accusé d'adultère. Par vous Jérôme[2] fut ignominieusement chassé : et il agit sagement en se retirant et en cédant à votre colère : il fut certes plus utile à l'Église en vous quittant, que s'il fût resté avec vous et devenu pape. S'il était devenu pape, peut-être aurait-il fait 4 diacres, 5 prêtres et 15 évêques et célébré les ordinations avec des patènes de verre ; tandis qu'en s'éloignant de vous, il a publié de nombreux livres, quantité de commentaires, et une traduction de la Bible. Mais ce que je viens de vous dire suffit ».

Les cardinaux, « entendant ces paroles, furent transportés de rage dans leurs cœurs, et ils grinçaient des dents contre lui[3] ». Ils n'osèrent pourtant répondre à fr. Hugues, car la crainte du Seigneur les avait saisis et la main de Dieu était avec lui. Ils étaient stupéfaits de voir qu'il leur eût parlé avec une telle audace; il leur tardait qu'il prît la porte, et ils se gardèrent bien de l'inviter à revenir, et de lui dire comme les Athéniens à S. Paul : « Nous t'écouterons de nouveau sur ce sujet[4] ».

Quant au Pape, avant de sortir de la salle, il dit avec courtoisie à fr. Hugues : « A ce que je vois, c'est l'esprit qui est dans les hommes, et c'est l'inspiration du Tout Puissant qui donne l'intelligence[5] ». Car « l'esprit souffle où il veut[6] », et « il n'est pas au pouvoir de l'homme de le retenir[7] ». Béni sois-tu, mon fils, par le Dieu Très Haut, pour nous avoir dit beaucoup d'excellentes choses ! « Bienheureux ceux qui t'ont vu, et qui ont été honorés

---

1. D'après la chronique de Sicard, évêque de Crémone. — S. Damase Ier, pape de 366 à 384.

2. S. Jérôme, Père de l'Eglise, né vers 331, mort en 420 : Jacques de Voragine, dans la Légende dorée, dit de lui : « Le Pape Libère étant décédé (en 366), tous par acclamation proclamèrent Jérôme digne du Souverain Pontificat ».

3. Act. VII, 54.

4. Act. XVII, 32.

5. Job, XXXII, 8.

6. S. Jean, III, 8.

7. Eccl. VIII, 8.

Digitized by Google

de ton amitié ! [1] ». Vas en paix, et « que la bénédiction de Celui qui apparut dans le buisson ardent descende sur ta tête [2] ».

Ceci se passa à Lyon, au consistoire du Pape Innocent IV, en présence des cardinaux de l'Église Romaine, qui avaient voulu apprendre des nouvelles, en même temps que les événements des temps futurs.

J'ai appris tout cela de la bouche même de fr. Hugues, et je l'ai rapporté ainsi que je l'ai entendu de lui. Et comme je lui témoignais mon étonnement de ce que les cardinaux avaient souffert un tel langage, quand ils auraient pu employer la plénitude de leur autorité, et les citations de la Bible pour le confondre, il me répondit que cela était impossible. « En effet, dit-il, j'étais appuyé par le Souverain Pontife : car il me fit venir, et quand je fus au milieu des cardinaux réunis au consistoire, il me parla en ces termes : « Nous avons appris que tu es un grand clerc, et un homme vertueux et plein d'esprit, et de plus que tu es le successeur de l'abbé Joachim [3] pour les prophéties, et un ardent Joachimite ; c'est pourquoi, « si tu as quelque exhortation à faire, parle [4] ». « Je ne suis pas prophète, ni fils de prophète [5]», répondis-je, mais je crois aux prophètes. Si donc vous voulez que je parle en votre présence, promettez-moi de me laisser patiemment parler jusqu'à la fin et « vive le Seigneur ! je dirai tout ce que le Seigneur m'aura inspiré [6] », je ne vous ferai pas de sermons préparés à l'avance et ordonnés selon les règles, mais je ne vous flatterai pas ». Alors le Pape ajouta : « Ne retranche aucun mot de ce que le Seigneur mettra en ta bouche, car nous t'écouterons

---

1. Eccli. XLVIII, 11.
2. Deuter. XXXIII, 16.
3. Joachim de Flore, né en Calabre vers 1145, mort à Flore en 1202, célèbre par ses prophéties et par l'annonce d'un nouveau règne du Saint-Esprit et d'une révolution morale qui devait modifier l'Eglise : son principal ouvrage est un commentaire sur l'Apocalypse.
4. Act. XIII, 15.
5. Amos, VII, 14.
6. III Rois, XXII, 14.

Digitized by Google

avec patience jusqu'au bout ». Aussitôt les cardinaux de dire avec dédain : « Quelles nouvelles apporte cet homme ? » Ce furent leurs paroles mêmes qui me fournirent l'exorde de mon discours, et j'en développai la suite d'après les idées que le Seigneur me donna ».

Tout ce que fr. Hugues dit devant le Pape et les cardinaux, je l'ai relaté ci-dessus avec la plus grande fidélité, et béni soit Dieu qui m'a fait venir à bout de cet épisode.

Or, fr. Hugues avait coutume de dire qu'il avait quatre amis, qui lui étaient spécialement chers. Le 1er était fr. Jean de Parme, ministre général, et cela se comprend, vu qu'ils étaient tous deux de grands clercs, des gens d'esprit et de très fervents Joachimites. C'est même par amour pour l'abbé Joachim de l'Ordre de Flore, et parce que je paraissais ajouter foi aux écrits de ce dernier, que fr. Hugues me témoigna de l'intimité.

Son 2e ami fut l'archevêque de Vienne [1], qui était un saint homme, fort lettré, et un honorable personnage plein d'affection pour l'Ordre du Bx François. En effet, par amour pour les Frères Mineurs, il fit faire sur le Rhône un pont de pierre, pour leur permettre de passer sur l'autre rive, où il leur avait donné sur son propre territoire un lieu d'habitation. Or, un jour que j'étais à Vienne [2], fr. Guillaume, de l'ordre des Prêcheurs, auteur d'une Somme sur les vices et les vertus, y vint de Lyon pour prêcher et entendre les confessions. Et parce que dans la ville les Frères Prêcheurs n'avaient pas de résidence, il reçut l'hospitalité chez les Frères Mineurs, et le gardien me choisit pour lui tenir compagnie ; j'agissais familièrement avec lui, et lui avec moi, car il était humble et courtois, quoique petit de taille. Et comme je lui demandais pourquoi les Frères Prêcheurs n'avaient pas de maison à Vienne, il me répondit qu'ils préféraient avoir à Lyon un bon couvent, plutôt que d'en avoir quantité d'autres. Et je le priai de prêcher

1. Jean Ier, arch. 1218-1266.

2. En mars 1249, alors que Salimbene se rendait de Gênes à Lyon.

Digitized by Google

aux frères le jour de l'Annonciation, qui était proche, parce que je désirais fort l'entendre. Et il me dit que si le gardien l'y engageait il obéirait volontiers. Et il fit un très beau sermon sur l'Annonciation de la Bse Vierge, en prenant pour texte : « *Missus est Angelus* », l'Ange fut envoyé à Marie. Une autre fois que je me trouvais à Vienne[1], fr. Guillaume Britto, de l'Ordre des Mineurs, y arriva. Pour la petitesse de la taille, mais non pour le caractère, il ressemblait à l'autre fr. Guillaume mentionné ci-dessus. Il était en effet beaucoup plus emporté et colère, comme cela arrive d'ordinaire chez ceux qui sont petits : ce qui concorde bien avec les vers suivants :

Vix humilis parvus, vix longus cum ratione,
Vix reperitur homo ruffus sine proditione.

« Un petit homme est rarement humble, un grand rarement doué de jugement, un roux rarement exempt de traîtrise ». Au couvent de Lyon[2], j'ai entendu fr. Guillaume Britto faire à table une verte réprimande, et cela en présence de fr. Jean de Parme, ministre général, et du Pape Innocent IV, alors à Lyon : et cependant il ne s'était pas encore illustré par la publication du livre qui porte son nom.

Le 3e ami de fr. Hugues fut Robert Grossetête, évêque de Lincoln[3], l'un des plus grands clercs du monde, qui traduisit St Jean Damascène, les testaments des douze patriarches, et beaucoup d'autres livres.

Le 4e ami de fr. Hugues fut fr. Adam de Marsh, de l'Ordre des Mineurs, lui aussi un des plus grands clercs du monde. Il brilla en Angleterre, et, comme l'évêque de Lincoln, composa plusieurs ouvrages. Tous deux étaient Anglais, tous deux camarades, et tous deux furent ensevelis dans la cathédrale; ils partagèrent la même

1. En avril 1249, quand Salimbene retourna de Lyon à Gênes.
2. Même époque.
3. Evêque de 1235 à 1253.

Digitized by Google

amitié pour Maître Alexandre[1], de l'Ordre des Frères Mineurs, Anglais également, et titulaire d'une chaire de théologie à l'Université de Paris. Ce dernier écrivit bon nombre d'ouvrages, et, de l'avis de tous ceux qui le connaissaient bien, il n'eut pas son pareil de son temps dans l'univers.

Je me souviens que dans mon jeune âge, au temps où j'habitais le couvent de Sienne en Toscane, fr. Hugues y passa en revenant de la cour de Rome, et en présence des Frères Mineurs et Prêcheurs venus pour le voir, il parla merveilleusement de la gloire du ciel et du mépris du monde. Quelque question qu'on lui posât, il y répondait immédiatement. « Et tous ceux qui l'entendaient étaient ravis de la sagesse de ses réponses[2] ».

Lorsqu'il était à Pistoie et qu'on allait célébrer le synode à Lucques le mercredi des Cendres, les frères de cette dernière ville n'ayant personne pour y donner le sermon, vinrent trouver fr. Hugues, et le prièrent de leur venir en aide pour la circonstance. Il leur en fit la promesse et la tint. Il partit de Pescia et n'arriva à Lucques qu'à l'heure où il devait se rendre à la cathédrale : or, tous les frères du couvent s'étant réunis voulaient l'accompagner pour lui faire honneur, et aussi pour satisfaire à leur désir de l'entendre. Quand il les vit sur la porte, il dit tout surpris : « Ah ! mon Dieu, que veulent ces gens-là ? ». On lui répondit qu'on en agissait ainsi pour l'honorer et par désir de l'entendre. « Je ne veux pas pareil honneur, reprit-il, je ne suis pas le pape. Si les frères veulent aller écouter mes paroles, qu'ils viennent, après que nous serons entrés à l'église : pour moi, je les précéderai avec un seul compagnon, mais je n'irai pas avec semblable escorte ». Quand ils parvinrent à la cathédrale, ils trouvèrent tout le monde assemblé, car le dernier qui devait parler finissait son sermon. Fr. Hugues prêcha ensuite, et dit de si belles choses pour l'édification et la consolation du clergé que tous « étaient dans l'admiration des

1. Alexandre de Halès, qui mourut en 1245.
2. S. Luc, II, 47.

Digitized by Google

paroles de grâce qui sortaient de sa bouche[1] ». Et durant de longues années les clercs de l'évêché de Lucques dirent qu'ils n'avaient jamais entendu d'homme parler si bien. Car les autres avaient récité leur sermon, comme ils auraient récité un psaume appris par cœur. Et pendant longtemps ils firent l'éloge de fr. Hugues et de son sermon, et ils en conçurent, grâce à lui, une grande affection et vénération pour tout l'Ordre.

A une autre époque je l'entendis prêcher à Tarascon sur le Rhône, dans la province de Provence[2]. Il y vint, pour l'écouter, des hommes et des femmes de Tarascon et de Beaucaire, deux célèbres villes situées en face l'une de l'autre, mais séparées par le Rhône et possédant chacune un bon couvent de Frères Mineurs. Il en arriva aussi d'Avignon et d'Arles. Fr. Hugues dit à tout ce monde des paroles d'édification, des paroles pratiques coulant comme le miel, des paroles de salut : je les ai entendues de mes propres oreilles. Et tous étaient heureux de l'entendre, et, ainsi qu'il est écrit de Jean-Baptiste et du Christ Jésus, ils le regardaient comme un prophète. Ceux qui ont été privés de cette faveur ne veulent pas le croire. Ce serait pourtant fort ridicule, si je refusais de croire qu'il n'y a ni évêque ni pape, parce que je ne suis ni l'un ni l'autre.

A la cour du Comte de Provence, se trouvait un certain maître Raynerio, originaire de Pise, qui se vantait d'être un philosophe universel ; il couvrait tellement de confusion les juges, les notaires et les médecins de la cour, qu'aucun d'eux ne pouvait y vivre honorablement. Ils exposèrent leur tribulation à fr. Hugues, et le supplièrent de leur prêter appui et de les débarrasser d'un si détestable adversaire. « Fixez avec le comte, leur dit-il, un jour de discussion publique dans le palais ; que, comme lui, viennent y assister les hommes d'armes, les personnages influents, les juges, les notaires et les savants ; entamez la dispute avec Raynerio ; alors le comte m'envoyant chercher de suite, je ferai voir à votre

1. S. Luc, IV, 22.
2. En septembre 1248.

Digitized by Google

ennemi, et lui prouverai qu'il est un âne ». Tout cela fut accompli à la lettre. Et fr. Hugues l'entortilla et lui ferma si bien la bouche que cet homme eut honte de rester à la cour : il en partit sans saluer son hôte, et depuis il n'osa plus y demeurer, ni même y paraître. Fr. Hugues, en effet, était un grand sophiste, et il pensait pouvoir rouler tout le monde par ses sophismes : « il délivra ainsi des mains du puissant ces malheureux qui étaient sans protecteur [1] ». Et tous baisaient les mains et les pieds de fr. Hugues, en reconnaissance d'un tel bienfait.

Le Comte, dont il est ici question, s'appelait Raymond Béranger : c'était un bel homme et l'ami des Frères Mineurs ; il fut le père de la reine de France [2], et de celle d'Angleterre [3]; sa troisième fille épousa le frère du roi d'Angleterre [4], et sa quatrième [5] devint la femme de Charles, frère du roi de France, et lui apporta en dot le comté de Provence.

Dans cette même province de Provence, entre Marseille et Vintimille ou Nice, sur la route de Gênes, se trouve sur la mer une ville très populeuse, appelée Hyères, et riche en salines. Il y a là quantité de pénitents, hommes et femmes, restant chez eux et portant l'habit des séculiers : ils sont très attachés aux Frères Mineurs et aiment à entendre la parole de Dieu, lorsqu'elle est prêchée par eux. Quant aux Frères Prêcheurs, ils n'ont pas de maison en cette ville : car ils préfèrent les grands couvents aux petits.

Fr. Hugues habitait ordinairement Hyères. Or, beaucoup de notaires, juges, médecins et gens de lettres venaient dans sa chambre, les jours de fêtes, afin de l'entendre exposer les doctrines de l'abbé Joachim, expliquer les mystères de la Ste Ecriture et prédire les événements futurs : car il était Joachimite passionné et possédait tous les livres de l'abbé Joachim en gros caractères. Et

1. Psaum. LXXI, 12.
2. Marguerite, femme de S. Louis.
3. Eléonore, femme de Henri III.
4. Sanche, femme de Richard, comte de Cornouailles.
5. Béatrix.

Digitized by Google

j'assistai moi-même aux entretiens de fr. Hugues sur les écrits de ce dernier. J'en avais déjà été instruit, lors de mon séjour à Pise, par un vieil abbé de l'Ordre de Flore, un bien saint homme qui avait caché dans notre couvent de Pise tous les ouvrages de l'abbé Joachim, parce qu'il craignait que l'empereur Frédéric ne vînt à détruire son monastère situé entre Lucques et Pise. Plus tard je me trouvais à Provins [1], en même temps que deux frères, zélés Joachimites, l'un appelé fr. Barthélemy Ghiscolo de Parme, et l'autre fr. Ghirardino de Borgo San Donnino, sicilien d'origine. Tous deux m'engagèrent fortement à ajouter foi aux écrits de l'abbé Joachim et à en faire mon étude. Comme le roi de France se préparait en ce moment-là à partir pour la croisade, ils tournaient la chose en dérision, prétendant que si le roi entreprenait cette expédition, elle aurait mauvaise issue, ainsi que le prouvèrent ensuite les événements : ils me montrèrent cette prophétie écrite dans le commentaire de Joachim sur Jérémie, et ils ajoutaient qu'il fallait s'attendre à la voir se réaliser. Alors dans toute la France les Frères récitaient chaque jour pour les croisés à la messe conventuelle le Psaume, qu'ils devaient dire toute l'année : « Deus, venerunt gentes in hereditatem tuam, etc. [2] ». Pour eux, ils en riaient : « Il faut, assuraient-ils, que s'accomplisse l'Ecriture qui s'exprime ainsi au IIIe chapitre des Lamentations de Jérémie : « Vous avez mis un nuage devant vous, afin que la prière ne passe point [3] ». « En effet, poursuivaient-ils, le roi de France sera pris, les Français seront battus et la peste en emportera un grand nombre ». Aussi les frères de France les avaient l'un et l'autre en aversion, de ce qu'ils soutenaient que pareille chose s'était déjà vérifiée à la lettre dans la précédente croisade [4].

---

1. Du 13 Décembre 1247 au 1er Février 1248, selon qu'il a été rapporté plus haut, p. 26.

2. Psaume 78.

3. Jérémie, Thren, III, 44.

4. Celle de Damiette (1218-1221) où le roi fut fait prisonnier avec son armée.

Digitized by Google

A la même époque, dans le couvent de Provins, célèbre ville de Champagne, à 25 lieues de Paris, demeurait fr. Maurice, Lecteur, bel homme et fort lettré, car dans le siècle il avait fait ses études à Paris, jusqu'à son entrée dans l'Ordre où il les continua pendant huit ans. Il devint mon ami et me dit : « Frère Salimbene, ne croyez pas à ces Joachimites, ils troublent les frères par leur doctrine ; aidez-moi plutôt à écrire un bon ouvrage de plans de sermons, que je veux faire et qui sera très utile aux prédicateurs ».

C'est alors que les Joachimites se séparèrent volontairement. Pour moi, j'allai à Auxerre, fr. Barthélemy au couvent de Sens, fr. Ghirardino à Paris, où il était envoyé pour représenter sa province de Sicile à l'Université [1].

Quatre ans plus tard, il publia un livre rempli d'impertinences, et il fit preuve de sotte fatuité en le répandant parmi les frères ignorants. Son ouvrage fut condamné par le pape Alexandre IV. A l'occasion de cet ouvrage, dont on fit un reproche à l'Ordre, tant à Paris qu'ailleurs, fr. Ghirardino fut privé de sa charge de Lecteur, en même temps que du pouvoir de prêcher et de confesser, et de tous les autres privilèges de l'Ordre. Il ne voulut pas venir à résipiscence, ni reconnaître humblement sa faute, mais s'obstina jusqu'à la fin dans ses erreurs ; aussi les Frères Mineurs le condamnèrent-ils aux fers et à la prison. Même alors il persista dans son entêtement et se laissa mourir en prison ; il fut privé de la sépulture ecclésiastique et enterré dans un angle du jardin. Par là tous apprendront avec quelle rigueur de justice l'Ordre des Frères Mineurs agit envers les transgresseurs de la Règle.

Revenons à Hyères où je me trouvais avec fr. Hugues en l'an du Seigneur 1248. En voyant dans la chambre de ce dernier les juges, les notaires, les savants et les gens de lettres réunis pour recevoir ses enseignements sur la doctrine de l'abbé Joachim, je me suis rappelé Elisée, dont il est dit au IVe livre des Rois, ch. IV : « Elisée était assis dans sa maison et les anciens étaient assis avec lui » [2].

---

1. Il y remplit l'office de Lecteur en théologie, dit ailleurs Salimbene.
2. IV Rois, VI, 32.

Digitized by Google

Alors survinrent deux Frères Prêcheurs, revenant de leur Chapitre général tenu à Paris [1]. L'un d'eux s'appelait fr. Pierre de la Pouille : il était Lecteur à Naples et avait de grands talents littéraires et oratoires ; tous deux étaient là à attendre le temps propice pour s'embârquer. Or, un jour après le dîner, fr. Johannin, chantre du couvent de Naples, demanda au premier qu'il connaissait particulièrement : « Fr. Pierre, que pensez-vous de la doctrine de l'abbé Joachim ? — Je me soucie de Joachim, répondit-il, comme de la cinquième roue d'un carrosse ». Alors fr. Johannin de courir en toute hâte à la chambre de fr. Hugues et de lui dire en présence de ses auditeurs mentionnés plus haut : « Il y a ici un Frère Prêcheur qui ne veut pas croire à cette doctrine.— Et que m'importe, repartit fr. Hugues, s'il n'y ajoute pas foi ; tant pis pour lui, il ouvrira lui-même les yeux, lorsque « les tribulations viendront lui faire comprendre la véracité des prédictions [2] ». Cependant, faites-le venir ici et nous examinerons sur quoi portent ses doutes ». Fr. Pierre ayant donc été invité se présenta de mauvaise grâce, parce qu'il estimait fort peu Joachim et parce qu'il jugeait n'avoir pas son égal en littérature et en science scripturaire dans ce couvent de Frères Mineurs. « C'est vous, lui dit fr. Hugues, qui mettez en doute les enseignements de Joachim ? — Oui, c'est moi. — Avez-vous jamais lu ses écrits ? — Je les ai lus et bien lus. — Je crois que vous les avez lus comme une femme qui lit son psautier : elle ne se rappelle plus à la fin ce qu'elle a lu au commencement. Il y en a ainsi beaucoup qui lisent sans comprendre, car, ou bien ils méprisent ce qu'ils lisent, ou bien « l'endurcissement de leur cœur leur obscurcit l'intelligence [3]». Maintenant, dites-moi ce que vous voulez apprendre de Joachim, afin que nous voyions quel est le sujet de vos doutes. — Prouvez-moi, d'après Isaïe, comme l'enseigne Joachim, que l'empereur Fré-

1. En Juin 1248.
2. Isaïe, XXVIII, 19.
3. Rom. I. 21.

Digitized by Google

déric doit vivre 70 ans, — car il vit encore, — et qu'il ne pourra mourir que par la main de Dieu, c'est-à-dire de mort naturelle et non de mort violente. — Volontiers, mais il faut que vous m'écoutiez patiemment, sans parler en déclamateur, ni avec esprit de chicane, car cette doctrine demande à être étudiée de bonne foi.

La dispute fut longue et vive [1]. Fr. Hugues, qui était fort savant, mit son adversaire à quia. Alors, le compagnon de ce dernier, un brave homme qui était prêtre et d'un grand âge, entreprit de lui venir en aide, mais fr. Pierre lui dit : « Taisez-vous, taisez-vous ! » Comme s'il voulait dire : « Si je ne puis arriver à le réfuter, comment le pourrais-tu toi-même? » Et fr. Pierre d'ajouter à l'adresse de fr. Hugues : « Je vous ai donné l'occasion de dire beaucoup d'excellentes choses, je m'empresse d'y souscrire et je cesse de contredire vos paroles de vérité. Je me réjouis d'avoir provoqué cette discussion, car j'en ai reçu de vous les meilleurs enseignements. Vous êtes vraiment cet homme que décrit l'Ecclésiastique, quand il s'exprime ainsi au chap. 37 [2] : « L'homme éclairé en instruit beaucoup d'autres, et il est suave à lui-même. L'homme sage instruit son peuple et les fruits de sa sagesse sont permanents; il sera rempli de bénédictions, et ceux qui le verront le loueront; il acquerra de l'honneur parmi son peuple et son nom vivra éternellement. »

Sur ces entrefaites arriva un envoyé du patron du bateau, priant les Frères Prêcheurs de se rendre en hâte au lieu d'embarquement. Après leur départ, fr. Hugues dit aux autres savants auditeurs qui étaient là : « Ne vous scandalisez pas, s'il m'est échappé quelque parole regrettable dans le feu de la discussion ; en pareille circonstance on se laisse facilement entraîner à quelques licences de langage. » Puis il ajouta : « Ces bons Frères ne

---

1. Le sujet de cette dispute remplit plusieurs pages de la Chronique de Salimbene ; la lecture en étant assez fastidieuse, nous avons cru préférable de la supprimer.

2. Eccli. XXXVII, 22, 26, 27, 29.

Digitized by Google

cessent de se glorifier de leur science, et prétendent que c'est dans leur Ordre que se trouve la source du savoir, quand l'Ecclésiastique nous dit : « Le Verbe de Dieu au plus haut des cieux est la source de la sagesse » 1. Ils disent aussi qu'ils ne rencontrent que des faibles d'esprit dans les couvents des Frères Mineurs, où on les accueille cependant avec grande charité et grand empressement. Mais, Dieu merci, ils ne pourront plus dire maintenant qu'il n'y a chez nous que des imbéciles. » Les séculiers qui étaient venus l'écouter se retirèrent alors fort édifiés et consolés. « Nous avons, déclarèrent-ils, entendu des choses admirables aujourd'hui ; mais à la prochaine fête nous vous demanderons de nous parler des enseignements de Notre Seigneur Jésus-Christ. — Si je suis encore en vie, répondit fr. Hugues, je vous donnerai volontiers satisfaction ; vous n'aurez donc qu'à revenir. »

Le jour même les Frères Prêcheurs rentrèrent chez nous, car le temps n'était pas favorable pour la navigation. Après le souper, fr. Hugues se montra très affable envers eux. Fr. Pierre s'assit à terre aux pieds de ce dernier ; fr. Hugues eut beau l'inviter à se lever et à s'asseoir sur le même banc que lui, il n'en voulut rien faire. Dès lors, fr. Pierre écouta humblement les bonnes paroles de fr. Hugues, sans chercher désormais à disputer ou à contredire. Son compagnon, me tirant à part, me posa cette question : « Dites-moi, frère Salimbene, quel est ce frère ? Est-il prélat, ou gardien, ou custode, ou ministre provincial? — Il n'a, répondis-je, aucune prélature, car il n'en veut pas avoir. Il fut précédemment ministre provincial, mais maintenant il est un simple frère. C'est un des plus grands clercs du monde, et il est réputé tel par ceux qui le connaissent. — Je crois bien sincèrement que je n'ai jamais rencontré d'homme qui parlât si bien, et qui fût ainsi en mesure de donner réponse à tout. Mais je m'étonne qu'il n'habite pas de grand couvent. — C'est par humilité et par vertu qu'il en agit ainsi, il préfère les petits couvents. — Béni soit-il, car il paraît être tout

1. Eccli. I. 5.

Digitized by Google

céleste. » Les Frères Prêcheurs restèrent chez nous à Hyères, jusqu'au moment où ils trouvèrent l'instant propice pour s'embarquer. Au moment de partir, fr. Pierre dit à fr. Hugues : « Je vous avoue en toute sincérité que je voudrais bien demeurer avec vous pour conférer sur les divines Ecritures. » Et après différentes recommandations réciproques, les Frères Prêcheurs s'en allèrent satisfaits et édifiés.

A la fête suivante, tous les gens de lettres d'Hyères se réunirent dans la chambre de fr. Hugues pour l'entendre parler. Et il leur fit un sermon admirable, pratique, et délicieux. Je ne le rapporte pas, afin d'abréger, car j'ai hâte de passer à un autre sujet.

Ayant reçu de fr. Hugues ce qu'il possédait du Commentaire de l'abbé Joachim sur les quatre Evangélistes, j'allai demeurer à Aix dans le couvent des Frères Mineurs 1, et j'y transcrivis avec mon compagnon 2 le susdit Commentaire pour le ministre général, fr. Jean de Parme, qui, lui aussi, était un ardent Joachimite.

Aix est une ville archiépiscopale, jouissant d'un climat très sain et récoltant quantité de blé. Son premier archevêque fut St Maximin, l'un des 72 disciples du Christ. Il y vint d'outre-mer avec Marthe, Marie-Magdeleine et Lazare, ayant été chassé de Judée par ses compatriotes en haine du Christ, et enfermé par eux dans un bateau sans voiles et sans rames. Dieu les fit aborder à Marseille, où Lazare, que le Seigneur ressuscita, devint plus tard évêque et où il composa un livre sur les peines de l'enfer, rapportées par lui selon qu'il les avait vues lui-même. A mon passage à Marseille, m'étant informé de cet ouvrage, j'appris qu'il avait disparu, ayant été brûlé par suite de l'incurie du gardien de l'église. Avec St Maximin arrivèrent aussi dans la région le Bx Sidoine, l'aveugle-né à qui Notre Seigneur ouvrit les yeux 3, et

---

1. Vers le 20 Juillet 1248. En effet, d'après ce que Salimbene écrit plus loin (voir page 55), il conte que dans la nuit du 22 au 23 Juillet, il visita la grotte de Sainte-Magdeleine.

2. Fr. Johannin de Ollis.

3. S. Jean, ch. IX.

Digitized by Google

Marcelle, qui s'écria au milieu de la foule, en entendant les prédications du Seigneur : « Bienheureuses les entrailles qui vous ont porté, et les mamelles qui vous ont allaité ! 1 » Cette dernière a écrit la vie de Ste Marthe, dont elle était la servante. Elle se rendit à Vienne, y prêcha l'Evangile du Christ, et y reposa en paix dix ans après la dormition 2 de Ste Marthe 3.

C'est à Aix qu'habitait ordinairement le comte de Provence, 4 tant à raison de la salubrité de l'air en cette ville, que par dévotion pour St-Maximin, qui y avait été archevêque. Il y mourut et fut enterré hors les murs de la cité en une petite église 5, où sa fille, la reine de France, lui fit élever un magnifique tombeau, que j'ai vu de mes propres yeux. Il aurait désiré être inhumé dans l'église des Frères Mineurs, mais ceux-ci s'y opposèrent, car ils n'acceptaient pas alors de sépultures dans leurs couvents, et cela en vue d'éviter les tracas et les dissentions avec les clercs. C'est pour le même motif qu'ils refusèrent d'enterrer Ste Elisabeth 6 dans leur église.

Dans la province de Provence 7, au bourg de St-Maximin, fut découvert en l'an 1283 8 le corps de la Bse Marie-Magdeleine, auquel il manquait seulement une jambe. C'est à peine si l'on put en lire

---

1. S. Luc. XI, 27.

2. La mort.

3. Ces faits sont cités par Salimbene, d'après la Légende dorée, de Jacques de Voragine.

4. Raymond-Bérenger IV.

5. L'église des frères hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem.

6. Ste Elisabeth de Hongrie, du Tiers-Ordre de St-François (1207-1231).

7. Nous croyons devoir intercaler ici les détails que Salimbene donne beaucoup plus loin dans sa Chronique sur Ste Marie Magdeleine, quand il parle des événements se rapportant à l'an 1283, car ils ont trait à son séjour en Provence en 1248, pendant lequel il alla visiter la grotte de la sainte pénitente.

8. Salimbene est ici en désaccord avec la plupart des auteurs et avec le manuscrit du Vatican, qui disent que le corps de Ste Magdeleine fut découvert le 9 Décembre 1279 et que l'élévation et la translation solennelle des reliques se firent le 5 Mai 1280.

Digitized by Google

alors l'épitaphe, enfermée dans une ampoule en verre, par suite de l'ancienneté de sa rédaction 1. Et le roi Charles 2, qui était comte de Provence, et qui, cette année-là, se rendit à Bordeaux pour aller faire la guerre à Pierre 3, roi d'Aragon, voulut qu'on publiât la chose, qu'on élevât de terre le corps de la B^se^ Marie-Magdeleine et qu'on célébrât une fête solennelle en son honneur. Et ainsi fut fait. Dès lors cessèrent les contestations, les contradictions, les chicanes, les abus et les faussetés qui avaient jusque là existé au sujet du corps de cette sainte. En effet, les habitants de Sinigaglia soutenaient qu'ils en étaient possesseurs, et ceux de Vézelay, ville populeuse de Bourgogne, prétendaient également l'avoir chez eux, et même ils avaient toute une légende là-dessus. Or il est évident que le même corps de femme ne peut se trouver en trois endroits différents. Donc, le corps de Ste Marie-Magdeleine est vraiment dans le bourg de St-Maximin, comme celui de Ste Marthe, sa sœur, à Tarascon.

Quant à la grotte de Ste Marie-Magdeleine 4, où elle resta trente ans à faire pénitence, elle est à quinze milles de Marseille 5 ; j'y passai une nuit aussitôt après la fête de la sainte 6. Cette grotte se trouve sur une très haute montagne rocheuse ; si j'ai bon souvenir, elle est, à mon idée, assez vaste pour contenir mille personnes. Il y a là trois autels, une fontaine semblable à celle de Siloé et une très belle route pour y accéder. Une église, où demeure un prêtre, est bâtie en dehors et tout près de la grotte ; par dessus celle-ci,

---

1. Bernard Gui écrit également : « Alors, fut découvert... un autre écrit très ancien sur une feuille de papier, qui était extérieurement toute recouverte de cire ; par suite de son ancienneté, on put avec peine en lire le texte qui portait : Ici repose le corps de la B^se^ Marie-Magdeleine. »

2. Charles d'Anjou, roi de Sicile, et frère de St Louis.

3. Pierre III, roi d'Aragon.

4. Appelée la Sainte-Beaume. Beaume, dans la langue de Provence, signifie grotte.

5. Non loin de St-Maximin (dép. du Var), au sud-ouest de cette ville.

6. La nuit du 22 au 23 juillet 1248.

Digitized by Google

la montagne paraît encore aussi élevée que le baptistère de Parme. Si j'ai bon souvenir, la grotte elle-même est, selon moi, par rapport à la plaine, à une hauteur plus de trois fois supérieure à celle de la tour Asinelli de Bologne 1, et les grands arbres qu'on voit à ses pieds semblent être des orties ou des sauges. Quand les femmes et les nobles dames de Marseille s'y rendent par dévotion, elles emmènent des ânes pour porter du pain, du vin, des tourtes, des poissons et autres comestibles : car toute cette région est encore inhabitable et déserte. Sur la même route, à cinq milles de la grotte, se trouve un célèbre monastère de Dames blanches, qui y sont nombreuses; elles aiment sincèrement les Frères Mineurs et sont heureuses de les voir et de les recevoir dans leur maison, où elles les servent avec empressement et leur donnent généreusement l'hospitalité.

A l'époque de l'Invention du corps de Magdeleine, Dieu accomplit, par l'entremise de la sainte, le miracle suivant qui vient confirmer la vérité de cet événement. Certain jeune homme, boucher de son état, rencontra sur la route quelqu'un de sa connaissance qui lui demanda d'où il venait. « J'arrive, répondit-il, du bourg de St-Maximin, où tout dernièrement a été trouvé le corps de la Bse Marie-Magdeleine, dont j'ai baisé le tibia. — Ce n'est pas, dit l'autre, son tibia que tu as baisé, mais celui d'une ânesse ou d'une bête de somme que les clercs offrent à la vénération des gens simples, pour en retirer de l'argent. » Une grande dispute s'étant élevée entre eux à ce sujet, l'incrédule irrespectueux porta au dévot de Magdeleine de nombreux coups d'épée, mais sans lui faire la moindre blessure, grâce à la protection de la sainte. Ce dernier frappa une fois seulement le contempteur de Magdeleine, et cela suffit pour qu'il en perdît aussitôt la vie. Le défenseur de Magdeleine fut très peiné d'avoir tué un homme, — il n'avait commis ce meurtre qu'en se défendant, et cela bien malgré lui et

1. La tour Asinelli, construite en 1105 par G. degli Asinelli, a 97 mètres de hauteur.

Digitized by Google

à l'improviste ; — mais, craignant d'être pris par les proches parents du mort, il se réfugia à Arles, puis à Saint-Gilles et s'y tint caché. Mais le père de l'homme tué, ayant donné à un traître dix livres d'argent, fit mettre en prison le meurtrier de son fils, qui fut condamné à la potence. La nuit qui précéda le jour de l'exécution, Magdeleine lui apparut dans sa prison, où il se tenait éveillé, et elle lui dit : « Ne crains rien, mon dévoué serviteur, zélé défenseur de mon honneur, car tu ne mourras pas. Je viendrai à ton aide au moment opportun, et tous ceux qui en seront témoins en demeureront pleins d'admiration et de gratitude envers Dieu créateur, qui opère des merveilles, et envers moi sa servante. Pour toi, après ta délivrance, reconnais ce bienfait qui t'aura été accordé par moi, et pour le bien de ton âme n'oublie pas de payer de retour, par ta fidélité, Dieu ton libérateur. » A ces mots, Magdeleine disparut, le laissant tout consolé. Le lendemain, quand il fut attaché aux fourches patibulaires, il ne ressentit en son corps ni lésion, ni douleur. Et voici que tout à coup, sous les yeux des spectateurs, descendit du ciel, d'un vol rapide, une colombe blanche comme neige, qui se posa sur le gibet, délia la corde du cou du pendu, son dévot serviteur, et le descendit à terre sans qu'il eût aucun mal. Et comme les bourreaux, poussés par les parents de l'homme tué, voulaient de nouveau le pendre, il s'échappa grâce aux bouchers dont il y avait là une multitude armée de glaives et de bâtons, toute prête à le protéger, et parce qu'il était leur ami et confrère et parce qu'ils avaient été témoins du miracle si éclatant et si extraordinaire accompli en sa faveur. Quand il eut fait connaître qu'il avait commis l'homicide contre son gré en se défendant et en prenant la défense de l'honneur de Magdeleine, et comment la Sainte lui avait promis dans sa prison de le délivrer en temps opportun, tous agréèrent sa justification et célébrèrent les louanges du Seigneur et de la B^se^ Marie-Magdeleine sa libératrice. Le Comte de Provence [1], ayant appris ces choses, désira

1. Charles d'Anjou, roi de Sicile.

Digitized by Google

voir ce jeune homme, en entendre le récit de sa bouche et le retenir à sa cour tout le temps de sa vie. Mais celui-ci lui répondit que si on lui donnait le monde entier, il ne voulait finir sa vie que dans le bourg de St-Maximin au service de Magdeleine, à l'endroit même où son corps venait d'être retrouvé. Il en fut ainsi fait.

Au septième mois, c'est-à-dire en septembre, vers la fête de l'Exaltation de la Ste Croix, alors que je venais de terminer la transcription du Commentaire de l'abbé Joachim, fr. Raymond, ministre provincial de Provence, me manda d'aller au devant du ministre général, qui venait de France, après avoir fait la visite en Angleterre, en France et en Bourgogne, et qui voulait dès lors la faire en Provence et en Espagne. Il écrivit dans le même sens à fr. Hugues. Nous le rencontrâmes à Tarascon, où se trouve le corps de Ste Marthe et où réside plus fréquemment la comtesse [1], qui est la mère de la reine de France et de la reine d'Angleterre. Nous allâmes avec le ministre général vénérer le corps de sainte Marthe. Il se faisait autrefois à son tombeau quantité de miracles. Clovis, roi des Francs, devenu chrétien, après avoir été baptisé par St Rémi, y vint lui-même et y obtint sa guérison d'une forte douleur de reins dont il souffrait ; c'est pourquoi il en dota l'église de possessions s'étendant à trois milles à la ronde de chaque côté du Rhône, et il exempta de toute redevance les terres, villes et bourgs qui en faisaient partie [2].

Dans le couvent des Frères Mineurs de Tarascon, un soir que nous avions dit Complies avec le ministre général, celui-ci se rendit dans le cloître pour prier. Or les frères étrangers n'osaient pas se mettre au lit, avant que le général y allât lui-même. Comme ils se désolaient et murmuraient de ce qu'ils auraient voulu dormir et qu'ils ne le pouvaient, à cause de la lumière du cierge éclairant la salle où étaient leurs couchettes, j'allai trouver le général, avec qui j'étais très intime, étant d'ailleurs de son pays, et lui dire : «

---

1. Béatrix, femme de Raymond-Bérenger.

2. Ces détails sont tirés de la Légende dorée de Jacques de Voragine.

Digitized by Google

Père, les étrangers accablés par la fatigue du voyage désireraient bien dormir, mais ils n'osent se coucher avant vous. — Va, me répondit-il, et dis-leur, de ma part, de dormir avec la bénédiction de Dieu ». Et il en fut ainsi fait. Pour moi je préférai attendre le général, afin de lui indiquer son lit. Sa prière terminée, quand il vint pour prendre son repos, je le lui montrai : « Père, voici le lit que vous devez occuper, car c'est pour vous qu'il a été préparé. — Mon fils, le pape pourrait dormir dans un pareil lit ; fr. Jean de Parme jamais ne s'y mettra ». Et il prit possession de celui que j'espérais avoir. « Père, repris-je, Dieu vous pardonne de vous être emparé du lit où je comptais dormir, vu qu'il m'avait été assigné ! — Mon fils, ajouta-t-il, dors dans ce lit papal ». Je refusai à son exemple, d'en faire usage, alors il commanda : « Je veux absolument que tu t'y couches et je te l'ordonne ». Je dus donc me soumettre.

Le lendemain, le gardien de Beaucaire vint prier le général qu'après avoir expédié toutes les affaires le retenant à Tarascon, il daignât visiter ses fils de Beaucaire. C'est ce qui fut fait. Pendant que nous étions dans cette dernière ville, y arrivèrent deux frères d'Angleterre. L'un, fr. Etienne, lecteur, entré tout enfant dans l'ordre du Bx François, était un bel homme, plein d'esprit, fort lettré, excellent à donner de bons conseils, et toujours prêt à prêcher au clergé. Il avait avec lui les ouvrages si utiles de fr. Adam de Marsh, dont il me lut des passages sur la Genèse. Fr. Jean de Parme, ministre général, lors de sa visite en Angleterre, lui avait promis de l'envoyer à Rome pour lui donner la consolation d'y remplir l'office de Lecteur. Son compagnon était fr. Jocelin, bel homme lui aussi, spirituel et savant.

Or au même moment survinrent deux autres frères, pour demander au général de pourvoir le couvent de Gênes d'un bon Lecteur. C'étaient fr. Henri de Bobbio, chantre du couvent de Gênes, et un autre dont le nom échappe à ma mémoire. Tous deux sollicitèrent avec instance le général de vouloir bien, par amour de Dieu, exaucer la supplique des frères de leur couvent, et de fr. Nantelme, leur ministre provincial. Alors le général qui était expéditif en affaires, — car il était intelligent et concevait vite la

Digitized by Google

décision à prendre, — le général dit à fr. Etienne : « Voici des lettres que m'écrivent les frères du couvent de Gênes pour me prier de leur procurer un bon Lecteur. Si donc il vous plaisait d'y aller pour exercer cette charge, j'en aurais grande satisfaction ; mais quand j'y retournerai moi-même, je vous enverrai à Rome. — Père, lui répliqua fr. Etienne, c'est très volontiers et avec joie que je suis prêt à vous obéir. — Béni soyez-vous, mon fils, pour votre bonne réponse. Vous partirez donc avec ces frères, vous et votre compagnon, et j'écrirai au ministre provincial et aux frères de Gênes pour qu'ils vous accueillent favorablement ». Et il en fut ainsi fait.

Ensuite nous quittâmes les frères de Beaucaire, et nous descendîmes par le Rhône jusqu'à Arles. Les frères de cette ville se réjouirent de l'arrivée du général, car il était homme de bon exemple et de grande édification. Or, un jour qu'il était seul, je l'abordai; au même instant se présenta mon compagnon, originaire de Parme, et nommé fr. Johannin de Ollis. « Père, demanda-t-il au ministre général, faites que fr. Salimbene et moi nous ayons l'auréole. — Et que puis-je faire pour vous la procurer ? lui répondit le général d'un air souriant. — Nous donner les pouvoirs de prédicateurs. — En vérité, seriez-vous tous deux mes frères selon le sang, vous ne les obtiendriez de moi qu'après avoir passé par le glaive de l'examen ». Alors je lui dis en présence du ministre général : « Va-t'en avec ton auréole ! Pour moi, l'an dernier à Lyon, j'ai reçu du pape Innocent IV la charge de prêcher, et maintenant je devrais l'obtenir de fr. Johannin [1] de St-Lazare ! Il suffit qu'elle m'ait été conférée par celui qui avait le pouvoir de le faire ».

Fr. Jean de Parme était connu dans le monde sous le nom de Maître Johannin, alors qu'il y enseignait la philosophie. Il s'appelait en outre de St-Lazare, parce que, tout petit, il avait été élevé dans la maison de St-Lazare de Parme [2] par un prêtre, son oncle

1. En Italien : Giovannino : Petit Jean.
2. San Lazzaro, près de Parme.

Digitized by Google

paternel, qui avait la garde de cette maison et qui se chargea de faire à ses frais instruire son neveu. Celui-ci étant enfant fit une grave maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. Or un jour, réconforté en Dieu, il dit aux personnes présentes : « Le Seigneur m'a rudement châtié, mais il ne m'a point livré à la mort. Je ne mourrai pas, mais je vivrai et je raconterai les œuvres du Seigneur [1] ». Il se rétablit aussitôt ; il se mit de suite à étudier avec ardeur et marcha très vaillamment dans la voie du Seigneur, jusqu'au moment où il devint Frère Mineur. Dès lors il progressa grandement de vertu en vertu, « et il se fortifiait, plein de sagesse, et la grâce de Dieu était en lui [2] ». Il était de taille moyenne, de proportions harmonieuses, de solide complexion, de forte santé et de grande résistance pour le travail, tant pour la marche que pour l'étude. Il avait une figure angélique, gracieuse et toujours souriante. Il se montrait libéral, bienfaisant, courtois, charitable, humble, doux, plein de bonté et de patience. C'était un homme pieux et fort adonné à l'oraison, doué d'une grande clémence, et très sensible aux peines des autres. Chaque jour il célébrait la Sainte Messe, de façon si dévote que les assistants en étaient particulièrement touchés de la grâce. Il prêchait au clergé, comme aux frères, avec tant de ferveur et d'éloquence qu'il tirait les larmes d'un grand nombre de ses auditeurs. Il parlait avec aisance et sans jamais broncher. Sa science était extraordinaire ; d'ailleurs dans le siècle il avait été maître en grammaire et en philosophie, et dans l'Ordre des Frères Mineurs il fut un profond théologien et un habile dialecticien. Il avait enseigné à l'Université de Paris, où il expliqua le Livre des Sentences. Il fut Lecteur au couvent de Bologne, puis à celui de Naples durant plusieurs années. Quand il passait par Rome les frères lui demandaient de prêcher ou de soutenir des di scussions publiques en présence des Cardinaux, car ceux-ci le tenaient pour un philosophe de mérite. Il était pour

1. Ps. CXVII, 18. 17.
2. S. Luc. II, 40.

Digitized by Google

tous un modèle de vertu, tant sa vie était sainte et parfaite ; aussi était-il aimé de Dieu et des hommes. Il connaissait parfaitement la musique et chantait à merveille. Je n'ai jamais rencontré personne qui écrivît aussi vite que lui, ni qui eût une écriture si belle et si lisible que la sienne. Il s'exprimait en des termes toujours nobles et bien choisis, et il savait à volonté rédiger ses lettres dans un style sententieux. Il fut le premier ministre général qui parcourut l'Ordre et qui en visita les provinces, ce qui ne s'était jamais fait avant lui. Il fut également le premier ministre général qui octroya aux personnes dévouées à l'Ordre des lettres de participation aux bonnes œuvres et suffrages des Frères Mineurs.

Lorsqu'il était au Chapitre général tenu à Metz [1], les ministres provinciaux et les custodes vinrent un jour le trouver : « Père, lui dirent-ils, rédigeons des constitutions. — Ne multiplions pas les constitutions, leur répondit-il, mais gardons bien celles que nous avons. Dieu lui-même au commencement du monde n'imposa à nos premiers parents que deux préceptes, l'un affirmatif, l'autre négatif, et bien vite ils en trangressèrent un. Aussi le Seigneur se plaint-il de certains dans Osée, ch. VI, en disant : « Mais eux ils ont, comme Adam, enfreint mes ordres [2] ». Pourquoi cela ? Parce que, selon le psalmiste : « Ils se sont trouvés liés, c'est pourquoi ils sont tombés [3] ». Sachez que les pauvres frères témoignent du mécontentement contre vous, parce que vous faites quantité de constitutions que vous imposez à vos sujets ; et parce que vous qui en êtes les auteurs, vous ne voulez pas les observer. On fait en effet plus d'attention aux actes qu'aux paroles des prélats, aussi le Seigneur parle-t-il ainsi de plusieurs d'entre eux : « Ils disent, mais ne font pas ce qu'ils disent [4] ». Le B^x^ Jean Chrysostome fait un très beau commentaire sur le texte de St Matthieu

1. En 1254, à la Pentecôte tombant cette année là le 31 mai.
2. Osée, VI, 7.
3. Ps. XIX, 9.
4. S. Matthieu, XXIII, 3.

Digitized by Google

rapportant les reproches adressés par Notre Seigneur aux Scribes et aux Pharisiens : « Ils lient des fardeaux pesants qu'on ne peut porter, et les placent sur les épaules des hommes ; mais, pour eux, ils ne veulent pas les remuer du doigt [1] ». Il s'exprime ainsi : « Voulez-vous paraître et être réellement saint ? Soyez austère pour vous, bon pour les autres. Qu'on vous voie accomplir ce qui est pénible, et ne commander que ce qui est facile. C'est ce que faisait Jules-César, dont on rapporte qu'il ne disait jamais à ses soldats : « Allez et faites telle chose », mais bien : « Allons, et faisons cela ». Il s'unissait ainsi toujours à eux pour agir de concert. S. Ambroise de son côté ajoute : « L'inférieur fait volontiers ce qu'il voit faire à son supérieur ».

Par suite de ces observations du ministre général, on renonça dans ce chapitre à établir des constitutions. Cependant fr. Jean de Parme, en cette circonstance, écrivit une lettre qu'il envoya à tout l'Ordre, pour commander à tous les frères de s'acquitter de l'office divin de manière uniforme, partout, selon les rubriques. C'est ce qui ne s'était pas toujours pratiqué jusqu'alors. En effet, si les frères avaient à dire au couvent de grand matin quelque messe pour les morts, ils s'en contentaient en certains endroits, et ne célébraient pas après Tierce la messe conventuelle du Dimanche ou de la fête du jour. Et ils faisaient ainsi, comme j'en fus moi-même témoin, plusieurs autres choses qui n'étaient pas selon les rubriques, ou même qui y étaient complètement opposées. Tout cela fut réformé par notre vénérable père Jean de Parme, ministre général.

J'ai rapporté précédemment qu'étant à Arles je me glorifiai, en présence de fr. Jean, d'avoir reçu à Lyon du pape Innocent IV le pouvoir de prêcher. Là-dessus mon compagnon, fr. Johannin de Ollis répliqua : « J'aimerais mieux l'obtenir du ministre général que de n'importe quel pape. Si donc il est nécessaire que nous passions par le glaive de l'examen, je demande que ce soit fr.

---

1. S. Matthieu, XXIII, 4.

Digitized by Google

Hugues qui nous le fasse subir ». Il parlait du fameux Hugues de Provence qui, à l'occasion de la venue du général, se trouvait à Arles et qui était son grand ami. « Je ne veux pas, déclara fr. Jean, que vous soyez examinés par fr. Hugues, parce qu'étant votre ami, il serait trop indulgent pour vous. Mais appelez moi le Lecteur et le répétiteur de ce couvent ». Quand ils furent arrivés, le général leur dit : « Emmenez-moi ces deux frères et examinez-les séparément sur les questions de prédication uniquement, et s'ils sont dignes de recevoir l'office de prédicateur, faites-le moi savoir ». L'examen terminé, le général m'accorda cet office; mais pour mon compagnon, qui avait été trouvé insuffisant, il le lui refusa en disant : « Ce qui est différé n'est pas refusé. Applique-toi à la sagesse, mon fils, et réjouis mon cœur, afin que tu puisses répondre à qui te fera des reproches [1] ». Car l'Ecclésiastique enseigne qu'avant de parler, il faut apprendre [2].

Arrivèrent alors deux frères de Toscane, qui allaient faire leurs études à Toulouse, savoir fr. Gérard de Prato et fr. Benoît de Colle, tous deux diacres et jeunes écoliers de valeur, avec qui j'avais étudié plusieurs années au couvent de Pise. Comme ils voulaient partir dès le lendemain, ils envoyèrent fr. Marc demander de leur part au général, dont il était le compagnon, qu'il leur octroyât l'autorisation de prêcher et d'être promu au sacerdoce. Or ce soir là le général récitait Complies seul avec moi. Fr. Marc l'aborda et interrompit notre office pour présenter sa requête. Le général lui répondit dans la ferveur de son esprit, ainsi qu'il avait coutume de le faire, quand il était inspiré, — il le pensait du moins, — par le zèle de la gloire de Dieu : « Ces frères agissent fort mal, en sollicitant imprudemment pareille chose, car, selon l'Apôtre : « Personne ne doit s'arroger les honneurs [3] ». Voici qu'ils viennent sur l'ordre de leur ministre provincial qui les connaissait bien ;

---

1. Proverb. XXVII, 11.
2. Eccli. XVIII, 19.
3. Hébr. V, 4.

Digitized by Google

c'était à lui qu'il incombait de leur concéder ce qu'ils veulent avoir de moi. Qu'ils aillent donc à Toulouse, où ils sont envoyés pour faire leurs études, et qu'ils s'y instruisent. Il n'est pas nécessaire qu'ils s'y livrent à la prédication ; plus tard ils pourront obtenir en temps opportun ce qu'ils demandent ». Là-dessus fr. Marc se retira et voyant que le général était fâché, il ajouta : « Père, vous devez croire que ce ne sont pas ces frères qui font d'eux-mêmes cette demande, mais que fr. Salimbene a bien pu m'engager à la faire pour eux. — Fr. Salimbene, reprit le général, est toujours resté ici avec moi pour réciter Complies ; par conséquent je suis convaincu qu'il n'a pu te parler ainsi ». Et fr. Marc s'en alla en disant : « Père, qu'il soit fait ainsi que vous le voulez ». Je compris que fr. Marc n'avait pas pour agréable la réponse du général ; aussi, après avoir terminé Complies, je fus le trouver pour le consoler.

Ce même soir, le général me fit appeler ainsi que mon compagnon. « Mes petits enfants, nous annonça-t-il, j'espère vous quitter bientôt, pour me rendre en Espagne. Choisissez donc dans tout l'Ordre un couvent à votre gré, excepté toutefois celui de Paris, et je vous y enverrai. Je vous laisse le temps d'y réfléchir la nuit ; demain vous m'informerez de ce que vous aurez résolu ». Le lendemain il nous demanda : « Qu'avez-vous décidé et choisi ? — Nous ne voulons pas, lui répondis-je, qu'il soit pour nous question de faire notre choix d'un couvent, pour éviter d'en avoir ensuite du regret ; mais nous nous en remettons à votre bon plaisir. Envoyez-nous dans tel couvent que vous voudrez et nous vous obéirons ». Edifié par ces paroles il nous dit : « Allez donc au couvent de Gênes, où vous serez avec fr. Etienne, l'anglais, que j'y envoie. J'écrirai au ministre provincial et aux frères de cette maison, qu'ils vous accueillent favorablement, comme moi-même, et que vous devez être promus, toi, fr. Salimbene, au sacerdoce, et ton compagnon fr. Johannin, au diaconat. Et quand je repasserai par là, si je vous trouve satisfaits, j'en aurai grand contentement ; sinon, je vous consolerai de nouveau ». Tout cela fut accompli à la lettre.

Ensuite le général s'adressa à fr. Hugues, son ami : « Qu'en dites-vous, fr. Hugues ? Nous voulons aller en Espagne et réaliser le

Digitized by Google

vœu que l'Apôtre formait lui aussi de s'y rendre [1]. — Quant à vous, Père, repartit fr. Hugues, vous pouvez y aller ; pour moi, je désire mourir dans le pays de mes pères ». Et de suite, nous conduisîmes après None le ministre général au bateau appareillé sur le Rhône : on célébrait ce jour-là la fête de S. Michel. Après nous avoir fait ses adieux, il nous quitta pour s'arrêter le jour même à Saint-Gilles. Pour nous, nous nous rendîmes par mer à Marseille où nous trouvâmes fr. Etienne, l'anglais. Ce dernier me pria de dire au gardien du couvent qu'il voudrait bien prêcher au clergé et aux frères à la fête du Bx François. Le gardien me manifesta qu'il serait heureux de l'entendre, mais qu'il ne pouvait lui donner cette satisfaction, de crainte de déplaire à l'évêque [2], qui devait assister à la fête.

Après la fête du Bx François, nous nous embarquâmes pour gagner Hyères où était la résidence de fr. Hugues. Mais fr. Etienne partit pour Gênes avec son compagnon [3] par voie de terre, n'ayant

---

1. Cf. Rom. XV, 24, 28.

2. C'était l'évêque Benoît d'Alignan, dont Salimbene parle en ces termes dans le cours de sa Chronique : « En la fête de St Benoît naquit à Marseille un enfant à qui on donna le nom de Benoit ; en la fête de St Benoît, on lui fit, après son sevrage, commencer ses études ; devenu grand et déjà instruit il fut, en la fête de St Benoît, reçu dans l'Ordre des moines noirs *a)* ; plus tard, en la fête de St Benoît, on le chargea de la sacristie ; quelques années après, les moines, en considération de ses bonnes vie et mœurs, l'élurent abbé *b)*, en la fête de St Benoît ; dans la suite, en la fête de St Benoît, les chanoines de Marseille le nommèrent à l'évêché de leur ville *(c)*, où il se montra digne de tous éloges ; en la fête de St Benoît, il entra dans l'Ordre du Bx François, dans lequel durant dix ans il vécut humble et exemplaire, et en la fête de St Benoît il mourut *(d)*. Son corps fut déposé en un cercueil de pierre dans l'église des Frères Mineurs de Marseille, et Dieu manifesta par des miracles la gloire de son serviteur ».

a. Chez les Bénédictins de Villemagne (dép. de l'Hérault).

b. Du monastère de Ste Marie de Grasse, l'an 1224.

c. En 1230.

d. Le 11 juillet 1268, fête de la Translation de St Benoît. On ne peut dire si la fête St Benoît, mentionnée précédemment jusqu'à sept fois, est celle du 11 juillet, ou celle qui se célèbre le 21 mars.

3. Jocelin (cf. ci-dessus, p. 59).

Digitized by Google

pas trouvé de bateau pour les y transporter. Mon compagnon et moi nous restâmes à Hyères depuis la fête du Bx François jusqu'à la Toussaint. Je me réjouissais d'y être, ayant ainsi l'occasion de causer toute la journée avec fr. Hugues des doctrines de l'abbé Joachim. Mais d'autre part, j'étais affligé de voir que mon compagnon [1] était gravement malade et qu'il ne voulait pas prendre de précautions ; de plus je considérais avec peine qu'à cause de l'hiver, il devenait de plus en plus difficile de voyager par mer.

Cette année-là la contrée fut grandement éprouvée par le vent de mer [2] ; la nuit, bien que couché en plein air, je pouvais à peine respirer, et j'entendais souvent les hurlements que poussaient quantité de loups. Je dis alors à mon compagnon qui était passablement arrogant : « Tu ne veux pas éviter ce qui t'est nuisible, et tu retombes sans cesse ; mais moi je constate que ce pays est très malsain, et je ne voudrais pas mourir encore, afin de voir l'accomplissement des prédictions de fr. Hugues. Aussi sache bien que s'il se présente une bonne occasion d'avoir de nos frères comme compagnons de voyage, je partirai avec eux. — Je suis de ton avis, me répondit-il, moi aussi j'irai avec toi ». Il comptait bien qu'il ne viendrait aucun frère. Et voilà qu'au moment même, par la permission de Dieu, arriva un certain fr. Ponce, un saint homme, qui avait demeuré avec nous au couvent d'Aix, et qui se rendait à Nice, où il venait d'être nommé gardien. Il fut très content de nous revoir. « Nous voulons, lui déclarai-je, partir avec vous, car nous devons aller habiter Gênes. — Cela me fait grand plaisir, et je vais chercher à avoir un bateau ». Le lendemain, après le dîner, nous nous rendîmes au bateau, qui était à un mille du couvent. Mon compagnon ne voulait pas me suivre, mais voyant que je m'en allais pour de bon, il prit avec lui le gardien du lieu et vint derrière nous. Comme je lui tendais la main, pour l'aider à monter dans l'ambarcation, il la repoussa avec horreur, en disant : « A Dieu ne

1. Johannin de Ollis.
2. Le mistral, que Salimbene prend à tord pour un vent de mer.

Digitized by Google

plaise que tu me touches ! car tu n'es pas resté fidèle et bon compagnon pour moi. — Malheureux ! lui répliquai-je, reconnais la bonté de Dieu à ton égard ; le Seigneur en effet m'a révélé que si tu étais resté à Hyères, tu y serais certainement mort. Le sage ne dit-il pas dans l'Ecclésiaste : « Ne sois pas insensé, de peur que tu ne meurs avant ton temps [1] ». Mais bref, il ne voulut pas me croire, jusqu'à ce que « l'affliction lui eût donné l'intelligence de ce que je lui fis alors entendre [2] ». En effet, durant tout l'hiver, au couvent de Gênes, il ne put se guérir de cette maladie qu'il avait contractée en Provence. Lorsque m'étant de nouveau embarqué le jour de St Mathias et étant en quatre jours arrivé à Hyères [3], j'y trouvai six frères morts et enterrés, entre autre le gardien qui l'avait accompagné au bateau, et que de retour à Gênes je lui eus rapporté la nouvelle de ces décès, il me remercia enfin de l'avoir retiré des portes de la mort. Il se rétablit à la longue, et plus tard il passa en Egypte pour consoler les chrétiens qui y étaient retenus en captivité.

Le jour même où nous avions quitté Hyères, nous arrivâmes à Nice ; nous nous y rencontrâmes et fîmes connaissance avec fr. Simon de Montesarculo dans la Pouille, qui était Procureur de l'Ordre près la Cour papale résidant alors à Lyon. Il voulait aller à Gênes, et accompagné du réfectorier de Lyon, il attendait sur le rivage qu'il pût trouver un bateau. « Nous en avons un, lui annonçai-je, et demain nous nous mettrons en route ». Cette nouvelle les réjouit. Le lendemain nous navigâmes toute la journée, ainsi que toute la nuit suivante ; et au point du jour nous abordions au port de Gênes qui est en face de la ville. Ce jour là était un Dimanche [4]. Ce fut une grande joie pour les frères de nous recevoir, et en

---

1. Eccle. VII, 18.

2. Isaïe XXVIII. 19.

3. Voir plus loin p. 70.

4. Ce dut être le Dimanche 8 novembre 1248, vu que Salimbene resta à Hyères jusqu'à la Toussaint.

Digitized by Google

particulier pour fr. Etienne, l'Anglais, Lecteur du couvent, que le ministre général, selon sa promesse, envoya plus tard à Rome, où il remplit également la charge de Lecteur, et où il mourut ainsi que son compagnon fr. Jocelin, tous deux ayant ainsi obtenu la réalisation de leur désir de voir Rome et ses sanctuaires. Le gardien de Gênes me donna deux tuniques neuves, l'une de dessous, l'autre de dessus. Il en fit autant pour mon compagnon. Le ministre provincial fr. Nantelme, un saint homme, qui était originaire de Milan et avait exercé l'office de Lecteur, m'assura qu'il m'accorderait toutes les faveurs et satisfactions que je voudrais lui demander, et il désigna son propre compagnon, fr. Guillaume de Piémont, qui était fort bon et savant, pour m'apprendre à dire la messe et à chanter.

En cette année 1248, se trouvait à Gênes un évêque de Corse qui avait été moine noir de l'ordre de St Benoît, et dont le père était natif de Plaisance et la mère, de Parme. En haine de l'Eglise il avait été chassé de Corse par le Roi Henri[1] ou par Frédéric, son père, ex-empereur; il s'était réfugié à Gênes où il faisait des écritures pour gagner son pain. Il venait chaque jour assister à la messe des Frères Mineurs et ensuite aux cours donnés par fr. Etienne. Ce fut cet évêque qui m'ordonna prêtre[2] dans l'église de St Honorat, qui est maintenant attachée au couvent des Frères Mineurs de Gênes, mais ne l'était pas alors.

La même année, dans la vallée de Maurienne, qui va de Suse en Lombardie, à Lyon, et qui passe entre Grenoble et Chambéry, une montagne très haute dominant une plaine appelée le val de Savoie, à une lieue de Chambéry, s'écroula la nuit et remplit tout le vallon sur une longueur d'une lieue et sur une largeur d'une lieue et demie. Sept paroisses qui se trouvaient à ses pieds furent ensevelies sous ses ruines et 4000 hommes furent tués. Alors s'accomplirent ces

---

1. Henri, roi de Sardaigne, fils naturel de Frédéric II, empereur déposé par Innocent IV.

2. En décembre 1248, aux Quatre-Temps.

Digitized by Google

paroles de Job : « La montagne se mine et tombe, et le rocher est arraché de sa place ; les eaux creusent les pierres, et l'eau qui bat contre la terre la consume peu à peu. C'est ainsi que vous perdez l'homme [1] ». A l'époque où cette catastrophe arriva, j'en appris la nouvelle, au couvent de Gênes, et l'année suivante, en passant par la contrée où elle se produisit, je pus m'en rendre compte moi-même.

L'an du Seigneur 1249, fr. Nantelme, mon ministre provincial m'envoya au ministre général pour traiter des affaires de la province de Gênes. Je pris la mer à la St Mathias, et en quatre jours je parvins à Hyères, au couvent de fr. Hugues. Celui-ci fut très content de me revoir, et comme il était le vicaire du gardien, il mangea avec moi et avec mon compagnon [2] dans une grande intimité, aucun autre frère n'étant avec nous, sauf celui qui nous servait. Il nous donna un dîner excellent en poissons de mer et en toutes sortes d'autres mets. Nous étions alors au commencement du grand carême [3]. Pendant le repas, nous nous entretînmes des choses de Dieu, des doctrines de l'abbé Joachim et des événements à venir. Et mon compagnon originaire de Gênes, et tous les frères de la maison étaient fort surpris de l'amitié que me témoigna fr. Hugues, car il n'avait pas coutume alors de manger avec d'autres, à cause du Carême sans doute.

Quand je quittai Gênes, un amandier planté près de la sacristie était en fleurs ; à mon arrivée en Provence, je pus constater que beaucoup plus avancées les amandes y étaient déjà grosses dans leur écorce toute verte, aussi bien que les fèves dans leurs gousses.

Après le dîner, je me remis en route pour me rendre près du général. Je le trouvai à Avignon, revenant d'Espagne, d'où il avait été rappelé par le Pape Innocent IV, encore à Lyon, qui voulait l'envoyer chez les Grecs. On espérait, en effet, que grâce à l'em-

---

1. Job, XIV, 18, 19.
2. C'était alors fr. Guillaume Blancardo.
3. Le carême avait commencé en 1249 le 17 Février.

Digitized by Google

pereur Vatace [1], ils allaient faire retour à l'Église Romaine. Avignon est une ville de Provence située sur le Rhône, où je passai plusieurs fois à diverses époques. De là, je partis pour Lyon avec le ministre général. En arrivant à Vienne, nous rencontrâmes l'ambassadeur de Vatace que cet empereur envoyait au Pape pour le prier de lui députer le ministre général. C'était un Frère Mineur, dont le père était grec, et la mère de race latine. Il s'appelait fr. Salimbene, comme moi ; quoique n'ayant pas la tonsure cléricale, il parlait très bien le latin, comme aussi le grec. Le général l'emmena avec lui à Lyon. Dès que le général se présenta au Pape, celui-ci le reçut au baiser de la bouche et lui dit : « Dieu te pardonne, mon fils, d'avoir tant tardé ! Pourquoi n'as-tu pas pris un cheval en route [2], afin de m'arriver plus vite ? Pensais-tu donc que je ne puisse en payer la dépense ? — Père, répondit fr. Jean, au reçu de vos lettres, je suis venu avec assez de célérité, mais les frères chez qui je passais m'ont retenu. — Nous avons reçu l'heureuse nouvelle que les Grecs veulent se réconcilier avec l'Église Romaine ; c'est pourquoi je veux que tu te rendes chez eux avec une bonne escorte de frères de ton Ordre, et il pourra se faire que par ton entremise, Dieu daigne amener de bons résultats. De mon côté, je t'accorde toutes les faveurs que tu désireras. — Père, je suis à vos ordres, car « Je suis prêt, sans que rien puisse me troubler, à exécuter vos commandements [3] ». — Béni sois-tu mon fils, pour ton excellente réponse ».

Alors se trouvait à Lyon le Lecteur de Constantinople, fr. Thomas, un grec, de l'Ordre des Frères Mineurs, qui était un saint homme et parlait parfaitement grec et latin. Le général le prit avec lui pour partir chez les grecs. Fr. Thomas, d'ailleurs, avait été envoyé, lui aussi, par Vatace, pour lui ramener fr. Jean de

---

1. Jean III Vatace, empereur grec de Nicée, de 1222 à 1254.

2. Ange de Clareno (Hist. Tribul. III) dit que le Bx Jean de Parme « visita tout l'Ordre, sans jamais se servir d'âne, de cheval ou de voiture ».

3. Ps. CXVIII. 60.

Digitized by Google

Parme. Ce dernier fut accompagné également par plusieurs frères fort capables, et il quitta Lyon après la semaine de Pâques [1].

Fr. Rufin, ministre provincial de Bologne, se trouvait à la même époque à Lyon avec son compagnon fr. Bonaventure de Forli et fr. Bassetto : « Je t'ai envoyé en France, me dit-il, pour représenter ma province à l'Université [2] ; pourquoi es-tu allé habiter le couvent de Gênes ? Sache que j'en suis très mécontent, d'autant plus que pour l'honneur de ma province, je fais moi-même venir à Bologne des étudiants des autres provinces. — Pardonnez-moi, Père, lui répondis-je, car je ne pensais pas que vous le prendriez en mal. — Je te pardonne, en ce sens que tu vas de suite écrire l'obédience pour ton retour dans la province de Bologne, d'où tu es sorti avec ton compagnon [3] qui est à Gênes ». C'est ce qui fut fait. Mais le général, durant son séjour à Lyon, ne sut rien de cette obédience.

A Lyon, dans le même temps, était également fr. Rainald d'Arezzo, de la province de Toscane, qui venait prier le Pape de le dispenser d'accepter l'épiscopat, car alors qu'il était Lecteur à Riéti, l'évêque étant décédé, les chanoines de l'endroit l'avaient élu pour lui succéder. Le Pape étant informé de son savoir et de sa sainteté ne voulut pas agréer sa requête, bien plus, sur le conseil de ses frères, les cardinaux, il lui ordonna de recevoir la consécration épiscopale. Il lui fit même l'honneur de la lui conférer en personne, pendant que je demeurais à Lyon.

Après cela je repris mon voyage et je me rendis à Vienne ; je passai ensuite par Grenoble et par la vallée de Savoie, où je pus juger de l'éboulement de la montagne [4] et j'entrai dans une église

---

1. Le 11 avril 1249. — Fr. Jean de Parme ne partit pas immédiatement chez les Grecs, les lettres du Pape le chargeant de sa mission parmi eux, n'ayant été données que le 28 mai 1249. Il se rendit auparavant à Gênes, Parme, etc.

2. L'Université de Paris.

3. Johannin de Ollis.

4. La montagne écroulée l'année précédente, comme il a été dit plus haut.

Digitized by Google

dite de Saint-Gérard, qui était toute remplie de chemises d'enfants. De là, j'allai à Embrun, où il y avait un archevêque [1], natif de Plaisance, qui chaque jour voulait avoir deux Frères Mineurs, à sa table. Et s'ils ne venaient pas prendre chez lui le repas qui leur était copieusement préparé, il le faisait distribuer aux autres pauvres. Il y avait dans cette ville un couvent de treize frères ; le gardien de la maison me dit : « Frère, veuillez aller manger avec l'archevêque, qui sera très content de vous avoir, vu que depuis longtemps déjà les frères n'y sont pas allés, c'est une gêne pour eux de s'asseoir si souvent à sa table. — Père, lui répliquai-je, dispensez-nous-en, et ne vous offensez pas de notre refus ; nous voulons, en effet, partir sans retard après le dîner. Si nous nous rendions chez lui, l'archevêque nous retiendrait, pour avoir des nouvelles, dès qu'il saurait que nous revenons de la cour pontificale, et il nous empêcherait ainsi de continuer notre route ». Le gardien dès lors n'insista pas. « Je pense, dis-je ensuite tout bas à mon compagnon, qu'il vaut mieux pour nous terminer notre voyage, pendant que nous avons le temps propice avec d'excellentes lettres, afin de rendre au plus vite réponse à ceux qui nous ont envoyés, et d'être de retour à Gênes avant le ministre général ; autrement fr. Nantelme, notre ministre provincial serait fâché de la manière dont nous aurions rempli notre mission ». Mon compagnon m'approuva complètement.

Plus tard, un archevêque de cette ville [2] devint, de mon temps, cardinal de la cour romaine. C'était un homme de sainte vie, très recommandable, et fort versé dans les sciences, la littérature et la musique. Un jongleur ayant un jour joué de la vielle en sa présence, le pria de lui donner quelque chose : Si tu veux manger, lui dit l'archevêque, je te ferai volontiers servir à dîner pour l'amour de Dieu ; mais pour ton chant et ta vielle, tu n'auras

---

1. **Humbert, archev. de 1245 à 1250.**

2. **Henri, archev. d'Embrun, de 1250 à 1261, puis cardinal évêque d'Ostie en 1261.**

Digitized by Google

rien, car je sais chanter et jouer de la vielle aussi bien que toi ». Cet archevêque avait toujours avec lui deux Frères Mineurs.

Après être sortis d'Embrun, nous traversâmes les terres du comte de Dauphiné, et nous atteignîmes ainsi Suse qui fait partie de la province de Gênes. Arrivés à Alexandrie de Lombardie, nous rencontrâmes deux frères de Gênes, le chantre fr. Martin et fr. Rufin d'Alexandrie. Le lendemain nous allâmes à Tortona qui est à dix milles de là, et le jour suivant nous fîmes le long trajet de Tortona à Gênes [1]. Les frères furent très heureux de me revoir, car je revenais de loin et je rapportais de bonnes nouvelles.

Après la fête de Saint Antoine de Padoue [2], de l'Ordre des Frères Mineurs, je partis du couvent de Gênes avec mon compagnon [3]. Nous passâmes par Bobbio et nous y vîmes une des urnes, dans lesquelles l'eau fut changée en vin par le Seigneur aux noces de Cana. On dit du moins que c'est une de ces urnes ; Dieu, à qui tout est connu, sait si c'est vrai. Elle se trouve dans l'autel du monastère de Bobbio et renferme beaucoup de reliques du Bx Colomban qu'on nous montra.

Nous parvînmes ensuite à Parme, d'où nous étions originaires et nous y fîmes ce que nous avions à y faire.

Le ministre général fr. Jean de Parme était arrivé à Gênes après notre départ. Les frères du couvent de cette ville lui demandèrent : « Pourquoi, Père, nous avez-vous enlevé vos frères que vous aviez envoyés ici ? Nous nous réjouissions de les avoir avec nous, et par amour pour vous, et parce qu'ils sont de bons frères, très encourageants et qu'ils se comportèrent fort bien. — Où sont-ils ? répondit le ministre. Est-ce qu'ils ne sont pas dans cette maison ? Non, Père, car frère Rufin, ministre provincial de Bologne, les a rappelés dans sa province. — Dieu sait que je n'eus aucune connaissance de cette obédience, je les croyais ici, j'étais

1. A la fin d'avril ou au commencement de mai 1249.
2. Le 13 juin 1249.
3. Fr. Johannin de Ollis.

Digitized by Google

même très étonné qu'ils ne venaient pas me voir ». Il nous retrouva ensuite à Parme et nous dit d'un air souriant : « Vous avez beaucoup couru, enfants, tantôt en France, tantôt en Bourgogne, tantôt en Provence. tantôt à Gênes. et maintenant, vous voici au couvent de Parme. Si j'avais, comme vous, la facilité de me reposer, je ne voyagerais pas tant. — Père, lui répliquai-je, il vous incombe à vous de voyager, votre ministère l'exige ; sachez cependant que nous avons fait l'obéissance en toute sincérité ». Il fut très satisfait de ces paroles, car il nous chérissait. Quand nous fûmes à Bologne, il dit un jour dans sa chambre à fr. Rufin, ministre : « J'avais mis ces frères au couvent de Gênes pour étudier et tu les en a fait partir. — Père, répondit fr. Rufin, j'ai agi ainsi pour leur donner satisfaction ; je les envoyai en France à l'époque où l'empereur Frédéric assiégeait Parme, je croyais leur faire plaisir en les rappelant. — C'est vrai, Père, dis-je au général. — S'il en est ainsi, ajouta le général à l'adresse de fr. Rufin, tu les placeras pour le mieux, afin qu'ils soient contents ; qu'ils s'appliquent à l'étude, et qu'ils ne courent plus autant. — Volontiers, Père, reprit fr. Rufin. Je leur procurerai cette faveur et cette consolation par amour pour vous et pour eux ». Il retint mon compagnon à Bologne, pour lui corriger sa Bible, et il m'envoya à Ferrare, où je restai continuellement pendant sept ans, sans changer de résidence.

FR. PACIFIQUE M. D'AINCREVILLE.
ord. fr. min.

Digitized by Google

Le Bienheureux Frère Roger de Provence

La vie de ce saint personnage fut écrite, peu de temps après sa mort arrivée vers 1310, sur les données de son confesseur, fr. Raymond Pierre. Elle a été publiée pour la première fois dans son intégrité en 1897, dans la Chronica XXIV Generalium [1]. *Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que pour la plupart de nos lecteurs la traduction aura toute la saveur de l'original latin.*

C'est à cette époque [dans la seconde moitié du XIIIe siècle] que vivait un homme de perfection rare et de haute contemplation, fr. Roger de la Province de Provence. Je vais en raconter sa vie, telle que je l'ai trouvée. On le verra, nouvel Élie, semblable à un or très pur sortant de la fournaise du saint amour, emporté vers les cieux sur le char brûlant de la divine charité.

Il l'a dit lui-même bien souvent, c'est à la suite d'une révélation d'en haut qu'il embrassa l'Ordre des Frères Mineurs. Dès le début de sa conversion, le Seigneur, pour augmenter ses mérites, permit qu'il fût attaqué d'une terrible tentation.

1. *Analecta franciscana*, t. III, Quaracchi 1897, p. 383-392. On peut consulter sur le B. Roger : Barth. Pisanus, *Liber conformitatum*, Quaracchi 1906, p. 317-320 ; 540-541. — Arthurus a Monasterio *Martyrologium franciscanum*, Paris, 1653, p. 450. — F. de Gonzaga, *De origine seraphicae religionis*, Venise 1603, p. 950. — Wadding, *Annales Minorum*, Rome 1733, t. V, p. 160-164. — Sbaralea, *Supplem. ad Scriptores Ordinis Minorum*, Rome, 1806, p. 647. — L. Lemmens, *Catalogus sanctorum fratrum minorum*, Rome 1903, p. 32.

Digitized by Google

A son seul souvenir, plus tard, il se sentait frémir et trembler, et il affirmait qu'à son avis, il n'y eut jamais tentation plus violente.

Pourtant, avec l'aide de Dieu, il lutta vigoureusement et sortit victorieux ; il fut dès lors tellement rempli de la grâce divine, qu'il ne commit plus de péché mortel et, si parfois, le feu de la tentation se faisait sentir encore, il l'éteignait comme on éteint une étincelle en la jetant dans la mer. Nous tenons ces détails de fr. Raymond Pierre son confesseur, qui en fit bien souvent l'expérience. Quant à la nature de cette tentation, il ne voulut jamais s'en ouvrir qu'en confession.

Un jour, s'entretenant familièrement avec ce même confesseur, il lui dit n'avoir jamais eu qu'une seule fois une profonde douleur de ses péchés, parce qu'il connut de science certaine que Dieu lui avait pardonné tous ceux qu'il avait commis dans toute sa vie. Il était parvenu à une si complète et si haute possession de lui-même que, le comblât-on de louanges, ou se sentît-il surabonder de grâces, il ne ressentit jamais le plus léger mouvement de vaine gloire.

Sa confession était amère, nette et fréquente, si fréquente, qu'il se confessait huit, dix et jusqu'à vingt fois dans un jour. Il faisait une confession générale cinq ou six fois par an.

Il était d'une mortification merveilleuse, stupéfiante. Quant à la nourriture et au lit, à l'extérieur, il était assez comme tout le monde, mais en lui-même, c'était tout autre chose. Partout où il se trouvait, il s'élevait à Dieu, et il s'efforçait de s'absorber si bien dans la divine louange, qu'il ne fût plus capable de goûter la nourriture. Lorsqu'il ne pouvait y parvenir, il s'abstenait de tout aliment savoureux, comme le constata fr. Raymond, une fois, à propos de figues, une autre fois à propos de poissons, souvent à propos de vingt autres choses. Il avait peur de faire des abstinences excessives, quoiqu'il l'eut pu facilement, parce que ce genre de mortification diminuait en lui la dévotion intérieure où il était comblé par Dieu de grâces singulières.

Il alla jusqu'à dire à son confesseur, que ce qui le fatiguait le plus, c'était de manger ou de dormir.

Digitized by Google

Il gardait ses sens extérieurs avec un soin extrême ; il ne pouvait supporter les paroles inutiles ; quant aux murmures et aux bouffonneries, il les avait en horreur et les fuyait comme le venin d'un serpent. Aussi, quand il était à table, voulait-il toujours entendre une sainte lecture. Un jour, c'était pendant qu'il était custode, il surprit son confesseur, homme de perfection pourtant, qui se laissait aller à des paroles oiseuses ; il lui ordonna de réciter sur le champ, à genoux, le *Miserere*, le *Salve Regina*, le *Credo* et un *Ave Maria* pour chaque parole inutile qu'il lui arriverait de dire ; et comme celui-ci le priait, un peu plus tard, d'enlever ou d'adoucir la pénitence, il n'en voulut rien faire, se contentant de lui permettre de ne pas la faire sur le champ et à genoux. Il gardait si bien ses yeux de tout vain regard, que c'est à peine s'il regardait jamais une femme au visage, pas même sa mère, sainte personne cependant et avancée en âge. Il put dire un jour à son confesseur qu'il y avait bien trois ans qu'il n'avait pas reconnu les traits d'une femme. — Et pourquoi, Père, lui demanda celui-ci, les craignez-vous à ce point ? — Mon Fils, lui répondit-il, tant que nous faisons ce que nous pouvons pour fuir le péché et l'occasion du péché, le Bon Dieu ne manque pas de faire ce qui est en Lui et Il nous garde du mal ; mais t'arrive-t-il de t'exposer au danger, surtout en cette matière, vers laquelle ne nous porte que trop notre nature viciée, il est juste que tu sois abandonné à tes propres forces ; or, sache bien que sans l'aide de Dieu, tu ne vaincras jamais la tentation, même la plus courte.

Il disait encore que la présence des femmes le rendait encore plus chaste. De fait, il en avait une telle horreur en son cœur que ce lui était presque toujours un cruel tourment de les voir ou de les entendre parler, même de choses de haute dévotion.

Il se trouvait ordinairement si absorbé en Dieu, qu'il ne percevait ni le goût de ce qu'on lui donnait à manger, ni la couleur des habits, ni la valeur des choses. Une fois, le gardien du couvent lui fit faire un habit de meilleure étoffe qu'aux autres ; il y avait bien huit jours qu'il le portait, sans se douter de rien, lorsque son confesseur, croyant lui faire plaisir, le lui fit remarquer... Stupéfaction du saint homme ! — Tiens, c'est vrai, dit-il, et aussitôt

Digitized by Google

d'ôter cet habit en reprochant au confesseur de ne le lui avoir pas dit plus tôt.

Tout bon, tout bienveillant que fût cet homme de Dieu, il n'en était pas moins inflexible et dur lorsque son zèle pour les âmes et pour l'honneur de Dieu le poussait à infliger quelque correction. Les innocents eux-mêmes tremblaient alors devant lui. On avait beau le prier, même à genoux, de se montrer miséricordieux pour ceux qu'il avait punis, on n'obtenait presque rien. Il avait coutume de répondre : « Lors même que les anges viendraient me supplier comme vous le faites, je n'oserais pas enlever la pénitence ; car, si Moïse pria pour les péchés du peuple, ce n'est pas par la prière, mais par le glaive, qu'il châtia les coupables. Je sais donc que moi aussi je dois prier pour mes frères qui ont péché ; mais si je veux que Dieu pardonne l'offense qui lui a été faite, il me faut punir sévèrement les délinquants ».

Son amour pour Dieu était si ardent, si brûlant, que rien qu'à le regarder on voyait qu'il devait s'entretenir sans cesse avec ce Dieu. Aussi, bien souvent, au chœur, au réfectoire, ou même en conversation, le voyait-on lever les yeux au ciel et faire de pieuses inclinations sans aucun respect humain ; il avait alors le visage ardent, poussait de profonds soupirs, et de la tête et du corps, il faisait les gestes d'un homme qui cause avec Dieu. Lorsqu'il était question de la gloire de Dieu ou du bien du prochain, rien ne l'arrêtait, et il était si éloigné de toute vaine gloire, que, et il le disait à son confesseur, il n'avait nulle crainte de perdre la vertu d'humilité, de quelques louanges qu'on le comblât. Et en effet, disait-il, qu'est-ce que l'homme possède en propre, dont il puisse se glorifier ? Mais, s'il reçoit quelque don de Dieu, voilà ce dont il peut tirer sa gloire. Aussi, l'entendait-on dire parfois que s'il était le plus grand saint de la terre, il voudrait que tout le monde le sût, afin que tous rendissent gloire à Dieu, qui aurait ainsi comblé de ses dons, le plus vil de tous les hommes. De là vient qu'un jour il gourmanda violemment un de ses frères. Il le félicitait de son humilité, et par humilité, celui-ci se défendait d'être humble. — « Eh quoi, petit misérable ! lui dit sévèrement le saint homme, pourquoi veux-tu cacher le don de Dieu ? Sois tranquille, on saura assez que de toi-même tu ne peux avoir rien de bon ».

Digitized by Google

Un matin qu'il célébrait sa messe, et il le faisait presque tous les jours, dans un accès de ferveur, il se retourna si brusquement, qu'il en faillit tomber, et la messe finie, on le vit trembler, grincer des dents, se tordre les mains... Ceux qui ne connaissaient pas sa dévotion, le prirent pour un fou. Lorsqu'il était dans ces accès d'amour divin sa parole était de feu, et ceux qui l'entendaient se sentaient tour à tour frappés de stupeur, inondés de joie, remplis de componction, jusqu'à en verser des larmes. D'autres fois, ils eussent dit qu'une main puissante leur saisissait le cœur pour les entraîner au ciel. Il ne voulait prêcher que sur ce qu'il avait d'abord pratiqué. Une veille de Saint-François, au chapitre, il parla à la communauté, sur ce texte : *factus sum tanquam vas perditum*, avec une telle ardeur que tous les frères se sentirent remplis d'une merveilleuse joie et brûlants de ferveur ; aussi, lui demandèrent-ils de leur donner encore ce sermon après dîner. Il le leur promit, mais il ne put le faire, pris qu'il fut par d'autres occupations.

Un autre jour, un dimanche après le dîner, il prêcha au peuple dans l'église du couvent, et son ardeur fut telle, qu'au souper, sans presque manger, il se mit à prêcher à la communauté ; puis, le souper terminé, il prit à part le gardien, fr. Raymond Pierre, son confesseur et un autre frère et commença à leur parler d'une manière très profonde de la splendeur des anges et de leur transformation en Dieu... il tenait les yeux au ciel, on eut dit qu'il lisait dans un livre ouvert et l'un de ses auditeurs se trouva rempli d'une si grande flamme d'amour, qu'il crut en devoir rendre le dernier soupir. Il était tout couvert de sueur, il se voyait vraiment en danger de mort, aussi, à l'heure où on se lève pour Matines, il pria fr. Roger de lui finir son sermon. Celui-ci, sans trop réfléchir à ce qu'il entendait, le fit, avec une telle force d'expression que, se retirant quelques instants plus tard, tout étonné de la profondeur de son langage : « Vraiment, se disait-il à lui-même, si les frères m'avaient entendu, ils auraient cru que je parlais hébreux ou grec. »

Plus tard, le frère qui s'était senti ainsi rempli des flammes du feu divin, lui demanda comment il se faisait que sa parole produisait un tel effet. Le saint lui répondit : « Mon frère, l'homme qui

Digitized by Google

au commencement de toutes ses actions élève son âme à Dieu, et rapporte tout à lui, trouve Dieu en toutes choses. Donc, mon fils, quand tu veux lire les Saints Livres, élève ton cœur à Dieu ainsi : Seigneur, le plus vil de vos serviteurs, indigne de tant de bien, veut entrer et voir vos trésors, daignez l'introduire vous-même, ô Seigneur, et faites-lui la grâce d'apprendre, en vos divines paroles, à vous aimer et à vous connaître, mais à ne vous connaître que pour vous aimer davantage. Cette âme-là, ajoutait-il, trouvera son Dieu aux premiers mots qu'elle lira dans le Saint Livre ». Il faisait toujours ainsi lui-même ; aussi, la première pensée qu'il trouvait en ouvrant le livre, lui apparaissait comme de haute importance. De là vient que les marges de sa bible étaient toutes couvertes de notes et de remarques. Il en trouvait à faire là où les autres ne voyaient rien.

Un jour, c'était à Beaucaire, ses frères lui demandèrent de leur parler du Bon Dieu. Il répondit : « L'homme parfait ne se soucie pas de parler de Dieu ». Son confesseur, tout étonné, lui dit qu'il ne comprenait pas ce qu'il entendait par là, vu surtout la parole de Saint Grégoire : « L'homme parfait a grand faim de parler de Dieu ». Frère Roger, pour expliquer sa pensée répondit : « Ce que l'homme parfait apprend de Dieu, dans ses extases, est si profond, si grand, qu'il ne trouve pas de langage pour l'exprimer; aussi, n'est-ce pas de bon cœur qu'il parle aux autres de ce qui est ineffable, il a peur de le trop rabaisser. Les Saintes Écritures elles-mêmes ne font que balbutier quand elles expriment ce que Dieu se plaît à révéler à l'homme parfait ; il est bien plus facile, en effet, de les faire connaître dans le silence et le secret de cœur que de les revêtir des formes du langage ». Aussi disait-il qu'il faisait peu de cas des Écritures quand il méditait la grandeur de Dieu. Et pourtant il prenait un tel charme dans les paroles de vérité, qu'il évitait avec le plus grand soin le moindre mensonge. Aussi, lorsqu'il parlait en public, il employait presque toujours le mot *peut-être*. Souvent, il répétait que l'âme qui aime Dieu, ne se laisse pas plus facilement aller au péché le plus véniel, qu'au péché mortel.

Fr. Roger fut aussi favorisé de divines révélations et rempli de consolations célestes ; de temps en temps, il était ravi en Dieu,

Digitized by Google

et c'est alors qu'il apprenait les divins secrets.

Il raconta à son confesseur que fr. Bérenger Bertrand, dont il avait été l'ami, lui apparut après sa mort. L'homme de Dieu l'interrogea sur son sort éternel. « Il est heureux, répondit-il, car la grâce de Dieu m'a sauvé, et le Seigneur m'a envoyé vers vous pour vous révéler le signe auquel vous reconnaîtrez ceux qui sont du nombre des élus. « Tout homme en qui vous reconnaîtrez ce signe, lui dit-il, est prédestiné à la vie éternelle ». Son confesseur lui demanda alors, avec instance, quels étaient ces signes ; il répondit simplement que c'étaient des signes tout spirituels et qu'un homme ne pouvait les révéler à un autre homme, sans une intervention spéciale de Dieu. Le confesseur insista pour savoir si fr. Roger reconnaissait ces signes en lui, mais il ne voulut absolument rien répondre.

Une nuit, pendant Matines, il me semble bien que c'était en la fête des saints Cosme et Damien, au moment où les frères disaient ce verset du psaume : *Immitit angelus Domini in circuitu timentium eum*, on vit apparaître devant fr. Roger, au grand étonnement de tous, comme une sphère de feu, de la grosseur d'une grande corbeille. Elle resta immobile quelques instants, c'est-à-dire jusqu'à ce que la communauté chantât le verset suivant : *Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus*, puis, se mit en mouvement, et doucement traversa le chœur en s'élevant jusqu'au haut de la muraille, et tout à coup disparut. Fr. Roger, en extase, se tenait debout, immobile, comme s'il dormait, et son capuce lui couvrait complètement la face. Le même jour, à la fin de None, après sa confession, son confesseur lui demanda s'il avait vu cette flamme. Il répondit d'abord avec un bon sourire, en faisant la description du globe de feu, et il ajouta, en soupirant profondément : « Il y en avait, cette nuit, au chœur, qui ont appris de bien grandes choses sur Dieu », puis, ayant interrogé son confesseur sur ce sujet, il fut fort surpris de l'entendre lui répondre qu'autant qu'il pouvait s'en rendre compte, lui, n'avait reçu de Dieu, aucune grâce spéciale à cette heure-là.

Enfin, comme le confesseur lui demandait avec instance ce qu'était cette flamme, il répondit que c'était un ange de Dieu.

Digitized by Google

Un autre jour, ce même confesseur lui demanda comment il se faisait qu'un homme comme lui, si plein de ferveur, n'avait pas le don des larmes, car on ne le voyait jamais pleurer. Il répondit : « L'homme qui reçoit la grâce du ravissement, a l'esprit tellement entraîné vers Dieu, tellement absorbé en Lui, que parfois le corps n'a aucune part aux consolations de l'âme, ni l'âme aucune part à ce qui se passe dans le corps. Il ne convient pas, ajouta-t-il, qu'un paysan soit admis à la table du Roi Suprême tant qu'il n'a pas encore dépouillé le corruptible, pour se revêtir de l'incorruptible, d'où il suit que l'âme seule est introduite dans la chambre nuptiale de son Epoux, à moins que dans sa libéralité, Dieu ne permette que quelque parcelle des joies dont l'âme déborde ne tombe sur le corps. J'ai eu moi aussi, parfois, cette dévotion mêlée de larmes, c'est pour cela que je refusai souvent de servir la messe ; on m'en a repris au chapitre, mais je n'ai pas dit pourquoi j'agissais de la sorte. Non, je n'aimais pas à servir, parce que, pendant la messe, en considérant d'un côté la venue du Grand Roi accompagné d'une multitude d'anges, et de l'autre, mon indignité et celle des autres assistants, je sentais mon cœur si rempli des grandeurs de mon Dieu, qu'au moment de l'Élévation, ou bien il me fallait sortir pour n'être pas vu, ou bien, malgré moi, je poussais de grands cris, de sorte que le prêtre et l'assistance s'occupaient bien plus de moi que du Bon Dieu ».

Sa ferveur se manifestait par l'affluence du sang au visage, par des soupirs répétés et par de fréquentes inclinations de la tête. Et cela lui arrivait en tout lieu, même à table, sans qu'il en fût gêné le moins du monde. Il avait coutume de dire en effet, que l'amour vrai et la gêne ou respect humain ne vont pas ensemble... Aussi, beaucoup, surtout de ceux qui ne le connaissaient pas, ignoraient-ils sa grande dévotion, d'abord, parce que tous ces mouvements dont je parlais plus haut, il les faisait ouvertement devant tout le monde, et on l'eût pris alors plutôt pour un fou que pour un saint; et aussi parce qu'on ne voyait sur son visage ni larmes, ni souffrance, ni modestie des yeux, comme on le voit en d'autres dont la figure est pâle, et les yeux ardents. Chez lui, nous l'avons dit, on remarquait un teint très coloré, qui indiquait plutôt quelque

Digitized by Google

violente passion du corps que la dévotion de l'âme. Il ne pratiquait point non plus de grandes abstinences ; il n'osait pas, de peur qu'en affaiblisant son corps, il ne rendît son esprit incapable de s'élever vers Dieu avec la même facilité, et de supporter la douceur de l'extase.

Dans cet état de ravissement, son cœur se dilatait, s'échauffait, s'enflammait, et parvenait alors aux aperçus les plus élevés sur Dieu, et à des embrassements spirituels presque insupportables à un mortel ; on s'en rend bien compte en parcourant ses *considérations* qu'il écrivit en style admirable sous le souffle de l'Esprit-Saint, surtout trois d'entre elles.

La première est celle qui commence par ces mots : *Si præsens Dominus, si præsens mundus.*

Un jour que son confesseur la lui lisait, il fut, à son seul souvenir, tellement rempli de ferveur, qu'il ne put pas l'écouter plus longtemps, et qu'il s'écria, avec un profond soupir : « Je voudrais, si je pouvais, et si Dieu le permettait, donner mille mondes pour qu'il te fût accordé de voir où se trouvait cet homme quand il fut ravi de la sorte », et tout le reste du jour, il ne fit que soupirer et pleurer. La seconde des considérations dont j'ai parlé plus haut, commence par ces mots : *Excessus, introitus, transitus,* et la troisième par ceux-ci : *O qui es, o qui non es..*

Son confesseur lui disait une fois que c'est une grande chose que le ravissement, qu'à cause de ceux qu'il a eus fr. Gilles [1] est vraiment admirable. Le saint homme répondit : Pour l'âme élevée, rien n'est plus facile que le ravissement, et il ajouta : Je connais un homme qui a été ravi jusqu'à la plus haute compréhension du divin, plus de cent fois pendant Matines, peut-être même pendant chacun des versets des psaumes. Ce même homme, une infinité de fois, a résisté à ces ravissements, et il a, pour fuir Dieu et échapper à ces embrassements ineffables, déployé une aussi grande force

1. Il s'agit du B. Gilles d'Assise, l'un des premiers compagnons de S. François, mort à Pérouse en 1262.

Digitized by Google

que d'autres en déploient pour y parvenir, et comme le confesseur tout étonné, lui en demandait la cause, il répondit : qu'à cet homme, Dieu ouvre parfois si largement les trésors de sa grâce et de sa bonté, qu'il est assuré qu'il n'en sortirait pas vivant, s'il fixait un seul instant son regard sur ce qui lui est montré. Et quel mal y aurait-il à n'en point revenir, insistait le confesseur, en ajoutant que pour lui, il était tout prêt à courir ce danger, pour être toujours en la compagnie du Christ Jésus. Il répondit : C'est un très grand danger ; sans doute un pareil état, bien réglé, bien assis, est le plus sûr qu'on puisse avoir en cette vie, mais aussi, il n'y en a pas de plus dangereux, si la discrétion n'y grandit avec la dévotion. Or, est-ce de la discrétion, ajoutait-il, qu'un vil esclave s'approche audacieusement, quelque bien appelé qu'il y soit, de ces caresses si élevées, de ces embrassements du Grand Roi ? Que le Bon Dieu me mette avec ses fils, et alors, je m'approcherai sans crainte ; mais tant que je resterai esclave, tant que je demeurerai dans cet état où je puis le perdre pour l'éternité, je dois humblement me regarder comme indigne de si douces, de si excessives familiarités, et les fuir.

Une autre fois, il se vit lui-même au milieu d'un temple d'une inestimable beauté, temple qu'autour de lui on appelait le temple de la Trinité, et il aperçut un ange qui d'un vol admirable descendait du ciel, et comme il approchait de la terre, il regarda fr. Roger avec une grande douceur, et voilà qu'en volant de côté et d'autre, il fit sortir de sa bouche une abondante fumée, si bien que le temple en fut tout rempli et qu'on ne voyait plus que l'extrêmité de ses ailes. Et l'ange, volant toujours de la même manière, monta au ciel, et fr. Roger, en un clin d'œil, se vit élevé vers les cieux et il ne pouvait comprendre, que lourd comme il était, il put rester ainsi en l'air, sans soutien. Et comme il regardait encore, voilà qu'une porte s'ouvrit dans le ciel, et à cette nouvelle apparition, il goûta une nouvelle joie, et se sentit rempli d'une allégresse inestimable. Et pendant qu'il regardait cette porte ouverte, il vit le bienheureux apôtre Pierre, sur le seuil, avec un visage respirant l'autorité, qui regardait au dehors, à droite et à gauche, et qui semblait faire signe que

Digitized by Google

quelqu'un allait venir et que tous se préparassent à lui rendre leurs devoirs. Et l'apôtre rentra, le bienheureux Paul vint à son tour, regarda de la même manière et rentra aussi. Fr. Roger comprit que celui qui allait venir était Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, et il l'attendit dans la frayeur et le tremblement, et voici que quelques instants plus tard, les deux apôtres revinrent, conduisant avec le plus profond respect le Seigneur Jésus : ils se tenaient l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. Et comme ils vinrent à passer devant fr. Roger, celui-ci se mit à crier : Seigneur qui êtes-vous ? Seigneur, qui êtes-vous ? et il courait après lui, et quelque effort qu'il fit, il ne pouvait apercevoir la face du Seigneur, tant son respect et sa frayeur étaient grands. Cependant, il continuait à courir et à crier ; alors le Christ se retourna et fr. Roger tout stupéfait et tout joyeux, se trouva à ses pieds, et comme il répétait sans cesse : Seigneur, qui êtes-vous ? le Christ répondit : « Je suis Celui qui suis, *Ego sum qui sum* », et le bénissant, il lui dit : « tu es le bienvenu, mon fils, tes péchés te sont remis, persévère dans ma grâce et tu seras avec moi à jamais ». Alors fr. Roger s'enhardit et faisant un effort violent, jeta un coup d'œil sur la face du Seigneur, et depuis lors ce visage du Christ demeura si bien fixé dans son esprit et dans son imagination qu'il lui semblait l'avoir toujours devant les yeux.

Une autre fois, il fut ravi en une clarté si mystérieuse et si céleste, et si bien plongé dans l'immense abîme de la divinité, qu'il ne paraissait ne plus rien voir que Dieu.

L'année de sa mort, le jour de l'Épiphanie, il était à se reposer après une longue oraison, lorsque fr. Bertrand, autrefois lecteur à Montpellier, homme d'une éminente sainteté, et qui était alors mort, au moins depuis trois ou quatre ans, lui apparut revêtu de l'habit des FF. Mineurs. L'apparition se mit à ôter quelque chose qui cachait sa gloire, et cette gloire se montra peu à peu. A cette vue, fr. Roger, désireux de mourir pour être avec lui, se mit à crier : Fr. Bertrand, quand quitterai-je ce monde ? et il répéta ces mots nombre de fois. Fr. Bertrand répondit : « Cette année, avant la Saint-Silvestre. — Mais cette fête est déjà passée, dit fr. Roger. — Et l'autre, vous mourrez comme je vous l'ai dit, avant la Saint-

Digitized by Google

Silvestre. — Et fr. Roger : Est-il réglé par Dieu que je serai sauvé ? — Et fr. Bertrand : Sachez qu'il est décrété au ciel que vous serez du nombre des élus ». Il parut alors à fr. Roger que fr. Bertrand se préparait avec soin à dire la messe, et lorsqu'il eut disparu, fr. Roger fut ravi jusque dans le paradis, et là, il vit sur une sorte d'autel de merveilleuse beauté, tous les saints rangés par ordre devant Dieu, et voici que survint la B^e Vierge Marie, revêtue d'un manteau admirable, et elle prenait des hosties consacrées et distribuait aux Saints la Sainte Eucharistie, et en chacune des hosties, fr. Roger voyait N.-S. Jésus-Christ en personnne. Alors, un des Saints, parti de la gauche, vint demander à fr. Roger ce qu'il faisait, et celui-ci répondit : Je suis frère mineur. Alors le saint prenant sur l'autel une hostie, lut l'inscription qu'elle portait, et dit : celle-ci est pour toi, et il lui donna la Sainte Communion, et lui commanda d'aller prêcher à certaines religieuses, à l'âme affaiblie ; et il le fit, quand il fut revenu à lui.

La même année, pendant la semaine sainte, tourmenté qu'il était par le désir de mourir, il ne parlait plus aux frères comme il avait coutume de le faire, à l'église ou au réfectoire, mais il courait toute la journée dans le jardin, en parlant tout seul à voix basse. Son confesseur l'ayant vu, s'approcha et l'entendit qui disait : Seigneur, quand mourrai-je ? et il s'aperçut qu'il avait le visage tout en feu, la poitrine haletante et les yeux fixes comme un homme ivre. Il en fut stupéfait et n'osa lui parler. Mais fr. Roger courut à lui en criant sans cesse : Fr. Raymond, quand mourrai-je ? Celui-ci en eut pitié, et le suivant, il lui dit : Père, pourquoi vous tourmenter ainsi de ce désir de la mort, puisque vous savez par révélation que le terme de votre vie est proche ? On vous a annoncé, en effet, que vous sortiriez de ce monde avant neuf mois. Ce qu'entendant, il se mit à crier : Fasse le ciel que je ne vive pas aussi longtemps ! Non, non, je ne pourrais supporter qu'un pareil feu habite une si vile matière. — Mais, reprit fr. Raymond, en continuant à vivre, vous ajoutez continuellement à votre couronne. — Quel besoin a cet homme de vivre encore, vocifera-t-il, comme un furieux, et, lui faisant un signe de la tête, il lui dit : « Allez, Allez ». Mais le confesseur continua à s'entretenir avec lui,

Digitized by Google

et, le sachant au-dessus de toute vaine gloire, il se recommanda à lui comme à un saint déjà dans la gloire, puis il se retira. Après son départ, le saint homme continua à parcourir le jardin en criant : Quand mourrai-je, Seigneur ? Cela dura trois jours. Les jours suivants, il ne fit que répéter avec force soupirs : *Infirmata est in paupertate virtus mea.* Pourquoi dites-vous cela, lui demanda trois ou quatre fois son confesseur. Cédant à ses instances, il lui répondit avec une grande chaleur : N'ai-je pas besoin de dire que la force de mon âme s'en va, puisque je ne peux plus endurer mon Dieu, puis même que je suis obligé de lui demander de s'éloigner de moi, parce que la douceur dont il m'inonde est au-dessus de mes forces ? Alors, il s'en alla.

Souvent, il disait en pleurant cette parole de David : *Tota salus mea Dominus et universa voluntas ; nec est quidquam in ea, quod non germinet.* Quelquefois, il ajoutait à voix basse : *Convertere anima mea, in requiem tuam, quia Dominus benefecit tibi.*

Le jour de Pâques de la même année, comme il était ainsi languissant au couvent d'Uzès, fr. Bertrand lui apparut de nouveau avec un autre saint, sous la forme d'un corps glorieux. Tout transporté du désir de cette gloire qu'il apercevait, fr. Roger dit : Fr. Bertrand, mon Père, est-ce bien vrai, ce que vous m'avez promis ? — Oui, répondit celui-ci, tel que je vous l'ai dit. — Et fr. Roger, tout anxieux : Quand, quand ? — Bientôt, mais il reste encore en vous quelque chose à amender.

Fr. Roger, parlant alors d'un frère mort, demanda s'il était sauvé. Il répondit qu'il l'était, — sur un autre, il fit la même question, — pour celui-là aussi, la réponse fut affirmative. Et comme il interrogeait encore au sujet d'un troisième, fr. Bertrand lui répondit : Pourquoi m'interrogez-vous ainsi sur les frères ? Sachez que tous ceux qui meurent dans l'Ordre de Saint-François et dans l'observance de la règle, obtiennent le bonheur éternel ; puis il disparut. Sur les instantes prières de son confesseur, fr. Roger lui raconta cette vision, en ajoutant : Je vous dis tout cela pour que vous sachiez que je vais mourir bientôt. Deux mois et demi plus tard, au mois de septembre, vers le soir, environ trois mois et demi avant la Saint Silvestre, le saint homme quitta ce

Digitized by Google

monde pour monter vers son Père. — Au même moment, trois hommes qui étaient allés sur l'esplanade, en dehors de la ville, virent un gros globe de feu qui s'élevait du couvent vers le ciel. Dans leur stupeur, il se hâtèrent de venir frapper à la porte des frères, en demandant ce qu'il y avait. On leur répondit que fr. Roger venait de mourir. Leur stupéfaction grandit encore et ils s'en allèrent persuadés qu'ils venaient de voir l'âme du bon frère monter au ciel.

Après la mort de fr. Roger, il arriva qu'une pieuse femme qui l'avait beaucoup aimé durant sa vie, se trouvait une nuit à prier la B. V. Marie, avec grande ferveur, et en faisant force génuflexions pour les besoins d'une autre personne ; et elle eut peur, si elle communiait un dimanche, comme elle en avait l'habitude, qu'on ne remarquât sa piété, aussi elle résolut de remettre sa communion à un autre jour. Or, ce même dimanche, vers l'heure de Tierce, elle vit fr. Roger sortir d'un océan d'ineffable gloire, revêtu d'une tunique moitié blanche et moitié rouge, et traversée au milieu par une bande de la largeur d'une palme et toute décorée de lames d'or. En l'apercevant, elle se mit à genoux et toute contrite de ses péchés, elle lui dit : Frère Roger, mon Père, Dieu aura-t-il pitié d'une créature aussi vile que je suis ?.., car j'avoue que j'ai commis tels et tels péchés.. Quand elle eut achevé sa confession, il lui sembla que fr. Roger lui donnait l'absolution. Et au même moment, du même océan de gloire sortit saint Jean l'Évangéliste, portant un calice avec le précieux Corps du Christ, et il lui donna la Sainte Communion, puis les deux saints disparurent. Et cette femme se mit en route, *in fortitudine cibi illius*, toute remplie de ferveur, et s'en alla au tombeau de fr. Roger, qui était bien à une distance de dix lieues. Or, cette femme de délicate santé, ne pouvait d'ordinaire faire une lieue sans se reposer deux ou trois fois, et cependant à cette heure, elle se sentait si vigoureuse d'esprit et de corps, qu'elle fit toute la route depuis le samedi à trois heures après-midi, jusqu'au dimanche à six heures du matin. De plus, quoiqu'elle n'eut jamais fait ce voyage, elle y alla directement, sans avoir à demander son chemin, et, lorsqu'elle ne fut plus qu'à deux lieues d'Uzès, il lui semblait

Digitized by Google

qu'elle ne touchait plus terre, tant était grande l'ardeur dont elle était remplie. Elle comprit bien que c'était un miracle, et depuis lors, elle visita le tombeau du saint chaque année.

Jules LINOT.

Digitized by Google

Géographie de la Province de France 1217-1792

Les érudits qui s'occupent d'histoire locale éprouvent de réelles difficultés à se reconnaître parmi les noms, les dates, l'obédience des couvents qu'ils peuvent rencontrer au cours de leurs études. Telle maison a pu, au cours des siècles, modifier son appellation, changer d'obédience, passer d'un groupement monastique dans un autre : toutes circonstances qui déroutent l'historien local peu familiarisé avec l'histoire générale des Ordres religieux.

Plus que tout autre, l'Ordre de Saint-François paraîtra compliqué à ceux qui n'en ont pas examiné de près la structure et le développement. Ses multiples réformes, l'existence, pour chacune des congrégations réformées, d'une hiérarchie et de groupements qui, quoique embrassant les mêmes régions, sont loin d'être identiques ; le voisinage dans la même ville de deux maisons appartenant à des réformes différentes, forment autant de difficultés qui embrouillent les recherches, les allongent, et font souvent perdre tout espoir d'éclaircir un problème.

Comme l'Ordre franciscain a été très répandu en France, qu'il est intimement lié à l'histoire du pays, et que, d'autre part, ses variations d'obédience ont été plus nombreuses que celles de beaucoup d'autres instituts, on a cru rendre service aux études historiques en dressant des tableaux indiquant les situations et réformes aux différentes époques, et en y ajoutant une liste alphabétique des couvents, avec, pour chacun d'eux, un bref *curriculum vitae*.

Ce travail sera divisé en cinq parties correspondant aux cinq provinces territoriales qui se sont partagé le royaume dès avant le milieu du XIIIe siècle : la France, la Provence, l'Aquitaine, la Bourgogne et la Touraine.

Digitized by Google

La présente étude est consacrée à la province de France fondée en 1217, d'où sortirent dans la suite dix autres provinces :

France-Parisienne en 1517.

Liège en 1518.

Flandre en 1523.

Saint-André en 1558.

Saint-Denis en 1612.

Saint-Joseph de Flandre en 1629.

Saint-Antoine d'Artois en 1668.

Saint-Nicolas de Lorraine en 1729.

Lorraine des Conventuels en 1771.

Flandre subdivisée en 1785.

La province de France créée au chapitre général d'Assise de 1217, en même temps que la province de Provence, embrassa pendant une vingtaine d'années la partie septentrionale du royaume jusqu'à ce que l'érection des provinces de Bourgogne et de Touraine aux approches de 1238-1240 vint restreindre son territoire. Sans pouvoir fixer une démarcation absolument exacte, on peut dire néanmoins que les couvents situés au nord de la Loire en dépendaient.

Les neuf custodies qui divisèrent la province au cours du moyen-âge existèrent-elles dès le principe ? On ne saurait l'affirmer, car la custodie de Lorraine ne paraît avoir été érigée que sous le généralat de S. Bonaventure (1257-1274). Toutefois celle de Paris exista dès en 1217, et celle de Normandie apparaît peu après.

I.

Il existe un document de 1233 qui cite vingt et un couvents existant à cette date, c'est le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres. [1]

1 Meaux.
2 Paris.
3 Etampes.
4 Sens.
5 Compiègne.
6 Amiens.

1. L. Delisle, *les rouleaux des morts*, Paris, 1866, in-8, p. 407.

Digitized by Google

7 Beauvais.
8 Pontoise.
9 Vernon.
10 Rouen.
11 Evreux.
12 Chartres.
13 Senlis.
14 Noyon.
15 Soissons.
16 Provins.
17 Troyes.
18 *Vendôme.*
19 *Blois.*
20 *Orléans.*
21 *Châtillon-sur-Seine.*

Quand les études franciscaines seront plus avancées, il sera possible de déterminer exactement les couvents tels que Angers, Quimper, Besançon, etc., qui firent partie de la province de France jusque vers 1239, avant de s'adjoindre à la Bourgogne et à la Touraine.

II.

Un « Provinciale » écrit vers 1343, nous renseigne sur les couvents existant au milieu du XIVe siècle. [1] Une main postérieure y a ajouté des noms de monastères fondés plus tard. D'ailleurs ce document précieux est lui-même incomplet.

Custodie de Paris

1 Paris.
2 Chartres.
3 Mantes.
4 Pontoise.
5 Meaux.
6 Senlis.
7 Etampes.

Custodie de Reims

8 Reims.
9 Châlons-sur-Marne.
10 Soissons.
11 Laon.
12 Compiègne.

Custodie de Champagne

13 Provins.
14 Troyes.
15 Sens.
16 Auxerre
17 Vézelay.
18 Sézanne.

---

1. *Provinciale Ordinis Fratrum Minorum vetustissimum secundum codicem Vaticanum* N R, 1960, denuo edidit Fr. Conradus Eubel O. Min. Conv. Quaracchi 1892, in-8, p. 13-15.

Digitized by Google

Custodie de Normandie

19 Rouen.
20 Vernon.
21 Evreux.
22 Verneuil.
23 Séez.
24 Falaise.
25 Caen.
26 Bayeux.
27 Bernay.

Custodie d'Artois

28 Tournai.
29 Valenciennes.
30 Mons.
31 Cambrai.
32 Arras.
33 Lille.
34 Lens.
35 Béthune.
36 Douai.

Custodie de Lorraine

37 Metz.
38 Verdun.
39 Toul.
40 Neufchâteau.

Custodie de Liège

41 Liège.
42 Huy.
43 Dinant.
44 Namur.
45 Nivelles.

Custodie de Flandre

46 Bruges.
47 Gand.
48 Ypres.
49 Audenarde.
50 Saint-Omer.

Custodie de Vermandois

51 Amiens.
52 Beauvais.
53 Saint-Quentin.
54 Noyon.
55 Abbeville.
56 Hesdin.
57 Roye.
58 Péronne.

III.

Depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'au troisième quart du XVIe siècle, la province de France fit les fondations suivantes :

1 Berthaucourt en 1342. [1]
2 Iles Chausey en 1343.
3 Moyencourt en 1423.
4 Doullens en 1453.

---

1 Berthaucourt fut détruit en 1521.

Digitized by Google

5 Courtrai en 1458.
6 N.-D. de la Garde en 1461.
7 Mailly en 1483.
8 Blangy en 1499.
9 Pierrepont au XVe s.
10 Le Valentin en 1503.
11 Joinville en 1567.
12 Anet en 1580.

Par contre elle perdit, de 1415 à 1517, onze couvents qui entrèrent dans la Vicairie de l'Observance instituée d'après le décret du concile de Constance en 1415. Ce sont : Séez, Saint-Omer, Rouen, Bruges, Gand, Ypres, Pontoise, Namur, Toul, Neufchâteau, les Iles Chausey.

En 1518, après la constitution *Ite et vos* de Léon X, la custodie de Liège n'ayant pas voulu se réformer, se sépara de la province de France pour former une province autonome sous la juridiction du maître général des Conventuels. Elle avait les quatre couvents de Liège, Huy, Dinant et Nivelles.

En 1558, à la demande de Philippe II, roi d'Espagne et des Pays-Bas, treize couvents furent détachés de la province de France pour constituer celle de Saint-André en Flandre : Cambrai, Valenciennes, Douai, Arras, Lille, Béthune, Lens, Mons, Tournai, Audenarde, Hesdin, Courtrai, Le Valentin.

IV.

Nous avons en 1587 un état de la province fourni par le général de l'Ordre, François de Gonzague, dans son livre *De origine seraphicae religionis franciscanae*, Rome 1587. (Il est cité ici d'après l'édition de Venise de 1603, p. 627-656).

Custodie de Champagne

1 Troyes.
2 Auxerre.
3 Sens.
4 Vézelay.
5 Sézanne.
6 Joinville.
7 Provins.

Custodie de Reims

8 Reims.
9 Metz.
10 Verdun.
11 Soissons.
12 Châlons-sur-Marne.
13 Compiègne.
14 Laon.

Digitized by Google

Custodie de Paris

15 Chartres.
16 Senlis.
17 Meaux.
18 Etampes.
19 Mantes.
20 Anet.

Custodie de Normandie

21 Bayeux.
22 Evreux.
23 Caen.
24 Bernay.
25 Vernon.
26 Verneuil.
27 Falaise.

Custodie de Picardie

28 Beauvais.
29 N.-D. de La Garde.
30 Amiens.
31 Abbeville.
32 Moyencourt.
33 Roye.
34 Noyon.
35 Péronne.
36 Saint-Quentin.
37 Doullens.
38 Blangy.
39 Mailly.
40 Pierrepont appellé plus tard *Saint-Riquier*

V.

Au XVIIe siècle la province perdit les deux couvents de Metz et de Verdun qui passèrent aux Récollets de la province de Saint-Denis. Elle fit trois nouvelles fondations : Vincennes qui fut éphémère, Noisy-le-Roi et Arcis-sur-Aube.

Hermant, *Histoire des Ordres Religieux*, Rouen 1710, t. II, p. 164, nomme 39 couvents, il oublie Soissons.

VI.

En 1771, sous le pontificat de Clément XIV, la province qui jusque là avait vécu sous la juridiction du ministre général des Frères Mineurs, passa tout entière sous celle du général des Conventuels. Une nouvelle custodie, formée des couvents de la province de France-Parisienne, lui fut adjointe.

Digitized by Google

ETAT DE LA PROVINCE DE FRANCE
D'APRÈS LE BREF DE CLÉMENT XIV [1] DU 23 DÉCEMBRE 1771

Custodie de Picardie

1 Amiens.
2 Abbeville.
3 Beauvais.
4 Noyon.
5 Saint-Quentin.
6 Péronne.
7 Roye.
8 La Garde (N.-D. de).
9 Blangy.
10 Doullens.
11 Mailly.
12 Saint-Riquier.

Custodie de Reims

13 Reims.
14 Châlons-sur-Marne.
15 Laon.
16 Soissons.
17 Compiègne.

Custodie de Normandie

18 Caen.
19 Vernon.
20 Evreux.
21 Falaise.
22 Bayeux.
23 Verneuil.
24 Bernay.

Custodie de Paris

25 Mantes.
26 Senlis.
27 Meaux.
28 Chartres.
29 Etampes.
30 Anet.
31 Noisy.

Custodie de Champagne

32 Troyes.
33 Sens.
34 Auxerre.
35 Sézanne.
36 Provins.
37 Vézelay.
38 Joinville.
39 Arcis-sur-Aube.

---

1. *Archives Nationales*, L. 941.

Digitized by Google

Custodie de Rouen

40 Rouen.
41 Pontoise.
42 L'Ave-Maria de Paris.
43 Malesherbes.
44 Château-Thierry.
45 Magny.
46 Lyons-en-Forêt.
47 Boulogne.
48 Pontaudemer.
49 Valogne.
50 Vire.
51 Séez.
52 Granville.

Par ce bref de 1771, la province de France acquérait les 13 couvents de la nouvelle custodie de Rouen qui appartenaient auparavant à la custodie de France de la province de France-Parisienne.

Elle avait perdu Moyencourt, dans la custodie de Picardie, supprimé par la Commission des Réguliers en 1768.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

Province de France-Parisienne

I.

Plusieurs couvents de la province de France jugeant que la règle de S. François n'était plus suffisamment observée, obtinrent du concile de Constance, en 1415, l'autorisation de vivre à part sous la juridiction d'un vicaire provincial qui devait être confirmé dans sa charge par le ministre de la province régulière. Au bout d'un siècle, en 1517, les couvents de la vicairie qui s'étaient multipliés, formèrent une province autonome enchevêtrée dans la province de France. Pour la distinguer de celle-ci on l'appela province de France-Parisienne.

Les couvents qui donnèrent naissance à la vicairie observante furent Séez, Saint-Omer et Varennes qui venait d'être fondé.

Voici la liste des couvents de la vicairie en 1506. Comme l'identification de plusieurs n'est pas absolument sûre, il a semblé

Digitized by Google

prudent de les faire précéder du nom latin porté sur le document qui nous sert de guide :

1	Sagium.	Séez.
2	S. Audemarus.	Saint-Omer.
3	Varenna.	Varennes.
4	Rothomagus.	Rouen.
5	Brugae.	Bruges.
6	Gandaulum.	Gand.
7	Ipra.	Ypres.
8	Pontisara.	Pontoise.
9	Namurcum.	Namur.
10	Tulla.	Toul.
11	Novum Castrum.	Neufchâteau.
12	Vicus.	Vic.
13	Miracuria.	Mirecourt.
14	Duncherka.	Dunkerque.
15	Slusae.	L'Ecluse.
16	Bolonia.	Boulogne-sur-Mer.
17	Athae.	Ath.
18	Metrusa.	Metz.
19	Ramberticuria.	Rembercourt.
20	Dixmuda.	Dixmude.
21	Hulstium.	Hulst.
22	Avesna.	Avesnes.
23	Biezum.	Lebiez.
24	Daunum.	Raon-L'Etape.
25	Sumbra.	Farciennes.
26	Ligneium.	Ligny.
27	Nanceium.	Nancy.
28	Leodium.	Liège.
29	Pons Audimi.	Pont-Audemer.
30	Masseria.	Mézières.
31	Castrum Theoderici.	Château-Thierry.
32	Malaherba.	Malesherbes.
33	Viria.	Vire.
34	Vallonia.	Valogne.

Digitized by Google

35	Eremitorium.	La Chapelle-au-bois.
36	Cherpium.	Couvin.
37	Cinseium.	Iles Chausey.
38	Guarnesium.	Guernesey.

Cette nomenclature est tirée d'un état de l'Observance en 1506 inséré par le P. Fortuné Hueber dans son *Menologium franciscanum*. Munich 1698, p. 149. — Le P. Harold, *Epitome Annalium Ordinis Minorum*, Rome 1662, t. II, c. 1163, donne la même liste dans le même ordre, en ajoutant toutefois entre *Eremitorium et Cherpium*, le couvent de «... de Consolatione ». Selon François de Gonzague, p. 1162, précédemment cité, le couvent de Couvin était dédié à l'archange S. Michel. Selon le P. Ubald, [1] c'était à « Notre-Dame de Consolation [qu'était] dédiée la chapelle construite à la fin du XVe siècle et brûlée en 1607... La Vierge [encore existante] peut être l'œuvre d'un des ermites du XVe siècle ». Je fais simplement le rapprochement de cette statue avec le vocable *de Consolatione* donné par le P. Harold.

Six ans après son érection en province, la France-Parisienne était démembrée au chapitre général de Burgos [2] en 1523, pour constituer la province de Flandre.

Elle perdait quinze couvents : Saint-Omer, Bruges, Gand, Ypres, L'Ecluse, Namur, Dunkerque, Dixmude, Ath, Hulst, Farciennes, Avesnes, Lebiez, Liège, Couvin. — Le couvent observant de Metz fut détruit en 1557. Quant à celui de Guernesey on ne sait rien de positif.

II.

François de Gonzague, dans son ouvrage déjà cité, donne p. 664 un état de la province de France-Parisienne en 1587.

1	Sagii.	Séez.
2	Varennae.	Varennes.

1. *Notice sur les Récollets, la statue de N.-D. de Consolation. Couvin, 1903, in-8, p. 16-17.*

2. Wadding, *Annales Minorum*, Rome 1736, t. XVI, p. 151.

Digitized by Google

3	Rothomagi.	Rouen.
4	Pontisarae.	Pontoise.
5	Novi Castri.	Neufchâteau.
6	Tulli.	Toul.
7	Grandisvillae.	Grandville (Iles Chausey).
8	Vici.	Vic.
9	Boloniae.	Boulogne.
10	Miricuriae.	Mirecourt.
11	Valloniarum.	Valogne.
12	Sanctae Marthae.	Raon-L'Etape.
13	Lignei.	Ligny.
14	Nanceii.	Nancy.
15	SSae Trinitatis.	La Chapelle-au-bois.
16	Pontisaudomari.	Pont-Audemer.
17	Masseriarum I.	Bethléem-Charleville.
18	Castri Theodorici.	Château-Thierry.
19	Viriae.	Vire.
20	Malarum herbarum.	Malesherbes.
21	Masseriis II.	La Cassine.
22	Nivernensi.	Nevers.

Ce tableau indique que depuis 1523, la province a fait deux acquisitions : La Cassine et Nevers. Un couvent a été oublié dans la liste précédente : Rambercourt.

Après 1587, quatre couvents vinrent s'adjoindre aux précédents : Lions-la-Forêt, Magny, Rosières et Sainte-Marie-aux-Mines.

Par contre, deux couvents passèrent aux Récollets : Nevers et Bethléem-Charleville.

III.

Voici un état de la province de France-Parisienne en 1753. Il est extrait de *Catalogus conventuum... Provinciae Franco-Parisinæ*, Nanceii 1754.

1	Boloniensis,	Boulogne,	custodie de France.
2	Brixiensis,	Briey = Chapelle-au-Bois,	» Lorraine.
3	Cassinensis,	La Cassine,	» Lorraine.

Digitized by Google

4	Castritheodoricensis,	Château-Thierry,	»	France.
5	Grandisvillensis,	Grandville,	»	France.
6	Ligneiensis,	Ligny,	»	Lorraine.
7	Ludovegiensis,	Lions,	»	France.
8	Magniacensis,	Magny,	»	France.
9	Malherbensis,	Malesherbes,	»	France.
10	Mirecuriensis,	Mirecourt,	»	Lorraine.
11	Nanceianus,	Nancy,	»	Lorraine.
12	Neocastrensis,	Neufchâteau,	»	Lorraine.
13	Parisiensis Ave Marianus,	Ave-Maria de Paris,		France.
14	Pontizarensis,	Pontoise,	»	France.
15	Pontizaudomarensis,	Pont-Audemer,	»	France.
16	Raonensis,	Raon-L'Etape,	»	Lorraine.
17	Remberticuriensis,	Rembercourt,	»	Lorraine.
18	Roseriensis,	Rosières,	»	Lorraine.
19	Rothomagensis,	Rouen,	»	France.
20	Sagiensis,	Séez,	»	France.
21	Sancta Maria ad Fodinas,	Sainte-Marie-aux-Mines,		Lorraine.
22	Tullensis,	Toul,	»	Lorraine.
23	Valloniensis,	Valogne,	»	France.
24	Varennensis,	Varennes,	»	Lorraine.
25	Vicensis,	Vic-sur-Seille,	»	Lorraine.
26	Viriensis,	Vire,	»	France.

Cette liste porte le couvent de l'Ave-Maria de Paris qui existait depuis le XVe siècle, attenant au monastère des Clarisses de ce nom. Peut-être n'avait-il été compté jusque-là que comme une simple résidence, sans caractère couventuel.

En 1771, la province de France-Parisienne cessa d'exister. Une moitié de ses couvents passa à la province des Conventuels de France, et l'autre constitua la province des Conventuels de Lorraine.

Digitized by Google

Province de Flandre [1]

I.

Elle fut érigée au chapitre général de Burgos en 1523, avec quinze couvents de la province de France-Parisienne. De 1523 à 1587, elle acquit Nivelles et Luxembourg ; de 1587 à 1629, elle fonda Cassel, Thielt, Nieuport, Hondschoote, Poperinghe, Sainte-Claire de Lille.

ETAT DE LA PROVINCE DE FLANDRE EN 1629 [1]

1	Saint-Omer.	12	Avesnes.
2	Bruges.	13	Lebiez.
3	Gand.	14	Liège.
4	Ypres.	15	Couvin.
5	L'Ecluse.	16	Nivelles.
6	Namur.	17	Luxembourg.
7	Dunkerque.	18	Cassel.
8	Dixmude.	19	Thielt.
9	Ath.	20	Nieuport.
10	Hulst.	21	Hondschoote.
11	Farciennes.	22	Poperinghe.

23 Sainte-Claire de Lille.

En 1629, la Flandre perdit douze couvents qui contribuèrent à fonder la province de Saint-Joseph au comté de Flandre. Ce

---

1. Wadding, *Annales Minorum*, t. XVI, p. 151. — Fr. de Gonzaga, *De origine seraphicae religionis*, Venise, 1603, p. 1145. — Archives provinciales des Frères Mineurs de Belgique au couvent de Bruxelles.

Selon un Ms des Archives francisc. de Bruxelles, elle aurait eu 40 couvents en 1628.

Digitized by Google

furent : Bruges, Gand, Ypres, Dunkerque, L'Ecluse, Dixmude, Hulst, Cassel, Thielt, Nieuport, Hondschoote, Poperinghe.

II.

ETAT DE LA PROVINCE DE FLANDRE
entre 1640 et 1650

1	Saint-Omer.	13	Givet.
2	Namur.	14	Durbuy.
3	Ath.	15	Bastogne.
4	Farciennes.	16	Uffling.
5	Avesnes.	17	Florennes.
6	Lebiez.	18	Waremme.
7	Liège.	19	Vervier.
8	Couvin.	20	Huy.
9	Nivelles.	21	Jupille.
10	Luxembourg.	22	Visé.
11	Sainte-Claire de Lille.	23	Bolland.
12	Barbançon.		

Les tables capitulaires des années suivantes mentionnent : *Cinacensi* et *Fontensi* (Fontaine-l'Evêque ?) en 1660 ; *Rentinensi* (Renty ?) en 1664 ; *Dickriensi, Hamipratensi, Vertoniensi, Florucensi, Chymacensi* (Chimay ?) en 1667.

III.

En 1671, à la demande de Louis XIV, les couvents d'Ath, Fontaine-l'Evêque, Sainte-Claire de Lille, formèrent la custodie de Saint-Hubert, sous la dépendance de la province de Saint-Denis. Ils revinrent probablement à la Flandre vers 1678.

En 1679, Saint-Omer, Lebiez, Renty, passèrent à la province de Saint-Antoine d'Artois ; Avesnes, Givet, Barbançon, Sainte-Claire de Lille passèrent à la province de Saint-André.

Par contre, Mons, Binche et Tournai qui appartenaient à Saint-André furent incorporés à la Flandre en 1727.

Digitized by Google

Province de Saint-André [1]

I.

Elle fut fondée en 1558, à la demande de Philippe II, roi d'Espagne et des Pays-Bas, avec treize couvents de la province de France :

1 Cambrai.
2 Valenciennes.
3 Mons.
4 Douai.
5 Arras.
6 Lille,
7 Tournai.
8 Béthune.
9 Lens.
10 Courtrai.
11 Audenarde.
12 Le Valentin.
13 Hesdin.

Elle acquit neuf autres couvents avant 1628, ce qui lui faisait le chiffre de vingt-deux :

14 Le Quesnoy.
15 Bapaume.
16 Binche.
17 Pernes.
18 Tourcoing.
19 Pottes.
20 Rosembois.
21 Cateau-Cambrésis.
22 ?

II.

Elle obtint par décret royal en 1680, Avesnes, Givet, Barbançon, Sainte-Claire de Lille qui venaient de la province de Flandre ; Ypres, Poperinghe et Hondschoote qui venaient de la province de Saint-Joseph.

Dans la suite elle eut Bavai, Mormal, Estaires, Comines, Bouchain.

Par contre, Audenarde et Courtrai lui furent enlevés en 1629 pour former la province de Saint-Joseph.

Hesdin et Le Valentin passèrent à la province de Saint-Denis en 1639, Arras en 1640, Bapaume en 1644, Béthune, Lebiez, Lens,

---

1. Fr. de Gonzaga, *De origine seraphicae religionis*, Venise, 1603, page 1242. — Archives franciscaines de Bruxelles.

Digitized by Google

Le Quesnoy, Avesnes, Pernes en 1662. Ils formèrent, en 1668, la province de Saint-Antoine en Artois.

Lille, Douai, Tournai, Binche, Tourcoing, Pottes, Rosembois formèrent en 1671 la custodie de la Flandre-Gallicane dépendant de la province de Saint-Denis. — Quand revinrent-ils à Saint-André ? Probablement vers 1678 ou 1680.

Le 30 août 1727 Benoit XIII incorpora Mons, Binche, Tournai et Pottes à la province de Flandre.

Le couvent de Sainte-Claire de Lille obtenu en 1680 parait avoir été abandonné aux sœurs converses des Clarisses.

III.

ETAT DE LA PROVINCE DE SAINT-ANDRÉ en 1768 [1]

1	Bouchain.	9	Valenciennes.
2	Douai.	10	Barbançon.
3	Rosembois.	11	Givet.
4	Avesnes.	12	Estaires.
5	Bavai.	13	Comines.
6	Mormal.	14	Lille.
7	Pottes.	15	Tourcoing.
8	Le Quesnoy.	16	Hondschoote.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

Province de Saint-Denis

Au début du XVIIe siècle parut en France une nouvelle réforme de l'Ordre de S. François, celle des Récollets. Leur but était d'observer plus rigoureusement la règle franciscaine, en s'adonnant moins à la vie extérieure que les Cordeliers (Frères Mineurs et Observants).

1. Lecestre, *Abbayes, prieurés*... Paris, 1902, p. 104.

Digitized by Google

Ils avaient déjà douze couvents disséminés dans les provinces de Touraine et de France, quand ils obtinrent en 1612 leur érection en province autonome sous le titre de Saint-Denis [1].

1 Metz.
2 Nevers.
3 La Charité.
4 Paris.
5 Melun.
6 Gisors.
7 Vitry-le-François.
8 Beaufort.
9 La Baumette.
10 Saumur.
11 Doué.
12 La Flèche.

Les cinq derniers, Beaufort, La Baumette, Saumur, Doué et La Flèche, se séparèrent en 1619 pour former la province de la Madeleine d'Anjou.

La province de Saint-Denis ne tarda pas à prospérer; en 1631 elle comptait 18 couvents [2] dont un au Canada nouvellement découvert.

1 Metz.
2 Verdun.
3 Nevers.
4 La Charité.
5 Paris.
6 Saint-Denis.
7 Melun.
8 Sainte-Marguerite.
9 Gisors.
10 Chalons-sur-Marne.
11 Sézanne.
12 Montereau.
13 Saint-Germain.
14 Clamecy.
15 Vitry.
16 Rouen.
17 Nemours.
18 Québec.

Dans la suite elle acquit Arc-en-Barrois, Châteauvillain, Versailles, Bethléem-Charleville, Chaumont, Montargis, Corbeil, Montréal et Trois-Rivières en Canada, Sarrelouis et Nantes.

Les Récollets de la province de Saint-Denis devinrent au XVIIe siècle les aumôniers des troupes royales, et en cette qualité prirent part à la guerre des Pays-Bas. En voyant les villes ennemies tomber au pouvoir de Louis XIV, ils conçurent l'idée d'annexer à leur

---

1. Wadding-Fermendzin. *Annales Minorum*, t. XXV, p. 6.
2. Rapine, *Histoire générale des Récollets*, Paris 1631, p. 720.

Digitized by Google

province les couvents franciscains qui devenaient français [1]. On concoit qu'il était difficile au pape et au général de l'Ordre de s'opposer aux volontés du grand roi sollicitées par les aumôniers de ses soldats. Quand les villes retombaient au pouvoir des Espagnols, les Récollets français étaient naturellement expulsés. Pendant plus de trente ans, c'est un inextricable désordre de couvents qui tantôt appartiennent à une province, tantôt à une autre. Dans ces conditions, on nous pardonnera d'être incomplet et même fautif.

On trouvera au chapitre de la province de Saint-Antoine en Artois la liste des couvents enlevés aux provinces de Flandre et de Saint-André. Les dix couvents ci-après de Saint-André passèrent à Saint-Denis et y restèrent jusqu'en 1668 : Hesdin et Le Valentin en 1639, Arras en 1640, Bapaume en 1644, Béthune, Lebiez, Lens, Le Quesnoy, Avesnes, Pernes en 1662. Ils durent même former une custodie entre eux.

Le P. Hyacinthe Le Febvre, dans son *Histoire des Récollets de Saint-Denis* [2], nous montre la « Flandre divisée en trois custodies en 1671 à la demande du roi de France. »

1. Flandre, custodie de Saint-Hubert [avec les couvents de] Ath, Fontaine-l'Evêque, Lille [Sainte-Claire].

2. Flandre Flamingante, custodie de la Sainte-Famille [avec les couvents de] Dunkerque, Gravelines. Courtrai, Audenarde, Hondschoote, Thielt.

3. Flandre Gallicane, custodie de Saint-Pierre d'Alcantara [avec les couvents de] Lille, Tournai, Douai, Binche, Tourcoing, Pottes, Rosembois ».

---

1. On peut voir dans les *Miscellanea* du P. Van den Haute, aux archives franciscaines de Bruxelles, le dossier concernant les provinces flamandes occupées par les Français : t. VII, 59-67, 346, 361-383, 547-555, 585-587 ; VIII, 169, 171, 835; IX, 194, 375 ; X, 275. — Sur le procès du P. Germain Allart, cf. t. VI, 419-437.

2. *Histoire chronologique de la province des Récollets de Paris, sous le titre de S. Denys, depuis 1612 à 1676.* Paris, 1676, p. 99-100.

Digitized by Google

D'autre part « Louis XIV, de son autorité, sépara des Récollets de Flandre les couvents situés dans le duché de Luxembourg [1] et le comté de Chiny pour les réunir en la « *Custodia Chiniacensis* » sous la province de S. Denis.

Cependant, par suite de la paix de Ryswick, ces couvents furent de nouveau séparés de cette province et rattachés à celle de Flandre, 1698. »

ÉTAT DE LA PROVINCE DE SAINT-DENIS [2] EN 1768

1	Clamecy.	13	Versailles.
2	La Charité.	14	Bethléem-Charleville.
3	Châlons.	15	Chaumont.
4	Vitry.	16	Gisors.
5	Arc.	17	Sainte-Marguerite.
6	Châteauvillain.	18	Rouen.
7	Metz.	19	Melun.
8	Nevers.	20	Montargis.
9	Corbeil.	21	Montereau.
10	Saint-Denis.	22	Nemours.
11	Saint-Germain.	23	Sézanne.
12	Paris.	24	Verdun.

En même temps que la France perdait le Canada, la province perdait ses trois couvents de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

Province de Saint-Joseph [3]

Elle fut formée en 1629 de douze couvents de la province de Flandre et de deux de la province de Saint-André : Courtrai et

---

1. *Archivum franciscanum*, Quaracchi 1911, t. IV, p. 165.

2. Lecestre, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768*. Paris 1902, p. 101.

3. D'après les Archives franciscaines de Bruxelles.

Digitized by Google

Audenarde. Les couvents qui restèrent à la province de Flandre parlaient le français, tandis que ceux de Saint-Joseph parlaient le flamand.

1	Bruges.	8	Hulst.
2	Gand.	9	Courtrai.
3	Ypres.	10	Cassel.
4	Audenarde.	11	Thielt.
5	Dunkerque.	12	Nieuport.
6	L'Écluse.	13	Hondschoote.
7	Dixmude.	14.	Poperinghe.

Elle acquit Gravelines en 1643, Waes en 1661, Ecloo en 1664.

Les Récollets de Saint-Denis s'emparèrent de Gravelines en 1644, puis en 1662. Louis XIV le rendit à Saint-Joseph en 1665 en même temps que Dunkerque qui était agrégé à Saint-Denis depuis 1663.

Les Récollets de Saint-Denis érigèrent en 1671 une custodie de la Sainte-Famille composée des couvents d'Audenarde, Dunkerque, Courtrai, Thielt, Hondschoote et Gravelines. — Audenarde, Courtrai et Thielt revinrent à Saint-Joseph en 1678.

Dunkerque qui était à Saint-Antoine d'Artois en 1667, était de nouveau à Saint-Joseph en 1679. Il fut définitivement agrégé à Saint-Antoine par le P. Germain Allart, en 1680, avec Cassel et Gravelines.

Egalement en 1680 Ypres, Poperinghe et Hondschoote passèrent à Saint-André. — Ypres et Poperinghe revinrent à Saint-Joseph en 1720.

Province de Saint-Antoine

« La France [1] ayant conquis depuis 1639 en Artois et en Hainaut différentes places cédées ensuite par la paix des Pyrénées, 1659, les Récollets de Saint-Denis persuadèrent aux ministres

1. Archives du couvent de Bruxelles.

Digitized by Google

qu'il était du service de Sa Majesté de placer dans les couvents de cette contrée des religieux nés françois et d'en exclure les nationaux, obtinrent du roi une lettre à cet effet, et par la même voie un décret du général Michel-Ange de Sambuca, 14 février 1662, « pour former de tous les couvents qu'ils occupoient déjà depuis quelque temps, une custodie dépendante de la province » ; il y avait plusieurs couvents de Saint-André et de Saint-Joseph, et Avesnes à la Flandre.— Le décret du général était *servatis servandis*, c'est-à-dire, moyennant l'autorité du Saint-Siège requise par Nicolas IV dans la division des provinces ; donc décret nul. Le P. Henri Gauthier, supérieur d'Avesnes en l'absence du gardien, protesta juridiquement, et les autres provinciaux protestèrent aussi.

« Les Pères de Saint-Denis firent présenter clandestinement une supplique à Clément IX par les PP. Constance Legrand et Potentien Ozon en 1667, demandant au nom du roi que les couvents érigés en custodie fussent séparés de la province, à cause de sa trop grande étendue, pour former la province Saint-Antoine de Padoue. Le Pape, croyant que tout était régulier, accorda :.. *nos igitur praedictos conventus a supradicta provincia Sancti Dionisii authoritate apostolica tenore praesentium excorporamus, et in novam provinciam sub titulo Sancti Antonii de Padua erigimus et instituimus...*, donc bref subreptice et obreptice. »

Nous n'avons pas la liste des couvents de la province de Saint-Antoine au moment de son érection en 1668, celle qui suit est de 1677, d'après le P. Hyacinthe Le Febvre[1] .

1 Lens.
2 Arras.
3 Béthune.
4 Avesnes.
5 Lebiez.
6 Le Quesnoy.
7 Bapaume.
8 Hesdin.
9 Le Valentin.
10 Pernes.
11 Dunkerque.

1. *Histoire des Récollets de Saint-Denis*, p. 98.

Digitized by Google

Pourtant une étude de l'ouvrage du P. Le Febvre permet de constater que les couvents ci-après de la province de Saint-André appartinrent à Saint-Denis aux dates suivantes : Hesdin et Le Valentin en 1639, Arras en 1640, Bapaume en 1644, Béthune, Lebiez, Lens, Le Quesnoy, Avesnes, Pernes en 1662. Tous restèrent à Saint-Denis jusqu'en 1668 (sauf Hesdin qui resta jusqu'en 1669 ?). On peut donc dire qu'ils furent la base de la province de Saint-Antoine. Dunkerque serait venu plus tard, en 1668 et 1677.

Après le bref de Clément IX, les provinces lésées protestèrent. Au chapitre général de Valladolid en 1670, la province de Saint-André produisit un décret de la S. Congrégation qui suspendait le bref. Il en fut de même au chapitre général de Rome en 1676, et le définitoire général ordonna que la province de Saint-Antoine fut rayée du nombre des provinces.

Ces protestations et ordonnances furent vaines. En 1679, un décret royal agrégeait à la province de Saint-Antoine « les couvents de la province de Flandre : Saint-Omer, [Le] Biez, Renti ; avec ceux de Cambrai et de Cateau-Cambrésis qui étoient à Saint-André ; Dunkerque, Cassel et Gravelines qui étoient à Saint-Joseph. [1] »

Nous avons une liste de couvents d'après une congrégation tenue à Cambrai le 10 octobre 1684 [2].

1	Arras.	7	Cassel.
2	Béthune.	8	Cateau-Cambrésis.
3	Hesdin.	9	Gravelines.
4	Dunkerque.	10	Pernes.
5	Lebiez.	11	Renti.
6	Bapaume.	(12	Cambrai).

1. D'après les archives franciscaines du couvent de Bruxelles. — On remarquera que Lebiez et Dunkerque appartenaient déjà à Saint-Antoine en 1677, on ne comprend pas pourquoi ils sont agrégés en 1679. Peut-être s'étaient-ils dégagés entre temps... ou bien encore y a-t-il là un problème non résolu. — Certains documents donnent la date de 1679, d'autres de 1680. Peut-être les uns ont-ils en vue le décret d'agrégation et d'autres la réalisation pratique.

2. Mss. de Bruxelles.

Digitized by Google

A ces couvents on ajoute la citadelle de Dunkerque, de Cambrai, d'Arras ; les forteresses de Saint-Louis, Saint-François, (où ?). — Entre la liste de 1677 et celle de 1684 on constate l'absence de Lens, Avesnes, Le Quesnoy, Le Valentin. Sont-ils retournés à leurs provinces antérieures ? D'autre part, Saint-Omer agrégé en 1679 manque aussi.

Dans la liste de 1768 il ne manque que Avesnes et Le Quesnoy, alors appartenant à Saint-André. Lens, Le Valentin, Saint-Omer sont revenus à Saint-Antoine. Depuis quand ?

ÉTAT DE LA PROVINCE [1] EN 1768

1 Arras.
2 Bapaume.
3 Béthune.
4 Lens.
5 Lebiez.
6 Le Valentin.
7 Pernes.
8 Renty.
9 Cambrai.
10 Cateau-Cambrésis.
11 Gravelines.
12 Hesdin.
13 Saint-Omer.
14 Cassel.
15 Dunkerque.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

Province de Saint-Nicolas de Lorraine

On n'est pas encore bien fixé sur les origines de ce groupement franciscain. Il est tout probable que les fondateurs furent des Récollets. Leurs premiers couvents furent réunis en custodie l'an 1630, et le chapitre général de Milan de 1729, les érigea en province.

---

1. Lecestre, *Abbayes, prieurés... en 1768*, Paris 1902, p. 106.

Digitized by Google

ÉTAT [1] DE LA PROVINCE EN 1768

1 Conflans-sur-Lanterne.
2 Darney.
3 Dambelin.
4 Bulgnéville.
5 Gondrecourt.
6 Liffol-le-Grand.
7 Mirecourt.
8 Longwy.
9 Apremont-sur-Aire.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

Province de Lorraine

La Province des Frères Mineurs Conventuels de Lorraine, érigée par le bref de Clément XIV [2] du 23 décembre 1771, se composa des 13 couvents de la custodie de Lorraine de l'ancienne province de France-Parisienne.

Custodie de Nancy

1 Nancy.
2 Toul.
3 Rozières.
4 Vic.
5 Briey.

Custodie de Bar-le-Duc

6 Ligny.
7 Rambercourt.
8 Varennes.
9 La Cassine.

Custodie des Vosges

10 Mirecourt.
11 Neufchâteau.
12 Raon-L'Etape.
13 Sainte-Marie-aux-Mines

---

1. Lecestre, *Abbayes, prieurés... en 1768*, Paris 1902, p. 105.
2. *Arch. Nat.* L. 941.

Digitized by Google

Répertoire [1] alphabétique des couvents franciscains provenant directement ou indirectement de la province de France, du XIIIe à la fin du XVIIIe siècle.

Abbeville (Somme), chef-lieu d'arrondissement. — Couvent fondé en 1239. De 1239-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Amiens (Somme). — Couvent fondé en 1232. De 1232-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Anet (Eure-et-Loir), arr. de Dreux, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1580. De 1580-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la Province des Conventuels de France.

Apremont-sur-Aire (Ardennes), arr. de Vouziers, canton de Grandpré. — Couvent fondé en 1708. De 1708-1729 à la custodie des Récollets de Saint-Nicolas de Lorraine. De 1729-Révolution à la province des Récollets du même nom.

Arc-en-Barrois (Haute-Marne), arr. de Chaumont, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1635. De 1635-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Arcis-sur-Aube (Aube), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1651. De 1651-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

---

1. Ce répertoire a éte combiné d'après les ouvrages cités dans le présent travail, en y ajoutant toutefois le *Bullarium franciscanum*, (8 vol. in-fol.) et quelques renseignements reçus par correspondance. — Le curriculum des couvents étrangers n'a été donné que pour le temps de leur séjour dans les provinces françaises. — Les dates de fondation n'ont souvent qu'une certitude approximative que des études ultérieures viendront confirmer ou infirmer.

Digitized by Google

Arras (Pas-de-Calais). — Couvent fondé en 1223. De 1223-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1640 à la province des Frères Mineurs de Saint-André. De 1640-1668 à la province des Récollets de Saint-Denis. De 1668-Révolution à la province des Récollets de Saint-Antoine en Artois.

En 1684, un couvent situé dans la citadelle d'Arras appartenait à la province d'Artois.

Ath (Belgique). — Couvent fondé en 1445. De 1445-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province des Observants de France Parisienne. De 1523-1671 à la province des Observants de Flandre. En 1671 à la custodie des Récollets de Saint-Hubert. Rendu à la province de Flandre vers 1678.

Auxerre (Yonne). — Couvent fondé en 1225. De 1225-1771 à la province des Frères Mineurs de France, sauf un passage de quelques années, 1239-1247 ? environ, dans la province de Bourgogne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Avesnes (Nord), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1429. De 1429-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province des Observants de France Parisienne. De 1523-1662 à la province de Flandre. De 1662-1668 à la province de Saint-Denis. En 1668 à la province de Saint-Antoine. En 1768 à la province de Saint-André.

Audenarde (Belgique). — Couvent fondé en 1230. De 1230-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1629 à la province de Saint-André. De 1629-1671 à la province de Saint-Joseph. En 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Flamingante, dans la province de Saint-Denis. Rendu à la province de Saint-Joseph en 1678.

Bapaume (Pas-de-Calais), arr. d'Arras, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1604. De 1604-1644 à la province de Saint-André. De 1644-1668 à la province de Saint-Denis. De 1668-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Barbançon (Ardennes), arr. de Vouziers, cant. et comm. de Grandpré. — Couvent fondé en 1615, devenu récollet en 1628. De 1615-1679 à la province de Flandre. De 1679-Révolution à la province de Saint-André.

Digitized by Google

Bavai (Nord), arr. d'Avesnes, ch. l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1665. Appartenait en 1768 à la province de Saint-André.

Bayeux (Calvados), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1222. De 1222-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Beauvais (Oise). — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Bergues-Saint-Vinoc (Nord), arr. de Dunkerque, ch. l. de c. — D'après le P. Hyac. Le Febvre, *Hist. des Récollets de Saint-Denis*, p. 102, il y aurait eu un gardien, donc un couvent de Récollets de la province d'Artois en 1675.

Bernay (Eure), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1275. De 1275-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Bertaucourt, faubourg de Mézières (Ardennes). — Couvent fondé en 1342, détruit en 1521. De 1342-1521 à la province des Frères Mineurs de France.

Bethléem, nom du couvent de Charleville-Mézières (Ardennes). — Couvent fondé en 1489. De 1489-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1684 à la province de France Parisienne. De 1684-Révolution à la province de Saint-Denis.

Béthune (Pas-de-Calais), ch. l. d'arrond. — Couvent fondé avant 1291. De 1291-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1662 à la province de Saint-André. De 1662-1668 à la province de Saint-Denis. De 1668-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Binche près de Mons (Belgique). — Couvent fondé en 1626. De 1626-1671 à la province de Saint-André. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Gallicane. De 1678 ?-1727 à la province de Saint-André. En 1727 à la province de Flandre.

Blangy (Seine-Inférieure), arr. de Neufchâtel, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1499. De 1499-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Digitized by Google

Bouchain (Nord), arr. de Valenciennes, ch. l. de c. — Couvent de Récollets fondé un peu avant 1768. De 1768-Révolution à la province de Saint-André.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), ch. l. d'arr.— Couvent fondé en 1444. De 1444-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Bouttencourt. = Blangy.

Briey (Meurthe-et-Moselle), ch. l. d'arr. = La Chapelle-au-bois

Bruges (Belgique). — Couvent fondé en 1225. De 1225-1515 à la province des Frères Mineurs de France. De 1515-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. De 1523-1629 à la province de Flandre. En 1629 à la province de Saint-Joseph.

Bruges (Belgique). — Couvent fondé en 1468. De 1468-1515 à la vicairie des Observants de France. En 1515, transféré au grand couvent des Frères Mineurs de la ville, pour laisser la place aux Annonciades.

Bulgnéville (Vosges), arr. de Neufchâteau, ch. l. de c. — Couvent de Récollets, appartenant à la province de Saint-Nicolas de Lorraine, au moins depuis 1768 jusqu'à la Révolution.

Caen (Calvados). — Couvent fondé en 1262. De 1262-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Cambrai (Nord), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1262. De 1262-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1679 à la province de Saint-André. De 1679-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.— En 1684 cette dernière province avait un couvent dans la citadelle de Cambrai.

Cassel (Nord), arr. d'Hazebrouck, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1619. De 1619-1629 à la province de Flandre. De 1629-1679 à la province de Saint-Joseph. De 1679-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Cassine (La) (Ardennes), arr. de Mézières, cant. d'Omont. — Couvent fondé en 1585. De 1585-1771 à la province de France-

Digitized by Google

Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Cateau-Cambrésis (Nord), arr. de Cambrai, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1653. De 1653-1679 à la province de Saint-André. De 1679-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Chalons-sur-Marne (Marne). — Couvent fondé en 1251. De 1251-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Chalons-sur-Marne. — Couvent de Récollets fondé en 1616. De 1616-Révolution à la province de Saint-Denis.

Chapelle-au-bois (La), dans l'ancien diocèse de Metz, probablement près de Briey (Meurthe-et-Moselle). — Ermitage donné aux Observants en 1466. De 1466-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Charité-sur-Loire (La) (Nièvre), arr. de Cosne, ch. l. de c. — Couvent fondé pour les Récollets en 1602. De 1603-1612 à la custodie des Récollets dans la province des Frères Mineurs de France. De 1612-Révolution à la province de Saint-Denis.

Charleville (Ardennes). — Couvent d'Observants fondé à un kilomètre de Mézières, dans un faubourg devenu la ville de Charleville. Cf. Bethléem.

Chartres (Eure-et-Loir). — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Château-Thierry (Aisne), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1492. De 1492-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Châteauvillain (Haute-Marne), arr. de Chaumont, ch. l. de c.— Couvent fondé en 1280. De 1280-1503 à la province des Frères Mineurs de Bourgogne. De 1503-1635 à la province de Saint-Bonaventure en Bourgogne. De 1635-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Chaumont-en-Vexin (Oise), arr. de Beauvais, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1635. De 1635-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Digitized by Google

Chausey (Les Iles) (Manche), commune et arr. de Granville. — Couvent fondé en 1343. Depuis 1343 à la province des Frères Mineurs de France. En 1506 et jusqu'en 1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1543 à la province de France-Parisienne. A cette date, la communauté fut transférée à Granville à cause des incursions des Anglais.

Clamecy (Nièvre), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1622. De 1622-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Comines (Nord), arr. de Lille, cant. de Quesnoy-sur-Deûle. — Couvent de Récollets appartenant en 1768 et jusqu'à la Révolution à la province de Saint-André.

Compiègne (Oise), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Conflans-sur-Lanterne (Haute-Saône), arr. de Lure, cant. de Saint-Loup. — Couvent de Récollets appartenant en 1768 et jusqu'à la Révolution à la province de Saint-Nicolas de Lorraine.

Corbeil (Seine-et-Oise), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1637. De 1637-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Courtrai (Belgique). — Couvent fondé en 1458. De 1458-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1629 à la province de Saint-André. De 1629-1671 à la province de Saint-Joseph. En 1671, il était à la custodie de Flandre Flamingante, dans la province de Saint-Denis. Rendu à Saint-Joseph vers 1678.

Couvin (Belgique). — Couvent fondé en 1486. De 1486-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. En 1523, il passa à la province de Flandre et devint plus tard récollet.

Dambelin (Doubs), arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide. — Couvent fondé en 1645. De 1645-1729 à la custodie des Récollets de Saint-Nicolas de Lorraine. De 1729-Révolution à la province des Récollets du même nom.

Darney (Vosges), arr. de Mirecourt, ch. l. de c. — Couvent appartenant en 1768 à la province des Récollets de Saint-Nicolas de Lorraine.

Digitized by Google

Dinant (Belgique). — Couvent fondé en 1228. De 1228-1518 à la province des Frères Mineurs de France. Depuis 1518 à la province des Conventuels de Liège.

Dixmude (Belgique). — Couvent fondé en 1453. De 1453-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. De 1523-1629 à la province de Flandre. Depuis 1629 à la province de Saint-Joseph.

Douai (Nord), ch. l. d'arr. — Couvent fondé vers 1230. De 1230-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1671 à la province de Saint-André. De 1671-1678 à la custodie de Flandre Gallicane dans la province de Saint-Denis. De 1678-Révolution à la province de Saint-André.

Douai. — Couvent de Récollets anglais fondé en 1618. En 1624, il fit partie de la nouvelle custodie des Récollets anglais.

Doullens (Somme), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1453. De 1453-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Dunkerque (Nord), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1436. De 1436-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. De 1523-1629 à la province de Flandre. De 1629-1663 à la province de Saint-Joseph. En 1663 à la province de Saint-Denis. En 1666 rendu à Saint-Joseph. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Flamingante dans la province de Saint-Denis. En 1679 de nouveau à Saint-Joseph. De 1680-Révolution à la province des Récollets de Saint-Antoine d'Artois.

En 1666, les Récollets de la province de Saint-Denis établissent un couvent à la citadelle de Dunkerque. En 1668, il passe à la province de Saint-Antoine à laquelle il appartenait encore en 1684.

Ecluse (L') (Hollande). — Couvent fondé en 1443. De 1443-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. De 1523-1629 à la province de Flandre. Depuis 1629 à la province de Saint-Joseph.

Estaires (Nord), arr. d'Hazebrouck, cant. de Merville. — Couvent fondé en 1619. De 1619-Révolution à la province de Saint-André.

Digitized by Google

Etampes (Seine-et-Oise), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Evreux (Eure). — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Falaise (Calvados), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1288. De 1288-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Farciennes (Belgique). — Couvent fondé en 1477. De 1477-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. Depuis 1523 à la province de Flandre.

Flandre (Province de) érigée en 1523 au chapitre général de Burgos. Divisée en 1628 en deux parties : 1° la flamande nommée province de Saint-Joseph, 2° la française conservant le nom de province de Flandre. Cette dernière fut encore divisée en deux districts sous Joseph II vers 1785.

France (Province de) érigée en 1217. Elle passa en 1771 sous la juridiction du ministre général des Conventuels et fut détruite à la Révolution.

France-Parisienne (Province de) érigée en 1517 et formée des couvents qui appartenaient à la vicairie des Observants de la province de France. Elle cessa d'exister en 1771. De ses deux custodies, l'une fut adjointe à la province des Conventuels de France, et l'autre forma la nouvelle province des Conventuels de Lorraine.

Fontaine-L'Evêque (Belgique). — Couvent de Récollets de la province de Flandre. De 1671-1678 ? à la custodie Saint-Hubert de Flandre dans la province de Saint-Denis. Rendu à la province de Flandre vers 1678.

Gand (Belgique). — Couvent fondé en 1225. De 1225-1503 à la province des Frères Mineurs de France. De 1503-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. De 1523-1629 à la province de Flandre. Depuis 1629 à la province de Saint-Joseph.

Garde (N.-D. de La) (Oise), cant. et arr. de Clermont, comm.

Digitized by Google

de La Neuville-en-Hez. — Couvent fondé vers 1461. De 1461-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Gisors (Eure), arr. des Andelys, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1610. De 1610-1612 à la custodie des Récollets dans la province de France. De 1612-Révolution à la province de Saint-Denis.

Givet (Ardennes), arr. de Rocroi, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1640. De 1640-1680 à la province de Flandre. De 1680-Révolution à la province de Saint-André.

Gondrecourt (Meuse), arr. de Commercy, ch. l. de c.— Couvent fondé en 1644. De 1644-1729 à la custodie des Récollets de Saint-Nicolas de Lorraine. De 1729-Révolution à la province des Récollets du même nom.

Granville (Manche), ch. l. d'arr. — Couvent d'Observants qui succéda en 1543 à celui des Iles Chausey. De 1543-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Gravelines (Nord), arr. de Dunkerque, ch. l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1643 pour la province de Saint-Joseph. Passa à celle de Saint-Denis en juillet 1644. Fut rendu à Saint-Joseph en 1665. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Flamingante dans la province de Saint-Denis. Vers 1678 rendu à Saint-Joseph. De 1680-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Hesdin (Pas-de-Calais), arr. de Montreuil, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1290. De 1290-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1639 à la province de Saint-André. De 1639-1669 à la province de Saint-Denis. De 1669-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Hondschoote (Nord), arr. de Dunkerque, ch. l. de c.— Couvent fondé en 1625. De 1625-1629 à la province de Flandre. De 1629-1671 à la province de Saint-Joseph. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Flamingante dans la province de Saint-Denis. Rendu à Saint-Joseph vers 1678. De 1680-Révolution à la province de Saint-André.

Hulst (Belgique). — Couvent fondé en 1458. De 1458-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de

Digitized by Google

France-Parisienne. De 1523-1629 à la province de Flandre. Depuis 1629 à la province de Saint-Joseph.

Huy (Belgique). - Couvent fondé en 1228. De 1228-1518 à la province des Frères Mineurs de France. Depuis 1518 à la province des Conventuels de Liège.

Huy (Belgique). — La province de Flandre y possédait un couvent dès avant 1640.

Joinville (Haute-Marne), arr. de Vassy, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1567. De 1567-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Laon (Aisne). — Couvent fondé avant 1234. De 1234-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Lebiez (Pas-de-Calais), arr. de Montreuil, cant. de Fruges. — Couvent fondé en 1474. De 1474-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. De 1523-1662 à la province de Flandre. De 1662-1668 à la province de Saint-Denis. En 1668 à la province de Saint-Antoine. A la Flandre jusqu'en 1679. De 1679-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Lens (Pas-de-Calais), arr. de Béthune, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1219. De 1219-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1662 à ia province de Saint-André. De 1662-1668 à la province de Saint-Denis. De 1668-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Liège (Belgique). — Couvent fondé en 1229. De 1229-1518 à la province des Frères Mineurs de France. Depuis 1518 à la province des Conventuels de Liège.

Liège (Belgique). — Couvent fondé en 1481. De 1481-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. Depuis 1523 à la province de Flandre.

Liège (Province des Conventuels de), comprenant l'ancienne custodie de Liège dans la province des Frères Mineurs de France, qui refusa de se dépouiller de ses biens-fonds et fut constituée sous la juridiction du maître général des Conventuels en 1518.

Digitized by Google

Liffol-le-Grand (Vosges), cant. et arr. de Neufchâteau. — Couvent fondé peu après 1708. De 1708-1729 à la custodie des Récollets de Saint-Nicolas de Lorraine. De 1729-Révolution à la province des Récollets du même nom.

Ligny (Meuse), arr. de Bar-le-Duc, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1479. De 1479-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Lille (Nord). — Couvent fondé en 1250. De 1250-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1671 à la province de Saint-André. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Gallicane dans la province de Saint-Denis. De 1678 ?-Révolution à la province de Saint-André.

Lille (Nord). — Couvent établi près du monastère des Clarisses. D'abord simple résidence, il fut érigé en guardianat en 1625 pour la province de Flandre. De 1671-1678 ? à la custodie de Saint-Hubert de Flandre dans la province de Saint-Denis. Rendu à la province de Flandre vers 1678, il passa en 1680 à celle de Saint-André qui paraît l'avoir abandonné aux sœurs converses des Clarisses.

Longwy (Meurthe-et-Moselle), arr. de Briey, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1638. De 1638-1729 à la custodie des Récollets de Saint-Nicolas de Lorraine. De 1729-Révolution à la province des Récollets du même nom.

Lorraine. Province de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels érigée en 1771 avec 13 couvents constituant antérieurement la custodie de Lorraine dans la province des Observants de France-Parisienne. Elle fut détruite à la Révolution.

Lyons-la-Forêt (Eure), arr. des Andelys, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1740. De 1740-1771 à la province des Observants de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Madeleine-d'Anjou (La). Province de Récollets fondée en 1619 avec huit couvents faisant jusque-là partie de la province de Saint-Denis.

Digitized by Google

Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), arr. de Pontoise, ch. l. de c.— Couvent fondé en 1624. De 1624-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Mailly (Somme), arr. de Doullens, cant. d'Acheux. — Couvent fondé en 1483. De 1483-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Malesherbes (Loiret), arr. de Pithiviers, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1494. De 1494-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Mantes (Seine-et-Oise), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1234. De 1234-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Meaux (Seine-et-Marne), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Melun (Seine-et-Marne). — Couvent fondé en 1606. De 1606-1612 à la custodie des Récollets dans la province de France. De 1612-Révolution à la province de Saint-Denis.

Metz (Lorraine). — Couvent fondé en 1228. Dut faire partie de la province d'Allemagne au moins jusqu'en 1239. De la fin du XIIIe siècle 1602 à la province des Frères Mineurs de France. De 1602-1612 aux Récollets de la custodie de France. De 1612-Révolution aux Récollets de la province de Saint-Denis.

Metz (Lorraine). — Couvent fondé en 1429. De 1429-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1557 à la province de France-Parisienne. Vers 1557, les religieux « furent ignominieusement chassez par les fausses accusations d'un abbé de Fristorff ». (Meurisse, *Hist. de l'hérésie à Metz*, Metz, 1642, p. 567).

Mézières (Ardennes). — Bertaucourt et Bethléem.

Mirecourt (Vosges), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1447. De 1447-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Digitized by Google

Mirecourt (Vosges). — Couvent appartenant à la province des Récollets de Saint-Nicolas de Lorraine depuis au moins 1768 jusqu'à la Révolution.

Mons (Belgique). — Couvent fondé en 1228. De 1228-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1727 à la province de Saint-André. Agrégé en 1727 à la province des Récollets de Flandre.

Montargis (Loiret), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1599. De 1599-1603, couvent isolé de Récollets dans la province de France. De 1602-1612 à la custodie des Récollets de France. De 1612-Révolution à la province de Saint-Denis.

Montereau (Seine-et-Marne), arr. de Fontainebleau, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1617. De 1617-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Montréal (Canada). — Couvent fondé en 1681. De 1681-1760 à la province des Récollets de Saint-Denis. A la prise de la ville par les anglais en 1760, le couvent fut en partie occupé par les troupes.

Mormal (Nord), Ermitage de la forêt de Mormal, près de Noyelles-sur-Sambre, arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont. — Appartenant à la province des Récollets de Saint-André depuis au moins 1768 jusqu'à la Révolution.

Moyencourt (Somme), arr. de Montdidier, cant. de Roye. — Couvent fondé en 1423. De 1423-1768 à la province des Frères Mineurs de France. En 1768 la commission des Réguliers décida sa suppression.

Namur (Belgique). — Couvent fondé en 1224. De 1224-1490 à la province des Frères Mineurs de France. De 1490-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France-Parisienne. Depuis 1523 à la province de Flandre.

Nancy (Meurthe-et-Moselle). — Couvent fondé en 1482. De 1482-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Nemours (Seine-et-Marne), arr. de Fontainebleau, ch. l. de c.— Couvent fondé en 1625. De 1625-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Digitized by Google

Neufchâteau (Vosges), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1261. De 1261-1500 à la province des Frères Mineurs de France. De 1500-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Nevers (Nièvre). — Couvent fondé avant 1253. De 1253-1586 à la province des Frères Mineurs de Touraine. De 1586-1592 à la province de France-Parisienne. En 1592, des Frères Mineurs réformés italiens l'occupèrent. Ils furent remplacés le 7 septembre 1597 par des Récollets français. Couvent isolé de Récollets de 1597 à 1603. De 1603-1612 à la custodie des Récollets de France. De 1612-Révolution à la province de Saint-Denis.

Nivelles (Belgique). — Couvent fondé en 1232. De 1232-1518 à la province des Frères Mineurs de France. De 1518-1524 à la province des Conventuels de Liège. Depuis 1524 à la province des Observants, puis des Récollets de Flandre.

Noisy-le-Roy (Seine-et-Oise), arr. de Versailles, cant. de Marly. — Couvent fondé au XVIIe siècle. Du XVIIe siècle 1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Noyon (Oise), arr. de Compiègne, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1230. De 1230-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Paris. — Grand-Couvent fondé en 1230, quoiqu'un essai infructueux eût été tenté entre 1217 et 1223. De 1230-1502 à la province des Frères Mineurs de France. De 1502-1771, le couvent eut son autonomie propre sous la dépendance immédiate du ministre général de l'Ordre. En 1771, il passa aux Conventuels et garda également son autonomie sous la dépendance du ministre général de cet Ordre. Il fut évacué à la Révolution.

Paris. — Couvent de l'Ave-Maria fondé par Charles VIII (1483-1498) pour desservir le monastère des Clarisses de ce nom. Fin du XVe siècle 1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Digitized by Google

Paris. — Couvent du faubourg Saint-Germain fondé en 1658 pour desservir le monastère des Conceptionistes. De 1658-1708 à la province des Récollets de Saint-Denis. Les Récollets quittèrent en 1708.

Paris. — Couvent du faubourg Saint-Martin fondé en 1603. De 1603-1612 à la custodie des Récollets de France. De 1612-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Paris. — Couvent des Frères Mineurs Observants irlandais établis le 1er juin 1658 « rue du Chasse-Midy ». Leur séjour à Paris fut de courte durée.

Paris. — Couvent et hospice de Terre-Sainte. Fondé d'abord à Ville-l'Evêque en 1658, puis transféré à Paris, rue de Grenelle (emplacement de l'archevêché, ministère du travail) ; il existait encore en 1665, eut une durée précaire, disparut, et le terrain fut acquis par les Carmes des Billettes.

Pernes-en-Artois (Pas-de-Calais), arr. de Saint-Pol, cant. de Heuchin. — Couvent fondé en 1654. De 1654-1662 à la province de Saint-André. De 1662-1668 à la province des Récollets de Saint-Denis. De 1668-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Péronne (Somme), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1246. De 1246-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Pierrepont (Somme), arr. de Montdidier, cant. de Moreuil. — Couvent fondé au XVe siècle. Du XVe s.-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Pont-Audemer (Eure), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1473. De 1473-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Pontoise (Seine-et-Oise), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1501 à la province des Frères Mineurs de France. De 1501-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Digitized by Google

Poperinghe (Belgique). — Couvent fondé en 1628. De 1628-1629 à la province de Flandre. De 1629-1680 à la province de Saint-Joseph. De 1680-1719 à la province des Récollets de Saint-André. Depuis 1719 à la province de Saint-Joseph.

Pottes à Canasse (Belgique). — Couvent fondé avant 1671. Jusqu'à 1671 à la province de Saint-André. De 1671-1678? à la custodie de Flandre Gallicane dans la province de Saint-Denis. De 1678?-1727 à la province de Saint-André. Agrégé à la province de Flandre en 1727. Avant 1768 et jusqu'à la Révolution à la province des Récollets de Saint-André.

Provins (Seine-et-Marne), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Québec (Canada). — Couvent fondé en 1615. De 1615-1796 à la province des Récollets de Saint-Denis. En 1796 le couvent fut détruit par un incendie et les religieux sécularisés par l'évêque du lieu.

Quesnoy-sur-Deûle (Nord), arr. de Lille, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1600. De 1600-1662 à la province de Saint-André. De 1662-1668 à la province des Récollets de Saint-Denis. Depuis 1668 à la province de Saint-Antoine d'Artois. Item en 1677. Avant 1768 et jusqu'à la Révolution à la province de Saint-André.

Raon-l'Etape (Vosges), arr. de Saint-Dié, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1472. De 1472-1517 à la Vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France-Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Reims (Marne), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1250. De 1250-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Rembercourt (Meurthe-et-Moselle), arr. de Toul, cant. de Thiaucourt. — Couvent fondé en 1448. De 1448-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Renty (Pas-de-Calais), arr. de Saint-Pol, cant. de Fauquembergue. — Couvent fondé avant 1679. Jusqu'à 1679 à la province

Digitized by Google

des Récollets de Flandre. De 1679-Révolution à la province des Récollets de Saint-Antoine d'Artois.

Rosembois (Nord), arr. d'Avesnes, commune et cant. de Landrecies. — Couvent fondé avant 1671. Jusqu'en 1671 à la province des Récollets de Saint-André. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Gallicane dans la province de Saint-Denis. De 1678 ?-Révolution à la province de Saint-André.

Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle), arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port.— Couvent fondé avant 1671. De 1671-1771 à la province de France Parisienne Entre 1671-1771 il appartint quelque temps aux Récollets de Saint-Nicolas de Lorraine. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Rouen (Seine-Inférieure). — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1415 à la province des Frères Mineurs de France. Il passa à la vicairie des Observants de France après 1415 jusqu'en 1460. De 1460-1501 à la province des Frères Mineurs de France. De 1501-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Rouen. — Couvent fondé en 1622. De 1622-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Roye (Somme), arr. de Montdidier, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1250. De 1250-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Saint-André (Province de) formée de la custodie d'Artois dans la province de France. Elle fut érigée en 1558, à la demande de Philippe II, roi d'Espagne et des Pays-Bas. Elle embrassa la réforme des Récollets au cours du XVIIe siècle et disparut à la Révolution.

Saint-Antoine-en-Artois (Province de) érigée en 1668 par les soins des Récollets de la province de Saint-Denis, avec des couvents pris aux trois provinces de Flandre, de Saint-André et de Saint-Joseph. Elle disparut à la Révolution.

Saint-Denis (Seine), ch. l. d'arr. — Couvent fondé vers 1217 ou 1218 et qui disparut peu après 1231. De 1217-1231 à la province des Frères Mineurs de France.

Digitized by Google

Saint-Denis. — Couvent fondé en 1605. De 1605-1612 à la custodie des Récollets de France. De 1612-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Saint-Denis. — (Province des Récollets de) érigée en 1612 avec des couvents ayant appartenu aux provinces de France, de France Parisienne et de Touraine. Elle disparut à la Révolution.

Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), arr. de Versailles, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1619. De 1619-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Saint-Joseph (Province de) fondée en 1628 à la demande de l'Infante Claire-Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, avec les couvents de langue flamande de la province de Flandre. Elle passa aux Récollets dans le cours du XVIIe siècle.

Sainte-Marguerite (Seine-Inférieure), arr. de Dieppe, canton d'Offranville, — Couvent fondé en 1607. De 1607-1612 à la custodie des Récollets de France. De 1612-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace annexée). — Couvent fondé au XVIIe siècle. Du XVIIe s.,-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Saint-Marcouf « Sancti Maculfi insula » cité par Fr. de Gonzague dans « De origine Seraphicae Religionis », p. 670. Peut-être Saint-Marcouf (Manche), cant. de Montebourg, arr. de Valognes. — Couvent d'Observants fondé en 1424 et transféré à Valognes en 1477.

Saint-Nicolas de Lorraine. Custodie de Récollets fondée en 1630 et érigée en province régulière en 1729.

Saint-Omer (Pas-de-Calais), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1226. De 1226-1415 à la province des Frères Mineurs de France. De 1415-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France Parisienne. De 1523-1679 à la province de Flandre. De 1679-Révolution à la province des Récollets de Saint-Antoine d'Artois.

Saint-Quentin (Aisne). ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1270. De 1270-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Saint-Riquier = Pierrepont.

Digitized by Google

Sarrelouis (Prusse rhénane). — Couvent-cure fondé avant 1778. De 1778-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Séez (Orne), arr. d'Alençon, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1226. De 1226-1415 à la province des Frères Mineurs de France. De 1415-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Senlis (Oise), ch. l. d'arr.— Couvent fondé en 1228. De 1228-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Sens (Yonne), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Sézanne (Marne), arr. d'Epernay, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1263. De 1263-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Sézanne. — Couvent fondé en 1619. De 1619-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Soissons (Aisne), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1228. De 1228-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Thielt (Belgique). — Couvent fondé en 1624. De 1624-1629 à la province de Flandre. De 1629-1671 à la province de Saint-Joseph. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Flamingante dans la province de Saint-Denis. Rendu à la province de Saint-Joseph vers 1678.

Toul (Meurthe-et-Moselle), ch. l. d'arr.— Convent fondé en 1272. De 1272-1508 à la province des Frères Mineurs de France. De 1508-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Tourcoing (Nord), arr. de Lille, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1666. De 1666-1671 à la province des Récollets de Saint-André. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Gallicane dans la province de Saint-Denis. De 1678 ?-Révolution à la province de Saint-André.

Digitized by Google

Tournai (Belgique). — Couvent fondé en 1240. De 1240-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1671 à la province de Saint-André. De 1671-1678 ? à la custodie de Flandre Gallicane dans la province de Saint-Denis. De 1678-1727 à la province de Saint-André. Depuis 1727 à la province des Récollets de Flandre.

Trois-Rivières. (Canada). — Couvent fondé entre 1615 et 1625. Jusqu'à son occupation par les protestants vers 1760, il appartint à la province des Récollets de Saint-Denis.

Troyes (Aube). — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Valenciennes (Nord), ch. l. d'arr. — Couvent fondé avant 1226. De 1226-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-Révolution à la province de Saint-André.

Valentin (*Le*) (Pas-de-Calais), arr. de Saint-Pol, cant. de Le Parcq, comm. de Wail. — Couvent fondé en 1503. De 1503-1558 à la province des Frères Mineurs de France. De 1558-1639 à la province de Saint-André. De 1639-1668 à la province des Récollets de Saint-Denis. De 1668-Révolution à la province de Saint-Antoine d'Artois.

Valognes (Manche), ch. d'arr. — Couvent fondé en 1477. De 1477-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Varennes (Meuse), arr. de Verdun, ch. l. de c. — Couvent fondé en 1415. De 1415-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Verdun (Meuse), ch. l. d'arrond. — Couvent fondé en 1255. De 1255 jusqu'avant 1631 à la province des Frères Mineurs de [illegible]

1612 et 1631, et y resta jusqu'à la Révolution.

Verneuil (Eure), arr. d'Evreux, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1291. De 1291-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Digitized by Google

Vernon (Eure), arr. d'Evreux, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1233. De 1233-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Versailles (Seine-et-Oise). — Couvent fondé en 1672. De 1672-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Vézelay (Yonne), arr. d'Avallon, ch. l. de c. — Couvent fondé avant 1226. De 1226-1771 à la province des Frères Mineurs de France. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Vic-sur-Seilles (Alsace-Lorraine) ch. l. de c. près de Château-Salins. — Couvent fondé en 1420. De 1420-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de Lorraine.

Vincennes (Seine), ch. l. de c. — Couvent fondé en 1584 ou 1585 pour les Frères Mineurs de la province de France. Il ne subsista pas un an.

Vire (Calvados), ch. l. d'arr.— Couvent fondé en 1481. De 1481-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1771 à la province de France Parisienne. De 1771-Révolution à la province des Conventuels de France.

Vitry-le-François (Marne), ch. l. d'arr. — Couvent fondé en 1624. De 1624-Révolution à la province des Récollets de Saint-Denis.

Ypres (Belgique). — Couvent fondé en 1255. De 1255-1503 à la province des Frères Mineurs de France. De 1503-1517 à la vicairie des Observants de France. De 1517-1523 à la province de France Parisienne. De 1523-1629 à la province de Flandre. De 1629-1680 à la province des Récollets de Saint-Joseph. De 1680-1719 à la province des Récollets de Saint-André. Depuis 1719 à la province de Saint-Joseph.

ANTOINE DE SÉRENT.

Digitized by Google

Les Cordeliers

DE

Saint-André-de-Cubzac

(1628-1791)

Saint-André-de-Cubzac, aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département de la Gironde, est une petite ville d'environ 2.500 âmes, située non loin de la Dordogne, à quelque vingt kilomètres au nord de Bordeaux. Au XVIIe siècle, un couvent de Cordeliers ou frères Mineurs de l'Observance y fut établi, qui subsista jusqu'en 1791. En tenter la monographie complète serait hardiesse excessive de notre part, faute de documents en mains. Aussi nous tairons-nous sur les années qui vont de 1634 à 1708. Grâce au registre ou livre de comptes que l'extrême bienveillance de M. l'abbé Petit, curé actuel de Béguey près Cadillac-sur-Garonne, nous a permis d'étudier à loisir, la tâche est plus aisée pour les cinquante-trois années suivantes. C'est à faire connaitre plus particulièrement cette période que se bornera donc le présent travail. Le registre en question sera le guide toujours scrupuleusement suivi. Il contient disséminés des renseignements nombreux et du meilleur aloi. Les recueillir, les grouper, les coordonner, voilà notre but.

§ 1. — La Fondation (1628-1634).

Au préalable, il importe de savoir les origines du couvent de Saint-André. Le registre dont il a été parlé porte, à la date du 30 avril 1732, l'indication suivante : « Nous avons aussy envoié au vénérand P. Lambert tous les mémoires concernant notre établis-

Digitized by Google

sement, et ce conformément à la jussion qui nous en avoit été faite par la lettre circulaire des RR. PP. du deffinitoire » [1].

Par cette note il appert clairement que maints documents sur l'arrivée des frères Mineurs à Saint-André-de-Cubzac ont dû disparaître au cours du XVIIIe siècle. Heureusement, les archives de la localité et l'ancien fonds de l'archevêché de Bordeaux nous ont conservé, soit en original, soit en copie vidimée, cinq pièces [2] d'une réelle valeur : ce sont trois suppliques adressées à l'autorité diocésaine, le permis de fondation délivré par celle-ci et le procès-verbal d'installation des religieux.

Le cardinal François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1599-1628), vivait encore, y est-il dit, quand on parla pour la première fois d'un établissement de Cordeliers à Saint-André. Lors de sa dernière visite pastorale en cette ville, les habitants et le baron Charles de Durfort, seigneur du Cubzaguès, sollicitèrent son autorisation. On lui montra dans le bourg une chapelle rustique dédiée à saint Etienne : un cimetière la bordait et un terrain libre y était attenant, sur lequel on désirait bâtir un couvent d' « Observantins ». Le zèle et les solides prédications de ces missionnaires avaient empêché que les fausses doctrines de l'hérésie ne s'infiltrassent dans le pays. Leur demeure à poste fixe ne pouvait qu'être « grandement proffitable et utile au public ».

Acquiesçant à de si bonnes raisons, le prélat donna volontiers son approbation. Mais la mort le surprit, le 8 février 1628, sans lui laisser le temps de voir achevée, ni même commencée, une œuvre qui allait succéder à tant d'autres suscitées ou encouragées par lui pour la restauration spirituelle de son diocèse.

Soit que les formalités officielles ne fussent pas toutes remplies, soit plutôt que l'approbation donnée ne reposât sur rien qui fit

---

1. Les Archives des Landes, sous la cote H. 154, conservent la lettre adressée au gardien des Cordeliers de Dax pour faire connaître que le P. Bonaventure Lambert, de résidence à Bordeaux, avait charge de composer la Chronique de sa province, qu'on devait conséquemment rechercher et lui communiquer tous les documents déposés dans les archives conventuelles.

2. Voir aux *Pièces justificatives*, nos II-VI.

Digitized by Google

foi, les pourparlers continuèrent pendant la vacance du siège. Des suppliques écrites parvinrent aux vicaires capitulaires, tant au nom du baron de Durfort qu'en celui du vicaire perpétuel et d'autres personnages de l'endroit. On mit tout en œuvre sans le moindre retard.

Pour qui cherche le vrai motif de ces démarches insolites et précipitées faites avant la prise de possession du nouvel archevêque, Henri d'Escoubleau de Sourdis, frère du cardinal défunt et déjà son auxiliaire, le pourquoi n'en est pas la crainte qu'il se montrât hostile à la fondation projetée, mais bien la peur d'un évincement qui compromettrait tout. Il y avait hâte de poser le fait accompli. Cette préoccupation ne perce-t-elle pas dans la supplique de Charles de Durfort, quand il demande des religieux «Observantins, et non d'autres ? ». Et quels autres peut-il bien vouloir chercher à exclure, sinon les Récollets ou les Capucins ? Ces deux familles franciscaines venaient de naître en Guyenne, et elles y jouissaient déjà d'une vogue telle que cinquante ans à peine leur avaient suffi pour s'y multiplier l'une [1] et l'autre [2] autant que celle des Observants en deux siècles. Seule la peur de se voir évincer par les Récollets ou les Capucins, appuyés sur une partie de la population, suffit à expliquer, selon nous, la hâte du P. Bernard Jourdain d'obtenir des vicaires capitulaires l'autorisation de fonder [3].

---

1. Sur les Récollets, voir Rapine, *Histoire générale des Récollets*, Paris 1631. En 1634, ceux de Guyenne étaient au nombre de 509 avec une quarantaine de maisons. (Arch. de la Gironde, H. Franciscains, 16).

2. Sur les Capucins, voir aux Archives municipales de Bordeaux le MS. du XVIIe siècle intitulé : *Memorabilia praecipua provinciae Aquitaniae sive Tolosae fr. Min. O. S. F. Capucinorum piae posteritati dicata*. Il y est dit, fol. 66v, qu'en 1640 la province capucine de Toulouse comptait 379 prêtres, 120 clercs, 224 laïcs, en tout 723 religieux, et plus de 50 couvents.

3. Notre intelligence des textes n'était pas tout à fait illusoire. Une visite récente aux archives municipales de Saint-André nous a fait rencontrer un document où il est dit que les « *Récollets* » et les « *Minimes* » « souhaitoient ardament de s'y établir ». Voir aux *Pièces justificatives*, n° VII.

Digitized by Google

Le P. Bernard Jourdain n'est pas un inconnu [1]. Quand, le 21 juillet 1629, il s'agit de pourvoir à la succession du P. Gilles Grenier, ministre provincial d'Aquitaine-Ancienne, dont le second triennat prenait fin, c'est lui que l'archevêque de Toulouse, chargé de nommer d'office les supérieurs majeurs de la province, choisit pour ces hautes fonctions [2], qu'il exerça jusqu'au chapitre de Mont-de-Marsan (30 juillet 1633). A la date du 20 juin 1628, il est « guardien du convent de la grande Observance de Bourdeaux ». Sa nomination à ce poste important, prélude d'une longue carrière toute consacrée aux intérêts de son ordre, remonte à l'année 1625 et au delà [3]. François de Sourdis en personne en sollicita le renouvellement. Trois lettres de l'éminent cardinal [4] montrent en quelle estime il tenait le digne religieux, combien il le croyait capable de grandes œuvres et quel ardent désir il avait de le voir maintenir à la tête du principal couvent franciscain de sa ville épiscopale. Il ne pouvait guère les écrire plus élogieuses, plus fortes, plus pressantes. On ne résiste pas à de telles interventions.

Ces lettres en disent long sur les bons rapports du P. Jourdain avec l'archevêché. Zélé, savant, éloquent, habile, il était *persona*

---

1. Cf. Othon de Pavie, *L'Aquitaine séraphique*, IV, Tournai 1907, p. 34, 64, 65, 86, 91, 92, 104, 614, 636, 697.

2. Archives de la Gironde, H, Récollets, 4. Sur une pièce de cette liasse on lit, en effet, à la page 9 : *Ita enim factitatum fuit in anno 1629 in prov. Aquitaniae antiquioris fr. Min. de Observ. Siquidem, quamvis verum et legitimum haberent provincialem. nempe v. p. Aegidium Grenier, definitorem generalem ordinis, et quamvis Bernardinus a Senis, tunc min. gen., commissarium visitatorem cum potestate celebrandi capitulum prov. in eamdem provinciam misisset P. Silvestrum Grandis, superiorum tamen illius provinciae electio soli archiepiscopo Tholosano commissa est a S. Sede apostolica et ab eodem executioni mandata die 21 iulii eiusdem anni, cui omnes religiosi. . acquieverunt.*

3. Antérieurement à 1625, le P. Bernard Jourdain exerçait déjà la charge de gardien : le 12 sept 1621, l'officialité de Bordeaux lui remet en mains le P. Pierre Thuriès, du couvent de Dax, contre qui plusieurs griefs étaient articulés et qu'il promit, en qualité de « gardien de la grand'Observance », de représenter « toute fois qu'il en sera requis » (Arch de la Gironde, G. 622 : *Dax*).

4. Voir aux *Pièces justificatives*, nº I.

Digitized by Google

gratissima. A la mort du cardinal, son protecteur et ami, il continua de jouir de la même confiance. Or, la fondation de Saint-André lui fournit une belle occasion d'en tirer parti. Désigné pour agir auprès des vicaires capitulaires, il manœuvra si bien que les difficultés s'aplanirent. Bientôt il obtenait l'autorisation désirée.

Mais l'acte donné ne fut pas agréé de tous : on contesta sa validité devant le nouvel archevêque Henri de Sourdis (1630-1645), et, non sans raison apparente, on objecta l'incompétence canonique de ceux dont il émanait. Une supplique [1] du baron Charles de Durfort, en date du 28 mai 1634, nous l'apprend. On y lit que les vicaires capitulaires avaient entendu *homologuer* seulement la concession verbale, ou tout au moins informe, faite par le cardinal défunt. Le fondateur ajoute même qu'il ignore encore l'existence des formalités canoniques.

Evidemment, tout n'était pas en règle et les préceptes du droit canon peu ou point observés permettaient d'intriguer. D'autre part, l'installation avait eu lieu six ans auparavant. Comment ne pas ratifier un état de choses acquis en fait, sinon en droit ? C'est ainsi que semble l'avoir compris Henri de Sourdis. Rien ne nous dit qu'il n'ait pas confirmé purement et simplement les approbations précédemment accordées. Après 1634, on ne voit plus trace de litige à ce sujet.

Provisoirement dénommée « hospice » sous le régime initial du P. Guillaume Lubat, la fondation de Saint-André recevait dès 1631 le titre canonique de « couvent » avec le P. Jean Lavergne pour premier gardien, à qui succéda en 1633 le P. Jérôme Delcluzel. En possession désormais paisible de ses droits juridiques à l'existence, la nouvelle communauté pouvait vivre maintenant sa destinée.

§ 2. — Le livre de comptes (1708-1761).

Sans dire ce que fut cette destinée pendant le XVIIe siècle [2], nos recherches étant à l'heure présente trop radicalement incom-

---

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VI.

2. Trois lettres de 1643 nous apprennent que le gardien d'alors était le P. Loyseau. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VIII. Il l'est de même à la date du 22 juillet 1656. C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, in-8°,

Digitized by Google

plètes pour essayer même d'en parler [1], arrivons aux années qui suivent 1708. Ici les renseignements affluent. En vérité ils sont d'ordre avant tout financier, puisqu'un livre de comptes les fournit. Néanmoins, bien des détails d'un autre ordre s'y trouvent mêlés, dont l'historien doit opérer le tri.

Ce livre est le registre même des recettes et des dépenses du couvent de Saint-André. Sauvé à la Révolution Dieu sait comment, il appartenait, si nos souvenirs sont exacts, voilà 15 ou 20 ans au propriétaire de l'emplacement sur lequel s'éleva jadis la demeure des Cordeliers. Celui-ci s'en dessaisit alors en faveur de M. l'abbé Latour, à l'époque curé-doyen de Saint-André, qui remit plus tard son précieux trésor entre les mains de M. l'abbé Petit, curé actuel de Béguey. Nous devons à l'insigne bonté de ce dernier d'avoir pu, l'espace de plusieurs mois, en faire une étude consciencieuse [2].

Il a 177 pages non numérotées et mesure 200 sur 310 mm. Ses couvertures ayant disparu depuis longtemps, quelques feuillets sont forcément détériorés par suite de l'usure. Ecrit dans son entier, il est commencé dans les deux sens. Sur 17 pages d'un côté, on lit des notes d'affaires écrites au petit bonheur et précédées d'une lettre [3] par laquelle le P. Albert Caunac notifiait à sa pro-

---

Paris, 1874, I, p. 286, parle ainsi de celui qui le fut en 1666 : « Basile Béguey, cordelier de la province d'Aquitaine, gardien de Saint-Andréas, a publié un *Discours funèbre sur le sujet de la mort de la sérénissime princesse Anne-Marie d'Autriche, reyne de France, prononcé dans l'église des RR PP. Cordeliers d'Angers le 24 mars 1666*, Angers, P. Avril, 1666, in-4° 33 p., avec dédicace à Louis Boylesve de la Gillière, d'un style amphigourique et sans goût ».

1. S'il nous est permis de reprendre un jour le sujet dans toute son ampleur, il y aura lieu d'exposer les démêlés qui surgirent trop souvent entre le gardien et le curé de Saint-André, de dire aussi comment cette maison religieuse finit par s'effondrer misérablement à la Révolution.

2. Ce travail était terminé, quand nous avons eu en mains, aux archives municipales de Saint-André, le registre qui fait suite à celui dont il est question ici. Il va du 21 juillet 1762 au 8 janvier 1791. Il a servi principalement à compléter le tableau des chapitres et des ministres provinciaux d'Aquitaine-Ancienne comme aussi des gardiens de Saint-André.

3. Voir aux *Pièces justificatives*, n° XII.

Digitized by Google

vince l'ajournement *sine die* du chapitre général de 1709. De l'autre côté, on lit en original les procès-verbaux d'environ 250 relevés des recettes et dépenses du couvent de Saint-André, relevés soumis au discrétoire et signés du gardien, des discrets et du syndic. Le premier procès-verbal porte la date du 9 octobre 1708 et le dernier celle du 12 avril 1761. Voici leur date respective à tous pendant cette période de 53 ans :

1708 : 9 octobre.

1709 : 18 janvier ; 23 mars ; 25 mai ; 24 juillet ; 5 *octobre* ; 17 décembre.

1710 : 6 février ; 7 avril ; 7 juin ; 11 août ; 25 novembre.

1711 : 13 janvier ; 14 mars ; *mai* ; 7 août ; 12 août ; 24 septembre ; 7 novembre ; 23 décembre.

1712 : 30 janvier ; 14 mars ; 19 avril ; 19 mai ; 20 juin ; 9 août ; 12 septembre ; 10 octobre ; 13 novembre.

1713 : 3 février ; 19 mai ; 5 août ; 6 novembre.

1714 : 21 février ; 28 *avril* ; 15 juin ; 2 novembre.

1715 : 1er février ; 13 mai ; 28 *septembre* ; 20 novembre.

1716 : 18 mai ; 29 août ; 21 octobre ; 18 décembre.

1717 : 24 février ; 27 mars ; 2 *juin* ; 27 août ; 14 novembre.

1718 : 10 janvier ; 1er mars ; 19 avril ; 2 juin ; 7 juillet ; 17 août ; *10 octobre* ; 17 novembre ; 18 décembre.

1719 : 28 janvier ; 10 mars ; 26 avril ; 3 juin ; 13 juillet ; 30 août ; 14 octobre ; 29 novembre.

1720 : 12 janvier ; 27 février ; 29 avril ; 5 *mai* ; 25 juin ; 20 sept.

1721 : 10 janvier ; 14 janvier ; 20 mars ; 25 mai ; 10 juillet ; 26 août ; 28 *septembre* ; 2 décembre.

1722 : 9 janvier ; 14 janvier ; 8 mars ; 1er juin ; 17 juillet ; 15 septembre ; 8 novembre ; 31 décembre.

1723 : 16 février ; 20 avril ; 28 mai ; 2 juillet ; 14 août ; *4 septembre* ; 14 octobre ; 4 décembre.

1724 : 8 février ; 1er mars ; 1er juin ; 14 octobre ; *29 décembre*.

1725 : 14 avril ; 14 août ; 10 novembre.

1726 : 15 janvier ; 29 *mai* ; 14 décembre.

1727 : 6 mai ; 16 juin ; *6 novembre* ; 16 décembre.

1728 : 9 avril ; 17 juillet ; 8 octobre.

Digitized by Google

1729 : 28 janvier ; 13 mars ; *16 avril* ; 17 août ; 28 octobre.

1730 : 8 janvier ; 15 avril ; 24 avril ; *20 octobre*.

1731 : 27 mars.

1732 : 26 janvier ; 26 avril ; *30 avril* ; 13 décembre.

1733 : 27 mars ; 19 mai ; 22 mai ; *25 septembre*.

1734 : 18 février ; 8 mars ; 5 juillet ;

1735 : 8 mars ; *2 mai* ; 21 novembre.

1736 : 9 février ; 5 mai ; 26 août ; *8 octobre*.

1737 : 2 mars ; 3 août ; 25 octobre.

1738 : *26 avril* ; 21 juin ; 21 novembre.

1739 : 23 janvier ; 9 février ; 3 juin ; *19 septembre*

1740 : 18 janvier ; 31 janvier ; 25 avril ; 17 octobre.

1741 : 10 mars ; *12 juin* ; 28 juin ; 2 septembre ; 16 décembre.

1742 : 24 mars ; 30 mars ; 7 octobre ; *18 octobre*.

1743 : 3 mars ; 5 août.

1744 : *26 mai* ; 20 juin ; 16 août ; 6 novembre.

1745 : 7 janvier ; 6 mars ; 14 mai ; 10 août ; *29 septembre* ; 13 décembre.

1746 : 13 mars ; 11 avril ; 12 avril ; 9 août ; 22 décembre.

1747 : *18 mai* ; 30 juin ; 17 novembre.

1748 : 8 février ; 16 mars ; 18 juillet ; *11 septembre* ; 5 novembre.

1749 : 12 mars ; 15 avril ; 11 septembre.

1750 : 12 mars ; *26 juin* ; 12 novembre.

1751 : 12 février ; 13 mai ; 18 juin ; 27 septembre ; *6 octobre* ; 29 octobre.

1752 : 15 janvier ; 6 mars ; 27 avril ; 26 juin ; 22 août ; 22 octobre ; 20 décembre.

1753 : 17 février ; 28 avril ; *2 juin* ; 14 septembre.

1754 : 1er avril ; 16 juin ; 24 juin ; 13 juillet ; 3 septembre ; *1er octobre* ; 2 octobre ; 2 novembre ; 7 décembre.

1755 : 7 janvier ; 19 février ; 22 mars ; 1er mai ; 1er juin ; 12 juin ; 18 novembre.

1756 : 6 mars ; *24 avril* ; 27 septembre.

1757 : 26 février ; 26 avril ; *17 septembre* ; 25 novembre.

1758 : 6 mars ; 30 mars ; 26 juin ; 30 septembre.

1759 : 13 janvier ; *28 avril* ; 2 juin ; 7 septembre ; 15 décembre.

Digitized by Google

1760 : 15 mars ; 17 avril ; 5 juillet ; *30 septembre.*

1761 : 12 avril.

En indiquant la date des divers procès-verbaux de la reddition des comptes, le tableau qui précède montre aussi qu'à Saint-André on ne péchait point par excès d'exactitude à procéder à cette opération. De ce chef, l'examen des recettes et des dépenses courantes devait se trouver plus d'une fois compliqué. C'est d'ordinaire le gardien en charge qui tient la plume [1] et rédige le rapport. A lui il incombait de convoquer qui de droit au contrôle de sa propre administration. On croira avec peine qu'il ait eu toujours de vraies excuses à des retards si fréquents et trop souvent considérables.

Dans neuf procès-verbaux seulement — et ils sont parmi les plus anciens — il allègue un motif. Du 20 novembre 1715 au 18 mai 1716 les comptes n'ayant pas été rendus, il écrit au procès-verbal du 18 mai :

« A la réquisition du vénérable P. Mercier, gardien dudict convent de Saint-André, nous certifions et assurons que, si les comptes n'ont pas été randeus dans le temps prescrit par les loix et les réglements de notre province, ça esté à cause des grandes et loungues maladies de M. Debord notre père spirituel. C'est la vérité que nous signons.

« f. B. Azimond, discret ; f. F. Carrier, discret ; Debort, substitut, aprouvant sept que sy desus é requix » *(sic).*

Le 10 janvier 1718, le procès-verbal porte : « Les affaires de Mr notre père et le refus des pères discrets qui n'ont pas voulu rien régler sans sa présence ont empêché que les comptes n'ont pas été rendus dans le temps précis : c'est pour cela que nous nous sommes assemblés aujourd'huy ». Le 12 janvier 1720 : « N'ayant peu plutôt nous assembler à cause de différentes occupations de Mr notre père..., etc. ». Le 20 septembre de la même

1. Les différentes écritures des gardiens sont très reconnaissables. Celle du P. Laurent-Justinien Périé est fort belle. Celle du P. d'Azema est sans contredit la moins soignée.

Digitized by Google

année, autre raison : « N'ayant pas pu procéder plutôt à l'examen et clôture des contes... à cause de l'absence du R. P. Faute qui a été absent pendant ce temps-là ». A la date du 10 janvier 1721, la cause en est « l'absence de Mr Plumeau notre père spirituel substitut, dont nous n'avons pas peu jouir pour la reddition des contes depuis les derniers qui ont esté rendus en sa présence, quelques instances que le père gardien luy en ait faites ». Le 1er juin 1722, les comptes n'ont pas été rendus plus tôt « à cause de la longue maladie du P. gardien ». Motif semblable le 14 avril 1725 : « A cause de nostre maladie et de celle du P. Belardon actuellement malade » ; et encore le 14 août d'après : « A cause de la maladie et mort du P. Belardon et la maladie de Mr notre père ». Enfin, le 20 mars 1741, « monsieur notre père » est une dernière fois responsable « à cause de ses diverses occupations ».

C'est tout. Dans les autres procès-verbaux il n'est jamais soufflé mot des retards ni de leurs causes. Et pourtant ! On était loin du temps où le P. François Bonal [2], ministre provincial d'Aquitaine-Ancienne (30 juillet 1633-31 octobre 1636), procédant contre le P. Pierre Brunon, gardien du grand couvent de Bordeaux, lui faisait entre autres griefs celui de n'avoir rendu les comptes qu'une fois dans huit mois...

§ 3. — Le personnel majeur.

Ça et là, dans le tableau qui précède, certaines dates en caractères italiques signalent une catégorie spéciale de procès-verbaux. En outre des procès-verbaux ordinaires où l'on arrêtait les comptes courants, notre registre en a d'autres, en effet, qui contiennent plus spécialement l'état général du couvent dressé par le discrétoire, environ tous les dix-huit mois, en vue du chapitre ou de la congrégation provinciale. Leur titre est libellé d'ordinaire comme il suit, ou équivalemment :

---

1. S'il plaît à Dieu, nous publierons un jour les actes du premier provincialat du P. François Bonal, tels qu'ils sont conservés aux Archives de la Gironde, G. 622.

Digitized by Google

28 avril 1711 : « Estat du convent de l'Observance de St François de St André de Cuzac porté à la Réole où doit se tenir le chapitre le 5 de may de la présente année 1714 ».

26 avril 1738 : « Etat du grand convent de l'Observance de St François du bourg de St André de Cubzac certifié par les RR. pères gardien, discrets et Mr nostre père spirituel pour estre envoyé au chapitre qui doit se tenir au grand convent d'Agen le 10e may 1738 ».

30 septembre 1760 : « Etat du couvent de la régulière Observance de St François du bourg de St André de Cuzacq certifié par les vénérables pères gardien et discrets assistés de Mr de Paty-Laparcaut, écuyer, notre père spirituel, pour être présenté aux révérends pères du définitoire assemblés à Beaumont pour y tenir la congrégation le onze du mois d'octobre de l'année 1760 ».

Ces procès-verbaux présentent une bonne vue d'ensemble sur les ressources, les dépenses, les bâtiments, les œuvres et le personnel du couvent de Saint-André [1]. On voit, par les en-tête dont nous donnons comme au hasard trois modèles, s'ils précisent à merveille le lieu et la date de toutes les grandes assises de la province d'Aquitaine-Ancienne, à laquelle il appartenait. Eux aussi sont signés [2].

Si, rapprochant les noms couchés au bas des divers actes signés de la sorte, nous voulons essayer de reconstituer la série des gardiens, il est aisé d'aboutir et d'indiquer même le temps respectif de leur durée en charge. J'en dis autant des ministres provinciaux : car, chaque fois que l'un d'eux était de visite, on ne manquait pas de procéder en sa présence à la vérification des comptes, au pied desquels il apposait également sa signature.

Voici un tableau suggestif avec toutes indications de temps, de lieux et de personnes. La 1re colonne porte les dates des chapitres ou congrégations provinciales, 1699 indiquant celle du chapitre,

---

1. On y voit un inventaire parfois très détaillé de tout ce qui se trouve au couvent, dans l'église, le chœur, la sacristie, le dortoir, la salle, la cuisine, le réfectoire, le chai, le grenier, le bucher, la dépense, le jardin, etc.

2. Ils sont souvent écrits par autre que le gardien.

Digitized by Google

1700 celle de la congrégation, 1702 celle encore du chapitre, et ainsi de suite alternativement jusqu'à 1772. La 2e colonne marque les lieux de réunion, des dits chapitres ou congrégations. La 3e fournit les noms des provinciaux élus pour trois ans, et la 4e ceux des gardiens successifs de Saint-André [1].

1699, 2 mai	Muret	Ambroise Miramand	François Ezemar
1700, ?	?		»
1702, ?	?	Philippe Faure [2]	?
1703, ?	?		?
1705, 23 mai	?	Célestin Pestilhac	Alexandre Trioulou
1706, ?	?		»
1708, 21 avril	?	Albert Caunac	Étienne Sarpaut
1709, 26 oct.	Pau		»
1711, 16 mai	Rieux	Exupère Justrobe	Alexandre Trioulou
1712, 22 oct.	Rabastens		Maxime Vigier
1714, 5 mai	La Réole	Anselme Thoron	Fulgence Mercier
1715, 19 oct.	Montauban		»
1717, 5 juin	Bordeaux	Albert Caunac	M. Chalosse
1718, 22 oct.	Bordeaux		»
1720, 25 mai	Albi	B. Coussaune	F. Boulbène
1721, 25 oct.	Toulouse		»
1723, 18 sept.	Beaumont-de-Lomagne	Auguste Caunac	Daniel Rosières
1725, 10 janv.	Toulouse		»
1726, 1er juin	Bordeaux	Aurélien Delnat	F. Massanés
1727, 15 nov.	Rabastens		»
1729, 27 avril	Agen	Albert Caunac	Daniel Rosières
1730, 28 oct.	Toulouse		»

1. Après coup et sur des notes encore incomplètes, nous avons essayé de présenter un tableau qui embrasse tout le XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution. S'il a des lacunes surtout avant 1708, il donne du moins, pensons-nous, la liste *totale* et *exacte* des ministres provinciaux d'Aquitaine-Ancienne durant cette période, y compris les provinciaux « conventuels » à partir de 1772. Cf. Othon de Pavie, l c. p 615, 697, 698.

2. Le P. Philippe Faure mourut au grand couvent de Toulouse, le 8 mai 1716 Il fut trois fois ministre provincial.

Digitized by Google

1732, 10 mai	Pau	Raphaël Destais	Charles Charmes
1733, 10 oct.	Toulouse		»
1735, 14 mai	Mont-de-Marsan	Bernard Vilhate	Timothée Guichard
1736, 20 oct.	Toulouse		»
1738, 10 mai	Agen	Albert Caunac [1]	Antoine Daney
1739, 26 sept.	Agen		»
1741, 17 juin	Bordeaux	Raphaël Destais	Philippe Faget
1742, 27 oct.	Toulouse		»
1744, 30 mai	Bordeaux	Bonaventure Lambert	Laurent-Justinien Périé
1745, 9 oct.	Toulouse		»
1747, 17 juin	Toulouse	Dominique Aragon	Cyrille Labayme
1748, 28 sept.	Toulouse		Albert Saint-Martin
1750, 18 juill.	Toulouse	Raphaël Destais [2]	Alexandre Partarrieu
1751, 23 oct.	?		Félix Richaud
1753, 16 juin	Toulouse	X. Pagès	François d'Azema
1754, 12 oct.	Toulouse		»
1756, mai	Agen	Dominique Aragon	Daniel Rosières
1757, sept.	Rabastens		Hyacinthe Saboutin
1759, 12 mai	Rabastens	Augustin Fournier	»
1760, 11 oct.	Beaumont-de-Lomagne		Bonaventure Lafargue
1762, 9 juill.	Agen	Hilarion Dazols	Cyrille Labayme
1763, 8 oct.	Toulouse		Pierre Souffron
1765, 15 juin	Toulouse	Joseph Trébos	»
1766, 11 oct.	Toulouse		Jérôme Galy
1768, 10 oct.	Toulouse	Jean-Louis Cruzel	Augustin Mercier
1772, 5 oct.	Toulouse	Germain Sabatier	Antoine Bayès
1774, 7 mai	Toulouse		Charles Jarry [3]

1. Le P. Albert Caunac mourut au grand couvent de Toulouse le 2 mai 1755, à l'âge de 95 ans.

2. Le P. Raphaël Destais mourut au grand couvent de Toulouse le 17 février 1766, à l'âge de 90 ans.

3. Le 9 août 1777, le P Garaud succède au P. Jarry, qui lui-même succédait au P Bayès décédé et se signait comme tel pour la première fois le 12 mars 1774. Plus tard, le P. Combes appose sa première signature de gardien, le 17 juillet 1781, sur le registre de la communauté.

Digitized by Google

1776, 15 oct.	Toulouse	Raphaël Laveyrie	»
1778, 27 juin	Toulouse		Clément Raveau
1779, 22 mai	Bordeaux	Bertrand Chatillon	»
1782, 1er juin	Cahors	Bernardin Carpuac	Ambroise Combes
1785, 28 mai	Villeneuve-s.-Lot	Raphaël Laveyrie	Clément Raveau
1788, 26 avril	Toulouse	Alexis Dascols	Ambroise Combes

Parmi les provinciaux qui figurent à la 3e colonne, Alb. Caunac a signé six fois : le 1er mars 1718, le 10 mars 1719, le 24 avril 1730, le 27 mars 1731, le 9 février 1739 et le 30 janvier 1740 ; les quatre dernières fois il s'intitule « min. prov. et deffiniteur général » : c'est qu'en effet, nommé définiteur général [1] au chapitre de Milan (1729), il ne cessa de l'être qu'à celui de Valladolid (1740). B. Coussaune signe le 14 janvier 1721 et le 14 janvier 1722 ; Aug. Caunac, frère peut-être d'Albert, signe le 1er mars 1723 ; A. Delnat, le 6 juin 1727 et le 13 mai 1729 ; R. Destais, le 22 mai 1733, le 8 mars 1734, le 30 mars 1742, le 3 mars 1743 et le 18 juin 1751 ; B. Vilhate, le 5 mai 1736 et le 2 mars 1737, après avoir déjà signé le 29 avril 1720 en qualité de visiteur [2] ; B. Lambert, le 14 mai 1745, les 11 et 12 avril 1746 ; D. Aragon, le 16 mars 1748, le 15 avril 1749, le 6 avril 1757 et le 30 mars 1758 ; A. Fournier, le 17 avril 1760 et le 12 avril 1761 ; celui enfin, à qui son écriture illisible nous fait donner sous toute réserve le nom de "Pagès", le 24 juin 1754 et le 12 juin 1755. Ces chiffres précisent la date exacte et le nombre des visites faites par le chef suprême de la province au couvent de Saint-André. A ce point de vue, ils ont leur éloquence : ils établissent péremptoirement que les ministres n'y venaient pas plus de deux fois en trois ans [3].

---

1. L'incompatibilité des deux charges de ministre provincial et de définiteur général n'était pas reconnue alors. Au XVIIe siècle, les PP. Jean Salvagier et Gilles Grenier cumulèrent eux aussi quelque temps cette double fonction ; les PP. Félix Cueillens, Bernard Couture et Philippe Faure furent également définiteurs généraux.

2. Dans l'acte du 29 avril 1720, le P. Vilhate est qualifié « deffiniteur actuel et visiteur envoyé par notre révérend père comissaire général ».

3. Ceci est confirmé par le registre des visites du P. Ambroise Miramand (1699-1702), d'où nous extrayons les deux procès-verbaux relatifs à

Digitized by Google

Deux noms de provinciaux figurent sur notre liste, de 1708 à 1760, qui ne se lisent pas dans le registre de Saint-André. Nous empruntons l'un, Thoron, au registre fort mal écrit des Annonciades de la Réole, qui se trouve aux archives municipales de la même ville [1] ; l'autre, Exupère Justrobe, est pris d'un MS. des archives du Tarn-et-Garonne [2]. Par contre, nous rejetons le nom du P. Chalup [3] : en 1729, le P. Chalup était provincial d'Aquitaine-Récente, ainsi que le prouve un fragment du registre des Cordeliers de Libourne [4], qui porte sa signature propre à la date du 3 septembre 1728 [5].

Notre registre mentionne plusieurs fois le P. Célestin Pestilhac, qui fut en charge de 1705 à 1708. Du 9 octobre 1708 au 12 août 1711, les procès-verbaux du discrétoire sont signés de lui : « f. C[élestin] Pestilhac, ex-provincial », ou encore : « f. C[élestin] Pestilhac, père de province ». Celui du 14 mars 1711 débute ainsi : « Aujourd'huy quatorsième du mois de mars 1711, ... nous frère Célestin Pestilhac, ex-provincial et discret, avons rendu les comptes». Dans celui du 19 avril 1712 il est dit : « La dépance monte ..... scavoir vingt livres à nostre chirurgien pour les remèdes qu'il a fournis au défunct P. Pestilhac durant sa maladie, et huict livres au chirurgien pour des remèdes qu'il dit avoir donné pour le mesme P. Pestilhac ».

Saint-André, formules officielles aussi froides que vides, répétées presque mot à mot 76 fois. Voir aux *Pièces justificatives*, nos IX et X. Cf. Othon de Pavie, l. c , p. 249-254.

1. Voir *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Gironde antérieures à 1791*, série E, supplément, n° 2914.

2. Coté H. 117, fol. 98v.

3. Cf. Othon de Pavie, l. c., p. 310, 615, 698.

4. Archives de la Gironde, H. Franciscains, 9.

5. En tenant compte des dates fournies par l'*Aquitaine séraphique* sur les chapitres provinciaux d'Aquitaine-Récente, le P. Chalup aurait donc été en charge du 1er avril 1728 au 9 juin 1731. Ses prédécesseurs immédiats seraient les PP. Bonaventure Delom (24 janv 1722-5 mai 1725) et Jacques de Rupé (5 mai 1725-1er avril 1728), ses successeurs immédiats encore les PP. Bonaventure Delom (9 juin 1731-3 sept. 1731) et Jacques de Rupé (9 déc 1731-29 mai 1734). Mais alors il faut rayer le P. Antoine Estiat. Cf. Othon de Pavie, l. c., p. 280, 299, 309, 310, 615, 697.

Digitized by Google

La liste qui précède suggère une remarque. Des provinciaux qu'elle fait connaître, aucun ne resta en charge plus de trois ans successifs. Leur triennat expiré, ils rentraient dans les rangs. Et ce n'est toujours qu'après un minimum d'interrègne de six ans que le chapitre se permit de réélire soit Albert Caunac, soit Raphaël Destais, soit Dominique Aragon. N'était pas lettre morte la solennelle et si sage prescription de la bulle *Ite et vos* de Léon X : *Ne ex illorum ministrorum provincialium perpetuitate ordinem ipsum in ruinam iterum collabi contingat, volumus et ordinamus praefatos provinciales ministros ultra triennium in suis non posse continuari officiis.*

§ 4. — Les religieux de la Communauté.

De 1708 à 1761, la liste des gardiens de Saint-André porte un total de 22 noms. En raison de circonstances diverses qui ne sont généralement pas indiquées, sept furent remplacés 15 à 18 mois seulement après leur nomination. Le P. A. Trioulou est le seul des sept que la mort ait fauché en route : « Ce jour duy 1712, marque le procès-verbal du 20 juin 1712, nous supérieur envoyé par nostre révérend père provincial à la place du vénérable père Alexandre du Trioulou, qui a décédé le 13 du courant..... »

Les quinze autres gardiens laissés en charge trois ans consécutifs arrivèrent au terme de leur mandat, sauf deux. Le procès-verbal du 14 mars 1711 en donne la raison pour le P. E. Sarpaut : « Aujourd'huy quatorsième du mois de mars 1711, y est-il dit, le vénérable père Sarpaut, gardien de ce couvent, estant mort au grand regret de toute la communauté... »

Pour le P. F. d'Azema, ce fut bien autre chose. On verra aux documents de l'appendice [1] que tout ne fut pas rose pendant la durée de sa charge, puisqu'il eut maille à partir avec l'archevêque de Bordeaux. Mais voici qui est plus grave. A la date des 12 et 24 juin 1755, notre registre porte les deux procès-verbaux suivants :

« Ce aujourdhuy 12e du mois de juin de l'année 1755, le vénérable

1. Voir aux *Pièces justificatives*, nos XIII et XIV.

Digitized by Google

père François d'Azema ayant donné sa démission du gardianat du présent convent par une requeste qu'il a présanté au très R. P. provincial, lequel a crü devoir l'accepter, et en conséquence le dit P. François d'Azema s'est présanté pour randre ses comptes en présance du très R. P. provincial, du R. P. Daniel Rozières vicaire, et des PP. Raymon Courouneau et Bernardin Laborde, assistés de monsieur de Paty, écuyer, notre père spirituel. Nous avons trouvé dans les dits comptes une administration si obscure et si embarrassée que nous avons esté obligés de prier monsieur de Pati, écuyer, notre père spirituel, d'examiner à loisir les comptes du courant, d'en faire le dépouillement, et de prêter son secours et ses lumières au R. P. Rozières, à présant supérieur, pour parvenir à une liquidation avec le boucher, boulanger, appoticaire, marchand gressus, serrurier, menusier, domestiques ; et, en cas qu'il fut dü à d'autres persones, le vénérable père d'Azema sera chargé du payement. Fait et arrêté le même jour, an que dessus.

« F. X. Pagès, min. prov. ; f. F. d'Azema ; f. D. Rosières, vicaire ; f. Raymond Courouneau ; f. Bernardin Laborde, présant ; de Paty Laparcaut, père spirituel ».

« Nous supérieur, aidé des lumières de Mr de Pati Laparcaut, notre père spirituel, avons coumancé à faire le dépouillement des comptes du courant pendant l'administration du vénérable P. François d'Azema cy devant gardien, en vertu du pouvoir à nous donné cy dessus ; sommes parvenus à une liquidation exacte des sommes qui étoint dües au boucher, boulanger, appoticaire, marchand gressus, serrurier, menusier, marchand drapier, blanchisseur, aubergiste, domestiques et autres : lesquelles sommes se sont montées à celle de quatorze cent douze livres neuf sols, que Mr de Pati Laparcaut notre père spirituel a bien voulü par l'amitié qu'il nous porte en faire les avances pour le dit couvent et qu'il a payées de ses deniers propres, scavoir : le 12 juin 1755, à maitre Jammet, boulanger, la somme suivant son reçeu 650 ll ; à Malucheau, boucher, celle de trois cens soixante une livre, suivant son reçeu du susdit jour ; à Mr Valet, marchand droguiste, celle de deux cents livres, suivant son reçeu en datte dudit jour ; à Sarineau, serrurier, celle de vingt quatre livre, selon son reçeu en datte dudit

Digitized by Google

jour ; au menuisier et clouëtier celle de douze livre, selon son reçeu en datte dudit jour ; à Mr Grezi, marchand drapier, celle de vingt une livre, suivant son reçeu en datte du dix-neuf du dit mois ; à Mr Gaillard, pour rature et remèdes, celle de trente livres en datte du vingt du dit ; à la « Courande ». celle de dix-huit livre, selon son reçeu en datte du même jour ; à madame Laffrance et Gatone, celle de vingt quatre livres neuf sols, selon leur reçeu en datte du même jour ; à Bartin, blanchisseur, celle de douze livres, en datte du vingt un du dit ; à Mr Cerisié, aubergiste, selon son reçeu pour conte final, six livres ; et aux domestiques celle de cinquante quatre livres : lesquels reçeu des dits payement notre père les a présentés et exibés le vingt un du dit mois de l'année 1755 en présance de nous sousignés, qui avons recognu comme discrets être dû par le convant à Mr notre père les dittes sommes de quatorze cent douze livres neuf sols, dont nous ferons mantion au compte final de la communauté des payemens que le dit convant aura fait pandant notre supériorité. Fait et arrêté le vingt et un du dit mois de juin 1755.

« F. D. Rosières, supérieur ; f. C. Fourcade, discret ; f. Bernardin Laborde, discret ; de Paty Laparcaut, père spirituel. »

Si le syndic se montra généreux, il appartenait au successeur intérimaire du P. d'Azema, chargé de relever la situation, de l'en dédommager sans retard. C'est bien ce que comprit le P. Rosières. Le 18 nov. 1755, il note que la vente « d'un cheval avec la scelle et la bride (qu'avoit laissé le Vble P. d'Asema) » a rapporté 75ll, et, « dans le présent compte final de notre superiorité, peut-il écrire le 24 avril 1756, nous avons acquitté le convent de la somme de six cents soixante treise livres neuf sols ». C'était près de la moitié de la dette payée. Le reste le fut sitôt que possible. A la date du 17 sept. 1757, il est dit : « Nous avons acquitté le convent depuis le chapitre dernier de 739 ll restant de celle des 1412 ll 9 sols que M. de Paty notre père spirituel après la liquidation des deptes contractées par le P. Dasema notre prédécesseur avoit eu la bonté de payer pour nous, de sorte que le convent ne doit plus rien ». Enfin, le 15 mars 1760, on note encore « 44 ll des anciennes deptes du P. d'Azema que nous avons payées ».

Digitized by Google

A part l'aventure du P. d'Azema, le registre ne signale rien autre d'important sur les gardiens. Ils furent pris plus d'une fois dans la communauté, comme il arriva pour les PP. Trioulou, Rosières, Charmes, Daney. Plus d'une fois aussi, leur démission acceptée, ils continuèrent d'en faire partie.

La communauté se composait, y compris le gardien, de six ou sept religieux, dont généralement cinq prêtres et un ou deux frères. Leur nom et leur nombre, à partir du 28 septembre 1721, sont mentionnés aux divers états du couvent dressés pour le chapitre provincial ou la congrégation intermédiaire. Voici le relevé du personnel, moins les gardiens, jusqu'en 1760.

28 septembre 1721 : PP. Jean-Baptiste Laccarrière, Joseph Faulte, Jean-François Carrier, Bernardin Belardon ; fr. Thomas Communi.

29 décembre 1725 : PP. Charles Charmes, J.-F. Carrier, B. Belardon, Antoine Daney ; fr. André Jacobet.

6 novembre 1727 : PP. C. Charmes, D. Rosières, Antoine Labernède, A. Daney, Bernardin Bonneaud ; fr. Joachim Dasque.

16 avril 1729 : PP. C. Charmes, D. Rosières, A. Labernède, A. Daney, B. Bonneaud ; fr. Michel-Ange Chalosse, J. Dasque.

20 octobre 1730 : PP. C. Charmes, A. Labernède, A. Daney, B. Bonneaud ; fr. M.-A. Chalosse, Joachim Mascarade.

30 avril 1732 : les mêmes, sauf le dernier qui s'appelle Nicolas Dassieux.

2 mai 1735 : PP. D. Rosières, Louis Airouard, Jean-Louis Michaud ; fr. N. Dassieux.

26 avril 1738 : PP. D. Rosières, C. Charmes, J.-L. Michaud, Michel Fontebride ; fr. T. Communi, Luc Lombergot.

12 juin 1741 : PP. C. Charmes, D. Rosières, T. Guichard, M. Fontebride ; fr. T. Communi, L. Lombergot.

18 mai 1747 : PP. D. Rosières, Raymond Courouneau, Pierre Souffron ; fr. François Hugonis.

11 septembre 1748 : PP. D. Rosières, R. Courouneau, Alexis Dutrouil ; fr. F. Hugonis, Jean-Joseph de Larsan.

26 juin 1750 : PP. D. Rosières, R. Courouneau, Pierre Dastre, Pierre Pornie ; fr. F. Hugonis, J.-J. de Larsan.

Digitized by Google

6 octobre 1751 : PP. D. Rosières, R. Courouneau, Caprais Fourcade, P. Dastre ; fr. F. Hugonis, J.-J. de Larsan.

2 juin 1753 : PP. D. Rosières, R. Courouneau, C. Fourcade, Jean-Baptiste Betbeder ; fr. F. Hugonis. J.-J. de Larsan.

1er octobre 1754 : PP. D. Rosières, R. Courouneau, C. Fourcade, Bernardin Laborde ; fr. J.-J. de Larsan.

24 avril 1756 : PP. R. Courouneau, C. Fourcade, Paul Planard, B. Laborde ; fr. J.-J. de Larsan, Clément Péjac.

17 sepfembre 1757 : PP. R. Courouneau, C. Fourcade, P. Planard, Dominique Beaufils ; fr. J.-J. du Périer de Larsan, C. Péjac.

28 avril 1759 : PP. C. Labayme, R. Courouneau, C. Fourcade ; fr. J.-J. de Larsan, C. Péjac.

30 septembre 1760 : Les mêmes.

Outre les noms qui viennent d'être lus, notre registre donne aussi ceux des PP. Philippe Coulomb (9 octobre 1708-12 août 1711), Bernard Azimond (24 septembre 1711-2 juin 1717), Siméon Cadroy (24 septembre 1711-20 juin 1712), B. Grillon (14 mars 1712), Bernardin Monyer (20 juin 1712 - 13 novembre 1712), François-Xavier Viallanes (18 octobre 1742), Louis Renier, commissaire général (24 février 1717) [1], etc.

§ 5. — Syndics et Substituts.

Comme tout couvent franciscain, celui de Saint-André avait ses syndics ou « pères spirituels », à qui incombaient la garde et l'emploi des fonds destinés aux religieux. C'est d'abord un nommé Bayès (9 octobre 1708-12 août 1711), avocat au parlement, puis Branda-Pradelle (1711-1735), puis Peychers (21 novembre 1735-1745), enfin Alexis de Paty Laparcaut, dont l'acte de nomination n'est pas sans intérêt (1746-1761).

« Ce jourdhuy onzième du mois d'avril de l'année mille-sept-cents-quarante-six, nous frère Bonaventure Lambert, ancien lecteur de théologie, associé de l'accadémie royale des sciences et des beaux arts de la ville de Bordeaux, et ministre provincial de la

1. Cf. Othon de Pavie, l. c., p. 279.

Digitized by Google

province de l'Aquitaine l'ancienne de l'Observance de Saint-François, ayant reconnu que Mr Peychers, négotiant, bourgeois et habitant du bourg de Saint-André de Cubzac, par son absance du subsdit bourg ne pouvoit plus nous continuer ses bontés en qualité de père spirituel pour notre convent de notre subsdit ordre cituè dans le subsdit bourg, nous aurions conjoingtement avec le père Laurens-Justinien Périé, gardien, et avec les religieux de son subsdit convent prié très humblement monsieur Alexis de Paty Laparcau, écuier, de vouloir accepter de nous honorer de sa protection et de ses bons et agréables services dans la place de père et sindic apostolique et spirituel de notre subsdit convent de Saint-André : ce qu'il a daigné de nous accorder avec beaucoup de bonté et avec toutte la bienveillance dont ses illustres ancestres ont bien voulu favoriser le convent de Bordeaux, celuy de Saint-André de Cubzac et les religieux de notre subsdicte province. En foy de quoy avons retenu cet acte, et signé dans notre subsdit convent de Saint-André de Cubzac ce douze avril mille-sept-cents-quarante-six.

« f. B. Lambert, ministre provincial ; f. L.-J. Périé, gardien ; f. Daniel Rosières, vicaire ; f. Raymond Courouneau, discret ; de Paty Laparcaut, père spirituel ».

Les « bons et agréables services » de M. de Paty-Laparcaut ne furent pas demandés en vain. On a vu comme il le prouva lors de la mauvaise administration du P. d'Azema, et aussi loin que nous pouvons le suivre dans l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire jusqu'en 1770, il sera l'homme de dévouement prenant part à chaque reddition de comptes.

Son prédécesseur immédiat, âgé peut-être, quelque peu infirme et entre temps absent, ne put pas en faire autant. Il lui arriva parfois de déléguer à sa place son beau-frère Etienne Fourcade (3 mars 1743 et 20 juin 1744), qui finalement se récusa. Le discrétoire cette fois enfin n'éprouva plus les scrupules que nous lui connaissons déjà à régler les comptes en l'absence du syndic et procéda quand même à la vérification de la caisse. Son procès-verbal a soin d'ajouter (14 mai 1745) : « En l'absence de M. Peychers notre père spirituel qui est actuellement malade en campaigne et sur le refus de M. Fourcade, son beau-frère, d'assister aux présents

Digitized by Google

comptes quoyque nous l'en ayons prié, en conséquence d'une lettre à nous écrite par le subsdit M. Peychers, notre père spirituel, en datte de Thibauds du trézième du courant, nous avons réglé l'état de la maison ou rendu les subsdits comptes en présence de notre très révérend père provincial faisant sa visite ». « Avons rendu les comptes entre nous, en l'absence de M. Peychers », porte le registre à la date du 10 août 1745. Et à celle du 29 septembre 1745 : « Avons rendu les comptes... en l'absence de M. Peychers, notre père spirituel absent de Saint-André depuis environ deux mois ». Semblable remarque les 13 décembre 1745 et 3 mars 1746. Un tel état de choses ne pouvait pas durer.

MM. Bayès et Branda-Pradelle paraissent avoir eu moins de soucis en raison du substitut qui gérait en leur nom les affaires du couvent. M. Debort remplit cet office jusqu'à sa mort. Il est qualifié « bourgeois et marchant » (5 octobre 1709). Vient après lui « M. Plumeau, procureur dans cette cour de Cuzaguès, choisi et agréé par toute la communauté après la mort de feu M. Debort, pour être substitut de M. Branda-Pradelle, notre père spirituel » (21 octobre 1716). A partir du 20 mars 1721, il n'est plus fait mention de substitut. M. Branda reste seul en charge et signe les actes jusqu'au 8 mars 1735. Le 2 mai 1735, le procès-verbal est signé « des demoiselles Montauge et Janéte Branda, sœurs, filles et héritières de feu Monsieur Branda-Pradelle » [1].

§ 6. — Le Couvent et ses Dépendances.

Maintenant que, tour à tour, provinciaux, gardiens, simples religieux, syndics ou substituts ayant défilé sous notre plume, nous connaissons, au moins de nom, les personnages qui jouèrent un rôle quelconque à Saint-André, il convient de réunir les renseignements de notre registre sur le couvent lui-même.

---

1. Si, le 7 juillet 1718, des « lettres de père spirituel » coûtent 7 livres 1/2, par contre « une patente de père spirituel que nous avons établi pour la paroisse de Chalos en Saintonge, baronie de Montlieu », rapporte 6 livres, le 13 décembre 1745.

Digitized by Google

L'église, disent les actes de la fondation, n'était autre que l'ancienne chapelle du bourg dédiée à saint Etienne. Elle avoisinait un terrain mortuaire divisé en deux, le grand et le petit cimetière. Quoique plus ou moins délaissée et délabrée, elle était encore pour la population un sanctuaire cher comme le « Campo sancto » qui la bordait. Sur la fin du XVIe siècle, elle reçut en raison de sa vétusté quelques réparations, ainsi que le laisse entendre l'inscription « I. Duthil 1594 », qu'au jour de sa démolition M. l'abbé Petit put prendre en décalque sur une poutre de la toiture. Plafonnée et pavée [1], elle offrait l'aspect d'une salle sans rien de luxueux où l'on voyait trois [2] confessionnaux et trois autels : « Nous avons fait faire un confessionnaire qui nous a coûté 45 ll. » (2 mars 1737 et 26 avril 1738). « Dans le tabernacle du grand autel [3] nous y conservons une custode et un soleil très beaux et les saintes huiles y sont enfermés » (10 octobre 1718). Plus tard, le « soleil » passe à la sacristie, mais non les saintes huiles : « Au maître-autel il y a une custode d'argent et à côté une boëte d'étain pour les saintes huiles ; une petite lampe devant l'autel de Saint-Roch et une grande lampe avec son gland devant le maître-autel, laquelle lampe nous avons achepté, et devant Notre-Dame une autre petite lampe » (12 octobre 1754). Le 8 octobre 1736, l'autel principal est ainsi dépeint : « Nous avons fait réparer le maître-autel, nous avons fait passer un vernix sur tout le rétable, fait mettre une couleur de chair sur toutes les figures qui y sont représentées, fait dérouler le grand cadre, fait passer une couleur de vermillion sur le cadre du devant d'autel ».

Un clocher couvert d'ardoises surmontait l'église. « Avons acheté 450 ardoises pour le clocher 6 ll. 11 s. » (26 mai 1744). Deux cloches y étaient placées, dont il fallut maintes fois renouveler les

---

1. « Nous avons fait careler l'église et la blanchir avec le chœur » (6 octobre 1750).

2. « Nous avons donné au fr. Eusèbe... et pour des tables pour faire un confessional 30 ll. » (14 mars 1712) A la Révolution on en compta trois.

3. Même renseignement, le 28 septembre 1715 : « Dans le tabernacle du maître-autel nous y conservons une custode et un soleil très beaux ».

Digitized by Google

cordes. En 1741, la plus grosse fut changée, et,le 12 juin, le registre porte : « Pour faire refondre la grande cloche qui pesoit seulement deux cent cinquante deux livres et qui en pèse actuellement trois cent septante huit par l'augmentation du métail... et pour deux cordes » 250 ll. ont été dépensées ; d'autre part, on a reçu « 108 ll. pour l'offrande faitte à la bénédiction de nostre cloche, scavoir nonante six livres donnés par Mr nostre père spirituel qui a bien voulu luy donner son nom, douze livres de Melle Martiau qui luy a aussi donné le sien avec une aube ».

Un porche était à l'entrée : « Nous avons fait réparer le porche de l'église ; il en coute pour latefeuille, cloux, chaux et la main du maître 24 ll. 3 s. 6 d. ».

A la sacristie il y avait entre autres objets « deux calices avec leur patène, un encensoir, la navète et la cuiller, le tout d'argent ». Les cordons étaient en « fil de papillon ». Le 16 décembre 1741 on note « 4 ll. 8 s. pour du fil de papillon pour faire des cordons pour la sacristie » ; le 19 octobre 1742 on écrit : « De 6 [cordons] nous en avons fait faire 4 de beau fil de papillon », et le 26 mai 1744 : « De ces six [cordons] nous en avons fait faire cinq de beau fil de papillon ».

Le couvent, bâti sur l'antique place contigüe à l'église Saint-Etienne, consistait en un corps de logis principal remontant sans doute à l'époque de la fondation. A l'étage supérieur étaient les chambres ou cellules, tandis que les autres pièces nécessaires : cuisine, réfectoire, salle, bucher, grenier, occupaient vraisemblablement le rez-de-chaussée [1]. Les quatre ailes du cloître [2] formaient

1. Le rez-de-chaussée était carrelé en partie du moins : « Avons acheté une barrique de chaux, écrit-on, le 26 mai 1744, pour remettre les carreaux du cloitre, 3 ll. 5 s. ». Et encore le 28 avril 1759 : « Nous avons fourny un millier de carreaux pour carreller la cuisine, la dépense et l'entrée de l'église, 20 ll. ».

2. L'une de ces ailes du cloître était peut-être adossée contre le chai, dont nous pouvons entrevoir les proportions respectables : « Nous avons assès de bled dans le grenier et assès de vin dans la cave pour passer l'année » (5 octobre 1709). Et le 20 octobre 1730 : « A la cave il y a 40 barriques de vin nouveau, deux de vin vieux, provenant, scavoir : douze de notre clos et le reste de la queste ».

Digitized by Google

un carré complet avec un jardinet au milieu : « Dans cet espace que le cloître renferme nous y avons fait faire un parterre très propre et tracé un beau dessein » (2 juin 1717). Voici en quels termes la construction du cloître est signalée dans le registre :

« Nous avons fait bastir une aisle du cloistre de très belle pierre blanche à six beaux arceaux, plus autres plus grands arceaux de communication : couste le tout 250 ll. » (5 octobre 1709).

« Nous avons fait bastir deux aisles du cloistre de très belle pierre blanche et bien ouvrée : coustent la somme de 450 ll. Plus, ayant fait le prix pour la dernière et 4e aisle dudit cloistre au prix de 360 ll., avons avancé la somme de 125 ll. à l'entrepreneur apellé Tarnac de la paroisse de Viressac. Plus, nous avons fait porter de Bourdeaux du bois flotté pour couvrir une de ces aisles du cloistre : couste 200 ll., sy bien que ce qu'on a payé pour le cloistre jusqu'à l'heure présante monte 775 ll. » (mai 1711).

Restait donc la 4e « aisle ». Avant de la construire, on voulut prudemment examiner les comptes, comme en témoigne le procès-verbal qui suit :

« Aujourd'huy douzième d'aoust 1711, nous gardien et discrets du convent de l'Observance de Saint-François de Saint-André de Cubzac avons receu les comptes que Mr Bayès, advocat en parlement et nostre père espirituel, nous a rendus de différantes sommes qu'il avoit receues en plusieurs occasions pour les réparations et augmentations du convent, notament pour la batisse du cloistre et pour fermer l'anclos ; et il s'est trouvé que la recepte monte à la somme de sept cens cinquante et cinq livres dix sols, laquelle doit estre employée à faire bastir la quatriesme aisle du cloistre et à faire couvrir ensuitte celle-là et l'autre qui est du costé de l'église, selon l'intention des personnes pieuses qui ont fait ces dons et ces présens, comme ausi pour comencer à fermer le jardin. Fait et arresté en discrétoire le dit jour, mois et an que dessus.

« F. Alexandre Trioulou, gardien ; f. C. Pestilhac, père de province ; frère Filippe Coulomb, discret ; Bayès, père spirituel, pour 755 ll 10 s. »

Le 28 sept. 1715, le registre porte : « Nous avons achevé de faire bastir la 4e aisle du cloistre : ou pour avoir élevé deux murailles

Digitized by Google

de la longueur dudit cloistre ou pour le couvrir et mettre en estat, il en a cousté 200 ll ». Et le 5 mai 1720 : « Nous avons fait une muraille qui ferme tout notre enclos d'un bout à l'autre : tout l'ouvrage aveq la main des ouvriers, tout a la somme de 435 ll ».

Un beau portail donnait accès au couvent : « Devant le convent nous avons fait un avant-cour fermé d'une muraille avec un beau portail ». Il fut refait plus tard : « Avons fait faire une grande porte à l'entrée du convent, dont la massonerie est en ordre dorique, la porte de bois de chaine de l'épaisseur de deux pouces, de dix pieds et demi de hauteur sur six pieds de largeur. Le tout a coutté, y compris la ferrure qui est tres belle, la somme de 180 ll » [1].

L'enclos était planté de vignes, dont le rapport variait avec une moyenne, pensons-nous, de 8 à 10 barriques par an. En 1758, on voulut arracher de vieux pieds pour en planter de nouveaux. Il fallut à cela une permission du ministre provincial, ainsi conçue :

« Nous gardien et discrets assistés de monsieur de Paty Laparcaut, écuyer, notre père spirituel, avons représenté à notre révérend père Dominique Aragon, ancien lecteur de Théologie et provincial pour la seconde fois, dans le cours de sa seconde visite, qu'il étoit utile pour la maison qu'un reste de vigne totalement ruinée fut arrachée. Veu la représentation du discrétoire, le révérend père provincial a consenty et consent que laditte vigne sera arrachée à condition qu'elle sera complantée sans délay et qu'on ne pourra employer laditte terre qu'à remplacer la vigne très nécessaire pour le besoin de la maison. Fait et arretté en discrétoire ce 30 mars 1758.

« F. D. Aragon, ministre provincial ; f. Saboutin, gardien ; f. Rosières, vicaire ; f. C. Fourcade, discret ; f. C. Labayme, discret ; de Paty Laparcaut, père spirituel ».

A la date du 28 avril 1759, le travail est presque terminé : « Nous avons fait arracher l'ancienne vigne, dit le rapport, avec

---

1 Le beau portail et la grande porte « en ordre dorique » sont encore debout On peut les voir en s'éloignant de Saint-André par la route de Libourne.

Digitized by Google

la permission que nostre T. R. P. provincial nous a donnée par écrit et du consentement de la communauté, à condition de la faire replanter. Nous avons remply la condition. Elle est presque toute replantée à la réserve d'un petit lopin de terre que nous ne pouvons pas planter cette année. Il en a cousté pour arracher et replanter 50 ll. Nous avons garni la plante de 1500 échalats et elle est en très bon état. Cela a cousté 42 ll 10 s ». Le 15 mars 1760, il a été dépensé « 24 ll pour six cents échalats que nous avons mis à la vigne », en plus des précédents.

Le 10 juin 1735, il y a dans le chai 32 barriques ; le 26 avril 1738, 35 barriques, dont 22 quêtées et 13 tirées de l'enclos. Ces chiffres disent assez bien l'importance que le couvent pouvait attacher à sa vigne [1] et... à sa cave.

Quels étaient enfin la distribution et l'intérieur du couvent lui-même ? Nous ne pouvons mieux répondre à cette question qu'en donnant un extrait du rapport envoyé aux PP. de la province le 1er oct. 1754, extrait plus précis et plus complet peut-être que les autres contenus dans notre registre. Il dira l'état des cellules de chacun des religieux :

« Au dorthoir il y a 9 chambres garnies dont voicy l'étast qu'il est ordonné d'envoyer. A l'anciéne chambre guardiénale dont nous avons fait celle du très R. P. provincial, il y a un lit à l'ange de cadis verd avec les banquétes neufves que nous avons fait faire ; pour la couche, une paillasse, une couche de plume, un matelas, que nous avons fait revêtir d'une toile neufve, un beau traversain et une couverture ; des rideaux de cadis verd aux fenêtres du cabinet qui assortissent le lit, et trois chaises neufves de bois de prunier que nous y avons mise avec les rideaux ; à la ditte chambre il y a une table de noyer avec un tapis de Turquie, des rideaux de coton blanc et bleu à carreau avec les barrêtes que nous y avons mises et sept chaises de bois de cypré avec deux fauteuils de même que nous avons fait faire en paille ; à la chemi-

1. D'après l'acte de vente fait en 1791, jardin et vigne avaient la contenance de « deux journaux, six onces, trente-six carreaux ».

Digitized by Google

née il y a deux chenés de layton, une pelle et pincètes. — A celle qui vient apprès occupée par le vénérable père Rosière, vicaire, il y a un lit de cadis verd à 4 colones, une paillasse, matelas, traversain, drap de lit et couverture, trois chaises, une étude et cabinet.— A celle du R. P. Courouneau, qui est la troisième apprès, il y a une couche avec la paillasse, le matelas, un drap de lit, une couverture. un étude, un armoire et 2 chaises. — A la quatrième ocupée par le V. P. Fourcade il y a un lit de cadis verd à 4 colones avec la paillasse, une couche de plume, un matelas, draps de lit, un traversain, une couverture, une table, 3 chaises, un armoire ; dans la muraille, une cheminée avec les chenés et de pincètes : dans laquelle chambre nous l'avons trouvé logé. — A la cinquième ocupée par le P. Laborde, il y a une couche avec la paillasse, matelas, drap de lit, couverture, une étude et 4 chaises. — A la sixième ocupée par le fr. d'Arsan il y a une couche avec la paillasse, matelas, drap de lit, couverture, une table et une chaise. — A la septième ocupée par le chevalier Cosson il n'y a que sa couche en assès bon état, matelas, traversain et couverture.— A la huitième ocupée par le P. guardien il y a un lit avec des ridaux de toile, des banquètes neufves que nous avons fait faire de même que le matelas auquel nous avons fait ajouter 6 livres de laine, un traversain et une couverture, un petit armoire, une étude et 4 chaises. — A la neufvième, qu'ocupoit le fr. François Hugonis, il n'a laissé que le lit composé d'un mauvais traversain, un matelas et une couverture, un petit armoire, une étude et trois chaises. — A la dixième qui est celle du valet il y a une couche avec sa paillasse, un matelas, une couverture et deux draps de lit que nous avons achepté. — A la dernière, qui est celle du R. P. secrétaire, il y a 6 chaises, une table, un tapis verd et 2 chenés de laython, une pèle, des pincètes à la cheminée, un lit à l'ange de cadis verd avec son chalit, sa paillasse, matelas, traversain et couverture, et un grand Christ avec des roulaux ».

Rappelons en terminant qu'une salle commune était réservée pour les exercices du chapitre. En 1709, elle fut mise en état de propreté : « Nous l'avons faitte blanchir, dit le procès-verbal du 5 oct., et y avons mis quatre grandes cartes des quatre parties du

Digitized by Google

monde enluminées, colées sur la toile et garnies de leurs coroiges ; ces cartes sont de plus belles et de plus recentes : coustent trante livres. Plus, un tapis pour la table de la sale couste six livres ».

§ 7. — Ressources et Œuvres.

Le travail est à l'homme condition de vie. Quoique d'ordre avant tout spirituel pour le frère Mineur, il n'en reste pas moins pour lui aussi le moyen providentiel de subsistance. Qu'il se livre plus entièrement à l'étude et à la prière ou qu'il exerce auprès des âmes le ministère sacré, c'est le travail qui lui donne droit à manger. Telle est la loi : *Pro mercede vero laboris pro se et suis fratribus corporis necessaria recipiant.*

Qu'à Saint-André-de-Cubzac le travail ait été pour les Cordeliers le principal moyen de ressources, il est aisé de le constater. N'oublions pas d'ailleurs qu'ils ne pouvaient guère vivre sans revenus fixes dans une petite ville de province, s'ils n'avaient pas assuré leur existence par un ministère assidu et bien rétribué. Au fruit du ministère ajoutons le bénéfice des quêtes, l'honoraire des messes, l'apport des pensionnaires, le produit enfin de l'enclos, et nous connaîtrons à peu près l'état de leurs ressources, la nature de leurs œuvres.

Ils exerçaient le ministère ordinaire au bourg de Saint-André et dans les chapelles environnantes. Chaque samedi ou veille de fête ils allaient vraisemblablement, qui à pied, qui à cheval [1], à l'une ou l'autre de ces églises pour n'en retourner le surlendemain qu'après avoir fait tous les offices religieux. Elles leur étaient confiées à titre purement temporaire par celui qui avait charge d'y pourvoir. Les plus souvent nommées sont Magrigne [2], S. Antoine,

---

1. Soit pour la quête, soit pour le service de Magrigne, soit pour autres utilités, le cheval du couvent ou, à son défaut, celui qu'on louait au voisin, était de rigueur, paraît-il : « Avons acheté un cheval pour les questes et autres besoins de la maison, qui a cousté 75 ll » (6 nov 1727). « L'écurie est au bout du chay » (16 avril 1729).

2. L'église de Magrigne est aujourd'hui une annexe de Saint-Laurent d'Arce ; d'abord aux Templiers, elle passa ensuite aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Digitized by Google

S. André, La Lande, Cubzac et Espessas. Au début le registre cite également Virsac et Salignac, deux noms qui ne paraissent pas dans les procès-verbaux de la fin. Somme toute, une moyenne de trois églises ou chapelles à desservir incombèrent tour à tour aux Cordeliers jusqu'au moment de leur suppression.

Notons ça et là quelques indications. Le 10 mars 1718, le registre porte « 112 ll que monsieur le prieur d'Espessas nous a données à bon compte pour les paroisses de Virsac que nous desservons et d'Espessas que nous avons desservie jusqu'à l'arrivée de M. le prieur ». 25 septembre 1733 : « Nous donnons la messe a Madame de Montagne qui nous donne de rétribution, pour quatre mois de séjour qu'elle fait dans sa campaine, une barrique de vin et deux sacs de grain ; nous la donnons aussi à madame de Vincent toute l'année, qui nous donne 60 écus, mais il faut déduire le loyer du cheval pour y aller ; et à St Antoine qui est une commanderie : il nous importe de conserver ce service par ce qu'il nous procure beaucoup de messes dans le cours de l'année, qui nous manqueroient bien souvent sans cette dévotion qui est tout près d'icy ». 2 mai 1735 : « Nous desservons Magrignes : madame de Vincent nous donne soixante écus tous les ans, mais il faut en déduire 27 francs pour le louage du mulet pour y aller ; nous allons actuellement à Espessas, et le quartier... donne au prorata de cinquante écus ; nous donnons la messe à madame de Montagne pendant les métives et vendanges ».

Le 26 avril 1738, le gardien écrit : « Nous avons actuellement trois paroisses, scavoir la paroisse de Cubzac, celle de Magrignes et celle d'Espessas : on nous donne 50 écus pour chacune ». A la date du 12 juin 1741, l'indication est la même. Par contre, le 2 septembre 1741 il est dit que « le service rendu à la paroisse de Magrigne a cessé », et le 7 octobre 1742 on parle de la « paroisse de Cubzac que nous avons cessé de servir. »

Si le service cessait d'un côté, on le reprenait ailleurs. 26 mai 1744 : « Nous servons actuellement deux églises, scavoir la paroisse d'Espessas qui donne 150 ll. de rétribution, et la chapelle de St-Antoine qui en donne 120 ». 18 mai 1747 : « Nous servons actuellement trois églises, scavoir celle d'Espessas, de La Lande et de St-

Digitized by Google

Antoine ». 2 juin 1753 : « Nous desservons la parroisse de Pujard (= 150 ll.), celle de Lalande (= 150 ll.), la chapelle de St-Antoine (150 ll.) et celle de Mr de Grissac (150 ll.), conseiller au Parlement. C'est le seul secours pour la maison, sans lequel on y feroit mal ses affaires. Autrefois on desservoit la chapelle domestique de M. Montagne ».

En 1754, on quitte Pujard et La Lande. Le procès-verbal du 1er octobre porte ce qui suit : « Nous desservons l'église St-Antoine, la chapelle de Mr de Grisac et celle de Mr le marquis de Joigni, que nous avons pris au refus qu'a fait de nous Mr le curé de Pujard. Nous déservions autrefois la parroisse de La Lande : nous avons esté obligés de quiter pour fournir aux quêtes au défaut du fr. François Hugonis, dont nous avons informé de l'apostasie [1]. Nous déservons pendant les vacations la chapelle de Mr de Montagne ». Pourquoi Pujard fut-il laissé? Voici : « Mr le curé de Pujard nous a quitté par ce que nous n'avons pas voulu consentir à la résidence du religieux desservant ». Evidemment, de côté et d'autre on avait de bonnes raisons.

Le 24 avril 1756, on lit sur le registre : « Nous desservons l'église de St-Antoine, la chapelle de Mr de Grissac et de Joigni de Bellebrune, habituélement; nous desservons en outre depuis le 1er de nov. la parroisse de St-André; nous desservons pendant la vacation la chapelle de Mr de Montagne ». Le 28 avril 1759, on lit encore : « Nous desservons la parroisse de St-André de Cuzacq, on nous donne 200 ll.; nous allons dire la messe tous les dimanches et fêtes à la parroisse de La Lande, on nous donne 50 écus; nous allons dire la messe chez Mr de Grissac, conseiller au Parlement de Bx, il nous donne 50 écus ». Le 30 septembre 1760, indication semblable.

---

1. On ne relate rien de pareil dans le registre sur aucun autre frère. Hugonis garda dans sa poche une somme à lui confiée. Deux domestiques firent de même une autre fois (25 sept. 1733).

Digitized by Google

Par ce qui précède on voit combien le rapport adressé le 20 mai 1767 par le P. Galy, gardien de St-André, était fondé en vérité : « Messieurs les curés du voisinage sont assurés de trouver chez nous tous les secours que nous pouvons leur donner : ils en ont fait l'expérience ».

Si le ministère était un grand moyen de subsistance, la quête n'y contribuait pas moins, comme un rapide examen des procès-verbaux du registre permet de s'en convaincre. Mais où se faisait-elle et que rapportait-elle au juste?

Elle se faisait sur place et dans les communes des alentours. Le Cubzaguès, le Fronsadès, le Bourgès, le Blayès, l'Entre-deux-Mers, le Médoc enfin, pays avoisinant Saint-André, étaient le rendez-vous annuel des quêteurs, frères ou pères, à l'époque de la récolte notamment. Ils en rapportaient du vin, du blé, soit " méture" soit froment, de la laine et du salé, dont les " états " du couvent présentés au chapitre ou à la congrégation marquent la quantité. Le Médoc, d'où on tirait moins en nature, donnait plutôt des espèces sonnantes : le 9 octobre 1708 le registre porte 50 livres, le 5 octobre 1709 36, le 25 novembre 1710 60, le 10 octobre 1712 50. Le 28 septembre 1721 il note « 100 francs portés par le P. Faute de sa quête » ; le 8 octobre 1736 : « Le P. Louis a apporté de la queste du Médoc 51 livres d'argent » ; et le 25 septembre 1733 il veut bien nous assurer qu'on « alloit ordinairement à 80 et 100 livres ».

N'oublions pas de signaler, à côté du ministère ordinaire, quelques prédications d'occasion, qui rapportaient aussi une augmentation de ressources. En 1737 et en 1761 deux carêmes prêchés à Saint-André par le P. gardien produisent l'un 90 livres, l'autre 180; celui de 1736 à Parentis, 75 livres. Le 19 septembre 1739, « le R. P. vicaire qui a prêché à Bourg a raporté de son honoraire bon pour le convent 90 livres ». Une autre fois, le P. Dastre rapporte 30 sols d'un sermon (14 nov. 1715). En 1710, " les guages du P. Rosières, qui presche dans ce bourg" de Cubzac, furent de 60 livres (25 nov.). En 1733, le P. Paulin Acquié obtint 120 livres à Saint-André, mais il ne remit que 24 livres au gardien, « ayant converty tout le reste à ses propres usages » (22 mai). Le 4 juillet 1718, le registre compte

Digitized by Google

« 4 livres ½ que le P. Dastre a porté de la campagne, 4 livres ½ que le P. gardien a porté » lui aussi de la campagne [1].

Aux fonds encaissés à titre de rémunération des prédicateurs ou en raison des quêtes d'argent faites au dehors s'ajoutaient les honoraires de messes et le casuel de la sacristie. Le 20 sept. 1720, on signale « 30 ll. receues du convent de Bordeaux pour des messes »; le 20 mars 1721, on note « 45 francs pour la rétribution de 150 messes que notre Rd père ex-provincial nous a donné, 30 ll. pour 100 messes de la sacristie de Bordeaux »; le 6 nov. 1727, « le dépôt de la sacristie pour les messes que nous devons acquitter va à la somme de 101 ll. ». Le 16 avril 1729 : « Nous laissons dans la sacristie 255 messes à raison de neuf sous et six deniers la messe [2], dont le dépôt monte à la somme de 121 ll. deux sous six deniers »...; « nous avons acquitté jusques à présent toutes les fondations dont le pied est levé », expressions qui reviennent fréquemment.

Les fondations « dont le pied est levé » sont surtout les messes manuelles célébrées, celles « dont le pied reste » comprennent en plus les messes de fondation proprement dite. Ces dernières n'étaient pas nombreuses, deux ou trois au plus, « assez exactement payées, sçavoir celle de Mme Duprat... et celle d'Héliette David », et une autre dont les Petits-Carmes de Bordeaux n'avaient pas voulu (26 juin 1750).

Notre registre mentionne régulièrement le casuel de la sacristie. Il serait facile d'en entrevoir la conséquence, abstraction faite des honoraires de messes. Le 21 nov. 1738, il parle « de la queste ordinaire et extraordinaire du bourg »; le 16 déc. 1741, il note « 217 ll. 16 s. provenant de la sacristie et 12 ll. 4 s. provenant de la queste du bourg »; le 30 mars 1742, « 40 ll. de la queste de la semaine sainte »; le 7 oct. 1742, « 311 ll. 13 s. et 6 d. provenant de la sacristie et le reste de la queste »; le 5 mai 1736, le reste de la

1. Le 18 oct. 1742 : « Le P. gardien a presché dans ce bourg de Saint-André et a porté 160 ll. »

2. 29 sept. 1745 : « Elles (les messes) sont à 8 sols de rétribution ».

Digitized by Google

recette résulte « du provenu de la sacristie et questes ordinaires et extraordinaires de la semaine sainte ». A la date du 9 août 1746, je remarque « 28 ll. de la queste et bassins de la semaine sainte »; le 12 avril 1761, « six livres pour la queste de la semaine sainte, six livres du plat de l'église et le reste du courant de la sacristie et de la queste du bourg » ; le 3 juin 1739, « vinct livres provenant de la queste que les demoiselles questeuses ont fait pendant la semaine sainte ». Mais on ne peut tout citer.

Il y avait donc des demoiselles quêteuses. On les gratifiait de temps à autre. Le 25 avril 1740, nous remarquons 3ll. 8s. dépensés « pour deux éventails et deux paires de mitons » à leur intention ; le 17 sept. 1751, « l'achat des éventails et gans pour les questeuses du jeudi-saint » a coûté 6 ll. 10 s.

Je signale une autre source de revenus pour le couvent de S. André dans les pensionnaires qu'il hébergeait, parmi lesquels on est tout d'abord surpris de trouver des religieux. Le 23 mars 1709 et le 14 mars 1712, la pension du P. Coulomb rapporte 60 ll. ; le 13 déc. 1732, celle du P. Loret en produit 32. De 1748 à 1766, le frère Jean-Joseph du Périer de Larsan vit dans la communauté moyennant une pension annuelle de 200 ll. payée par son frère de Larsan, propriétaire du Médoc. Si ce dernier tarde à la solder, on le lui signifie ; ainsi, le 3 sept. 1754, nous voyons « un exprès envoyé en Médoc pour la pension du fr. Larsan » [1].

Outre ces pensionnaires religieux, d'autres pensionnaires laïques recevaient l'hospitalisation. Le 26 avril 1732, est mentionnée la pension de Messieurs de Lavalade et Forton,celui-ci payant 100 ll. par an (26 janvier 1732). Après eux [2] vinrent deux nouveaux clients, le chevalier de Cosson et un certain M. Montfayon. « Nous avons

---

1. Sacristain au couvent de Montauban avant d'habiter celui de S. André, le fr. de Larsan mourut en 1766. A la date du 29 sept. de cette année le gardien écrivait : « Nous avons eu le malheur de perdre le fr. Joseph Larsan ».

2. 8 oct. 1736 : « Nous avons aussi fait faire sur le bas deux autres chambres, l'une planchée et meublée... pour y loger un pensionnaire que nous nous sommes procuré ».

Digitized by Google

icy un pensionnaire qui est M. le chevallier de Cosson ; il donne 600 ll. par an ; nous sommes obligés de le nourrir, entretenir » (18 mai 1747). Ce n'était pas une petite charge : « M. de Cosson, notre pensionnaire, écrit-on encore, fut très mal le mois d'octobre et novembre derniers, il fut au bouillons et aux remèdes pendant les deux mois, jour et nuit, le couvent a payé le tout ; quelle prière que j'aye fait à M. de Nodau son curateur, il m'a toujours promis de payer et n'a jamais donné ».

Si nous ne nous trompons, ces individus n'avaient pas tous leurs sens. Ils étaient là comme aujourd'hui on se retire dans une maison de santé. Avant la Révolution, les couvents en tenaient lieu. C'est bien ce que laisse entendre d'ailleurs le procès-verbal du 30 sept. 1760 : « Nous en avons deux (pensionnaires) par lettre de cachet, sçavoir : M. le chevalier de Cosson (= 600 livres) et M. Montfayon (= 400 livres) ». Celui du 20 mai 1767 [1] est plus catégorique, quand le gardien déclare qu'il est chargé « de trois pensionnaires aliénés, dont deux sont chez nous par lettre de cachet ».

§ 8. — Les Dépenses.

Il y a lieu de dire un mot sur les dépenses, j'entends les plus caractérisques à mon sens. Cinq valent la peine d'être connues : elles ont trait à l'habillement, au provincial, aux chapitres, au chirurgien et à un procès.

Parlons du procès d'abord. Quelques mots très brefs y font allusion. A la date du 6 mars 1758, le registre marque en effet une dépense de « 24 livres au P. gardien de Bordeaux pour la taxe imposée au sujet du procès des religieuses de Tartas ». C'était une grave affaire, comme une question d'état, que ce procès de Tartas entre Mgr l'évêque de Dax, Suarez d'Aulan, et le P. Dominique Aragon, provincial d'Aquitaine-Ancienne. Après 71 scrutins qui n'aboutirent pas, le P. Aragon nomma d'autorité l'abbesse des Clarisses de Tartas, monastère relevant de sa juridiction. Mécontentes de cette nomination, la moitié des sœurs, au total six,

1. Voir aux *Pièces justificatives*, nº XV et XVI.

Digitized by Google

demandent à l'évêque du lieu de recevoir et prendre sous son autorité le monastère. Par acte du 17 mars 1757, l'évêque n'eut rien de plus pressé que d'accepter : d'où conflit aigu. Ce ne fut que le 21 mars 1759 que le Parlement de Bordeaux prononça l'arrêt définitif par lequel les droits du P. Aragon étaient reconnus [1]. Si la sentence fut telle qu'il l'attendait, il dut payer cher sa victoire. L'impôt extraordinaire levé dans tous les couvents de la province dès l'acte du 17 mars 1757, ainsi que le témoigne notre registre, en est l'indice par trop certain.

Dans le passé le plus ancien de l'Ordre, ceux des Frères Mineurs qui personnifiaient les aspirations vers la pure observance de la Règle, ne reconnaissaient pas aux supérieurs majeurs le droit de lever impôt ou de rançonner les couvents [2]. Au XVIIIe siècle, on n'en est plus à ces scrupules d'un autre âge. L'affaire de Tartas le démontre. En voici une seconde preuve non moins claire. Il s'agit de la taxe exigée à l'occasion des chapitres généraux ou provinciaux, et pour le droit de congrégation.

Le 16 avril 1729, le registre porte inscrit : « Nous avons donné pour la taxe du voyage du chapitre général 50 ll., plus pour la taxe du chapitre provincial 7 ll. 10 s.» Le 30 avril 1732, il marque autres « 7 ll. 10 s. » pour la taxe du chapitre. A la date du 26 août 1736, il compte « 67 ll. 10 s. pour la visite de nostre très Rd père provincial, à qui nous avons donné 40 ll., 20 ll. à son secrétaire [3] et 7 ll. 10 s.

---

1. Sur ce fameux procès, voir Othon de Pavie, l. c , p. 406 et suiv. Le P. Aragon mourut le 7 janv. 1765, comme en témoigne cet ex-libris intéressant que nous avons relevé sur un volume des *Lettres* de Fléchier : « *Ad usum Rdi adm. P. Dominici Aragon, antiq. sacrae theologiae lect., provinciae patris. Obiit die 7a januarii 1765. — Ex. Bibl. maj. conv. regularis observantiae S. Francisci Burdigalae* ».

2. Pour ce qui regarde fr. Elie en particulier, voir Jourdain de Giano, *Chronica*, n. 61, Salimbene, *Chronica*, dans *Monum. Germaniæ histor.*, SS. XXXII, 104, et Analecta franciscana, III, 34 et 695, Quaracchi 1897.

3. Voici deux autres textes ayant trait au gardien. 28 juin 1741 : « Le dépot de 28 ll. qui estoit en dépot entre les mains (du P. Spirituel) m'a été remis » ; 15 janvier 1752 : « J'ai dépensé dans le voyage de Toulouse, pour moy ou port de mes hardes, 15 ll. 16 s.».

Digitized by Google

pour le droit de congrégation ». Divers autres chiffres que nous avons notés portent « 36 ll. pour la taxe du chap. gén., 7 ll. 10 s. pour celle du chap. prov. » (25 avril 1740), « 75 ll. pour droit de chap. et autres dépenses faites à l'occasion du P. provincial » (5 août 1744), « 100 ll. pour le droit de congrégation de la communauté, 50 ll. pour le passage tant pour (l'honoraire) [1], pour droit de congrégation et dépenses extraordinaires » (10 août 1745), « 47 ll. 10 s. pour les taxes du chap. gén. et prov. » (9 août 1746), « 85 ll. pour le passage du très Rd père prov. et pour le droit de congrégation » (18 juillet 1748). Enfin, le 13 juillet 1754, « le droit de congrégation au P. Poujou en concurrence du tems qu'il a esté de cette communauté » coûte 12 ll.

Ces données font connaître les mœurs du temps. Nous nous en voudrions de ne pas les compléter par ce qu'il est dit sur les visites du ministre provincial à Saint-André. Le procès-verbal déjà cité du 26 août 1736 est éloquent dans sa brièveté. Le 30 avril 1732, « pour le passage de nostre T. R. P. comissaire et pour indemnizer les convents de Thoulouze et de Bourdeaux des dépenses qu'ils doivent faire pour luy », on paye 70 ll. ; le 3 août 1737, « 102 ll. pour la visite du R. P. provincial » ; le 11 sept. 1749, « 41 ll. 10 s. pour l'entretien des chevaux du R. P. provincial, l'avoir accompagné à Bordeaux, 4 bouteilles de Frontignan et autres provisions » ; le 17 sept. 1751, « au passage du T. R. P. provincial, 78 ll. ». Le 18 nov. 1755, on paye « 12 ll. à M. Plumeau l'aubergiste, pour les chevaux du R. P. provincial » ; le 26 juin 1758 et le 17 avril 1760 on paye encore 21 ll. 12 s. d'abord, puis 9 ll. pour le même motif. Le 9 août 1746, une somme de 222 ll. 70 s. représente « les dépenses ordinaires et extraordinaires de la maison, y compris le passage du T. R. P. provincial ». Le 3 septembre 1754, « la dépense extraordinaire du passage du R. P. provincial » se monte à 170 ll. 13 s. C'est à ne pas y croire.

Et les frais d'habillement des six ou sept religieux dont se composait la communauté ? Voici à ce sujet plusieurs indications

---

1. Ce mot a été effacé par le scribe lui-même.

Digitized by Google

recueillies en divers endroits. Le 5 mai 1720, le vestiaire du chapitre et de la congrégation coûte 405 ll.; le 4 sept. 1723,il est renouvelé. A la date du 30 avril 1732, le registre porte: « La communauté a reçu son vestière du drap de l'anufice de Thoulouze à la réserve du P. Bonneaud, à qui nostre T. R. P. provincial avoit donné la liberté de le convertir en livres, et pour lequel vestière de la communauté nous avons envoïé à Thoulouze 306 ll., ayant donné à la mesme communauté le vestière de la congrégation intermédie » ; et de nouveau, le 18 février 1734, il note « 200 ll. envoyées au frère Mouillet, lanificier dans notre grand convent de Toulouse, pour et en payement d'une grande partie du vestiaire ».

Précédemment, le gardien écrivait le 29 mai 1726 : « Les religieux ont eu leur habit complet du drap de Toulouze, sçavoir les pères gardien, Charmes, Carrier, Daney et le fr. André, à la réserve du P. Labernède que nous avons habillé d'un drap qui n'est pas de province, n'y en ayant pas eu au lanifice de Toulouze » ; et le 6 nov. 1727 : « Avons donné pour le vestiaire de la congrégation 120 ll. » ; et le 16 avril 1729 : « Nous avons donné pour... des mouchoirs pour les religieux, outre leur congrégation, en reconnaissance de leur zèle pour le service de la communauté, 59 ll..., la communauté a receu son vestière complet du drap du lanufice de Toulouse qui a cousté 420 ll., ayant receu cy-devant le vestière de la congrégation intermédie ».

Le 2 mai 1735, les religieux sont de nouveau habillés à neuf. Le 3 août 1747, on dépense encore « 338 ll. pour l'achat du drapt nessésaire ». Les 10 mars et 12 juin 1741, autre dépense de 381 ll. ; le 9 août 1746, de 300 ll. ; le 12 mars 1750, de 426 ll. ; le 2 juin 1753, de 481 ll. 8 s. ; le 3 sept. 1754, de 124 ll. [1].

---

1. Les religieux, aussitôt habillés de neuf, se dépossédaient de l'ancien costume. Le registre porte souvent des dépenses comme celles-ci. 28 avril 1714 : « Donné à chaque religieux 40 sols pour la conduite de leurs hardes » ; 12 juin 1741 : « Je l'ai prié (le P. spirituel) de donner 38 ll. 15 s. 11 d. pour les ports des hardes des religieux, sçavoir 10 ll. au R. P. Rozières, 10 ll. au P. Guichard, 6 ll. au P. Charmes, 6 ll au P. Fontebride, 3 ll. au fr. Thomas, 3 ll. au fr Luc » ; 18 nov. 1755, « 13 ll. 2 s. au fr. Ignace pour sa portion de vestiaire et le port de ses hardes à Bordeaux ».

Digitized by Google

Somme toute, on changeait de costume tous les 18 mois, à l'époque de la congrégation et du chapitre. Le grand couvent de Toulouse fabriquait le drap pour toute la province. C'est là que les divers couvents devaient se fournir. Si nous rappelons que la province d'Aquitaine-Ancienne avait une quarantaine de couvents et que celui de Saint-André en était un des moindres, il est facile de juger de l'importance du « lanifice » en question. Le 28 avril 1759, une dernière commande [1] est signalée par le registre qui nous donne tant de précieux détails. A cette date, on avait payé « 396 ll. pour le vestiaire de la communauté ». Mais l'envoi se fit attendre, et le gardien fait remarquer non sans mécontentement aux pères capitulaires que, si ses religieux « ne sont point encore habillés, ce n'est point notre faute : nous fimes compter à M. Ferre, négotiant de Bordeaux, la somme de 300 ll. qu'il a fait compter à Toulouze à l'ordre du P. Boyals à qui j'ay écrit il y a plus d'un mois et demy : il ne m'a pas fait l'honneur de me répondre ; ainsi encore d'un coup, si la communauté n'est pas habillée, ce n'est pas notre faute » [2].

Qu'un coiffeur spécial, doublé d'un chirurgien, fut au service du couvent, les procès-verbaux en font foi. Le 13 juillet 1719, on a payé « 15 ll. pour la rature, saignées et remèdes et services que M. Sterlin chirurgien a rendus à la communauté ». Le 19 sept. 1721, son successeur passe avec le gardien la convention suivante :

« Ce jour d'huy dix neufvième septembre de l'an mil sept cents vint un, nous avons convenu avec le Sr Fiacre Surin, Me chi-

---

1. Le 13 janvier 1711, le registre porte note de la première commande : « 221 ll. 5 s. pour du drap de Tolose pour habiller les religieux ». Si l'un ou l'autre ne recevait pas son vestiaire, une somme fixe l'en dédommageait : « 21 ll. au P. Fontebride pour le prorata de son vestiaire », lisons-nous à la date du 5 août 1743.

2. Les Cordeliers de Saint-André portaient-ils des sandales ? Nous ne savons pas, le registre, si minutieux sur tant de points, n'employant jamais ce mot. Par contre, le 6 mars 1745, il parle de « deux paires de souliers donnés à deux religieux » ; le 13 déc. 1745, il parle des « souliers du Rd p. vicaire », et le 3 mars 1746, il note « 3 ll. pour des soques pour les religieux ».

Digitized by Google

rurgien du bourg de St-André, pour la rature des religieux de la Comte, moyenant le prix et some de dix huit livres par an, pour laquelle il s'oblige de venir un jour de la semaine, qui sera ordinairement le vendredi, raser tous les religieux. En foy de quoy avons signé ledit jour et an que dessus.

» F. Boulbène, gardien ; F. Seurin ».

Dans la suite, ce furent les sieurs Jarry et Gaillard qui cumulèrent successivement les fonctions de coiffeur, chirurgien et apothicaire du couvent, « à raison de 18 ll. par an pour la rature seulement » (26 juin 1750). Si nous avons bien lu le registre, ce prix restait le même en 1759 : « 27 ll. (à Me Gaillard) pour dix et huit mois de rature ». Citons encore cette mention du 6 oct. 1751 : « Nous avons payé à notre chirurgien pour rature, saignées et remèdes, 55 ll. 33 s. ». Heureux barbier !

Conclusion.

Le moment est venu de terminer. Ce qui précède suffit [1], croyons nous, à donner une idée suffisante des Cordeliers de Saint André de Cubzac, de leur genre de vie, de leur activité et de l'influence que nous pouvons leur supposer. Une remarque s'impose. Au milieu de tant d'indications fournies sur les recettes et les dépenses, les réparations et les changements, les mille et mille détails ayant trait au couvent, pendant cette longue période qui va de 1708 à 1761, il est peu ou point parlé de livres et de bibliothèque. Le 30 avril 1732, nous voyons le P. Bonneaud « convertir en livres » l'argent destiné à son vestiaire et le 20 octobre 1730, le gardien acheter « les méditations de Crasset ». C'est tout. Nous augurons de ce silence perpétuel que l'étude n'y était guère en

1. On pourrait encore, au moyen de notre registre, faire des remarques intéressantes sur le prix des marchandises au XVIIIe siècle. Ainsi, le 4 sept. 1724, le prix du bois est payé « 22 ll. le tonneau et 18 ll. les 100 fagots ». Nous laissons à d'autres le soin de revenir sur cette question. Mentionnons pour mémoire « 3 ll. pour eaux de Coterès qu'on a fait venir pour la maladie du Vble P. Fourcade ».

Digitized by Google

honneur. De fait, si nous en croyons un écrivain récent, la bibliothèque était de 80 volumes (!) en 1769. Les citations que nous avons données montrent aussi le précepte notamment de ne pas manipuler l'argent bien peu observé : les Observants d'avant la bulle *Ite et vos* de Léon X n'eussent pas adhéré aux nombreuses contraventions que notre registre signale comme habituelles à Saint-André. Le temps avait fait son œuvre. Le jour où les Observants de France allaient disparaître était proche, en attendant de plus grands malheurs [1].

P. Germain Delorme.

Pièces justificatives.

I.

1625. — Quatre lettres du cardinal François de Sourdis. « Aux RR. PP. Commissaire et provincial de l'observance de la province d'Aquitaine » [2].

A Bordeaux, le 18 janvier 1625.

RR. pères, j'ay tousjours désiré que le grand convent de ceste ville feut régy par des personnes dont les vertus y attirassent le peuple à la gloire de Dieu. Aussy ay-je bien vouleu vous escripre mon sentiment de celles que j'y cognois propres par expérience. Le P. Jourdain est grandement aymé des principaux ordres de la ville et qui a en soy les qualités requises pour le bien de la maison ; le P. confesseur des religieuses de l'Annonciade, outre la capacité, a le courage de résister aux espritz qui facilement sortent de leur devoir. C'est pourquoy je vous prie de me les acorder,

---

1. En 1771, les Observants de France passent aux Conventuels. Vingt ans après, la Révolution les emportera tous. Le 12 avril 1791, le couvent de Saint André fut adjugé 18.100 livres. Voir aux *Pièces justificatives*, n° XVIII.

2. Arch. de la Gironde, G. 536, cahier 2, fol. 1 et 13.

Digitized by Google

celuy-là pour gardien du grand convent, celluy-ci pour estre continué en la charge de confesseur de ces religieuses. Et le succès vous fera paroistre l'accroissement de la gloire de Dieu que vous cherchez et l'obligation que je vous auray pour ce subject. Et sur ce désir, je prie Dieu, RR. pères, qu'il vous accroisse ses grâces.

Vostre plus affectionné : F., cardinal de Sourdis.

De la main propre : R. P., advisez à changer la Mère de l'Annonciade pour son imbécillité et, croyez moy, conservez-y le P. confesseur. Dieu vous assiste et console.

***

« Au P. Jourdain, répondant a la sienne ».

R. P. Jourdain, je seray bien aise que vos desirs réusissent à la gloire de Dieu. Aussy à ce subject j'escrips aux RR. PP. commissaire et provincial. D'une chose vous prie-je de travailler en ce chapitre efficacement pour la réforme et que vous embrassiez tous les moyens que vous avez en main pour parvenir à ceste fin : l'honneur de vostre ordre et bien des âmes. Le S. père vous en monstre le chemin par son bref. Je vous prie vous ranger de ce costé sans vaciller. Ce me sera ung asseuré tesmoignage de l'object de vos souhaits et obligation à recognoistre vostre mérite et procurer l'avancement de vostre maison. De quoy m'asseurant, je prie Dieu, R. P. Jourdain, qu'il vous donne sa saincte bénédiction.

Escript à Bordeaux, ce 18 janvier 1625.

Vostre bon amy : F., cardinal de Sourdis.

De la main propre : R. P., je désire extrêmement vous avoir icy gardien pour vous emploier à la gloire de Dieu et me prévaloir de vostre industrie et zèle.

***

« Audit P. commissaire en la province de Tholose. »

R. père, je vous ay escript ce jourd'huy et prié de m'acorder le P. Jourdain pour gardien au convent de ceste ville et de continuer le P. confesseur de l'Annonciate sur la nécessité de l'un et de l'autre pour le bien de la gloire de Dieu et de ces maisons reli-

Digitized by Google

gieuses. Je ne pensois pas que ce P. confesseur vous deust aller trouver, et je ne l'avois pas veu et ne m'avoit parlé. Mais comme il m'est venu veoir sur le subject de son partement, je n'ay pas vouleu qu'il partist sans celle-cy pour vous dire derechef que je juge estre très nécessère de le continuer, tant il fault ung homme roide à contrepointer les espritz qui abhorrent toute réforme. Je m'asseure que quand vous y aurez pensé et pesé le fait, vous viendrez à mon advis et cognoistrez au progrez le bien que j'en espère. Je prie Dieu, R. P., qu'il vous accroisse ses grâces.

Vostre plus affectionné : F., cardinal de Sourdis.

A Bordeaux, ce 18 janvier 1625.

***

« Au P. Carbon, provincial de la province d'Aquitaine récente des Frères Mineurs. »

Révérend père, j'ay choisy la présente année pour prédicateur de Barsac en ung bon lieu de mon diocèse le P. Pichot, gardien du convent de Lesparre, lequel travaille efficacement à l'honneur de Dieu. Sur la nouvelle qu'il a eu que vous l'aviez osté de sa charge de gardien devant le temps et honteusement, il m'est venu trouver et a porté beaucoup de raisons sur l'injustice qu'il dict luy estre faicte. Néantmoins, je n'ay point vouleu donner croiance à tout ce qu'il m'a peu dire, me réservant à sçavoir le subject pour lequel vous le tirez de ceste charge, par vous mesmes. C'est pourquoy je vous prie me le déduire au vray, vous asseurant qu'en ce qui touche la justice je vous y tiendray la main efficacement, et d'autant que le père Pichot entend déduire ses raisons devant le R. général par devant lequel il dit estre apellant. Je vous prie de considérer la liberté des apellants et ne le molester en aucune façon, ains le laisser libre en son accez vers ses supérieurs. Sa capacité et la bonne vie qu'il a monstré puis qu'il est à Lesparre me convient à le favoriser. Autant j'attendray vos lettres et prie Dieu, révérend père, qu'il vous bénisse.

Escript à Bordeaux, le 28 féburier 1625.

Vostre bon amy : F., cardinal de Sourdis.

Digitized by Google

II.

1628. — Requête de Charles de Durfort demandant aux vicaires généraux de Bordeaux permission de fonder un couvent a St André de Cubzac [1].

A Messieurs les vicaires généraux de l'archevesché et diocèze de Bourdeaux, le siège vacquant. Supplie humblement Charles de Durfort, chevallier, seigneur baron de Cubsaguez, visconte de Castilhon et autres places, disant qu'il a désir et intention de faire bastir et construire dans son bourg St André audit Cubsaguez et en une place qui est joignante la chappelle de St Estienne pour y loger des religieux Observantins, aux fins d'y faire prier Dieu tant à son intention que pour le publicq et pour l'édiffication et instruction à la voye de salut du peuble de sa terre, lequel veu demeureroit illusoire et sans effect, s'il n'estoit de vous, messieurs, authorisé et approuvé.Ce considéré,il vous plaise de vos grâces permettre audit seigneur suppliant faire construire le susdit convent au susdit lieu pour y loger, come dict est, lesdits religieux Observantins et non d'autres, et fairez bien.

Signé : Charles de Durfort.

III.

1628. — Autre requête des habitants de St André appuyant celle du baron Charles de Durfort.

A Messieurs les vicaires généraux de l'archevesché et diocèse de Bourdeaux, le siège vaquant. Supplient humblement les habitans du bourg et parroisse Sainct Andréas en Cusaguez, disant qu'ilz

1. Arch. de la Gironde, G 622 : *S. André*. Arch. municip. de S. André, P. 1, cahier 11. Les documents III, IV, V et VI, soit en original, soit en copie, sont conservés sous les mêmes cotes.

Digitized by Google

ont heu advis que hault et puissant seigneur messire Charles de Durfort, chevalier, seigneur baron dudit Cuzaguès, viconte de Castillon et autres places, a désir et intention soubs votre bon plésir fére bastir et construire au bourg St Andréas et en une place publique qui est proche et joignant la chappelle St Estiéne un convent et monastère pour y loger des religieux Observantins,affin de prier Dieu tant à son intention que du public, œuvre du tout pieuse et louable et qui sera grandement proffitable et utile au public pour leur instruction à la voye de salut, comme desjà les supplians et leurs pères ont receu et senti les effectz des prédications et instructions desdits religieux, sans l'ayde et assistance desquelz la terre dudit Cuzaguès couroit hasard d'estre souillée d'hérésie, ce que n'est graces à Dieu advenu par l'assistance desdits religieux, comme dict est. Et de tant que le veu et intention dudit seigneur pourroit estre dislayé,soubz préteste de l'intérest que les supplians pourroint avoir en ladite place où ledit seigneur désire faire bastir : lesquelz supplians prestent tout consentement, pour l'intérest qu'ilz pourroint avoir en ladite place, que le vœu et intention de leur dit seigneur soit suivi et escécuté. Ce considéré, il vous plairra octroyer acte aux suppliants de leur consentement et interiner la requeste dudit seigneur de point en point selon la forme et teneur, et ferez bien.

Beysse, prebstre et vicaire de St André ; Branda, ouvrier de l'église dudit St André ; Souchet ; Fumade ; De Tylault ; L'Oyseau ; Bayez ; Granier ; Branda ; Beaulieu, réservation de son droit de sépulture et aux siens : Gombaut ; Montangon ; De Vilars ; Montangon ; J. Montangon ; De Marcilhac ; Mallocheux ; Eyraud ; De Marcilhac ; Forton ; J. Bérard ; La Moullières ; Prévost ; Eyraud ; Perrisson.

Par nous notaires et tabellions royaux à Bourdeaux et en Guyenne soubz signés la susdite coppie de requeste a esté extraicte et collationnée sur son vray original à nous exibé et ce requérant père Jérosme Delcruzel, religieux gardien du convent de St Andréas en Cubzaguès, lequel après ce faict a retiré le tout, à Bourdeaux le vingt neufiesme may mil six cens trente quatre.

Vigier, notaire royal ; Du Boyer, notaire royal.

Digitized by Google

IV.

DES VICAIRES GÉNÉRAUX DE BORDEAUX
NT AUX DEUX REQUÊTES PRÉCÉDENTES.

rmés que le lieu et place du bastiment
mode, qu'il y a une esglize ou chappelle
dessein de feu de bonne mémoire mon-
Sourdis, nostre archevesque que Dieu
onvent de religieux pour le soulagement
ui le requéroit ; et veu les requestes de la
itants dudit bourg et du révérend père
nvent de la grande observance de Bour-
le son ordre acceptant ladite fondation,
t de permettre de planter la croix audit
tes à la présante : nous louons et aprou-
du suppliant de fonder, bastir et édiffier
ligieux dudit ordre, et en ce faisant luy
ons ledit bastiment audit lieu et place
seigneur cardinal en sa dernière visite de
; et, pour y parvenir et avancer ledit
rchiprestre de Bourg, curé de Guauriac,
ecq les cérémonies requises.
vingtiesme jour du mois de juin mil six

l : Desaigues, Miard, Dubernet, Mosnier.
ment desdits sieurs vicaires généraux,
e.
e a esté la susdite requeste à son original
ellions rouyaux en la ville et citté de
ée de Guienne soubz signés, ce requérant
Delcruzel, gardien du convent des reli-
ourg de St Andréas en Cubsaguès, devers
sent vidimus sont demeurés.
e trantiesme de may mil six cens trante

Doamlup, notaire royal.

Digitized by Google

V.

1er-3 juillet 1628. — Acte relatant la prise de possession du couvent de Saint André [1].

L'an de grâce mil six cens vingt et huict et le premier jour du moys de juillet, estant en nostre logis en la ville de Bourdeaux, par devant nous Jehan Pierre de Maleret, prebstre, licentier es droictz, archiprebstre de Bourgez et Cuzaguez, curé de Gauriac et Larus-cades, official et auditeur général de l'archevesché et diocèse de Bourdeaux, s'est comparu et présenté le Rd père François l'Espinasse, religieux observantin, prédicateur et diffiniteur de la province d'Aquitaine. Lequel nous a dict que messire Charles de Durfort, chevalier, seigneur et baron de Cuzaguez, ayant désir de faire construire et bastir un convent au bourg St André proche l'église St Estiéne, et pour y loger des religieux de l'Observance et pour en obtenir permission auroit baillé requeste à messieurs les vicaires généraux dudit archevesché, le siège vaqant; sur laquelle requeste et autre requeste contenant consentement desdits habitans dudit bourg et parroisse dudit St Andréas lesdicts sieurs vicaires généraux ont baillé leur ordonence par laquelle il a esté permis audit seigneur de Cuzaguez de faire construire ledit convent joignant ladite église St Estiéne pour y loger lesdits religieux ; et pour poser et planter la croix, introduire lesdits religieux en possession dudit lieu nous avons estés comis et desputés, ainsi que de tout il nous a apparu par ladite requeste et ordonance au pied, que ledit père Espinasse faisant pour lesdits religieux de son ordre nous a présenté et mis en mains, nous requérant nous vouloir transporter audit bourg St André pour mettre ladite ordonance à exécution. Laquelle ayant veue et leue au long contenant nostre délégation, avons accordé procéder au faict de ladite commission. Et pour cest effect, en compagnie tant dudit père l'Espinasse et nombre d'autres religieux dudit ordre et autres prebstres séculiers que

1. Arch. de la Gironde, G. 658, cahier 3. Original.

Digitized by Google

assister à l'office, nous sommes transpor-
ré, où estant aurions faict chanter vespres
rroissiéle dudit St André, où a assisté le
lieu, auquel aurions déclaré le sujet de
yage, et aurions séjourné dans le bourg
érémonies et plantement de ladite croix

ır de l'endemain, second jour du moys de
ns vingt et huict, nous, official et commis-
faict dire l'office ayant célébré la Ste messe
dudict bourg St André et bényt une croix
esté faicte par le Rd P. Le Gros, religieux
vice estant dict et célébré, nous sommes
procession et sommes alés en l'église et
stez en ladite procession tant desdits reli-
iciens par nous menez que dudit vicaire
, et ladite croix béniste estant portée par
père Guilhaume Lubat et autres religieux
sté la dame vefve du feu seigneur baron
fondateur, des officiers de ladite juris-
ırg et parroisse St André, et autre peuple
luance. Estans arrivez devant ladite chap-
, excécutant nostre commission,avons faict
evant la porte de ladite église, entrer et
eux dans ladite esglise,dans laquelle ilz ont
ıx menez au cemitière proche icelle église
ntroduisans et mettans lesdits religieux en
e estant l'un et l'autre cemitière des appar-
es de ladite église St Estiéne donée par
ıs pour le bastiment dudit convent et loge-
nsi que lesdits habitans ont dict et déclaré.
le mesme voix dict et aussi attesté que tous
rez dans l'un et l'autre cemitière qui sont
ite église, appellé l'un le grand cemitière,
font à l'intention des décédez qui se font
ezdits cemitières susdésignez, notament en

Digitized by Google

l'un d'yceux appellé le grand cemitière, se célèbrent tant le jour de l'enterrement, le landemain, huictiesme, quinziesme, demi an et que bout de l'an dans ladite église St Estiéne et non allieurs. Et ce faict, le mesme jour aurions dict vespres en ladite esglise St Estiéne, dans laquelle un religieux dudit ordre auroit presché.

Et le lendemain, troisiesme dudit mois et an, aurions célébré une messe haulte dans ladite esglise St Estiéne à l'intention tant dudit feu baron de Cuzaguès qu'austres trespassez, et semblablement lesdits religieux dict et célébré une autre messe haulte à la mesme intention. Et ayant ainsi excécuté ladite ordonance, nous serions retirez et partie desdits religieux ont despuis la prinse de possession résidé audit lieu où ilz résident à présent.

Et tout ce que dessus certiffions auoir ainsi esté faict par nous et excécuté le jour, mois et an que dessus.

Signés : Maleret, commissaire susdit ; Lucie de la Rochefoucaud ; Beysse, prebstre et vicaire de St André ; Vidau, juge ; Souchet, lyeutenant ; Demarcillac, procureur d'office ; L'Oseau ; Bayez ; Forton ; Granier ; De Baule ; Saléle ; La Molière ; Baulieu ; Perrisson ; Marc Gombauld ; Branda ; Gombaud ; Montangon ; Boluyron ; Demoulin ; Delislet ; Marcon ; Degérault ; Micheau, à la requeste de mon père ; Bérard ; A. Cousfour ; Teychenier ; Pierre Martin ; Reynier ; autre Reynier, à la requeste de Jan Faureau, prévost de Cusaguès, et François Roland ; B. Eyraud ; Gombaud ; de Vilars.

Par nous notaires et tabellions royaux à Bourdeaux soubz signés la susdicte coppie de procès-verbal de prinse de pocession a esté extraicte et vidimée sur son original à nous exibé et ce requérant père Jérosme Delcruzel, religieux, gardien du convent St Andréas en Cubzaguès, lequel appres ce faict a retiré le tout, à Bourdeaux le vingt neufiesme may mil six cens trente quatre.

Vigier, notaire royal ; Du Boyer, notaire royal.

VI.

28 mai 1634. — Autre requête du baron Charles de Durfort.

Monsieur, quelques jours après vostre despart de St André j'aprins que la fondastion du convent de St Estiéne avoit esté

Digitized by Google

débatue devant vous, sur l'incompétanse de messieurs les vicaires généraux, qui en avoit donné la permission ; lesdits sieurs procédèrent suivant le dessain que en avoit proposé feu monseigneur le cardinal en sa dernière visite, où partie desdits sieurs avoit assisté; mais ses formalités m'ayant esté jusques à présant inconnues, je vous suplie très humblement néanmoints voulloir confirmer l'aprobastion que feu monseigneur le cardinal vostre frère en a faite, veu qu'aussi partie de ses contestasions ne viénent que d'animosités de parties des habitans de St André. Faites moy l'honeur de me crére, Monsieur, vostre très humble et obeisant serviteur.

Ce 28me may 1634. Charles de Durfort.

Au dos : A Monsieur Monsieur l'archevesque de Bourdeaux, primat d'Aquitaine.

VII.

Notice historique sur le couvent de St André [1].

L'an 1631, la 3e de la prise de possession de la susditte chapelle de St Etienne et de ses dépendances, se trouva érigée une maison contenant huit sellules, et ce par les libéralités dudit sieur baron du Cubzaguès, autres aumones des habitans du susdict bourg et largesses des pieuses personnes des lieux circonvoisins ; laquelle maison changea de titre la même année, car n'aiant porté que celui d'hospice sous le père Guillaume Lubat, qui y fut envoié supérieur après la prise de possession et qui y travailla beaucoup de concert avec le vénérand père Lespinace, qui par ses prédications, sa vie pieuse et exemplaire avoit excité le zèle du susdit seigneur du Cubzaguès et des habitans dudit lieu à nous apeler à l'exclusion des RR. pères Récolés et des RR. pères Minimes, qui souhaitoient ardament de s'y établir, cette maison, dis-je, pris cette même année le titre de couvent ; et le premier gardien fut le vénérable père Jean Lavergne par le commandement exprès du

1. Arch. municip. de S. André, P. 1, cahier 11, n° 57.

Digitized by Google

révérendissime père général, comme il aparut par l'obédience envoiée de sa part à ces fins au révérend père Jourdain alors provincial pour la faire exécuter, laquelle fut reçüe par les RR. et VV. pères de la congrégation qui se tenoit en ce tems à Rabastens.

VIII.

1643. — Trois lettres du P. Loyseau, gardien de St André de Cubzac « a monsieur monsieur de Montassier, chanoine de St André et secrétaire de mgr de Bourdeaux, a Bourdeaux.» [1]

Monsieur, j'ay receu celle que m'a apporté de vos partz monsieur Guinaudie, dont je vous remercie très affectueusement de tant et tant de témoignages d'affection que vous me donnés. Cela fait une si puissante impression sur moy qu'il faut que je sois plus à vous qu'à moy mesme, si je ne veux paroistre ingrat tout à fait. Je me suis bien imaginé que la chaire de Blaye ne me tomberoit pas à la main, mais n'importe quelle que vous me donniés me sera tousjours très agréable. Le sieur Guinaudie a besoin, dit-il, de vos faveurs,lesquelles il veut recognoistre avec beaucoup de gratitude. Dieu luy en fasse la grâce et à moy de paroistre dans quelque sérieuse occasion, monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur : Loyseau.

A St Andréas, le 14 may 1643.

***

Monsieur, le R. P. Lavaissière me vient d'escrire tout présentement que vous nous fesiés la faveur à tous deux de nous réserver les chaires de Lybourne et de La Teste. Il a de l'inclination pour la dernière aussy bien que moy et je désirerois bien occuper la première, s'il y avoit tant soit peu de jour. Je remets le tout à vostre soin et conduitte; en quel lieu que vous me campiés, je l'auray tousjours à gré et vous en resteroy grandement obligé; pour-

1. Archives de la Gironde, G. 540, cahier 5.

Digitized by Google

veu que mon amy ayt du contentement en la chaire que vous lui assignerés, je trouveray mes satisfactions en celle qu'il vous plairra me donner. Car je sçay que vous me faites plus d'honneur mille fois que je ne mérite et que je ne sçaurais jamais espérer, puisque vous daignés vous souvenir de, monsieur,

Vostre plus obéissant et obligé serviteur : Loyseau.

A St Andréas, le 29 may 1643.

[P. S.] Le P. Lavaissière est arrivé icy sur le point de fermer ma lettre, qui m'a dit que Mgr avait promis La Teste à un de nos religieux, frère de Mr Dusault le conseiller au présidial. Si cela est, la chaire de St Andréas seroit fort de son humeur.

⁂

Monsieur, nous voicy meshuy arrivés au temps des questes. Cela considéré, je vous supplie nous vouloir renouveler nos mandemens sur le modelle du vieux que je vous envoie. Car la queste de la laine que nous avons accoustumé de faire devroit estre desjà demy faitte. Espérant que me ferés ceste faveur et que vous ne m'oblierez pas, je demeureray éternellement, monsieur,

Vostre très humble et très obligé serviteur : Loyseau.

A St Andréas, ce 5 juin 1643.

[P. S.] Il nous faut 4 mandemens.

IX.

1700. — « Acte de visitte du très Rd père Ambroise Miramand, ministre provincial de la province d'Aquitaine l'ancienne de la régulière Obsce S. François » [1].

Estant arrivé dans nostre convent de St Andræas le 7e janvier de l'an 1700 en compagnie du Vle père Bonaventure Dartigolle nostre secrétaire, avons esté bénignement receus par le Vle père François Ezema, gardien du susd. convent, et par toute sa com-

1. Arch. du Tarn-et-Garonne, H. 121, fol. 31.

Digitized by Google

munauté, et après avoir salué le très St Sacrement, nous nous sommes retirés dans nostre chambre d'office. Le 8e, nous avons visitté plusieurs bienfaicteurs du convent. Le 9e, nous avons annoncé la visitte aux religx par une exhortation et nous l'avons commencée par celle du très St Sacrement, des stes huyles, des reliques, des autels et des ornemens de la sacristie, et fait la procession pour le repos des ames de nos frères et de nos bienfaitteurs trépassés. Le mesme jour, nous avons escoutté les Religx en particulier et rendu nostre visitte. Aprés quoy, nous leur avons donné l'absolution généralle avec la permission de se confesser, pour cette fois seulement, à tel Rx approuvé de la province qu'ils voudront choisir, leur accordant à ces fins nostre authorité. Et ensuitte, après les avoir exhortez à persévérer dans la Ste obsce de la règle et à répandre dans le publiq la bonne odeur de leur religiosité, nous nous sommes recommandez avec confiance à leurs prières et sommes partis pour Bourdx le 10e janvier de l'an 1700.

Fr. A. Miramand, ministre provincial.

Fr. F. Ezemar, gardien.

Du mandement du très Rd père provincial :

Fr. B. Dartigolle, secrétaire de la province.

X.

1702. — « Acte de visitte du très révérend père Ambroise Miramand, ministre provincial de la province d'Aquitaine l'ancienne de la régulière obsce de S. François » [1].

Estant arrivé dans nostre convent de St Andræas le 4e du mois de janvier de l'an 1702, en compagnie du Vle père Bonaventure Dartigolle nostre secrétaire, avons esté bénignement receus du Vle père François Ezema, gardien du susd. convent et par toute sa communauté. Et après avoir salué le très St Sacrement, nous nous sommes retirés dans nostre chambre d'office. Le 5e et le 6e du

1. Arch. du Tarn-et-Garonne, H. 121, fol. 73.

Digitized by Google

mesme mois, nous avons rendeu visitte à quelques bienfaitteurs du convent et présidé au réfectoir. Le 7e, nous avons annoncé la visitte aux religieux par une exhortation, et nous l'avons commencée par celle du très St Sacrement, des stes huyles, des autels, des confessionnaux et des ornemens de la sacristie, que nous avons trouvé dans la décence requise. Le mesme jour, nous avons entendeu tous les religieux. Le 9e, nous leur avons rendeu la visitte, après quoy nous leur avons donné l'absolution généralle avec la permission de se confesser, pour cette fois seulement, à tel confesseur approuvé de la province qu'ils voudront choisir, leur accordant à ces fins nostre authorité; et ensuitte après les avoir exhortés à persévérer dans la sainte observance de la règle et à répandre au publiq la bonne odeur de leur religiosité, nous nous sommes recommandez avec confiance à leurs prières, et sommes partis pour Bourdeaux le 10e dud. mois de janvier de l'an 1702.

Fr. A. Miramand, ministre provincial.
Fr. F. Ezemar, gardien.

Par ordre du très Rd père provincial :
Fr. B. Dartigolle, secrétaire de la province.

XI.

9 sept. 1706. — Police entre le curé de Saint-André de Cubzac et le gardien du couvent [1].

Aujourd'huy neufviesme septembre 1706 a esté conveneu et arresté entre nous soubz signés ce qui suit : Scavoir est que moy Alexendre du Trioulou, gardien de l'Observance du convent de St François situé au présent bourg, m'engage et prometz à Mr Pasqual Forton, curé de la paroisse St André, de lui fournir un religieux aprouvé pour l'aider au service de la ditte parroisse toutes fois et quantes qu'il en aura besoing, principalement aux quatre festes anuelles, écepté que ledit religieux ne sera pas teneu de dire la

1. Arch. municip. de S. André, P. 1, cahier 11, no 25.

Digitized by Google

messe les dimanches et festes dans l'église parroissielle, à moingz que le dit sieur curé ne ce trouve incomodé ; et moy Pasqual Forton, prestre et curé du dit St André, prometz de payer audit révérend père gardien la somme de soixante livres par chacque année, ensemble la tiersse partye de ma part du cazeuel de ladite église. Fait au bourg St André le susdit jour et en que dessus. Fourni par doublet.

ALEXANDRE TRIOULOU
Gardien du couvent St André.

FORTON
Curé de St André.

XII.

4 avril 1709. — LETTRE CIRCULAIRE DU P. ALBERT CAUNAC [1].

Frater Albertus Caunac, [sacrae theologiae] antiquus lector et provinciae Aquitaniae a[ntiquioris] ordinis fratrum minorum de Observa[ntia] minister provincialis et servus, dilectis in C[hris]to R R [dis], VV^dis^, et VV^bus^ patribus ac fratribus tam superioribus quam inferioribus, salutem in Domino.

Capitulum generale jam bis prorogatum denuo restrictione prorogare censuit Sanctissimus. Prorogationis illius certiores nos faciunt infra scriptae patentes litterae, quarum tenor sic est :

« Frater Ildephonsus de Biesma, totius ordinis fratrum mino-
« rum S. P. N. S. Francisci minister generalis et servus, etc.,
« dilectis nobis in christo R^do^ P. ministro provinciali caeterisque
« patribus ac fratribus monialibusque obedientiae nostrae commis-
« sis, aeque superioribus ac subditis provinciae nostrae Aquitaniae
« antiquioris, salutem et pacem in Domino sempiternam.

« Licet finis ministeriatus nostri prope sit, nondum tamen
« finis. Dum enim sperabamus cito liberari a tanto munere nobis
« imposito, mandatum accepimus a summo pontifice, quo sua
« sanctitas operae pretium duxit capitulum nostrum generale
« proxime futurum jam pridem bis prorogatum de novo prorogare,

1. Registre des comptes (1708-1761) du couvent de S. André.

Digitized by Google

« extendere et ampliare ad suum beneplacitum et sedis apostolicae,
« quo itidem nos interim in ministeriatus generalis nostri munere,
« vicecommissarios generales ultramontanae familiae, procura-
« tores et definitores generales tam fratrum de Observantia quam
« reformatorum ordinis nostri in eorumdem respective officiis cum
« omnibus et singulis praerogativis, praeeminentiis, facultatibus,
« authoritate, privilegiis, gratiis et indultis ac honoribus et oneri-
« bus solitis et consuetis confirmat, donec aliter per suam sancti-
« tatem et sedem praedictam provisum fuerit.

« Cum paenes nos sit tenorem praedicti mandati vobis notifi-
« care, muneris est vestri illi parere ac Deum praepotentem indesi-
« nenter exorare, aeque communiter ac privatim, pro exaltatione
« sanctae fidei catholicae, haeresum extirpatione, principum chris-
« tianorum unione diu exoptata, pace et concordia, pro incremento
« nostrae religionis seraphicae ac pro felici successu negotiorum
« ejusdem ; pro nobis quoque, ut Deus optimus maximus nos
« sufficientes operi et utiles vestro servitio et deffensioni dignetur
« efficere. Nos vero seraphici Parentis nostramque paternam
« benedictionem vobis omnibus ultro comprecamur ac in Domino
« libenter impartimur. Volumus denique et expresse mandamus
« P. Vae Rdae, quod ubi primum has nostras litteras acceperit,
« per omnes et singulos suae jurisdictionis conventus ac monasteria
« intimare faciat, de quo nos certiores reddere curabit.

« Datum in hoc nostro S. P. N. S. Francisci curiae Matritensis
« conventu magno die decima nona mensis martii anni Domini
« 1709.

« F. Ildephonsus de Biesma, minister generalis.

« De mandato suae reverendissimae paternitatis » 1.

Praedictas patentes litteras, prout nobis injunctum est a reverendissima sua paternitate, legendas, intimandas et notificandas vobis transmittimus, et mandamus omnibus et singulis guardianis ac superioribus, ut curent, cum palam lectae fuerint, inter acta

1. Manque la signature du secrétaire général.

Digitized by Google

publica suorum conventuum transcribi et ad nos remitti subscriptas manu sua propria et discretorum. Praeces pro iis omnibus, quae commendat reverendissimus pater generalis, indesin[enter offerentes me]mentote vestri muneris esse Deum [omnipoten]tem exorare, [ut di]gnetur salvum et incolumem servare [nostrum] regem [chri]stianissimum.

[Vale]te in christo Jesu, apud illum vestris in [o]rationibus nostri memores.

Datum in nostro conventu [major]i de observantia Burdigalae die 4ª aprilis anni Domini 1709.

[F. Albert]us Caunac, minister provincialis.

De mandato R. adm. P. ministri provincialis :

F. B. Cazaux, provinciae secretarius.

XIII.

29 mai 1754. — Procès-verbal de visite canonique de l'église conventuelle de Saint-André [1].

Aujourd'huy vingt neuvième jour du mois de may de l'année mil sept cent cinquante quatre, Nous, Louis Jacques d'Audibert de Lussan, primat d'Aquitaine, conseiller du roy en tous ses conseils, archevêque de Bordeaux, après avoir fait la visite dans l'église paroissialle Saint-André de Cubzac, nous serions transporté dans l'église des pères Cordeliers dudit lieu Saint-André, accompagné de messieurs de Mombalen et Lecomte, nos grands vicaires, et de plusieurs prêtres et curés de notre diocèse ; où étant arrivé, nous aurions été reçus à l'entrée de ladite église aux formes ordinaires par le père François Dasma, gardien dudit couvent, revêtu d'une chappe et à la tête de sa communauté, lequel nous auroit présenté l'eau bénite et l'encens et conduit ensuite processionnélement au pied du grand autel, où, après avoir chanté l'antienne du Saint-Patron de ladite église, nous aurions récité l'oraison qui luy est

1. Arch. de la Gironde, G. 622 : *S. André*.

Digitized by Google

propre ; après laquelle nous aurions demandé au susdit père gardien d'ouvrir le tabernacle de leur église pour faire la visite du très Saint-Sacrement, à quoy le père gardien se seroit d'abord refusé ; mieux consulté cependant,il auroit ensuite consenti à ladite visite, protestant de ses privilèges, droits et exceptions, qu'il s'est réservé par exprès ; après laquelle protestation, il nous auroit présenté la clef dudit tabernacle, que Mr de Mombalen, notre grand vicaire, auroit ouvert et d'où il auroit tiré le ciboire, que nous aurions encensé ; et, après avoir entonné le *Tantum ergo*, nous serions monté à l'autel où, après adoré le très Saint-Sacrement, nous aurions ouvert le ciboire que nous aurions examiné et trouvé en bon état ; après quoy nous aurions visité le tabernacle,que nous aurions trouvé nu en dedans et sans être doublé d'une étoffe de soye, conformément aux ordonnances de notre diocèse : à quoy nous aurions ordonné qu'il fut incessamment pourvu.

Fait à Saint-André de Cubzac, dans l'église des susdits pères Cordeliers, le même jour, heure et an que dessus, et avons signé et fait signer le présent procès-verbal par le père François Dasma, gardien dudit couvent, et Mrs Jean Lagarde, prieur curé de Preignac, Jean-François Gay, curé de Cubnezès, et contresigné de notre secrétaire.

† L.j. arch. de Bordeaux ; f. f. d'Azema, guardien, protestant de nos droits et privilèges ; Lagarde, pr. curé ; Gay, curé de Cubnezès ; Aubert, secrétaire.

XIV.

6 juillet 1754. — Consultation relative au précédent procès-verbal [1].

Le conseil soussigné, qui a pris lecture de la lettre de M. l'archevêque de Bordeaux et de l'extrait du procès-verbal de visitte de l'église des Cordeliers de Saint-André de Cubzac, est d'avis que M. l'archevêque a été en droit de faire la visitte dont il s'agit. En

1. Arch. de la Gironde, G. 622 : *S. André.*

Digitized by Google

effet, il est de principe incontestable que le droit de visitte appartient aux évêques comme premiers pasteurs et chefs des diocèses ; on ne peut leur contester la jurisdiction sur touttes les églises de leurs évêchés. *Omnes basilicae*, dit le premier concile d'Orléans, *quae per diversa loca constructae sunt vel quotidie construuntur, placuit, secundum priorum canonum regulam, ut in ejus episcopi potestate consistant, in cujus territorio positae sunt.* Leur premier soin est donc de veiller à l'administration des sacremens, à la célébration de l'office divin et à l'entretien des vases sacrés.

De ces devoirs essentiels et annexés à l'épiscopat s'establit le droit de visitte des églises, même de celles des réguliers qui sont comprises sous le nom général *Omnes basilicae.*

Les exemptions, qui ne sont que des exceptions au droit commun, ne peuvent attaquer un pouvoir aussi légitime ; et lorsque les papes les ont accordées, ils n'ont jamais prétendu qu'elles autorisassent des relligieux jusqu'à pouvoir troubler les prélats dans l'exercice de leur jurisdiction épiscopale : ce trouble deviendroit trop préjudiciable aux évêques, puisqu'il en naitroit des manques de respect envers les principaux chefs de l'église.

Les exemptions, qui en elles mêmes sont odieuses et qui ont été condamnées par le concile de Constance, ne mettent pas des réguliers en droit d'enfreindre les limittes de leurs privilèges ni d'y donner des interprétations trop étendues ; et comme ces privilèges ne consistent que dans l'observance de la discipline claustrale, on ne voit pas qu'un évêque y fasse quelque dérogation en demandant à visitter le tabernacle d'une église régulière.

Le concile de Trente, qui a apporté quelque réforme aux exemptions, n'ordonne pas seulement aux évêques de visitter les églises exemptes, il leur commande aussy de le faire tous les ans, afin de rétablir ce qu'ils croiront nécessaire, de rejetter tout ce qui est contraire au bon ordre, et ce qui pourroit produire un relachement opposé à la pureté des anciens conciles ; ces décrets se trouvent dans les session 6, chap. IV, *de refor.* session 7, chap. 8 ; session 22, chap. 8 ; session 24, chap. 9 et session 25, chap. 11.

Tous les monastères qui relèvent du S. Siège sont assujétis à la visitte des évêques. Les relligieux seront toujours mal fondés,

Digitized by Google

lorsqu'ils s'opposeront à l'ouverture des tabernacles, ou qu'ils n'en remettront les clefs que sous les protestations d'exemptions et de privilèges ; puisqu'alors les évêques seroient dans l'impossibilité de satisfaire aux décrets du concile de Trente, en ne pouvant pas décider de la réforme qu'il seroit nécessaire d'apporter dans lesdites églises. Cette impossibilité emporteroit en même temps celle de ne pouvoir accomplir ce que leur ordonne le concile de Vienne : *Archiepiscopo*, dit ce saint concile, *per quaevis loca exempta suae provinciae facienti transitum aut ad ea forsitan declinanti, ut crucem ante se libere portare faciat, benedicat populo, divina officia privatim vel publice ibidem audiat et ea etiam in pontificalibus celebret et faciat in sua presentia sine pontificalibus celebrari (quovis privilegio non obstante), sacro approbante concilio, praesentis constitutionis serie duximus credendum.*

De ces autorités il résulte que les exemptions, qui ne s'étendent que sur la discipline régulière, n'excluent point l'évêque du droit de visitter le tabernacle et de donner la bénédiction dans une église exempte ; et c'est ce qui fut jugé à la grand chambre sur les conclusions de M. Talon, advocat général, par un arrest du 15 février 1664, rapporté dans le journal des audiances. Le procès étoit entre M. l'évêque d'Amiens et les relligieux de Saint-Vallery, ordre de S. Benoist. M. l'évêque étant entré dans l'église des relligieux demanda à visitter le tabernacle, afin de donner la bénédiction, et, les relligieux ne luy en ayant remis la clef que sur les protestations de leurs exemptions et privilèges, l'affaire fut portée au Parlement, qui ordonna par ledit arrest que M. l'évêque d'Amiens seroit maintenu dans ses droits de visitte.

Pareille question a été jugée par arrest du grand conseil, du 22e septembre 1663, pour M. l'évêque de Laon, lequel arrest est cité par Brodeau, sur M. Louet, lettre V, sommaire IV ; et cette jurisprudence se lie parfaittement avec le sentiment des auteurs qui ont traitté cette matière.

Barbosa, dans son excellent traitté *de officio et potestate episcopi*, soutient que, lorsque les relligieux s'obstinent à ne pas remettre les clefs du tabernacle à l'évêque, il est en droit d'user

Digitized by Google

de l'excommunication *ipso facto.* Voicy comme il s'en explique à la page 227 :

Quotiescumque episcopis licet visitare monasterium regularium aut alia exempta, si, dum ipsi ingredi volunt monasteria ipsa ob causam praedictae visitationis, renuant regulares illos intromittere ostia claudendo, episcopis fas erit vim inferre... et posse... visitationem impedientes excommunicare, etiam non adhibitis monitionibus in ipso actu manifestae violentiae sibi illatæ pro deffensione suorum jurium. D'où il s'ensuit, selon cet auteur, que lorsque, sous le spécieux prétexte d'exemptions, les relligieux veullent s'opposer aux pouvoirs et droits épiscopaux jusqu'à cet excès d'indécence, l'évêque doit punir le perturbateur, et, en ce cas, l'excommunication est bien appliquée.

C'est aussy le sentiment de Ferret dans son traitté de l'abus, tome I, page 191, qui soutient que *le droit de visitation est général* et que *les exempts,* soit séculiers ou réguliers, *y sont* également *sujets, car, quant aux séculiers exempts, les archevêques et évêques peuvent visitter* les vases sacrés et les fonds baptismaux, comme aussi les églises paroissiales qui dépendent desdites églises exemptes.

La déclaration de 1696, en interprétation de l'article XVIII de l'édit de 1695 est conceue sous des termes trop généraux pour favoriser les relligieux dans de pareilles protestations et pour oter aux évêques le pouvoir de visiter les tabernacles des églises exemptes.

Il seroit à souhaiter pour le clergé qu'il obtint l'exécution du règlement de 1625 : cette question en deviendroit plus approfondie et les prélats ne se verroient plus exposés à des refus qui blessent si fortement leur caractère.

A l'égard du bref de 1703, on ne peut l'opposer comme un titre primordial à M. l'archevêque de Bordeaux ; car, en supposant que le titre sur lequel les relligieux se prétendent exempts fut assés authentique pour leur donner le droit de partager en cette partie avec l'ordinaire les droits épiscopaux, il faudroit encore qu'ils démontrassent que leur jurisdiction exclut entièrement celle de M. l'archevêque de Bordeaux. Il paroît même par l'énoncé de ce bref, qu'il combat le chap. 8 de la session 7 du concile de Trente, et qu'il est contraire aux décrets des anciens conciles et particu-

Digitized by Google

lièrement de celui de Milan, qui ordonne aux évêques de veiller à ce que le Saint-Sacrement soit conservé avec respect dans le tabernacle, même dans les églises des relligieux.

La jurisprudence de France, en fait d'exemptions, n'est pas la même que celle de la cour de Rome ; aussi voit-on que les deffenseurs des libertés de l'église gallicane se sont toujours efforcés de remettre le clergé régulier dans les règles qu'il doit suivre.

Touttes les fois qu'il est question des exemptions, on doit avoir recours aux titres principaux pour juger de leur validité. Elles ne peuvent être accordées qu'avec la concession des archevêques et de leurs suffragans sur la confirmation du roy et du pape.

Délibéré à Paris, ce 6 juillet 1754. Bronod.

XV.

20 mai 1767. — Réponse du gardien de St André au questionnaire envoyé par la Commission des Réguliers [1].

Monsieur, je vais répondre, avec toute l'exactitude que vous exigez de moi, aux différentes questions que vous me faites par votre lettre du 13e du courant.

Vous me demandez : 1° le montant du revenu de notre couvent... Il n'a d'autre revenu fixe que celui que donne annuellement une vigne de la contenance d'un journal et demi au plus. Le service que nous rendons aux paroisses voisines ou aux chapelles, la charité des fidèles, voilà, monsieur, notre patrimoine, nos possessions, nos revenus.

2° Le nombre des religieux de notre communauté... Elle est actuellement composée de cinq prêtres et d'un frère.

3° Si notre couvent a du logement pour un plus grand nombre de religieux... Il pourrait absolument en loger dix, si nous n'étions chargés de trois pensionnaires aliénés, dont deux sont chez nous par lettre de cachet.

1. Archives de la Gironde, G. 608.

Digitized by Google

4° Le service dont notre couvent est chargé par notre fondation... Il n'est chargé d'aucun service par le fondateur.

5° Le service que notre communauté rend à la paroisse de Saint-André, dans laquelle nous sommes... Ici, monsieur, la modestie ne me permet pas de dire tout ce que je pourrais ; mon témoignage paraitrait suspect. Je vous assurerai cependant que durant le cours de l'année, nous sommes utiles aux paroissiens et que, dans le temps paschal, nous leur sommes nécessaires; attendu que cette paroisse a un peuple considérablement nombreux, et que monsieur le curé et monsieur le vicaire ne pourraient pas seuls suffire aux confessions de pâques. Permettez moi aussi de vous observer, monsieur, que le bourg de Saint-André est sur la grande route de Bordeaux à Paris, que cette route est très fréquentée, qu'il passe ici souvent des personnes de la première considération, qui sont assurées de trouver dans notre église, les dimanches et les fêtes, une messe à quelque heure qu'on la demande : ce qui est, comme vous le comprenez, monsieur, d'une grande commodité pour le voyageur.

6° Le service que notre communauté rend aux paroisses voisines ou dans les chapelles, soit succursales, soit rurales... Nous faisons maintenant les fonctions de vicaire dans la paroisse de La Lande et dans celle de Saint-Romain ; nous desservons aussi habituellement la chapelle domestique de monsieur le chevalier de Noyret et celle de monsieur de Grissac, quand il est dans sa terre. Messieurs les curés du voisinage sont assurés de trouver chez nous tous les secours que nous pouvons leur donner ; ils en ont fait l'expérience depuis notre fondation, et ils l'éprouvent encore aujourd'hui.

Veuillez, monsieur, être persuadé que ma réponse est très conforme à la vérité. Si mes occupations m'avaient permis de faire le voyage de Bordeaux, je me serais fait un devoir d'aller répondre verbalement à vos demandes. Je quitterai pourtant tout, s'il le faut, au premier ordre que vous me donnerez d'aller vous trouver.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. J. Galy, gardien des Cordeliers.

A Saint-André de Cubzac, le 20e mai 1767.

Digitized by Google

Au dos : A monsieur monsieur l'abbé Boudin, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Bordeaux, à Bordeaux.

XVI.

4 avril 1775. — Lettre de cachet pour un pensionnaire du couvent de Saint-André [1].

De par le roy.

Chers et bien amés. Nous vous mandons et ordonnons de recevoir dans votre maison de St-André de Cubzac le nommé François-Gaëtan Bonifay, de la Martinique, et de l'y faire détenir jusqu'à nouvel ordre, à la charge par la famille de convenir avec vous de ce qui luy sera payé pour sa pension. Si n'y faites faute.

Donné à Versailles, le 4 avril 1775.

Louis.

XVII.

12 sept. 1776. — Acte capitulaire du couvent de Saint-André en vue du prochain chapitre provincial de Toulouse [2].

Nous soussignés, gardien et religieux composants la communauté des frères Mineurs Conventuels de St André de Cubzac, avons arrêté capitulairement que le religieux, qui iroit au chapitre provincial qui doit se tenir au grand couvent de Toulouse dans tout le mois d'octobre de la présente année, seroit chargé de s'opposer par toutes voyes et moyens de droit au concordat qui établit une alternative entre les religieux des deux provinces d'Aquitaine réunis pour les gardienats, chaires académiques conventuelles, vicariats ou présidences, lectorats des couvents de Toulouse et de Bordeaux, protestants d'avance contre tout ce qui pourroit être arrêté audit chapitre au préjudice de la présente délibération, même de l'avis du R. P. député, s'il étoit capable d'aller contre nos

1. Arch municip. de S. André, P. 1, cahier 11, n° 54. Original.

2. Arch. municip. de S. André, Registre des comptes (21 juillet 1762-8 janv. 1791).

Digitized by Google

volontés à cet égard ; comme aussi nous approuvons d'avance et promettons de soutenir par toutes voyes et moyens de droit tout ce qu'il aura fait conformément à la ditte délibération. Fait et arrêté devant la communauté capitulairement assemblée le 12 7bre 1776.

Fr. LABAYME. F. C. JARRY, gardien.
Fr. RAYMOND COUROUNEAU. F. A. COMBES.

XVIII.

12-19-20 avril 1791. — ACQUISITION DU COUVENT DES CORDELIERS [1].

Aujourd'hui vingt avril mil sept cent quatre vingt onze, a comparu par devant nous, maire et officiers municipaux de Saint-André de Cubzac, sieur Jean Transon, marchand de cette ville, lequel a requis l'enregistrement sur le présent registre de la quittance ci-après. A quoi inclinant, elle a été transcrite selon sa forme et teneur : « Reçu de Monsieur Jean Transon, marchand à Saint-André, pour le premier pacte des obligations dues par lui pour l'acquisition du couvent des Cordeliers de Saint-André, dont l'adjudication lui a été faite le 12 avril mil sept cent quatre vingt onze pour la somme de dix huit mille cent livres, celle de deux mille cent soixante douze livres pour les 12 % du prix de la dite acquisition, dont quittance à Bourg, le 19 avril 1791 ».

Enregistré sur le registre de la municipalité à Saint-André de Cubzac, le 20 avril 1791, par nous soussignés, et remis au sieur Transon en cet état la dite quittance.

Signé : Constantin, Gaillard, Lamolière.

---

1. N. Lafargue, *La petite Vendée du Cubzaguès*, S. André de Cubzac, 1900, p. 57.

Digitized by Google

Découverte d'une Sainte Clarisse Française

Le fait, pour être extraordinaire, n'en est pas moins réel. Il s'agit d'une abbesse franciscaine du diocèse de Beauvais, dont le Saint-Siège a reconnu et autorisé le culte ecclésiastique depuis 1854, et que les franciscains modernes ignoraient complètement. Qu'on ouvre l'*Auréole Séraphique* 1 et les ouvrages similaires jusqu'à la liste 2 des saints et bienheureux des Trois Ordres de saint François, publiée en 1909, à l'occasion du VIIe centenaire de la fondation de l'Ordre, et l'on sera forcé de reconnaître que le nom de sainte Perrine de Troyes y fait défaut. Ce sont les *Acta Ordinis Fratrum Minorum* 3 du mois de mai 1910, qui ont révélé, les premiers, à la famille franciscaine, l'existence de cette sainte inconnue. Les périodiques du Tiers-Ordre l'ont-ils même signalée à leurs lecteurs?

Quoi qu'il en soit, il n'y a que les vieilles familles monastiques pour faire si peu de cas des saints. Dans les instituts récents, au contraire, un saint ou un bienheureux est porté aux nues; c'est le premier-né, impatiemment attendu et joyeusement fêté. Mais là, où le nombre augmente, on s'y accoutume.

Cependant, parmi les personnages illustres, dans tous les genres, les saints doivent tenir le premier rang, car seuls, ils ont été les fidèles serviteurs de Dieu. On ne s'étonnera donc pas que dans « La France Franciscaine », nous leur fassions la place large. Et si quelqu'un nous demande la raison de l'étendue de nos recherches

1. Léon de Clary, *L'Auréole Séraphique, vies des saints et des bienheureux des trois Ordres de Saint François*, Paris (1882), 4 vol. in-12.

2. Heribertus Holzapfel, *Manuale Historiae Fratrum Minorum*, Fribourg, 1909, in-8, p. 638.

3. *Acta Ordinis Fratrum Minorum*, t. XXIX, Quaracchi 1910, p. 166.

Digitized by Google

à leur sujet, nous lui répondrons avec Joseph le fils de Jacob : « *Je cherche mes frères, indiquez moi où je pourrais les trouver* [1] ».

Voici ce que l'histoire nous a transmis sur la première abbesse du Moncel [2].

Perrine, issue de la famille des comtes de Troyes, prit toute jeune l'habit franciscain chez les Clarisses de Provins [3]. Elle y vivait saintement lorsque vers 1336, elle reçut l'ordre de partir avec trois de ses compagnes pour commencer la fondation d'un monastère au Moncel, près de Pont-Sainte-Maxence, diocèse de Beauvais.

Au mois d'avril 1309, le roi Philippe-le-Bel, dans une lettre [4] qui respire une très haute piété et un profond amour envers l'Ordre de saint François, avait assigné d'amples revenus pour l'entretien de soixante moniales et de quatre frères mineurs qui devaient être leurs chapelains et leurs confesseurs. Le pape Clément V, par une bulle [5] du 8 avril 1312, avait approuvé le projet royal et rendu l'abbesse et ses religieuses participantes des privilèges de l'Ordre de sainte Claire. La mort du roi, arrivée le 29 novembre 1314, laissa la fondation en suspens. Ses fils confirmèrent par des lettres les donations paternelles, mais il fallut arriver au règne de Philippe VI de Valois pour que le projet pût entrer en voie de réalisation. Ce fut un frère mineur, le confesseur de la reine Jeanne de Bourgogne, qui détermina le roi à achever les bâtiments claustraux et à appeler les moniales. Elles n'étaient pas encore installées [6], que le pape Benoit XII [7], à la demande du roi et de la reine, expédiait vingt

---

1. Invenitque cum vir errantem in agro et interrogavit quid quaereret. At ille respondit : Fratres meos quaero ; indica mihi ubi pascant greges. (Genes., XXXVII, 15-16).

2. Le Moncel (Oise), comm. de Pont-Point, cant de Pont-Sainte-Maxence, arr. de Senlis.

3. Provins (Seine-et-Marne), ch. l. d'arr.

4. *Gallia Christiana*, Paris, 1751, t. X, Instrum , col. 270.

5. Eubel, *Bullarium franciscanum*, Rome, 1898, t. v., p. 80

6. *Gallia christiana*, Paris, 1751, t. IX, c. 852.

7. Eubel, *Bull. franc.*, Rome, 1902, t. VI, p 3, 17. D'après ces bulles on serait porté à croire que l'abbesse et ses moniales habitaient déjà le Moncel.

Digitized by Google

bulles en faveur du monastère, le 27 mars 1335. Le 17 juin suivant il accordait des indulgences à ceux qui visiteraient l'église aux quatre fêtes principales de Notre-Dame.

En 1336 arrivèrent douze clarisses, quatre de Longchamp, quatre de Saint-Marcel à Paris et quatre de Provins. Sœur Perrine de Troyes, fut élue par le chapitre conventuel, première abbesse du nouveau monastère qu'elle gouverna pendant huit ans sous la juridiction du ministre des frères mineurs de la province de France. Le roi, la reine et les dames de la cour assistèrent à son intronisation.

Sous l'abbatiat de Perrine, le Moncel connut une grande prospérité. Plusieurs des dames d'honneur de la reine y vinrent demander l'habit de saint François et apportèrent de grosses dots en entrant. L'église, ornée de peintures et de joyaux dus à la munificence du roi, fut consacrée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, le 27 mars 1337, par le cardinal Gui de Boulogne [1], dont la sœur, Marguerite, était moniale au Moncel.

En 1344, Perrine donna sa démission d'abbesse et fut remplacée par Jeanne de Meaux. Quelle fut la cause de son abdication ? Etait-ce pour se préparer plus tranquillement à la mort, ainsi que l'indique le Bréviaire de Beauvais ? Peut-être. Mais l'étude du bullaire franciscain nous fait entrevoir d'autres raisons. Nous savons que Perrine était une sainte dans toute la force du terme. Comme telle, elle devait avoir à cœur l'observance des règles monastiques et le désintéressement des choses de ce monde. Or, l'année même où elle cédait la chaire abbatiale, nous voyons le Saint-Siège accorder des privilèges qui devaient répugner à la pieuse franciscaine.

Le 5 janvier 1344, Clément VI [2] permet à Marie de Flandre d'entrer dans l'intérieur du monastère, accompagnée de six autres

---

1. Chevalier, *Répertoire*... *Bio-Bibl.*, I, c. 2004. Si les dates données ici sont exactes, Gui de Boulogne ne fut évêque qu'en 1240 et ne put donc consacrer l'église en 1337. Cf Eubel, *Hierarchia*, I, 330.

2 *Bull. francisc.*, VI, 142.

Digitized by Google

dames, pour satisfaire sa dévotion et visiter Marguerite de Flandre qui y était religieuse.— Le 3 mai 1345, le pontife accorde à l'abbesse et aux moniales d'introduire dans la clôture deux ou plusieurs servantes pour les servir en cas de nécessité... ; de pouvoir demander et exiger ce qui est dû à chacune d'elles par droit de succession ou de patrimoine, ou de donation, comme si elles demeuraient dans le monde... ; à celles qui sont brisées par la vieillesse, d'être exemptées de la récitation de l'office... ; au frère mineur qui serait le confesseur de la reine de France, de pouvoir être de droit le premier visiteur, correcteur et réformateur du monastère. — Le même jour, le pape concède au frère mineur Robert Boyssel, confesseur de la reine, de porter des chaussures, de monter à cheval, de faire recevoir par une tierce personne l'argent à lui donné, et d'en disposer à son gré. En même temps, il lui donne l'autorisation de dispenser la reine de l'abstinence de viande à certains jours [1].

N'est-il pas permis de voir, dans l'abdication de la sainte abbesse, le refus de participer à des actes qui devaient amener, dans un temps plus ou moins éloigné, le relâchement de la discipline claustrale ?

Elle vécut encore onze ans dans sa retraite. Elle vit mourir en 1348, la fondatrice, la reine Jeanne de Bourgogne, qui choisit sa sépulture dans l'église abbatiale. Elle-même mourut le 1er mai 1355.

Un certain culte semble lui avoir été rendu dans son monastère. L'historien François de Gonzague le constate vers 1587 : « Abbatissa soror Petronilla de Troya, quae ob eam quam ibi duxit sanctissimam vitam, laudabili admodum memoria ab omnibus hujus monasterii sororibus maxime colitur [2] ». Luc Wadding [3] et Arthur du Moustier [4] n'ont fait que copier François de Gonzague. Quant à l'abbé

1. *Bullar. francisc.*, VI, 159-160.
2. *De origine seraphicae religionis*, Venise, 1603, p 661.
3. *Annales Minorum*, Rome, 1733, t. VI, p. 201.
4. *Martyrologium franciscanum*, Paris, 1653, p. 469.

Digitized by Google

Sabatier [1], ses amplifications paraissent être purement oratoires.

Un point est hors de doute, c'est que, sur l'exposé de la curie épiscopale de Beauvais, Pie IX a confirmé le culte immémorial rendu à sainte Perrine et a approuvé sa fête sous le rite simple consistant en une mémoire et une neuvième leçon pour le 2 mai. Léon XIII et Pie X ont à leur tour sanctionné le décret du 11 mai 1854 en même temps que le Propre diocésain.

D'autres saints personnages sont peut-être dans le cas de l'abbesse du Moncel. « La France Franciscaine » aidera à les découvrir. Ce seul but suffirait à justifier sa fondation.

ANTOINE DE SÉRENT.

---

1. *Vie des saints du diocèse de Beauvais*, Beauvais, 1866, p. 172.

Digitized by Google

Le Tiers-Ordre à Reims en 1330, et les Frères de la Charité de Notre-Dame

Le R. P. Jérôme Goyens, des Frères Mineurs de Bruxelles, a publié dans l'*Archivum franciscanum* [1] deux séries de documents concernant l'histoire du Tiers-Ordre Régulier en Belgique. La première série comprend trois pièces dont deux qui furent présentées à l'officialité de Reims le 12 octobre 1330 par « frère Jean de *Vesperco*, clerc du diocèse de Reims, ministre des frères et des sœurs de la pénitence dans la ville et le diocèse de Reims, » afin de servir d'instrument public pour les besoins dudit ministre et de tous les autres frères et sœurs du même Ordre. Ces deux pièces étaient 1° la confirmation de la règle du Tiers-Ordre par Nicolas IV, 19 août 1289 ; 2° une bulle de Jean XXII du 23 février 1319 dans laquelle il déclarait que la condamnation des béguines hérétiques par Clément V ne concernait nullement le Tiers-Ordre de S. François, pas plus que les Frères Mineurs.

Cinq jours après, dans la salle capitulaire de l'église des Frères Mineurs de Reims, fr. Jean de *Vesperco* faisait lire et publier les deux bulles par un notaire, Herbert de *Vesperco*, en présence des frères Pierre de Gondelancte, gardien, Hugues de Ruigny, Nicolas de Marguial, Jacques de Tanay, du couvent des Frères Mineurs de Reims, des frères Hubert de *Tornella* prêtre, Nicola de *Taverna*, clercs du Tiers-Ordre, et de plusieurs autres témoins tant religieux que séculiers.

Deux ans plus tard, le 1er avril 1332, à la demande du même ministre (Jean de *Vesperco*), deux notaires, Herbert de *Vesperco* et

1. *Documenta quaedam ad historiam Tertii Ordinis Regularis in Belgio spectantia*, dans l'*Archivum francisç. histor.*, Quaracchi 1911, t. IV, p. 537-540.

Digitized by Google

Hugues de *Roomgnis*, faisaient un second instrument public, en présence de témoins, à la cour archiépiscopale de Reims, pour le besoin dudit ministre et de tous les frères et sœurs de son Ordre. Cet *instrumentum* n'était autre que le visa et la publication d'un mandement du roi Charles IV donné à Haulmes [1] au mois de juin 1322, par lequel il prenait sous sa protection, à l'exemple de ses ancêtres, les frères du Tiers-Ordre de S. François de la Charité de Notre-Dame, avec leurs personnes, leurs biens et leurs monastères.

Nous voilà donc en présence d'une organisation du Tiers-Ordre de S. François dans le diocèse de Reims. Il y a un ministre, c'est-à-dire un supérieur qui a sous sa dépendance des frères et des sœurs qu'il cherche à défendre contre la malveillance de leurs ennemis, en invoquant les décisions pontificale et royale. Fr. Jean de *Vesperco* est-il un religieux ? Ce n'est pas probable, puisqu'il s'intitule *Remensis dyocesis clericus*, clerc du diocèse de Reims. Un régulier, exempt de l'ordinaire, ne se serait pas exprimé ainsi. Le fait que la publication des lettres apostoliques a lieu dans la salle capitulaire des Cordeliers de Reims, en présence de religieux du couvent et de deux tierçaires, montre bien qu'il y a des attaches entre les uns et les autres. Ces liens sont indiqués par la bulle de Nicolas IV, *Supra montem*, qui est la charte fondamentale du Tiers-Ordre. Néanmoins la lettre apostolique ne prévoit qu'une fraternité ou congrégation individuelle, et ici nous avons une sorte de fédération, puisque Jean de *Vesperco* est ministre des frères et des sœurs de la pénitence dans la ville et le diocèse de Reims. Notre document ne nomme après le ministre que deux membres du Tiers-Ordre : fr. Hubert de *Tornella*, prêtre, et fr. Nicolas de *Taverna*, clerc. Il doit sûrement y avoir des laïques, puisqu'il est question de *fratrum et sororum*, de frères et de sœurs. Nous n'en savons pas davantage.

Pourtant le mandement de Charles IV, publié à la requête du ministre Jean de *Vesperco*, fait allusion à des religieux du Tiers-

1. Seine-et-Oise, cant. de Marines.

Digitized by Google

Ordre de S. François, de la Charité de Notre-Dame, *religiosos viros, dilectos nostros de caritate beatae Mariae, tercii ordinis Sancti Francisci.* Que faut-il entendre par cette dénomination ?

Sans prétendre dirimer la question, nous nous permettrons de citer ici un extrait du P. Pierre Hélyot, du Tiers-Ordre Régulier de S. François, l'auteur célèbre de l'histoire des Ordres religieux et militaires [1]. Peut-être mettra-t-il sur la bonne piste.

« L'Ordre des religieux hospitaliers de la Charité de Notre Dame fut fondé vers la fin du treizième siècle. Gui, seigneur de Joinville et du bourg de Dougens, pour lors dit Dongiers et en latin *de Domno Georgio,* touché de compassion pour les pauvres, aïant fait bâtir sur ses terres dans un lieu appelé Boucheraumont, au diocèse de Chalons, un hôpital pour y recevoir les malades et les pauvres passans, en donna le soin à quelques personnes séculières, qui dès lors formèrent entre eux une communauté,et prirent la Sainte Vierge pour leur patronne et protectrice ; et comme la charité étoit le principal motif qui les unissoit ensemble pour la pouvoir exercer à l'égard des malades et des passans, cet hôpital de Boucheraumont fut nommé la Charité de Notre Dame. Peu de tems après ils firent un nouvel établissement à Paris, qui leur fut encore procuré par leur fondateur le seigneur de Joinville. Ce fut dans la ruë appelée pour lors des Jardins, et presentement des Billettes, au lieu même où demeuroit un juif,qui l'an 1290, fit beaucoup d'outrages à la sainte Hostie... Reinier Flamingh voulant convertir la maison de ce juif en une chapelle, eut recours au pape Boniface VIII...; ce fondateur donna peu de temps après cette chapelle aux Frères de la Charité de Notre Dame à la prière de Gui de Joinville... Boniface VIII confirma cet Ordre l'an 1300. Il est parlé de cette confirmation dans une bulle de Clément VI, du 17 juillet 1346, par laquelle il paroît que le pape Boniface mit sous la protection du Saint-Siège l'hôpital de la Charité de Notre Dame

1. *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, Paris 1715, t. III, p. 389-395.

Digitized by Google

sous Rognon avec ceux qui en dependoient, et les exemtoit de la juridiction des evêques, ordonnant qu'il y auroit dans cet hôpital de la Charité un prêtre pour maître et recteur qui auroit tout pouvoir et jurisdiction spirituelle sur ceux qui y demeureroient : que cet hôpital et ceux qui en dependoient pourroient avoir des cimetieres, pour eux, leurs serviteurs et les pauvres passans ; que Gui de Joinville qui en étoit fondateur et ses héritiers, pourroient aussi y avoir leurs sepultures ; et que pour reconnaissance de ce que cet hôpital étoit soumis au S. Siège, il seroit obligé de païer tous les ans à la Chambre Apostolique deux livres de cire.

« Chopin dit que cet Ordre fut institué par le même Boniface VIII sous la règle du Tiers-Ordre de S. François, et que Clement VI leur donna celle de S. Augustin ; mais il paroît par la même bulle que ce fut Gui de Joinville qui donna la direction de ces hôpitaux a des séculiers du Tiers-Ordre de S. François, qui à sa prière firent les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, de leur propre autorité, et sans avoir permission du saint Siège. C'est ce qu'ils exposerent au pape Clement VI lorsqu'il donna la regle de S. Augustin, *et quod deinceps praedictus miles dictum hospitale cum omnibus membris et pertinentiis suis eidem magistro et fratribus viventibus sub regula tertii ordinis B. Francisci tradidit ad regendum, ac etiam donavit, qui fratres regentes praedictum hospitale et ejus membra tunc ordinarunt inter se ad requisitionem fundatoris, quinquaginta annis jam elapsis, quod ipsi et eorum successores in praedicto hospitali dicto Charitas, et membris universis ejusdem existentes, votum castitatis, paupertatis et obedientiae facerent et scapularia portarent... et sic talem vivendi modum tenuerunt autoritate propria, et absque Sedis Apostolicae licentia.* Ils élurent aussi un general et un visiteur, ils garderent les mêmes observances que les religieux non mendians, et tinrent des chapitres generaux où ils appelloient pour y presider des religieux des Ordres de S. Dominique et de S. François. L'on conserve dans les archives du couvent des Billettes un acte en parchemin du 9 septembre 1300 contenant des reglemens ou constitutions, tant pour les religieux que pour le gouvernement de l'hôpital de Boucheraumont, et il paraît par cet acte scelé du sceau du seigneur de Joinville

Digitized by Google

que ce fut lui qui fit ces reglemens du consentement de ces religieux assemblés en leur chapitre general tenu à Boucheraumont, et que ces mêmes religieux établirent cet hôpital pour chef de leur Ordre.

« Le roi Philippe IV, dit le Bel, leur donna l'an 1299 une maison joignant leur eglise, comme il paroît par les lettres patentes de ce prince données à Poissi et depuis confirmées à Longchamp et à Vaucouleur. Et soit que leur hôpital de la Charité de Notre Dame, qui a été ensuite appellé S. Louis de Boucheraumont, fût aussi appellé l'hôpital de Dongiez, ce prince dans ses lettres les nomme les Freres de l'hôpital de Dongiez de l'Ordre de la Charité de Notre Dame...

« Le sujet qui porta ces religieux à avoir recours au pape pour ce changement [d'Ordre], ce fut à cause que le pape Jean XXII [1] aïant condamné les Beghards comme heretiques, qui la plupart se disoient du Tiers-Ordre de S. François, plusieurs personnes confondoient injustement tous les Tierciaires Reguliers (quoiqu'orthodoxes) avec ces heretiques. C'est pourquoi comme les religieux hospitaliers de la Charité de Notre Dame étoient aussi confondus avec les Beghards par des personnes mal intentionnées qui leur reprochoient qu'il ne leur étoit pas permis d'observer la regle du Tiers-Ordre de S. François, puisqu'ils ne l'avoient embrassée que de leur propre autorité depuis environ cinquante ans, sans en avoir eu permission du saint Siège..., ils prierent [Clément VI] de pourvoir à leur état, lui protestant que quand ils avoient embrassé la troisième regle de S. François, ils n'avoient pas pretendu introduire une nouvelle secte, ni presumer que ce fût une nouveauté mais que ce n'étoit qu'afin qu'ils puissent servir Dieu d'une

---

1. Le P. Hélyot doit faire erreur, car c'est Clément V qui abolit les Béguines au concile de Vienne. Jean XXII, au contraire, dans une bulle du 23 février 1319, adressée à tous les évêques, déclare que cette condamnation n'atteint pas les tierçaires de S. Francois. (Eubel, *Bullar. francisc.*, V, 163). Nous avons vu plus haut le ministre du Tiers-Ordre de Reims, Jean de *Vesperco*, faire publier cette bulle en sa faveur.

Digitized by Google

maniere plus convenable et stable, et s'acquitter aussi avec plus d'exactitude de leurs obligations, et servir les pauvres avec plus de diligence... Clement VI les aïant écoutés favorablement, les adressa à l'evêque de Châlons afin qu'il leur donnât la regle de S. Augustin... Jean de Mandevilain pour lors evêque de Châlons donna le 13 avril 1347 la regle de S. Augustin avec un habit noir consistant en une robe, un scapulaire et une chape, à Guillaume l'Oison superieur ou maître, Mathieu Menardi, Vincent de Sequeville, et Pierre Dansenet, religieux de l'hôpital de la Charité de Notre Dame, sur la riviere de Roignon, et leur donna commission pour donner la même regle et le même habillement aux autres religieux de l'Ordre quand ils en seroient requis. »

La bulle de Clément VI fait mention de trois établissements : celui de la Charité de Notre Dame *super fluvium de Roignon*, celui de la rue des Jardins [à Paris] et celui de Saint-Louis de Senlis, en laissant entendre qu'il y en avait encore d'autres [1]. Pierre de Lévis évêque de Bayeux les reçut dans un faubourg de sa ville épiscopale en 1328 [2].

Il est donc bien sûr qu'en 1322, de même qu'en 1330 et 1332 il existait des tierçaires de S. François de la Charité de Notre-Dame. Quels rapports avaient avec eux les frères et les sœurs de Reims ? Nous l'ignorons, mais pour que le ministre rémois fit authentiquer pour son usage des lettres royales concernant directement les hospitaliers de la Charité, il devait avoir des raisons.

Le bullaire franciscain ne renferme pas la lettre de Clément VI du 17 juillet 1346 ordonnant le transfert des Frères de la Charité à l'Ordre de S. Augustin. Par contre, il nous donne une autre bulle [3] du même pape, du 29 janvier 1345, au sujet d'un prêtre du Tiers-

---

1 Hélyot, *Op. cit.*, p. 396.

2. *Gallia christiana*, Paris 1759, t. XI, p. 372. « Fratres ordinis Caritatis beatae Mariae seu Tertii ordinis S. Francisci in suburbio Bajocensi admisit anno 1328, quibus successere anno 1633 moniales Ursulinae. »

3. Eubel, *Bullarium franciscanum*, Rome 1902, t. VI, p. 173.

Digitized by Google

Ordre, du nom de Jean de *Cadibilis*. Ce fr. Jean expose au pape que lorsqu'il était archevêque de Rouen (1330-1339), il a reçu de lui tous les ordres, sur la présentation de son ministre. Actuellement, il est sans ressources, car ni l'Ordre, ni le ministre n'ont ni titre, ni couvent, *cum minister et ordo praefati nec titulum nec conventum aliquem habeant*. Et si les frères de l'Ordre n'ont rien de leur particulier, ajoute-t-il, ils sont réduits à mendier pour subvenir à leurs besoins. Dans ces conditions, il supplie le pape de lui permettre de passer à l'Ordre de S. Augustin, ce que le Pontife lui accorde, car dit Clément VI, *ne cogatur sic in cleri opprobrium mendicare*. — Il faut conclure de cette bulle que dans la première moitié du XIVe siècle, les ministres du Tiers-Ordre séculier avaient le pouvoir de présenter leurs frères aux ordres sacrés, mais qu'ils ne se chargeaient nullement de les faire vivre.

Nous sommes loin de tout savoir sur l'histoire du Tiers-Ordre en France !

René Giard.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE & BIBLIOGRAPHIQUE

Jean de Tongres

Comme son nom l'indique, Jean de Tongres doit être natif de cette ville, dans la Belgique actuelle. Il naquit dans la seconde moitié du XIIIe siècle et entra chez les chanoines de l'ordre de Prémontré. En 1301 il fut élu abbé du monastère de Vicogne[1] au diocèse d'Arras. Deux ans après il donnait sa démission pour passer dans l'ordre des Frères Mineurs. Tout porte à croire que sa résolution ne fut pas due à des motifs pénibles, puisqu'il continua d'entretenir des relations avec le monastère et les chanoines dont il eut la direction. Il leur avait emprunté des livres pour ses études et d'autres effets pour son usage. C'est ce que marque une lettre du prieur et du couvent de Vicogne datée du 28 mars 1312 (n. s.) où il est dit que ces livres et ces effets retourneront au monastère de Vicogne, après la mort de l'ancien abbé. On voit par cette lettre que Jean de Tongres vivait encore au début de 1312, mais on ignore la date de son trépas. Le *Gallia* [2] nous apprend seulement, mais sans indiquer ses sources, qu'après sa mort les objets qu'il avait empruntés à Vicogne furent restitués avec une exactitude religieuse, et que son corps même, probable-

---

[1] Vicogne, commune de Raismes, arrond. de Valenciennes (Nord).

[2] « Universis præsentes litteras inspecturis Prior et conventus Ecclesiæ Viconiensis salutem. Uniuersitati vestræ tenore præsentium volumus esse notum quod Johanni de Tongria doctori in theologia ordinis Fr. Minorum, quondam abbati monasterii nostri Viconiensis prædicti, deliberavimus, et tradidimus, deliberari et tradi fecimus libros seu volumina et res ad suum studium pertinentes, vel quod ad suum usum habeat in eisdem prædictis duntaxat rebus et libris ad nostrum monasterium Viconiense post ejus obitum reversuris. Actum anno Domini MCCCXI, pridie calendas Martii. » — *Gallia christiana*, Paris 1725, t. III, col. 464.

Digitized by Google

ment en vertu de ses dernières volontés, y fut enterré dans le cloître, devant la sortie du chapitre, *ante exitum capituli.*

Jean de Tongres était docteur en théologie, et en cette qualité il avait professé à Paris avec un grand succès. C'est avant d'être franciscain qu'il avait conquis son grade, et c'est sans doute pendant son enseignement à Paris, étant prémontré, qu'il noua des relations avec les fils de S. François. Il faut savoir, en effet, que le collège de Prémontré et celui des Cordeliers étaient voisins, n'ayant que la rue pour les séparer. Ceci nous explique pourquoi, aussitôt son passage chez les Frères Mineurs, il fut envoyé comme maître en second dans leur couvent-collège de Paris. C'est du moins ce que nous pouvons inférer d'un acte du 25 juin 1303 où en tête du personnel de la maison figurent « religiosi fratres Alanus et Johannes de Tongria, ordinis fratrum Minorum, magistri in theologia, de conventu ejusdem ordinis Parisius [1]. » Dans le corps de l'acte le socius de fr. Alain est cité, il n'est pas fait mention de celui de fr. Jean; peut-être n'en avait-il pas encore. Du moins, nous savons que fr. Jean adhéra à l'appel au concile contre Boniface VIII, en faveur du roi Philippe le Bel.

Guillaume Ier, le Bon, comte de Hainaut, faisait grand cas de ses écrits. C'étaient six livres de commentaires sur les trois premiers livres des Sentences de Pierre Lombard, et un livre de Questions quodlibétiques et de Questions ordinaires [2]. « Nous n'avons point trouvé de manuscrits de ces traités, dit M. Félix Lajard [3]; nous ne saurions, par conséquent, porter un jugement sur l'auteur ». Il est à noter que Wadding ni Sbaraglia n'ont eu connaissance de cet abbé de l'ordre de Prémontré qui passa chez les Frères Mineurs de la province de France et professa plusieurs années au couvent de Paris.

J. D.

---

[1] Picot, *Documents relatifs aux Etats généraux et assemblées réunis sous Philippe-le-Bel*, Paris 1901, p. 380.

[2] Lepaige, *Bibliotheca Præmonstratensis*, Paris 1633, p. 306.

[3] *Histoire littéraire de la France*, Paris 1877, t. XXVII, p. 160.

Digitized by Google

Gilles Cailleau

S'il fallait s'en tenir à la notice de Luc Wadding [1], nous saurions que Gilles Cailleau vivait en 1543, qu'il a écrit (en quelle langue ? à nous de le chercher) un catalogue des veuves de l'ancien et du nouveau Testament et qu'il a traduit du latin en français certaines épîtres de S. Basile et de S. Jérôme. Nous avons heureusement quelques autres indications nous permettant d'en savoir un peu plus long sur la vie et les œuvres de ce franciscain.

Il appartenait à la province d'Aquitaine-Nouvelle [2] dont il fut élu ministre provincial avant 1551. Le 15 mai de cette année il présidait au couvent de Lesparre le chapitre qui lui donna pour successeur le P. Bernard *Viridaris*. Lui-même fut élu custode du Bordelais. Il assista Marguerite de Navarre tombée malade au château d'Odos, près de Tarbes, qui « reçut l'Extrême-Onction du cordelier Gilles Cailleau et mourut en embrassant un crucifix [3] ».

Il dut mourir entre 1572 et 1574, et comme il avait 70 ans passés, sa naissance remonte au début du seizième siècle. Le cordelier G. *Vigerius* nous donnera à la suite de son dernier ouvrage des détails circonstanciés sur sa vie. Mais auparavant, il nous faut citer ses œuvres plus anciennes :

Deux epistres, l'une de S. Hierosme à S. Ambroise, de la lecture de la Bible, l'autre de S. Basile, de la lecture des livres des gentils. — Paris, Vincent Vertenas, 1538, in-16.

---

1. *Scriptores Ordinis Minorum*, Rome 1806, p. 4 — J. H. Sbaralea, *Supplem. ad Scriptores O. M.*, Rome 1806, p. 4, renvoie à différents écrivains, sans rien citer de nouveau.

2. Othon de Pavie, *L'Aquitaine Séraphique*, Vanves 1905, t. III, p. 446, 447, 449. — Au chapitre de Castelnaudary en 1564, Gilles Cailleau ne figure plus dans la liste des Supérieurs. *Ibid*, p. 451.

3. Cénac-Moncaut, *Histoire des peuples et des états pyrénéens*, Paris, 1873, t. IV, ch. II. Cité par Othon de Pavie, *ut supra*, p. 69.

Digitized by Google

Deux epistres de S. Hierosme et de S. Basile... Lyon, Jean de Tournes, 1543, in-16.

Le souverain directeur des monarques, rois, princes, communautés, voire et privées familles, décrit au Pseaume 127, commençant : Si le Seigneur n'édifie la maison, ceux qui l'édifient travaillent en vain. — Angoulesme, par Jean Mimeres, 1565, in-4°. Dédié à Charles IX.

Cités par Duverdier. Brunet, *Manuel du libraire*, I, col. 1464, qui reproduit Duverdier, ajoute que selon la Croix du Maine, Gilles Cailleau a fait un *Recueil de toutes les veufves femmes tant du Vieil que du Nouveau Testament, lesquelles ont vécu sous la règle de S. Paul.*

Paraphrase sur les heures de nostre Dame, selon l'usaige de Rome : traduictes de latin en françoys, par frère Gilles Cailleau. Avec aultres choses concernans la forme de vivre des chrestiens, en tous estatz. MDXLIII. — On les vend à Poictiers, à l'enseigne du Pélican. In-8°. [à la fin]. Imprimées à Poictiers, par Jehan et Enguilbert de Marnef freres. L'an de grace MDXLIII. — Gravure dans le texte. — Dédié à la « Comtesse de La Roche Foucault et de Sancerre, Anne de Poulignac » fondatrice du couvent des Franciscains de Verteiulh (sic) d'où fr. Gilles Cailleau écrit son épître dédicatoire. — [Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, Réserve BB, 8°, 1493.

Le *Manuel* de Brunet, I, 1464, cite une édition faite à Poitiers en 1547.

Paraphrase sur cinquante troys Psalmes de David, nouvellement traduictz de latin en françoys par frere Gilles Cailleau [1]. *Avec ung almanach spirituel, pour l'an eternel de salut*, 1546. On les vend à Rouen, au portail des libraires, en la boutique de Jehan Petit, in-18. — [Paris, bibl. Sainte-Geneviève, B. 8°, 1213, 12 Réserve.

Les Recognitions de S. Clemens, à S. Jacques, frere de nostre Seigneur. Contenant l'histoire des peregrinations de S. Pierre, ses disputes contre Simon le Magicien, premier heretique : Ensemble les

---

1. A ce volume est joint un opuscule de 16 f. in-18. *Bergerie du bon pasteur et du mauvais, prins du dixiesme chapitre de Sainct Jehan*, s. l. n. d. — Appartient-il aussi à Gilles Cailleau ?

Digitized by Google

disputes de trois freres chrestiens et philosophes contre leur pere, pleines d'infinies doctrines, tant des moyens pour de l'atheisme parvenir à la cognoissance de Dieu et de l'immortalité de l'ame, que de la Providence divine : et plusieurs autres poincts fort utiles en ce temps. Mises en françois par Frere Gilles Cailleau, de l'ordre S. François. A Paris, chez Jean Poupy, 1574, in-8. — [Bibl. Nat. C. 4569. Dédié à Foederic de Foix, captal de Buch. La dédicace est datée « Du couvent des freres Mineurs de la ville de Lisbourne, dès l'an 1572 ».

Advertissement de Frere G. Vigerius, mineur, aux lecteurs :

« Une gloire immortelle... [appartient] à ceux qui ont maintenu la vraye foy catholique par le trenchant cousteau de la vive parolle de Dieu. Or, en ce nombre y doit estre mis à juste tiltre, le reverend pere frere Gilles Cailleau mineur, jadis provincial de la province d'Acquitaine, lequel en son temps a presché ès pays de Béart, de Languedoc, Thoulouse, Bordeaux et autres lieux, devant les guerres civiles : et le malheur estant venu en la France qu'on permit les ministres de la religion pretendue, prescher par les villes, lors ledit reverend pere s'opposa mur et deffence pour l'Eglise Catholique, et à son desir symbolisa le commandement du reverend pere general de tout l'ordre, qui luy commanda se tenir à Libourne, port de mer et ville prochaine de Bordeaux. La grace de nostre seigneur a fait par le ministere du reverend pere, que la ditte ville s'est maintenue en l'obeissance de l'Eglise et du Roy, tellement que les portes de leur ville mettent en leur divise : *Et Galli et christiani inconcussi, et Christo et Regi militamus.* Et non seulement a employé sa vive voix, mais aussi ses escrits : comme le livre du Souverain gouverneur, dedié à la majesté du Roy : Le pavois contre les assaults des tribulations et de la mort, auquel sont contenues doctrines tres salutaires du sainct Sacrement de l'Eucharistie et preparation à la mort : en son aage de plus de septante ans a traduit les dix livres des recognitions de S. Clemens à S. Jacques, frere de Nostre Seigneur, l'ayant dedié à tres illustre chevalier Foederic de Foix, seigneur de Candalle, qui bien tost apres ladicte traduction, deceda de ceste vie en l'autre Qui fut l'occasion que ledit reverend pere voyant sa lumiere esteinte, ne

Digitized by Google

se soucia plus mettre son livre en evidence. Lequel non long temps apres le deces dudict seigneur de Candalle rendit le devoir à la mort, et par le vouloir de Dieu partit de ce monde... ».

Le catalogue de la Bibliothèque de M. de Lescalopier, n° 230, t. I, p. 43 (actuellement déposée à la Bibliothèque munic. d'Amiens) ajoute cette note: « Ouvrage remarquable qui reproduit avec beaucoup de fidélité et de vivacité tout le mouvement doctrinal des deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Il est attribué au pape S. Clément, qui est supposé raconter, pour l'instruction des païens et l'édification des fidèles, l'histoire de sa conversion au christianisme et les commencements de son apostolat. C'est le motif qui a fait donner à ce livre le nom de *Clémentines*. Cf. sur cet ouvrage de remarquables articles de M. Rigault (*Journal des Débats*, août et sept. 1858) reproduits dans ses *Œuvres*. M. l'abbé Freppel, professeur à la Faculté de théologie de Paris, a consacré deux leçons aux *Clémentines* dans son cours d'éloquence sacrée. (Voir le 1er vol. de ce cours : Les Pères apostoliques, 1859) ».

On remarquera que *Le pavois contre les assaults des tribulations* n'a pas été mentionné par les bibliophiles. Sa découverte dans des bibliothèques mériterait d'être signalée, de même que celle des autres ouvrages de Gilles Cailleau dont on ne peut indiquer actuellement un exemplaire existant.

J. D.

Benoît Du Buisson

Encore un écrivain que Wadding et Sbaraglia n'ont pas connu. Ce que nous en savons est extrait de l'opuscule ci-après. Étant du couvent de Troyes, il appartenait donc à la province de France, mais son titre de docteur en théologie ne nous apprend pas s'il était gradué de Paris ou d'une autre université.

Discours du jubilé, tiré du thresor spirituel de l'Eglise. Ensemble de la grande joye spirituelle qu'en doivent recevoir les bons chrestiens fideles et catholiques. Par F. Benoist du Buisson, Docteur en theologie, de l'ordre S. François, et predicateur ordinaire en l'Eglise

Digitized by Google

tres dévote de la Magdaleine de Troyes. A Troyes, par Jean Moreau, 1590. — In-8° de 11 f. n. ch. [Bibl. Nat. 8° La 25, 24 (57).

Dédié à « Messieurs les marguilliers et tous autres paroissiens de l'Eglise tres devote de la Magdaleine, en ceste ville de Troyes... ». « Escript de vostre (sic) maison de S. François de Troyes, ce 21 mars 1590. Vostre humble predicateur et affectionné serviteur à jamais, F. Benoist du Buisson ».

J. D.

Jacques Du Bosc

La notice que nous consacrons à cet ecrivain est extraite de ses ouvrages et de quelques lignes du dictionnaire de Moréri [1] : « Jacques du Bosc, cordelier, natif de Normandie, comme le dit l'abbé de Marolles dans le *dénombrement de ceux qu'il a connus* ou qui lui ont fait présent de leurs ouvrages. Ce cordelier quitta son couvent vers l'an 1630, étant déjà prêtre et bachelier de Sorbonne; il rentra dans son ordre vers l'an 1640 ». Un détail qui tendrait à confirmer son origine normande, c'est qu'il publia en 1639 une édition de son « Honneste femme », à Rouen, chez la veuve Du Bosc qui pourrait être de sa famille. Etant normand, il devait être assez naturel qu'il entrât dans une des deux provinces de cordeliers qui avaient des couvents dans son pays. De fait, dans l'*Approbation* des sermons du P. d'Avendagno qu'il publia en 1629, il est appelé le « R. P. De Bosc, cordelier de la province de France ». Nous sommes donc fixés sur la province franciscaine à laquelle il appartenait. Un exemplaire de *Jésus-Christ mort pour tous*, conservé dans une collection particulière porte sur la page titrale le nom de « Bernard Chancerel »; au-dessus et d'une autre écriture : « de la Bib. des pp. Cord. de Caen »; au feuillet précédent : « Ex dono authoris ». Ce nouveau détail n'infirme pas son

1. *Dictionnaire historique*, Paris 1759, t. II, au mot « Bosc ».

Digitized by Google

origine normande. — Le nom de « De Bosc » qui figure dans le volume des Sermons d'Avendagno, alors que tous les autres portent « Du Bosc », pourrait faire croire à l'existence de deux personnages, mais Wadding et Moréri attribuent à notre Jacques Du Bosc, aussi bien cet ouvrage que tous les autres qui sont indubitablement de lui.

Quitta-t-il momentanément son Ordre ? Il est sûr qu'une traduction des sermons du P. Jérôme de Narni, publiée en 1636, porte « par M. Du Bosc, bachelier en théologie ». Ici, aucun indice, aucun titre, aucune approbation ne donne à penser que le traducteur est un religieux.

Entre 1657 et 1662, il s'intitule « Père de province en la province de Saint-Bonaventure ». Les anciens ministres provinciaux étaient de droit pères de province, et il semble bien que les commissaires généraux sur telle ou telle province portaient le même titre. A quelle occasion le P. Du Bosc eut-il cette appellation honorifique ? Nous ne le savons pas. Avant et depuis cette date, nous le voyons résider au grand couvent interprovincial de Paris, et rien ne nous indique ses rapports avec la province bourguignonne de Saint-Bonaventure.

Un autre titre qui revient depuis au moins 1644 sur les ouvrages du P. Du Bosc, c'est celui de « conseiller et prédicateur ordinaire du Roy ». Nous ne sommes pas mieux renseignés sur l'origine de cette seconde distinction. Nous pouvons au moins en conclure que notre personnage n'était pas seulement écrivain, mais aussi prédicateur. Nous pourrions ajouter qu'il était même courtisan. La dédicace de ses ouvrages au roi, la comparaison qu'il fait de Louis XIV avec Jules César, sa « Consolation au cardinal Mazarin sur la mort de sa mère » ont quelque chose de choquant pour nous, mais qui était fort naturel au XVIIe siècle.

Le général de l'Ordre, Michel-Ange de Sambuca, de passage à Paris, lui adresse une lettre élogieuse, le 15 février 1662 : « ...Attendu que depuis plus de trente ans, vous avez donné au public plusieurs livres pour la défense de la vérité et de l'autorité de l'Eglise ; et cela avec une si grande approbation de nostre S. Pere Alexandre Septième, qu'il a bien voulu par plusieurs lettres qu'il

Digitized by Google

vous a écrites, et que nous avons leües avec un plaisir très sensible, vous traiter comme un homme de probité et de vertu, jusques à vous nommer *bien merité de l'Église*, et vous asseurer de sa protection apostolique. Nous, touchez par ces motifs, et ayant égard à un témoignage de si grand poids, et vous regardant comme un des principaux ornemens de nostre Religion Seraphique, vous comblons de toutes les marques et titres d'honneur qui dépendent de nostre charge, vous declarons *Ecrivain Ecclesiastique* JUBILÉ *et Pere bien merité de tout l'Ordre* ; et ordonnons que vous soyez reconnu et honoré comme tel... nostre but en cela estant que vous persistiez à écrire contre les sectes et contre les restes des novateurs, non seulement en françois, mais en latin mesme, afin que vos ouvrages soient utiles à toutes sortes de nations... Enfin, en vertu de ces presentes lettres, nous confirmons les patentes que nous vous avons envoyées du dernier chapitre general de Tolede de l'année 1658. Et nous le faisons avec d'autant plus de plaisir qu'estant maintenant en nostre grand convent de Paris, nous voyons nous mesmes, ce que nous ne sçavions que par la seule reputation et par le témoignage d'autruy, touchant vos écrits et vostre personne... Fait à Paris le 15 fevrier 1662. F. M. M. Ange de Sambuca, M. Général. — F. Christofle de Chaves, secret. gen. de l'Ordre ».

Ce qui fait le mérite du P. Du Bosc, c'est la lutte qu'il entreprit contre le jansénisme. Il s'attira la haine de ces hérétiques, mais rien ne l'arrêta dans la campagne littéraire qu'il mena contre eux. Il nous a laissé lui-même, à la fin de plusieurs de ses ouvrages, la liste avec le résumé de ses polémiques.

« LE CATALOGUE DES LIVRES QUE L'AUTEUR A DONNEZ AU PUBLIC SUR LA CONTROVERSE DE NOSTRE SIÈCLE » :

« *Le Philosophe indifferent*, en l'année 1643, qui traite de l'origine des sectes. Je l'ay ainsi nommé, parce que j'oppose l'indifference et la liberté en raisonnant, à l'affectation des sophistes. Je monstre en ce livre comme les sectes des novateurs sont nées des sectes des philosophes, ceux qui ont déchiré les veritez revelées, estant comme les enfans et les disciples de ceux qui ont

Digitized by Google

déchiré les veritez naturelles : Que la lumiere de la nature est perfectionnée et rehaussée, lorsqu'elle est bien reduite à la lumière de la grace. Ayant dessein de combattre l'heresie, je fis d'abord cet ouvrage qui est comme un fondement, et s'il faut ainsi dire, une place d'armes pour mon dessein.

L'Eucharistie Paisible, en l'an 1647. Cet ouvrage est comme le premier effet et le premier fruit du Philosophe indifferent, traitant mon sujet dans une liberté pacifique. J'oppose ce livre au livre de la *Frequente Communion*. J'y fais voir qu'il ne faut point blâmer la communion comme frequente, mais comme indigne : Qu'en la primitive Eglise, les catholiques communioient tous les jours, mesmes jusques au siecle de S. Cyprien et de S. Hiérôme, et c'est sur quoy est la lettre de S. Augustin à Evodius : Qu'il faut se regler par l'usage de chaque siecle approuvé par l'Eglise. J'y traite aussi de l'usage de la Penitence secrete ou publique, et le tout avec un temperament de doctrine propre à pacifier tous les differens.

L'*Abregé* de ce mesme livre en 1648, divisé en deux parties dont la premiere traite de l'usage de la Penitence ou de la preparation à communier, selon deux regles certaines ; et la seconde traite de l'usage de la communion frequente ou non frequente selon deux autres regles qui sont aussi tres claires et tres intelligibles à tous. Je fis cet ouvrage pour achever de pacifier les differens qui duroient encore.

Jesus Christ mort pour tous, en l'année 1651. Les novateurs se voyant battus en ruine par l'usage des sacremens, et n'ayant pu alterer les moyens que Dieu a donnez pour obtenir et pour augmenter la grace, ils ont attaqué la doctrine mesme de la grace. Je commence par la redemption generale pour tous, qui est comme le centre de la grace. J'allegue le vray sentiment de Jansenius, son vray sens, ses propres termes. Et je luy oppose S. Prosper, S. Augustin mesme. L'on y voit ce qui se passa entre Hincmar et Gottescalque.

Le Triomphe de S. Augustin, en l'an 1653. Ce livre est contre leur manifeste à trois sens ou à trois colonnes. J'y traite des cinq propositions censurées, et selon le droit et selon le fait. Faisant voir que ces propositions sont veritablement contenues dans le

Digitized by Google

livre de Jansenius, et que c'est le vray sens de sa doctrine : Que les propositions de Jansenius sont toutes contraires à celles de S. Augustin et de S. Thomas, et toutes conformes à celles des calvinistes : et cela accompagné des lieux et des passages de ces auteurs.

De la vraye retractation des sectaires et de leurs sectateurs, en l'an 1655. J'y monstre la necessité de se retracter, les fruits et la gloire d'une vraye retractation ; et que les jansenistes sont obligez de se retracter, et par la pratique de l'Eglise et par l'exemple et les avis de S. Augustin ; et par ce qu'ils ont dit de la penitence publique, la retractation estant comme la penitence et la satisfaction des sectaires convertis.

L'Eglise outragée, en l'an 1657, où je monstre quel est l'outrage que les jansenistes font à l'Eglise en niant le fait, je veux dire en niant que les cinq propositions soient veritablement contenues dans le livre de Jansenius, après que l'Eglise en a jugé ; l'on y voit par ordre les divers attentats des adversaires.

D'ailleurs, voyant qu'ils ont écrit plusieurs livres pour tascher de prouver « qu'on peut nier le fait de Jansenius sans estre heretique », j'ay composé et mis en lumière un ouvrage que j'intitule : *La descouverte d'une nouvelle heresie*, etc., en l'an 1662.

Après cela, j'ay donné l'ouvrage que j'intitule : *Le Pacificateur apostolique*, en l'an 1663, où je monstre, qu'en pensant sauver la doctrine de Jansenius, ils se sont obligez à la condamner, et que leur paix aussi bien que leur doctrine est plastrée de deux equivoques.

Remarquez que la preface de ce mesme livre contient la réponse que je fais à un des libellés des jansenistes, intitulé : « Ecrit de Clément VIII », qu'ils avoient donné au public contre un de mes livres que j'ay intitulé : *La descouverte d'une nouvelle heresie*.

Enfin, j'ay donné ces *Deux fragmens* afin de refuter les ecrits qu'ils ont mis en lumiere depuis peu de jours, pour tascher de prouver « que le fait de Jansenius est separé et separable du droit : que le sens de Jansenius n'exige qu'une soumission de foy humaine et qu'ainsi l'heresie qu'on leur attribue n'est qu'imaginaire ».

Digitized by Google

La suite et l'enchaisnement de tous ces livres est assez visible, sans qu'il soit besoin que je m'en explique plus en détail. »

Nous donnons ici le titre et l'indication des ouvrages du P. Jacques Du Bosc dont nous avons pu avoir connaissance, en regrettant de ne pouvoir fournir sur sa vie d'autres détails que ceux qui précèdent, et de ne pouvoir même indiquer ni le lieu ni la date de sa mort.

Sermons divers sur les principales festes de l'année, avec l'octave du sainct Sacrement, composez en espagnol par le R. P. Christofle d'Avendagno de l'ordre des Carmes, et traduict en françois par le R. P. De Bosc, de l'ordre des Peres Cordeliers du grand convent de Paris. — Paris, Ch. Rouillard. 1629, in-8°.

Approbation de « Fr. François Fergent, de F. Michel Chrestien docteurs en theologie de la Faculté de Paris... [pour le] R. P. De Bosc, cordelier de la province de France. Paris, 17 janvier 1629. » — Permission de « F. François Hache, licentié en theologie, superieur du grand convent des Cordeliers de Paris, en l'absence du Pere Gardien... 6 juillet 1629. » — Fr. I. Becachel et le P. Maisiere ont fait des odes au P. De Bosc.

— Nouvelle édition, Paris. 1636, in-8°.

[Bibl. Nat. D. 24511.

Predications faites dans le palais apostolique. Composées par le R. P. Jerosme Mautini de Narni, vicaire general de l'Ordre des Peres Capucins. Et traduites en françois par M. Du Bosc, bachelier en theologie. Premier avent et premier caresme. — Paris, 1636, in-8°.

[Bibl. Nat. D. 43.780.

« Colomiez, dans sa *bibliothèque choisie*, attribue cette traduction à M. d'Ablancourt. Il faut s'en tenir au récit de M. l'abbé d'Olivet qui dans ses notes sur *l'histoire de l'Académie françoise* de M. Pellisson, dit que M. d'Ablancourt, à l'âge de 20 ans (et alors catholique) se destinant à prêcher, traduisit quelques beaux endroits des sermons de Narni, et que cinq ou six ans après, ayant de nouveau embrassé le calvinisme, il donna le peu qu'il avoit traduit au P. Du Bosc, qui par là fut déterminé à faire le reste. » (Moréri, *Dict. hist.*., Paris, 1759. t. II, au mot *Bosc*).

Digitized by Google

L'honneste femme [sans nom d'auteur].

— Paris, P. Billaine, 1632. In-8°, pièces liminaires, 347 p. et la table. Première partie.

[Bibl. Nat. R. 34163.

— 1633, 2e édit. — Paris, J. Jost. In-4°, pièces limin., 438 p. et la table. Première partie.

[Bibl. Nat. R. 6227.

— 1634. — Paris, A. Soubron. In-4°, pièces limin., 381 p. et la table. Deuxième partie.

[Bibl. Nat. R. 6228.

— 1635, 3e édit. — Paris, J. Jost. In-4°, pièces lim., 438 p. et la table. Première partie.

[Bibl. Nat. R. 6230.

— 1635, 3e édit. — Paris, P. Billaine. In-4°, pièces lim., 438 p. et la table. Première partie.

[Bibl. Nat. 4° R. 643.

— 1636. — Paris, A. Courbé. In-4°, pièces lim., 528 p. et la table. Troisième partie.

[Bibl. Nat. R. 6229.

— 1639-1640. — Paris, P. Aubouin, 2 tomes en 1 vol. in-8°. Première et deuxième parties.

[Bibl. Nat. R. 21590-21591.

— 1639. — Rouen, Veuve Du Bosc. In-8°, pièces lim., 344 p. et la table. Première partie.

[Bibl. Nat. R. 34164.

— 1643. — Ibidem, 3 tomes en 1 vol. in-8°. Première-3e parties.

[Bibl. Nat. 2 ex. R. 34165-34167 et Y2 . 28589-28591.

L'honneste femme. Divisée en trois parties. Reveüe, corrigée et augmentée en cette quatriesme edition. Par le R. P. du Bosc, religieux Cordelier, conseiller et prédicateur ordinaire du Roy. — Paris, H. Le Gras, 1658, in-12.

[Bibl. mun. d'Amiens. [L'Escalopier, 1383.

Elise, ou l'Idée d'une honnête femme, par M. Le Bret.— Amsterdam ; et Paris, Rozet, 1766. In-12, VIII-246 p.

[Bibl. Nat. 2 ex. R. 23973 et Rz 3592.

Cet ouvrage n'est que la 2e partie de l'*Honnête femme* du P. J Du Bosc, à peine démarquée.

Digitized by Google

Le Philosophe indifferent, par le R. P. Du Bosc, cordelier. — Paris, A. de Sommaville et A. Courbé, 1643, 2 vol. in-4°, frontispice gravé.

[Bibl. Nat. R. 6231-6232.

Permission de « Frere Jean Breard, docteur en theologie en l'université de Paris, Pere de la grande province de Touraine, et gardien au grand convent des Cordeliers à Paris ; à nostre bien aimé le R. P. F. Jacques du Bosc, religieux du mesme Ordre, et bachelier en la mesme Faculté... A Paris, ce 17 février 1643 ». — Le 1er volume est dédié au Cardinal Mazarin, le 2me au chancelier Séguier.

Le martyre du Reverend Pere François Bel, religieux cordelier. Par le R. P. Du Bosc, du mesme Ordre, conseiller et predicateur ordinaire du Roy. — Paris, Veuve Camusat, 1644, in-12, portrait.

[Bibl. Nat. 8° N f. 333 et Rés N f. 333.

Permission de « Fr. Savinian Le Fort, docteur en theologie de la faculté de Paris, gardien du grand convent des Cordeliers de Paris... ; Paris, 20 octobre 1644. » — L'ouvrage est dédié à la reyne regente.

Consolation à Monseigneur l'Eminentissime cardinal Mazarin sur la mort de Madame sa mère, par le P. du Bosc, religieux cordelier. — Paris, A. de Sommaville, 1644. In-4°, 53 p.

[Bibl. Nat. 4° L n27. 13895.

L'opuscule ne porte ni approbation ni permission.

La femme heroïque, ou les heroïnes comparées avec les heros en toute sorte de vertus. Et plusieurs reflexions morales à la fin de chaque comparaison. Par le R. P. Du Bosc, religieux cordelier, conseiller et predicateur ordinaire du Roy. — Paris, A. de Sommaville et A. Courbé, 1645, 2 vol. in-4°, frontispices et planches gravés.

[Bibl. Nat. R. 5989-5990.

Permission de « Fr. Savinian Le Fort... gardien au grand convent de Paris... Fait à Paris, le 29 decembre 1644. »

L'Eucharistie paisible, ou la paix des scavans et le repos des simples, touchant l'usage de la communion et de la penitence. Avec un temperament de doctrine tiré de l'Escriture, des conciles, des Peres, et particulierement de S. Augustin. Par le R. P. Du Bosc, reli-

Digitized by Google

gieux cordelier,conseiller et predicateur du Roy.— Paris, A.Courbé, 1647. Trois parties en 1 vol. in-4° de 21 feuillets non chiffrés, + 202 pages, + 194 p., + 1 f. n. c., + 14 p., + 10 f, n. c.

[Bibl. Nat. D. 7436.

Approbation de F. I. Igout, docteur et professeur en theologie. Paris, 4 février 1647. — Permission de « Fr. Savinian Le Fort..., gardien au grand convent de Paris, deffiniteur general de tout l'Ordre... Fait à Paris, le 3 mars 1646, sous notre sein et sous le grand sceau de notre Ordre. »

L'ouvrage est dédié au cardinal Mazarin.

L'Eucharistie paisible... [Avec l'] *Epistre de S.Augustin à Januarius sur l'usage de la communion quotidienne, ou moins frequente, et autres prattiques de l'Eglise...* Paris, J. Rémy, 1647. Trois parties en 1 vol. in-4°.

[Bibl. Nat. D. 4495.

Abrégé du livre intitulé : « L'Eucharistie paisible... » — Paris, P. Piot, près la Fontaine de sainct Benoist : Et en sa boutique au grand convent des RR. PP. Cordeliers, 1648. In-8°, pièces liminaires, 90 p. et la table. [Bibl. Nat. D. 32955.

Approbation de F. F. Hospes, et F. I. Igout. — Permission de « Fr. Bonaventure de Lavaux, docteur en theologie de la faculté de Paris, gardien au grand convent des Cordeliers... Paris, 27 janvier 1648. »

Jesus-Christ mort pour tous. Et que cette proposition bien demelée, peut demeler tout le reste de la controverse sur le sujet de la grace : et selon la vraye doctrine de S. Augustin. Par le R. P. Du Bosc, religieux cordelier, conseiller et predicateur ordinaire du Roy. — Paris, A. Bertier, 1651. In-8° de 367 p. et la table.

[Bibl. Nat. D. 12169.

Approbation de Mallet et de F. Bernard Guyard. Paris, 3 avril 1651. — Permission de « Fr. Louis Cayon, O. S. Fr., docteur de Paris, lecteur general et jubilé, pere de province en la province d'Aquitaine, et gardien du grand convent de Paris... Fait à Paris, le 13 may 1651. »

Le triomphe de S. Augustin et la delivrance de sa doctrine. Ou l'on voit la condamnation des cinq propositions des jansenistes ; avec

Digitized by Google

la refutation de leur manifeste a trois sens, fabriqué pour eluder l'authorité du S. Siége. Par le R. P. Du Bosc, religieux cordelier, conseiller et predicateur ordinaire du roy. — Paris, A. Bertier, 1654, in-4°.

[Bibl. mun. d'Amiens. *Théologie*, 7054.

Permission de « Fr. André Houbereau, docteur en theologie de la faculté de Paris, lecteur general et gardien du grand convent de Paris... Paris, 10 mars 1654. »

De la vraye retractation des sectaires et de leurs sectateurs. Ou la soumission pretendue des jansenistes, dans les deux lettres de M. Arnauld est examinée ; et ou l'on voit, comme ils doivent se retracter sincerement, sur les principes de la discipline de l'Eglise : sur l'exemple et sur les avis de S. Augustin ; et sur leurs propres maximes. Par le R. P. Du Bosc, religieux cordelier, conseiller et predicateur ordinaire du roy.— Paris, J. Langlois, 1655. In-4°, pièces limin., 240 p. et la table.

[Bibl. Nat., 4 n. L d. 4, 205.

Permission de « Fr. André Houbereau, de l'Ordre de S. Fr., docteur et professeur en theologie en l'université de Paris, et gardien au grand convent de Paris... ». Fait au grand convent de Paris (sans date).

— 1656, 2e impression. — Paris, L. Boullanger. In-4°, pièces limin., 246 p. et la table.

[Bibl. Nat., D. 7.437.

L'Eglise outragée par les novateurs condamnez et opiniâtres, où l'on voit jusqu'où l'authorité du pape et des évesques est violée par ceux qui soustiennent encore aprez la censure de Jansénius, que les cinq propositions censurées ne sont point dans le livre de cet autheur, et que sa doctrine, quoyque condamnée, est la même que celle de saint Augustin, par le R. P. Du Bosc, religieux cordelier, conseiller et predicateur ordinaire du Roy. — Paris, F. Lambert, 1657. In-4°, pièces limin. et 66 p.

[Bibl. Nat. D. 3824.

Approbation de « Bossuet » et « François de Hodencq », docteurs de Paris. Fait à Paris, ce 29 nov. 1656. — Permission de « Fr. Leger Soyer, religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, docteur en

Digitized by Google

theologie de la Faculté de Paris, gardien du grand convent de Paris... Fait au grand convent de Paris ce 7 janvier 1657 ».

Lettre à Monseigneur le cardinal duc Mazarini sur la paix generale : avec le panegyrique du cardinal de Richelieu. Par le R. P. Du Bosc, religieux cordelier, pere de province en la province de Saint-Bonaventure, escrivain ecclesiastique jubilé, conseiller et predicateur ordinaire du roy. — Seconde edition. — Paris, F. Muguet, 1662. Deux parties en 1 vol. in-4°.

[Bibl. Nat., 4° L b. 37, 3320.

« Comme le cardinal Mazarin, quelque temps avant qu'il allât traiter de la paix, me témoigna qu'il seroit bien aise que je lui apportasse le panegyrique du cardinal de Richelieu, et qu'il le vouloit relire : je le priay d'agréer que je le retouchasse auparavant, et que je le fisse reimprimer tout de nouveau, afin qu'il fust plus correct. Il est vray que d'abord je n'eus point d'autre dessein que de luy faire quelque simple compliment, sur l'estime qu'il faisoit de mes ouvrages. Mais l'occasion de la Paix s'estant presentée, je pris sujet de l'en feliciter et de faire cette lettre que j'ay jointe au panegyrique ».

« Pour mieux entendre ce panegyrique, il faut sçavoir que l'auteur le composa sur le sujet d'un de ses ouvrages qui s'intitule : *Le Philosophe indifferent*, etc. C'est de quoy il entretient le cardinal de Richelieu, et c'est aussi pour cela qu'il le louë particulierement de sagesse et le depeint comme un sage et un philosophe ».

Le privilège du roy est du 7 septembre 1659, date, sans doute, de la première édition.

La decouverte d'une nouvelle heresie cachée sous la negation du fait de Jansenius, et colorée de deux equivoques. Ou l'on montre avec conviction que nier le fait de Jansénius, c'est nier le droit mesme et être heretique. Et que ces deux equivoques qui servent à sauver l'heresie de Jansenius pourroient servir à sauver toutes les heresies des siecles passez. Dedié au roy. Par le R. P. Du Bosc, cordelier, pere de province en la province Saint-Bonaventure, ecrivain ecclesiastique jubilé, conseiller et predicateur ordinaire du roy. — Paris E. Martin, 1662, in-4°.

[Bibl. Nat., D. 3836.

Digitized by Google

Permission de « Fr. Jacques du Creux, docteur en theologie de la Faculté de Paris, predicateur et conseiller du roy, pere des deux grandes provinces de France et de Saint-Bonaventure, et gardien du grand convent de Paris... Paris, 9 juin 1662 ».

— Permission de « Fr. Pierre Buisson, docteur en theologie de la Faculté de Paris, lecteur aussi en theologie au grand convent des PP. cordeliers de Paris, et gardien de cette mesme maison... Paris, 1er juillet 1662 ».

Le chapitre conventuel, qui élut un nouveau gardien, avait dû se tenir entre le 9 juin et le 1er juillet.

— C'est dans ce volume que se trouvent la lettre du P. Michel-Ange de Sambuca, général de l'Ordre, et le catalogue des écrits du P. Jacques Du Bosc.

Le Pacificateur apostolique, qui montre comme les jansénistes, en pensant sauver la doctrine de Jansénius, se sont engagez à la condamner, conformément aux constitutions et au formulaire, et cela par un traité de paix solennel, qu'on peut leur faire exécuter sans aucun délay et sans s'amuser à leurs accommodemens captieux qu'ils proposeroient à l'infini. Avec une préface qui contient la réfutation de leur dernier livre, intitulé : « Écrit du pape Clément VIII », *qu'ils ont donné au public contre un ouvrage qui porte pour titre* : « La Découverte d'une nouvelle hérésie... ». *Dédié au Roy.* Par le R. P. Du Bosc, cordelier, pere de province en la province Saint-Bonaventure, Ecrivain ecclesiastique Jubilé, conseiller et predicateur ordinaire du Roy.— Paris, E. Martin, 1663. In-4° pièces limin., 74 p. et la table.

[Bibl. Nat., 2 ex., D. 3840 et Rés. D. 3841.

Permission de « Fr. Pierre Buisson... et gardien de cette mesme maison... Fait à Paris, ce 9 septembre 1663 ».

Deux fragmens d'un livre intitulé : « La Descouverte d'une nouvelle hérésie cachée sous deux équivoques », *que ces deux fragmens sont comme les deux clefs du jansénisme et les deux écueils de tous les écrits des jansénistes, pour ce qui regarde l'exécution des constitutions, la signature du formulaire, la séparation du fait d'avec le droit, la soumission de foi humaine pour le fait, et l'hérésie qu'ils nomment imaginaire. Au Roy.* Par le R. P. Du Bosc, cordelier, Pere

Digitized by Google

de province en la province Saint-Bonaventure, écrivain ecclesiastique jubilé [Veteran ou Privilegié], conseiller et predicateur ordinaire du Roy. — Paris, E. Martin, 1664. In-4°, pièces lim. et 64 p.

[Bibl. Nat., D. 3837.

Panégyrique du Roi sur le sujet de la paix de Rome, où la magnanimité de Louis XIV est comparée à celle de Jules César, par le R. P. Du Bosc, cordelier, pere de province en la province Saint-Bonaventure, Ecrivain ecclesiastique jubilé, conseiller et predicateur ordinaire du Roy. — Paris, E. Martin, 1664. In-4°, pièces liminaires et 46 p., planche.

[Bibl. Nat., 4° Lb 37, 3504.

Luc Wadding, dans ses *Scriptores Ordinis Minorum* imprimés à Rome en 1650, signale sept ouvrages du P. Du Bosc et fixe à l'an 1643 la publication du Panégyrique du cardinal de Richelieu. De plus, il lui attribue la traduction en français des sermons espagnols du franciscain Sébastien d'Avendaño, qui édita, en effet, à Rome, en 1642, un *Speculum spirituale... ad concionatorum usum*. Le savant Annaliste a-t-il confondu le frère mineur Sébastien d'Avendaño avec le carme Christophe d'Avendaño, ou bien le P. Du Bosc a-t-il fait une autre traduction de sermons espagnols que nous ignorons? En tout cas, il ne nous est pas possible actuellement de résoudre la question. Disons en finissant que Hyacinthe Sbaraglia, dans son *Supplementum ad Scriptores Ordinis Minorum*, Rome 1806, p. 367, ajoute trois ouvrages à ceux mentionnés par Wadding (édit. de *Rome*, 1806), p. 124, mais l'érudit Conventuel ne paraît pas avoir eu sous les yeux tous les livres dont il parle.

J. D.

Théodard Pouppart

Le P. Théodart Pouppart, récollet de la province de Saint-André, n'est connu que par l'ouvrage qu'il publia en 1665, étant gardien du couvent de Douai. Depuis quand exerçait-il sa charge? Certainement avant le mois de septembre 1662, ainsi que le révèle

Digitized by Google

le contenu du livre. Il est qualifié de « Praedicator Stationarius » dans les approbations en tête du volume, et lui-même nous parle dans l'avis « Au Lecteur », de « l'exercice presque continuel de ses prédications. » H. Sbaraglia ne le mentionne pas dans son *Supplementum ad Scriptores Ordinis Minorum*, Rome 1806, pas plus que Servais Dirks dans son *Histoire littéraire... des Frères Mineurs... en Belgique et dans les Pays-Bas*, Anvers [1885]. S'il faut en juger par son œuvre, c'était un optimiste verbeux, voyant tout en beau, et caressant affreusement l'hyperbole. Un corps saint, extrait des Catacombes romaines, est donné au couvent de Douai. On ne sait pas un mot sur la vie du saint personnage, sauf qu'il a été martyr et a nom Prosper. Néanmoins, le P. Pouppart trouve le moyen de composer à son sujet un livre de plus de 600 pages. Il peut se faire qu'au XVIIe siècle on ait goûté ces amplifications oratoires, de nos jours elles seraient douloureusement fatigantes. L'intérêt du livre consiste dans le récit des fêtes typiques qui accompagnèrent l'entrée solennelle des saintes reliques. Nous avons là une idée des solennités religieuses qu'aimaient nos pères, accomplies avec un sérieux et une naïveté qui nous charment et nous déconcertent tout à la fois.— Les extraits que nous en donnons seront peut-être une révélation pour les érudits de Douai eux-mêmes. — Le bon P. Pouppart est content, cela se voit. Les fêtes qu'il a organisées ont bien réussi. Il sent le besoin de nommer un tel et une telle, ceux-ci et ceux-là qui se sont particulièrement signalés par leur zèle et leur libéralité. S'il a attendu deux ans avant de faire paraître son livre, « ce ne fut que pour donner plus de satisfaction à ceux qui souhaitoient passionnément la veüe de cet ouvrage. » « Recevez-le donc de bonne part, ajoute-t-il, et ne l'épluchez point avec trop de rigueur, puisqu'il sera toujours assez content de vous, soit que vous le regardiez avec de bons yeux, soit que vous le lisiez avec des lunettes. »

Les victoires de la milice chrestienne dans la déroute de ses soldats : ou les prosperitez de l'Eglise dans les adversitez de ses martyrs, où sont traittées les dignitez, les eloges et les merveilles des SS. Martyrs en general, en paralelles aux avantages de Jesus-Christ souffrant et mourant comme l'exemplaire et le Roy des Martyrs ; dont il est écrit en l'Apoca-

Digitized by Google

lypse c. 5, v. 9. DIGNUS ES DOMINE ACCIPERE LIBRUM, ET APERIRE SIGNACULA EJUS, QUONIAM OCCISUS ES. *Au sujet de l'accueil incomparable, que fit au sacré Corps de S. Prosper le 3 et 4 sept. 1662 la tres celebre ville et université de Douay fille et mere de martyrs ; pour être exposé et honnoré en l'eglise des FF. MM. Recollez. Le tout recueilly par le V. P. F. Theodard Pouppart, gardien des Recollez de la mesme ville.*

A Douay, chez Baltazar Bellere. 1665.

46 p. n. ch., + 610 p. in-12.

[Bibl. Munic. d'Amiens. *Théologie*, 6046.

L'ouvrage, examiné au couvent de Douai le 13 novembre 1664, par le P. Melithon de Fontaine, lecteur jubilé en théologie, et par le P. Théodore du Bosquiel, lecteur en théologie, fut approuvé au couvent des Récollets de Mons, le 30 novembre 1664, par le P. Bernardin Le Francq, ministre de la province de Saint-André. Il est dédié aux échevins [dont faisait partie] M. Mathias Tottel, syndicq des PP. Récollez et capitaine de Bourgeois.

On lit dans l'Epistre dedicatoire :

«... Cette ville [de Douai] a en effet fomenté depuis peu la vie de la nature à de braves enfans de S. François, de la province d'Angleterre, et les nourrissant de sa doctrine comme du lait ordinaire de ses mammelles, elle les fit si bien croître en la vie de la grâce, qu'ils ne participèrent pas peu aux tendres affections que le Seraphique entre les Patriarches portoit saintement à Dieu, qu'ils allerent de pair avec luy par le zele indicible dont ils étoient enflammez pour le salut de leurs freres, et qu'ils devinrent en quelque chose plus fortunez que leur Pere par la mort violente qu'ils souffrirent effectivement en Angleterre pour la défense et à l'exemple de leur maître J. C., le R. P. F. Paul de la Magdeleine à Londres, le 1 d'avril 1643 ; le R. P. François Bel en la mesme ville, le 11 de decembre du mesme an ; le R. P. F. Martin Woodcocke à Lancestre, l'an 1646 ; et le R. P. Christophe Colman, un peu apres.

« Outre ceux cy et un grand nombre de missionnaires, que cette province envoye de temps en temps de Douay à ce royaume ; cette ville a eu l'honneur de tenir quelque temps en son sein le Venerable P. F. Calixte l'Esne, natif de Cambray, predicateur recollé de la province de S. André, et ce fut elle sans doute, qui

Digitized by Google

avec ses sciences, dont elle le partagea abondamment, luy inspira une si haute estime du martyre, qu'il se transporta avec la benediction de ses superieurs en Jerusalem, à dessein de laisser la vie aux mesmes lieux, ou le roy des martyrs daigna mourir pour notre salut.

« Les mesmes vertus (dont il avoit si bien edifié en Italie tous les convens de son Ordre, ou il avoit resté quelque temps, que sa sortie fut regrettée de ses freres comme la perte d'un vray heritier des vertus, du zele,et des perfections de S. François),luy acquirent bientôt dans les saints lieux l'office de president du S. Sepulchre de notre Sauveur, qui est une maison encore occupée aujourd'huy par les enfants du Pere Seraphique, et puis la charge de vicaire custodial du grand convent de Jerusalem, qu'il deût quitter apres l'avoir exercé bonne espace de temps, pour satisfaire à l'obedience qui l'envoya en qualité de commissaire et de chapelain du grand consul des François en Alexandrie, ou ayant trouvé le secret de se défaire de cette commission honnorable avec l'agréement de ses superieurs, pour s'abandonner parfaitement au service des marchands chrétiens pestiférez, il ayda par cent de ces ames fidelles à gaigner le ciel, et il rendit la sienne à Dieu parmy cet employ charitable l'an 1646.

« Ce ne fut point sans sujet, que ceux qui eûrent quelque cognoissance de ses rares vertus, l'honnorerent comme un saint, et que son corps fut considéré comme une digne relique, puisqu'un personnage tres digne de foy le vit encore tout entier trois ans apres sa mort. Et je peux bien hardiment l'honnorer comme martyr, puisque le martyrologe romain au 28 de febvrier, et le franciscain au 6 de novembre annoncent les solennitez de quantité d'hommes charitables qui s'exposerent volontairement, comme il fit, et moururent saintement en la contagion au service de leur prochain; et ajoûtant que l'Eglise a coûtume de les reverer comme martyrs.

«... Les RR. PP. Recolletz Wallons [de Douai] conservent depuis longtemps et avec de belles lettres d'attestation, des reliques de quelques compagnons de S. Maurice,et de quelques compagnes de sainte Ursule : et depuis deux ans le corps entier de S. Prosper, qui a déja merité bon nombre de vœux qui se voyent aupres de sa

Digitized by Google

chaisse, pour les bienfaits que les fidels ont reçeu de Dieu par ses merites, et le jour de son entrée solennelle dans cette ville, et successivement de temps en temps.

«... Les RR. PP. Recollets Anglois ont l'honneur de posseder le crane de l'incomparable martyre sainte Perpetuelle. »

C'est à la page 40 que commence la relation historique qui nous intéresse.

« Le corps sacré et venerable de ce saint martyr, qui avoit été levé par authorité legitime du cemetière de Sainte Priscille, et transporté d'Italie par les soings du Ven. P. Placide de Bayllon, qui était lors agent en la ville de Rome pour les provinces de Pays-Bas, reposoit honnorablement dans le convent des Peres Recollez, depuis quelque temps ; et bien qu'il y fust introduit en incognu, qu'on n'eût veu aucunes de ses lumieres, ny entendu pas un de ses miracles, qu'on ne sceût bonnement qui il étoit, ce qu'il étoit, d'où il étoit, on sembloit cependant l'attendre non d'icy bas, mais de là haut. A bien entendre le zele et les desirs des plus fervents, vous eussiez pensé qu'ils importunoient le ciel d'envoyer un second Messie, avec des élans semblables à ceux des patriarches. Plus d'un mois avant le jour de son entrée triomphante, les FF. Mineurs Recollez n'alloient presque plus en ville, qu'on ne leur demandast des nouvelles du Prosper entre les martyrs ; ils s'étonnoient eux mesmes que le bruit s'en étoit respandu comme miraculeusement, et en la campagne et en la ville : plusieurs venoient à la porte du convent pour apprendre ce qu'il en étoit : on craignoit, semble-t-il, qu'il ne vint sans qu'on le sçeût, et qu'on n'eût point le temps de faire une bonne confession, pour aller avec pureté de cœur au devant de celuy qui étoit mort pour la confession de nostre Foy ; on avoit peur que passant par les places publiques, il n'y eût eu moins d'appareil que ne requeroit l'honneur de ses merites.

« Messieurs, tant les RR. chanoines des deux tres amples et tres venerables chapitres de S. Amé et de S. Pierre, qui sont à la ville de Douay et à la pieté de ses peuples ce que sont les deux pols à l'univers : que les maistres et docteurs de la tres florissante academie qui donne au monde tant de sçavans, et lui a donné

Digitized by Google

tant de martyrs : comme aussi les juge, lieutenant et autres officiers de la gouvernance, dont la puissance et les arrêts representent aussi bien les arrêts et la puissance de Dieu que de sa Majesté Catholique, à qui mille prosperitez et mille bonheurs ; prirent resolution de rendre des hommages personnels à ce saint, à mesme temps qu'ils sçeurent que c'étoit un martyr.

« Messieurs les chef, assesseurs, pensionnairs du tres noble et tres honorable senat, non contents d'avoir advançé avec adveu de tout le conseil une aumosne digne de leur affection et de leur pieté, afin de pourveoir à l'achevement d'une pyramide que les Peres Recollets travailloient avec étonnement de toute la ville en leur eglise, dont la description se reserve à autre sujet ; et de subvenir à quantité d'autres frais tout à fait inevitables, non contents d'avoir donné déjà les ordres de dresser des feux de joyes sur la place publique et devant la porte des Peres Recollets, où devoit se terminer l'action de ce triomphe, et de fournir largement les poudres pour servir aux canons, cambres et autres armes à feu : non contents d'avoir advançé des bois pour élever des theâtres partout où ils en furent requis, avec une dépense et des bontez qui ont étonné les estrangers : ils donnerent des preuves sensibles qu'ils cognoissoient S. Prosper pour une image veritable de Jesus-Christ, acceptans de luy aller en corps à la rencontre, à la premiere demande qu'on leurs en fit... Je ne sçay si jamais [la ville de Douay] fit ou vit une procession glorieuse au point que fut celle dont vous allez contempler le bel ordre.

« Les trois heures après midi du premier dimanche de septembre ne furent presque point sonnées, que vous eussiez veu sortir de l'eglise collegiale de Saint Amé, quantité de filles et de garçons richement vêtus, et representans tous des histoires muettes des martyrs, ou advenantes aux martyrs. Vous eussiez veu marcher d'un costé des barbares et des tyrans forcenez de rage, comme des tygres ou des lions à la poursuite de la proye ; le corps armé de fer, l'épée au poing, les yeux étincelans, le visage barbouillé de sang pour épouvanter les fidels. Vous eussiez veu de l'autre des tendres pucelles ou des hommes chargez de chaisnes et de coups, se moquer saintement le leurs bravaches. Vous eussiez

Digitized by Google

aperçeû en son rang une sainte Catherine équippée en princesse, à qui le tyran machinoit une roue épouvantable pour la supplicier : un pere de sainte Barbe, qui tiroit le coutelas pour faire inhumainement voler la tête des épaules de sa fille : des apostres, des Sebastiens, des Eustaches, des Valentins, des Vincents et des autres conduits à la mort par des Nerons, Domitians, Diocletians, qui les suivoient à cheval, les foudres en mains.

« Les religieuses Clairisses avoient représenté industrieusement les premieres têtes de leur Ordre, qui possede à mon avis, autant de petites martyres qu'il a de membres. Sainte Claire portoit une representation du plus adorable de nos Sacremens, pour ce qu'elle fit tête à une armée de Sarrazins par la foi qu'elle eut à ce mystère, et jetta la crainte dans le cœur et l'aveuglement dans les yeux de ces infidels pour preserver ses filles de leurs outrages. Sainte Hortulane, sainte Agnès et les autres, au langage muet de leurs habits rudes et grossiers et de la croix qu'elles tenoient ès mains, enseignoient aux spectateurs de se glorifier, comme elles firent à l'exemple de S. Prosper, au choix des souffrances et à la suite du roy des martyrs.

« Les devotes filles de la Vierge, dites Annonciates, pour ce qu'elles ne s'occupent à rien plus qu'à mediter incessamment l'embassade d'un archange... à la plus heureuse de toutes les femmes..., avoient aussi temoigné leur zele pour la gloire de S. Prosper, et étantes obligées de ne l'accompagner qu'en esprit, parce qu'elles sont volontairement renfermées entre quatre murailles, elles envoierent quantité de filles couvertes de leurs habits, dont l'une representoit leur mere, la B. Jeanne, reyne de France...

« Les quatre Ordres des RR. PP. Capucins, Recollets, Dominicains, et de la tres sainte Trinité, animez d'une devotion qui parut extraordinaire, étoient suivis de Messieurs les RR. Pasteurs de toute la ville, de Messieurs les RR. chanoines de l'un et l'autre chapitre, de Messieurs le Recteur magnifique et docteurs de la tres celebre academie ; de la Gouvernance, du Magistrat et du Conseil, et d'une populace si nombreuse qu'il sembloit que le reste de la ville deût être desert...

Digitized by Google

« Hé Dieu ! que ce champ fortuné, où reposoit le corps saint souz un pavillon de triomphe, me fit bien voir que S. Prosper étoit cognu du peuple de Douay ! en conscience, pouviez-vous voir une trouppe venerable de chanoines, de pasteurs, de prêtres, de religieux, de docteurs, de magistrats, repartis autour des saintes reliques, leur faire des genuflexions et des reverences jusqu'à terre, sans vous souvenir au moins des 24 vieillards de l'Apocalypse qui, fléchissans en presence de l'Agneau luy chantoient : *Dignus es, Domine, accipere librum et aperire signacula ejus, quoniam occisus es*, etc ? pouviez-vous voir presenter de l'encens à S. Prosper, sans croire asseurément que c'étoit un saint des proches appartenances de Jesus-Christ ? tous les cœurs ne bondissoient-ils point d'aises interieures, lorsqu'on entendoit Monsieur Charles du Four, doyen de S. Amé, implorer le secours du saint, qu'il appeloit de son propre nom ? pour moy, quand je me trouvay au milieu d'une musique doucement ravissante, qu'y firent lors des personnes dont l'état et la vie m'oblige de les respecter au moins comme des anges, je me représentay devant l'esprit que les esprits angeliques enseignoient lors aux humains [à] ...rendre des honneurs... à un martyr... (40-49).

« Il ne fallut gueres songer, ny roder beaucoup de maisons, lorsque l'invincible S. Prosper vint à Douay, pour luy trouver un logis sortable à ses merites : un des Messieurs les chanoines de l'eglise collegiale de Saint Pierre, inspiré de Dieu, comme je n'en doute point, fit dessein, pendant qu'il assistoit aux vespres, de faire travailler à ses frais une chasse honnorable, pour servir comme de sepulchre ou de logis à ces aymables reliques : et la chose s'executa a l'étonnement de ceux-la mesme qui ont cognoissance de cet art ; car cette piece étante d'une proportion qu'on ne peut disputer, est artistement relevée d'agreables compartimens de bois d'ebenne, et d'écailles de tortües, distinguez partout de petits filets d'yvoire, qui n'enrichissent point peu cet ouvrage ; et faisans deux beaux ovales aux deux milieux qui portent chacun cette inscription en lettres dorées, CORPUS SANCTI PROSPERI MARTYRIS ; elle a à ses quatre coings huict colomnes sur des soubaissemens, et souz des chapiteaux de cuivre doré, avec chacun une pomme d'ebenne, d'où

Digitized by Google

sortent des flammes, qu'on diroit être toutès d'or. Le toict peut bien passer pour un chef-d'œuvre de l'art, pour la belle diversité de ses moulures ; et il porte justement au milieu une double pomme qui vomissant ses flammes vers le ciel, de mesme que les Simples (?) sur les chapiteaux, marque la plus excellente vertu dont nostre Saint deût être tousjours embrasé pour être martyr (51-52).

« Si je veux inferer sainement de ce principe [que ceux qui ensevelissent les corps des martyrs en sont bénis], je jugeray que S. Prosper deût recognoistre son hoste de ses premieres faveurs : et je diray que Monsieur le Reverend Pasteur de Lambres y aura beaucoup de part, ayant tenu à grand honneur de recevoir ce sacré dépost dans son eglise. qu'il avoit fait embellir de rameaux et revêtir de ses meilleurs ornemens, afin d'exciter tant mieux ses paroissiens à venir rendre leurs devoirs à un martyr : ce qu'ils firent avec tant de zele que deux Peres Recollets ne suffisoient point bien, pour prendre les chapelets et les medailles qui leur étoient presentez par les fidels, afin de les toucher à la chasse du Saint. Ce sacré corps y avoit été transporté secretement dès le matin, afin d'y être plus à la main. Et il en fut levé en son temps, et conduit par un bon nombre de Peres Recollets faisans prieres à Dieu et au Saint, jusqu'à un autel que les devotes filles, dittes de Sainte Agnès, avoient ingenieusement paré de couleur sortable aux martyrs, d'un riche ornement relevé en broderie, de force luminaires, et de belles courtines qui étoient aux quatre pilliers assez élevez. Ce fut icy le deuxieme logement où fut receu S. Prosper au jour de son entrée triomphante ; il y étoit entouré de quantité de petits garçons revêtus en anges... Je n'auray jamais fait, si je m'arrête à tous ses logemens, à la suitte de notre procession. Disons seulement que la pieté du peuple de Douay fut en cecy incomparable, pource qu'un chacun voulant dresser des pavillons, afin d'accueillir et d'honorer ce grand saint devant sa porte, il fallu par necessité en regler le nombre, pour ne déregler point le cours de la procession : ce qui ne fut point mesme observé de plusieurs, qui se voyans mal-volontiers privez de ce contentement, s'ils eussent deferé aux bons avis, en dressèrent comme à l'envie de leur plein gré (54-55).

Digitized by Google

« Messieurs de Douay allerent, dis-je, à l'école des anges ; et dans le dessein de reparer en la personne du soldat les injustices commises contre la gloire du capitaine, ils recognûrent S. Prosper comme une copie du Fils de Dieu... [Douay] lui ouvrit ses [portes] au bruit des trompettes et des tambours, et avec des appareils sortables à sa valeur et à ses merites.

« Une trouppe glorieuse de cavaillerie, souz la conduite de Monsieur le Major Savary qui y étoit à la tête en qualité de commandant de la milice pour l'absence de Monsieur Maximilien Robert de Bryas, seigneur du Waltencheu, du conseil de guerre du roy, maistre de camp d'un tercio d'infanterie wallonne, commandant de Douay, composée de sa compagnie, de celle de Monsieur le comte d'Hanap, maistre de camp, etc. de Dom Bernard de Salinghe capitaine, de Monsieur La Haut, capitaine, de Monsieur Wattier, major, ayant été découvrir avec respect les saintes reliques, lorsqu'on les transportoit de l'eglise de Lambres, et rendre les premiers accueils à nostre Saint par une descharge generale de ses pistolets, alla se ranger en escadrons sur une eminence un peu éloignée de la ville, comme pour soutenir les gens de pied qui restoient plus près de la porte.

« Si ces soldats égallement pieux et genereux firent bien cognoître par les fanfars de leurs trompettes et le bruit de leurs armes, comme quoy ils regardoient S. Prosper ; les quatre compagnies de bourgeois, qu'on voyait en tres belle ordre sur les campagnes voisines de la chaussée, ayant respectivement en tête Messieurs Jean de Leuwacq, Pierre le Maire, Dominique Dervilers et André le Maire, leurs capitaines : aussi bien que les trois sermens, des canonniers, des arc-balestriers, et des archers, qui faisoient tous des corps à part, ne donnerent pas moins à concevoir, par le son de leurs tambours et les tintamarres de leurs mousquets qu'ils dechargerent adroitement à mesure que le corps de S. Prosper passa devant eux, qu'ils recevoient ce martyr comme un prince déjà victorieux de l'ennemy. Aussi est-il bien à noter que les sermens de cette ville n'ont coutume de marcher avec des armes à feu, comme ils firent en ce rencontre, qu'ou bien pour s'opposer à l'ennemy en cas de besoing, ou bien pour accueillir un prince

Digitized by Google

lorsqu'il fait son entrée solennelle dedans Douay, ou bien pour rendre leurs obeïssances à Messieurs du Magistrat en des occasions qui ne sont point ordinaires.

« Il seroit souhaitable, sans doute, de contempler les adresses avec lesquelles ces puissantes compagnies de bourgeois et sermens, ayant rendu de si glorieux devoirs à S. Prosper, se rangerent par ordre à la suitte de Messieurs du Magistrat pour entrer dans la ville ; et la belle caracolle que fit la cavaillerie pour y entrer aussi la derniere, et achever ce triomphe de dehors la ville avec la mesme gloire qu'elle l'avoit commencé : si nous n'étions déjà surpris des merveilleux appareils dont on va recevoir le corps saint dedans la porte. Six compagnies de Monsieur le comte de Gamarrache, et autant de Monsieur de Bassecourt étoient reparties en deux files depuis le fossé de la contre-scarpe jusqu'au pont de la demie-lune, celles-là à la droite file conduite par Mess. les capitaines Goffiné et Taxe, Monsieur Stienbecq y tenant son rang comme major de la place ; et les sieurs Douchet et du Four le leur, comme adjudans, l'un de Gamarrache, l'autre de Bassecourt, à qui il touchoit de conduire ces troupes à leurs postes.

« La brigade nombreuse de Monsieur du Waltencheu, faisoit deux autres files depuis le pont de la demie-lune jusqu'au corps de garde des bourgeois, le reste s'étant reparty sur le parapet de la demie-lune souz la conduite de Monsieur le capitaine Roland avec le sieur de Vaux, adjudant.

« Il n'est point à dire avec quelle reverence ces valeureux soldats s'agenouillerent en veüe du corps de S. Prosper, ny avec quelle addresse ils firent l'écarmouche pour témoigner leur réjouïssance de sa bien-venue.

« Il faut cependant avoüer que Messieurs du Magistrat, comme les chefs et les autheurs de ces accueils, persuaderent bientost à toute la ville, qu'ils alloient au devant de Prosper, comme d'un victorieux qui avoit exposé sa vie pour le bien du publique, lorsqu'ils firent lâcher si grand nombre de canons et de cambres sur les rempars, que les villes voisines en entendant le bruit, deûrent bien apprendre par cet exemple irreprochable, avec quels applau-

Digitized by Google

dissemens et quels respects les places fidelles et catholiques doivent recevoir les ossements des martyrs... (176-181).

« Ha ! heureuse ville et université de Douay ! cité des saints et des martyrs ! délices de Dieu et de ses anges ! paradis de l'Eglise terrestre et militante ! dites, dites, peuples étrangers à qui la pieté suggera de venir être spectateurs de ces triomphes qui s'y rendireut à nôtre martyr ; ne vîtes-vous point en ce beau jour, que vous estimiez le plus joyeux de votre vie, ce que vous aviez conçeû lors du paradis ? Quoy ! attendez-vous que l'eloquence de quelque predicateur facond d'écrive les allegresses de l'empyré quand il reçoit quelque martyr ? entrez seulement par la porte d'Arras, jettez les yeux de rües en rües, de maisons en maisons, de portes en portes ; que de peintures de toute part ! que d'autels ! que d'images ! que d'emblemes ! que de theatres ! que de tapisseries tissües, argentées, dorées ! toute la ville est-elle point une image assez parfaite du paradis ? O Dieu, qu'il ferait bon d'être éclairé perpetuellement de ce beau jour...!

« Que de panegyriques ! que de conjouyssances ! que de chants et de poëmes d'honneur et de loüanges ! prêtez hardiment l'oreille à ces beaux vers qui furent declamez à l'entrée mesme de la ville, et pendant que le corps saint reposoit souz le premier pavillon qui y étoit voisin de la porte. Mais écoutez sur tout les ravissans echos d'une musique agreable qui charme les cœurs...

« Ce corps sacré, ces reliques venerables reçeurent, en effet, presque autant de couronnes composées, par de merveilleux artifices, de fleurs de soye et naturelles, qu'elles rencontrerent de pavillons pour y reposer. Et bientôt Prosper recevra chez Monsieur Houseau une medaille d'or qui fut ajustée avec de beaux rubans autour de la double pomme qui est au haut de la chasse ; et elle y est encore presentement... On regarda ici S. Prosper comme un athlète victorieux... à qui pour l'ordinaire on jette au col une chaîne d'or.

« Mais n'apercevez-vous point que les anges et les heureux lui viennent à la rencontre de toute part ? admirez, que par je ne scay quelle Providence, la reine de tous les heureux, je veux dire la S. Vierge marchoit à la tête... écortée du plus grand de tous les

Digitized by Google

anges, vis-à-vis de la maison de Monsieur le baron d'Oisy ; c'étoit une belle representation de l'ambassade amoureuse de l'archange Gabriel vers cette princesse de la maison de David... et bien que les postures fussent vivantes, il sembloit que ce fussent des statües immobiles revêtües à l'avantage.

«... Bientôt après on voyoit un puits bien embelly de rameaux et de fleurs, où une jeune demoiselle, qui faisoit la Samaritaine, venoit puiser, la cruche en main : mais elle fut bien surprise à son bonheur de rencontrer un homme assis sur la fontaine, qui luy demandoit à boire...

«... On voyoit au voisinage un martyr de desir, baigné de larmes... S. François... embrassant la grande croix des RR. PP. Capucins avec des tendresses incomparables...

« Entre les deux pavillons qu'on rencontra bientôt, l'un devant la porte de Monsieur Houzeau, et l'autre devant celle de Madame la baronne de Baynghem, qui furent des plus magnifiques, on découvroit encore un martyr de desir, bien qu'avec un peu de difficulté... on l'apercevoit avec peine, pour ce qu'il étoit aussi bien revêtu qu'entouré de feuillages et reculé au bout d'un antre ; mais parce qu'on voyait à découvert qu'un ange lui portoit un pain et de l'eaüe pour sa subsistance, on entendit bien que c'étoit S. Onuphre, au moins ceux qui n'ignoroient point son histoire.

«... Sur un mesme theatre voisin, il y avoit d'un costé... Marie qui encourageoit... S. François [de] demander [à N. S.] l'indulgence dite de N. D. des anges... ; et de l'autre le roy et la reine catholiques avec des habits et un train sortables à leurs Majestez, se declaroient les spectateurs de cette pompe...

« La rüe des Vierges ne pouvant representer rien plus à propos que des Vierges, sembloit s'efforcer d'en representer jusqu'à onze mille ; au moins on en vit sur un seul theatre enrichy de tapisseries et de courtines tres pretieuses, une foule admirable, et aussi nombreuse que revêtüe pompeusement, et qu'on recognoissoit par des marques evidentes : sainte Catherine par sa roüe, sainte Agnes par son agneau, sainte Cecile par ses orgues, et ainsi des autres.

« Mais il faut avouer que les habitants de la rue de la Cloche firent bien voir qu'ils avoient des gens également d'esprit et devots ;

Digitized by Google

et comme c'est le metier de la cloche d'appeller le monde à l'eglise, je leur attribüe une bonne partie des merveilles qui se virent le lendemain...Ceux-cy s'aviserent de produire sur un theatre presque aussi long que la rüe la vie d'un homme amoureux du monde...

« La premiere face de ce theatre montroit le mauvais riche revêtu de pourpre et de fin lin, assis à table, en pleine debauche, avec ses princes et ses courtisanes : et le pitoyable Lazare, les habits et les jambes dechirées, gisoit à la porte du logis, ou se levoit à grande peine pour mendier le superflu de ce festin ; mais hormis la courtoisie qu'il recevoit des chiens qui léchoient ses ulceres, il étoit obligé de sortir de la sale avec un refus également brusque et inhumain. Ce qui surprit quantité de spectateurs, qui admiroient les riches appareils de ce banquet somptueux, c'est que le second mets s'assit bien à propos lorsque le corps saint alloit passer ; et comme il fut temps de lever les couvertures de ces beaux ouvrages de pâtes, qui sembloient les uns composez de begaces ou de perdris, les autres de poulets d'Inde ou de faisans prêts à manger, on en vit sortir des oyseaux vifs, qui y étoient enfermez, et qui se guindans en l'air se sauverent habilement, à l'etonnement de tout le monde qui n'attendoit rien de semblable...

« La seconde face representait le mauvais riche dans un degré inferieur au precedent ; il n'étoit point encore mort, mais il étoit bien malade ; le medecin luy faisoit la visite actuellement, lorsqu'une grande foule de passans pouvoit ouïr ses sentimens : on ouït sensiblement que ce maître docteur agissoit en flatteur... O Dieu, que d'ames perdües par la foiblesse de medecins trompeurs ! nôtre moribonde ne songeoit point à sa fin ; car on voyoit que les demons disposoient déja des feux de joye avec la paille de son chevet ; et parmy l'esperance que luy inspiroit un charlatan folastre d'une prompte guerison, ils faisoient bien voir qu'ils étoient assurez de son ame : comme en effet.

« Le troisième acte de cette entre-scene le faisoit voir dans les flammes devorantes... representées avec tant d'addresse que leur veüe donnoit de la terreur aux spectateurs : là on le voyait bourellé par les demons selon ses demerites : de là il contemploit les bonheurs du Lazare pour accroître ses peines, car bien loing d'en

Digitized by Google

meriter une goutte d'eaüe, ses bourreaux le raffreichissoient de plomb fondu. Cette piece vaillait une bonne predication...

« Cette rüe, qu'on voyait richement bordée, se plaisoit fort à ces oppositions des choses contraires pour servir d'étonnement aux plus beaux esprits, car ayant depeint en la personne du riche infortunez les rigueurs avec lesquelles Dieu traite les impies, elle montra en la personne de S. Bernard les douceurs dont elle use envers les bons ; car ce saint abbé étoit sur un theatre tenant à l'Epéette, recevant le lait qui couloit artificiellement d'une mammelle de la Vierge sa mere et sa maîtresse, tout à rebours de ce qui arriva au mauvais riche que les demons raffreichissoient de plomb fondu dans les enfers.

« De plus, je deffie les esprits qui sont les plus forts, si un seul pût n'être point d'un côté saisy de tendresse, voyant le martyre de S. Erasme, qu'on regardoit avec toute la vivacité possible sur un theatre à la porte du sieur Molet. Ce brave evesque étoit couché de son long parmy une troupe de bourreaux, comme une brebis innocente entre les mains du boucher; et l'inhumanité de ces cruels qui luy arrachoient peu à peu les entrailles du ventre, et les enlaçoient horriblement autour d'une poulie, faisoit bresche aux cœurs de tous les passans, bien qu'ils ne vissent que l'image de ce martyr...

« On voyoit tout aussitôt chez Mademoiselle la vefve Caudron, le Pere eternel qui avoit les foudres en main, et irrité de colere, alloit perdre le monde, pour ce qu'il étoit confit dans la debauche, si un François et un Dominique n'eusseut etez assez saints pour arrêter, avec l'aide de la Vierge, l'effet de ce juste courroux...

« Il n'y avoit cette journée plus rien à voir, après avoir contemplé tout ce qui paroissoit en cette rüe, si ce n'est que nous entrions avec S. Prosper dans l'eglise collegiale de S. Amé, qu'on avoit orné à l'avantage pour recevoir ce sacré depôt à bras ouverts, puisqu'il y fut reçeü sous un pavillon majestueux qu'on luy avoit dressé au milieu de la nefve (259-270).

« Si nous deûmes quitter hier soir la procession generale dans l'insigne eglise collegiale de S. Amé, dont Messieurs les chanoines meritent encore aujourd'huy nos actions de grâces ; et si

Digitized by Google

d'un autre côté la populace qui se recommandoit humblement aux bonnes grâces de S. Prosper, sembla ne quitter qu'avec regret ses venerables reliques jusques au lendemain ; d'un autre côté elle sortit tres satisfaite de la première predication qu'elle venoit d'entendre du R. P. F. Philippe de Mory, ex-provincial et diffiniteur de tout l'Ordre Seraphique : car outre que cette piece parut incomparable au sentiment de tous et merita d'avoir le lendemain matin un predicateur pour son panegyriste, elle fut merveilleusement avenante à son sujet... ; donc, mille remerciemens à son autheur qui a enfin accordé à mes instances qu'il fut icy mis tout au long à la gloire de Dieu et de son Saint. [Suit le sermon du P. P. de Mory sur *Les merveilles de la S[ainte] Eucharistie et du martyre, en la translation de S. Prosper*, sermon qui « donna des preuves assez evidentes de la grande suffisance de son autheur » « avançant des paralleles inoüyes entre les martyrs et [le] Dieu-homme dans l'état eucharistique » 362-394].

« Le soleil ne se leve pas plutôt le lendemain 3 de septembre, qu'il n'éclaire les triomphes qui se continuent dans cette ville : il n'est encore que sept heures du matin que la procession generale sorte du lieu où elle s'étoit terminée le jour precedent, avec le mesme ordre et les mesmes appareils. Bien que le peuple de Douay soit fort cognu pour tres devot et tres judicieux, on eut peine à concevoir comment, en si peu de temps, il put orner les rues où devoit passer S. Prosper, avec tant de gloire et de magnificence... A voir toutes les representations de la place à deux vieux, de la rüe de la massüe, basse rüe, celle du clocher de S. Pierre, et les autres jusqu'en l'eglise des Peres Recolez, on crût aisement que les habitants considererent en S. Prosper les rapports qu'il a avec le Sauveur, puisque tous les theâtres representoient des mysteres ou appartenans à Jésus-Christ ou aux martyrs...

« Car je ne veux point parler de la salve glorieuse que firent les mesmes brigades qui avoient paru hier à la porte d'Arras, et qui s'étoient venu ranger en bataillons sur la place à deux vieux, pour saluer le Sauveur dans les Reliques de son amy. Je n'avance point que Messieurs les venerables chanoines de S. Amé qui portoient le corps saint, et le reste du monde qui l'accompagnoit

Digitized by Google

ne marchoient que sur des fleurettes et jonçeures qu'on avoit semé partout... Je ne dis rien des tapisseries les plus pretieuses qui bordent richement la place à deux vieux, et presque toute la ville; qui fait que toutes les sales d'honneur y semblent generalement dégarnies de leurs parures.

« Mais je contemple par-dessus tout un theâtre qui entreprenoit en longueur une bonne partie de la rüe de la massüe, sur lequel se voyaient bon nombre de couches, toutes bien montées de couvertes, linges, courtines, avec autant de malades, dont les uns expiroient, les autres attendoient en langueur l'heure de Dieu ; et ils recevoient cependant tous les charitables services de quantité de demoiselles revêtües en filles de l'Autel-Dieu...; mariez ce spectacle avec d'autres voisins, dont l'un representoit Job étendu sur son fumier, l'autre les onze mille vierges entre les mains des furieux, l'autre la Magdeleine dans un martyre de trente ans, au creux de la S[ainte] Baume ; icy mon Pere S. François recevant en son côté, en ses pieds et en ses mains, les marques sensibles de Jesus-Christ souffrant...

« Et certes le reposoir tres honnorable que le sieur Charles Mas avoit fait avec tant d'adresse devant sa porte, nous donna le loisir de considerer une figure tres elegante des victoires de l'Eglise... Holofernes étoit à table avec les princes et les seigneurs de sa cour et de son camp, qui avoit déjà reduit la bicoque de Bethulie presque au terme de sa ruine : Judith, qui sur un theâtre voisin representoit sa ville, ou plutôt l'Eglise de Dieu, assiegée de toute part par les impies, ne pleuroit point, bien qu'engagée à de si grands perils ; mais elle se refioit en Dieu, par la puissance de qui elle trancha la tête à ce tyran (ce qui se representa avec une naifveté toute merveilleuse)...

« Auprès de ce theâtre, vous en aviez un autre... l'image de Jesus-Christ y paroissoit jettante effectivement le sang de la playe de son côté par un artifice secret, qui certe n'est point commun. Et quelques enfans vêtus en anges recevoient d'une main cette liqueur adorable dans de riches coupes, et de l'autre, s'essuyoient le yeux fondus en pleurs à la veüe de ce spectacle.

« Le marché aux poissons publioit assez hautement le zele et

Digitized by Google

la pieté que conserva toujours aux martyrs un Ordre également grand et sacré, qui en possede autant que de predicateurs, puisqu'il étoit bordé de belles tapisseries à deux cotez, et montroit les images au naturel d'un grand nombre d'illustres enfans de S. Dominique.

« Si avec le fil de cette procession pompeuse et magnifique, vous entrez dans la rüe voisine, je vous conjure de ne l'appeler pas avec le commun, la basse-rüe, puisqu'elle eut en ce rencontre des conceptions les plus hautes et les plus sublimes. Chez Monsieur Nepveux elle montroit un theâtre qui fut glorieux s'il y en eût un, quand on ne considereroit que les habits des acteurs qui étoient bien en grand nombre ; ce théâtre avoit pour tiltre la Sainte-Famille. Au bas étoit un brave vieillard revêtu en patriarche à barbe blanche, et le port modestement grave, qui representoit S. Joachim ; à son opposite, sa propre femme représentoit S[ainte] Anne. Plus haut, se voyoit d'un côté S. Joseph, de l'autre la glorieuse Vierge, et sur un trône plus élevé, le Sauveur avec l'humble François et quantité de saints et saintes repartis à ses côtez comme des productions de la lignée spirituelle de Jesus-Christ..., succession perpetuelle... qui ne pourra s'interrompre. Ce que vouloit signifier peut-être une certaine grenouille au pied du même theâtre, qui jettoit incessamment de l'eaüe tres claire par la gueule, à guise d'une fontaine parfaitement intarissable et toujours également feconde.

« Mademoiselle la vefve Remy avoit souhaité que le glorieux S. Prosper reposast devant sa porte ; et à cet effet, elle y fit accomoder uu pavillon digne de sa pieté, qui ne fut point privée de ses attentes.

« Montons à present en la rüe nommée du clocher S. Pierre, pour aller voir à la porte de Monsieur Remy, licentié ès droits, et pour lors eschevin de la ville, le roy des martyrs sur le foin de Bethleem, où il est adoré par trois roys de l'Orient..., ce qui étoit representé avec tant de splendeurs et de richesses, que l'Orient, à mon avis, n'en avoit point fourny d'avantage sur les habits de ses princes heureux que Doüay en faisoit voir sur ces petits enfans qui ne faisoient qu'une image de ce mystère.

Digitized by Google

« ...bien-tôt après vous alliez voir [S. Prosper] souz un pavillon royal, bâti sur quatre piliers et enrichi de toute parte de belles courtines que Monsieur Hustin luy avoit fait dresser devant sa porte.

« Mais le theâtre qu'on alloit rencontrer chez Mademoiselle Leonore, meritoit, à mon sentiment, des admirations particulieres... Cette comedie müette s'appelloit le theâtre d'amour, avec bien du sujet : car dans une scene qui paroissoit à gauche, on voyoit les vanitez du monde depeintes dans le maintien folâtre de certaines demoiselles dissolües, qui se piaffoient dans l'estime de leurs beautez et la parade de leurs richesses et de leurs joyaux, se donnoient à des courtisans qui n'avoient point de honte et se rioient de certaines devotes qui n'avoient point de courtisans que Jesus-Christ. Dans un autre theâtre, le Pere éternel assis sur un trône tenoit déjà les foudres en main, et sembloit donner aux quatre genies qui representoient sa justice, d'aller, l'épée nue, assaillir le monde..., mais on voit l'admirable Sauveur, les genoux en terre et les larmes aux yeux, comme suppliant pour les coupables... ; on voyoit les appareils sanglans du calvaire, une croix épouvantable au pied de laquelle l'Épouse, atteinte d'une flèche, que luy jettoit doucement un cherubin, sembloit toute morte d'affection... Le Pere éternel arrêta bien-tôt les pas des quatre genies executeurs de sa justice...

«..[On] voyoit representé à la porte du Sieur Wambecq [S. Roch et son chien], ce qui étoit admirable, le chien qui tint un pain à la gueule pendant tout le fil de la procession, était vivant...

«.., Sur le plus somptueux de tous les theatres, qui bouchant toutes les avenües des autres rües, permettoit l'entrée dans la collegiale de S. Pierre, les habitans de ces quartiers se servirent ingenieusement de l'art de poësie et prirent la peine de composer de longue main, en tres beaux vers latins, le jugement et le supplice d'un martyr souz le nom de S. Prosper. Les acteurs y étoient au nombre 84, et ceux qui tenoient les premières parties étoient des jeunes hommes de bon âge et des meilleures familles de la ville.

« Mais... on va s'occuper dedans S. Pierre, parmy les tirades charmantes d'une glorieuse musique [à] présenter à Dieu le sacri-

Digitized by Google

fice qui lui agrée le plus, à l'honneur de S. Prosper. Ce devoir se rendit par Monsieur notre maître Lalaing, docteur et professeur en la sainte theologie, et doyen de son église collegiale déja dite, tandis que le corps saint y reposoit souz un pavillon sortable à la pieté de Messieurs les chanoines... On va entendre la predication tres devote et tres eloquente du R. P. Pinteau supprieur des RR. PP. Dominicains sur ce riche theme de la Sap. ch. 3. *Justorum animae in manu Dei sunt...*

« Mais il est temps de sortir enfin de cette église, avec actions de grâces à Messieurs les RR. chanoines qui ont fait un si digne accueil à notre Saint, et au R. P. prédicateur qui a si dignement publié ses loüanges ; et de voir, que plus nous approchons des Peres Recollez, plus nous voyons de merveilles et de triomphes. Je ne diray point que toute la ville fit volontairement de ce lundy une fête solennelle, et que les particuliers postposans le gain passager qui pouvoit leur revenir par l'ouverture de leurs boutiques, ne rendirent peine avec les autres, qu'à gaigner les graces [du] Saint. Non point, qu'arrivant à la rüe qui meine à S. Jacque, on la trouva richement fermée de tapis dorez... Non point, que rencontrant tout à l'entrée de la rüe de Belain un pavillon, qui pour sa largeur et la belle justesse de ses courtines, ressembloit à quelque arcade de triomphe, on fut bien surpris, d'y revoir vis à vis en tres bel ordre et sur un theatre fort élevé la mesme histoire de S. Prosper, qu'on avoit admiré quelques heures auparavant au grand portail de Saint Pierre.

« Je ne m'arrêteray point mesme, à considerer chez Monsieur Fonteine une action müette, representante sur un beau theatre l'aymable Marie qui portoit l'adorable Jesus comme mere, Sainte Anne qui le caressoit comme mere grande, Sainte Agnes qui l'accompagnoit comme epouse, et S. Jean l'Evangeliste comme favory ; une armée de saints et de saintes, dont les habits somptueux étoient les marques de leur gloire ; et quantité de Freres Mineurs qui se consumoient de jeünes et de pénitences dans des antres et des cavernes, aux deux coins de la rüe des ferroniers. Cet autel saintement superbe et élevé de quantité de degrez pour y monter d'un côté et en descendre de l'autre ; sur lequel étoit une

Digitized by Google

image de la Vierge richement parée, qui tenant son fils unique entre les bras, sembloit rire en recevant à ses pieds les reliques [de S. Prosper]... ; cecy se voyoit devant la porte de Monsieur Marc Lalo : Sainte Hortulane, Sainte Claire, sa fille... Il [y avoit] une autre histoire de Notre Dame des Anges représentée sur le theatre de la porte de Monsieur Pierre Lernould.

« Je ne m'arrêterai pas, dis-je, à toutes ces representations, non plus qu'au theatre incomparable des trois Maries somptueusement revêtues à l'antique, qui visitantes le sepulchre du Sauveur exprimoient des mieux à leur exterieur les peines qu'elles reservoient dans leur cœur... devant la porte de Monsieur le Maire.

«... Quelques personnes d'esprit avoient mis la main au [large chapiteau d'un grand puits à l'entrée de la place publique] qui paroissoit chargé de verdure et exprimoit la montaigne d'Alverne où S. François reçut les marques de son Maître crucifié... ce saint y étoit en une posture surprenante... c'étoit un homme véritable, mais ceux qui ne l'avoient point veu monter ne l'eussent jamais pris pour tel... ; un homme qui ressembloit à une statue car il ne fermoit l'œil, et ne respiroit, semble-t-il, non plus qu'une statue, il parut ainsi immobile une heure entière que la procession passa, et encore les bras en croix... Il representoit aussi les stigmates, car en la plus haute fenêtre d'une maison voisine, il y avoit un christ, et des blessures de son côté, de ses mains et de ses pieds, sortoient autant de cordons rouges qui venoient se rendre au côté, aux mains et aux pieds de François.

« Bien qu'on ne seroit jamais las de considerer les merveilles [de] ce puits... changé au bas en la fontaine de Sichar où le Sauveur discouroit avec la Samaritaine ; le bruit cependant des tambours et des trompettes, le son des orgues et la melodie des musiques qui frappent les oreilles, convient doucement le monde d'avancer sur le grand marché, entre deux agréables rangées de belles tapisseries... Comme les habitants de cette place sont incomparables par l'affection qu'ils portent à l'Ordre Seraphique, il faut avoüer qu'ils emporterent la palme, car ils y avoient fait presque autant de theatres qu'il y a de maisons.

« Le premier à la droite, vis à vis de la Bretecque, unissoit

Digitized by Google

ensemble la Palestine et les Indes ou le Japon : parce que d'un côté il montroit le martyre de S. Etienne, avec tant de vivacité, que vous aviez le cœur transi à voir de grands hommes, à demy-nuds, qui luy jettoient indifferemment contre la tête, l'estomach et les autres parties du corps de gros boulets de papiers, qu'on prenoit pour des pierres veritables à voir la couleur que le peintre leurs avoit donné... [On voyoit] un saint Frere Mineur, de l'autre côté du mesme theatre, meditant profondement dans une caverne indienne ou japponnoise, où il fut saisy par des barbares affreux qui luy scierent la tête à la veüe de tout le monde, et luy ouvrirent la poitrine avec un grand coûteau, luy arracherent le cœur qu'un de ces bourreaux montra entre ses mains, et jetta parmy la foule des assistans qui fremissoient d'horreur.

« Le second n'étoit separé du premier que pour faire place à la soldatesque, qui y étoit en ordre, tambours battans, pour honnorer S. Prosper et congedier la procession par une salve qu'ils firent avec des addresses extraordinaires ; aussi étoient ils puissamment incitez à ce faire par la seule veüe de ces bois élevez, où on avoit allumé des feux publiques le jour precedent pour marque de la réjouissance, dont Messieurs du Magistrat donnerent ce témoignage à l'entrée de ce saint dedans leur ville.

« Le troisième qu'on voyoit devant la porte de l'Ange, et faisoit voir un ange qui [annonçoit à la Vierge l'Incarnation du Verbe]... n'étoit presque qu'un avec celuy qui étoit devant la porte du Barillier, et, montroit au naturel la constance du B. S. Guilain, religieux de l'Ordre de la Trinité, qu'on voyoit lié à un arbre avec quantité de petits barbares montez de flesches et de carquois, qui en faisoient l'objet [de leur] cruauté.

« Le quatrième, qui consistoit en un fumier élevé devant la tête d'or, représentoit Job chargé de playes... et des injures que luy donnoit sa compagne infidelle.

« Il n'y avoit qu'un seul theatre à gauche, mais il en valloit bien six, puisque l'on y voyoit par un amas de merveilles, tantôt S. Antoine attaqué dans sa solitude par une fourmilliere de petits petulans revêtus en demons..., tantôt les Elizabeth d'Hongrie et de Portugal, Judith et Holofernes avec leurs trains et leurs équipages,

Digitized by Google

la Vierge sacrée honnorée des anges ; enfin, les saintes Claire avec ses filles, Jenne mere des Annonciades avec un cœur à la main, Barbe, Catherine, Agnes, Magdeleine, Cecile qui étoit ravie aupres de ses orgues, tandis qu'un petit garçon vêtu en ange les touchoit avec toute la douceur qu'on pouvoit attendre d'un ange descendu du ciel.

« Ce n'est qu'à regret que nous quittons ces spectacles, d'autant plus qu'on n'attendoit plus de rien voir jusque dans l'eglise des Peres Recollez qui est tres voisine. Mais on se vit heureusement deçeu, lorsqu'ayant rencontré une belle tapisserie tendüe depuis la grande croix qui est devant le couvent, jusqu'à la porte d'entrée, pour empescher les allées et venües de la rüe de Notre Dame, on vit un large theatre fort élevé par quantité de degrez tous couverts de riches étoffes, que les RR. PP. Jésuites, voulant signaler leur piété dans le triomphe de notre Saint, avoient fait dresser en la cour mesme. Au plus eminent de tous ces degrez, on voyoit le couronnement de S. Prosper, qui étoit sur un thrône majestueux, accompagné du Sauveur, des anges et des heureux... N'entendez-vous point deux jeunes acteurs, tres dignes à la verité de paroître dans les meilleures occasions, declamer par cœur des vers tres elegans, tandis que le corps saint reposoit sur un buffet qu'on avoit disposé hâtivement à ce dessein ?... Cette action, qui dura assez longtemps, dura trop peu au sentiment des plus dévots.

« Mais puisqu'il faut entrer dedans l'église pour en sortir bientôt, laissons en la description à un autre sujet ; et remercions cependant tout ce grand monde, dont la pieté ne parut jamais plus animée de zèle qu'en cette rencontre (394-417).

«... Le corps venerable de S. Prosper entrant dans l'église des Freres Mineurs avec la procession generale, on n'y voit que triomphes, et on n'y entend qu'actions de grâces... (568).

«... Tandis que se chante le *Te Deum* et les oraisons, on entend ces tintammares de cambres qui bordoient une bonne partie de l'eglise ; Messieurs du magistrat voulans achever votre triomphe [ô Prosper !] comme ils l'avoient commencé... Vous reposerez dans cette église parmy les visites, les applaudissemens et les services d'un peuple qui en matière de pieté semble l'emporter par dessus

Digitized by Google

ceux du voisinage ; et que vous voilà déjà sur une pièce d'ouvrage, dont l'artifice a etonné les plus ingenieux, a attiré du monde plus de douze lieües à la ronde, pour le contempler, et n'a peû être assez contemplé de ceux qui ont eû le bien de le voir.

« L'autel, où étoit le corps sacré de notre martyr, étoit tout au milieu de la principale nefve, très adroitement paré, élevé sur un beau theatre, qui avoit à ses quatre coings quatre piedestals, qui soutenoient autant de grosses colonnes enrichies de diverses peintures ; et sur les colonnes quatre anges à hauteur d'hommes, revêtus des habits plus somptueux que les premières demoiselles de la ville avoient pu fournir ; et tenans d'une main une branche de laurier qu'ils sembloient presenter à S. Prosper, et de l'autre un riche écusson où étoit décrit quelque verset du *Te Deum* ; comme pour dire qu'il étoit bien de saison alors d'entonner ce cantique.

« Ce premier autel étoit couvert d'un second aussi en quarrure, mais un peu moindre, comme déjà proportionné selon les règles de l'art pour terminer tout cet ouvrage en pyramide. Ce second autel, ou, si vous voulez, cet autre étage de ce haut et ingenieux edifice, qui touchoit de ses deux extremitez le bas et le haut de la nefve, surprenoit bien ses spectateurs, qui le voyant assez massive en apparence, et chargé de tout ce qui paroissoit au dessus, ne sçavoient s'imaginer de quoy il étoit soûtenu ; on voyoit au bas quatre postures representantes des satyres les massües és mains, qui sembloient bien se peiner pour supporter tout le fardeau, mais on ne voyoit point sur quoy elles reposoient elles mesmes ; et cependant l'image du Sauveur, l'exemplaire des martyrs, étoit au naturel entre les quatre colonnes de ce quarré, portant sa croix, la face et la barbe barbouillées de sang, entouré de juifs, comme exhortant ses soldats de tenir bon à son exemple, quand ils se voyent au milieu des tyrans et des supplices. Et aux quatre coings des colonnes on voyoit au dehors quatre Nymphes accompagnées de leurs petits Genies, qui representoient par la proprieté de leurs riches habits les quatre parties du monde. On ne pouvoit rien produire de plus avenant à la solennité, c'étoit signifier assez clairement, que toutes les parties de la terre habitable avoient reçeu l'Evangile et la Foy par les travaux et le trépas de nos martyrs ; et que la milice chrétienne y

Digitized by Google

avoit assuré ses victoires par la déroute de ses soldats : voilà pourquoi ces Nymphes portoient des écriteaux avec divers versets du *Te Deum*, comme celui-cy : *Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia.*

« Des colonnes susdites sortoient des cornes d'abondance, qui servoient de soubassemens à quatre grands anges : entre les colonnes de ce troisième quarré se voyoit le Pere Seraphique au pied d'une croix, comme un martyr de desir, qui parmy ses élans sembloit applaudir à S. Prosper comme à un martyr de sang, puisque les anges qui l'entouroient, portoient des ecriteaux comme cy-dessus. De mesme que quatre autres postures d'anges, qui sortoient des quatre cornes d'abondance avec des fruits argentez, et étoient en dehors les colonnes du quatrième appartement de ce palais mysterieux, où se voyoit tout au milieu un ange avec cet écrit : *In te Domine speravi, non confundar in aeternum.* Au dessus de toutes ces pièces ravissantes, il n'y avoit plus qu'un appartement, qui sembloit être le paradis des anges, dont on voyoit bon nombre d'excellentes images, toutes avec des maintiens d'allegresses, qui ne peuvent se décrire ; et ce qui achevoit le haut de cette pyramide, étoit encore un ange, qui paroissoit en air portant sur la tête une corbeille pleine de fleurs et de fruits, et tenant en main une trompette, comme pour semoncer le monde de venir grossir le triomphe de Prosper, et être spectateur de cet ouvrage, qu'on ne quitta qu'avec les regrets de tout le peuple, bien qu'il ait parû huict jours entiers.

« Il est certes veritable ce que nous dit tantôt le grand Prosper, que jamais il ne sera confus mesme parmy les hommes, puisqu'ayant reçeu les honneurs déjà décrits on les luy continüe par la continuation des solennitez l'espace de huict jours, et que les predicateurs s'employent chaque jour à dire ses merites et ses grandeurs avec toute l'éloquence, le zèle et la bonne grace qu'on pouvoit souhaiter en ce rencontre. Le V. P. Rudolphe Tottelle Recollez, definiteur de sa province, le met entre les plus habiles coursiers qui ont procuré de la gloire à Dieu par leurs voyages et leurs travaux. Le R. Pere Boussut, presentement recteur de la Société de Jesus à Valenciennes, le fait voir comme toujours Prosper en ses actions, et ses actions accompagnées ou suivies de prosperité. Le

Digitized by Google

V. P. Laurent de Hennin Recollez, le represente d'un côté tout defait de souffrances avec Jésus-Christ, de l'autre tout rayonnant de gloire comme Jésus-Christ, sur ce beau theme, *Si compatimur, ut et conglorificemur*, aux Rom. ch. 8. Le R. P. Daniel d'Anvers, pour lors gardien des RR. PP. Capucins à Doüay, le fit comme une victime tres consacrée à Dieu et toute penetrée des flesches aymables de crainte, d'amour et de douleurs, sur ces paroles, *Sagittae tuae infixae sunt mihi*, au ps. 37. Le R. P. Jean Dominique Macheu Minime (à present lecteur de philosophie) prouva ingenieusement qu'il fut en sa vie et en sa mort une arche sacrée de testament, de sanctification et de témoignage, sur ces paroles : *Venerunt ergo viri Cariathiarim, et reduxerunt arcam Domini*, I Reg. 7 v. j. [585].

« Et le dernier qui eut à charge de conclure toute la solennité, ayant oüy luy mesme les depositions de personnes dignes de croyance, qu'apres avoir instamment invoqué l'ayde de S. Prosper au jour de son entrée dedans Doüay, elles se trouverent presque en un instant affranchies de maux autrement incurables... il espera que la Providence de Dieu rendroit ce corps saint glorieux par l'interinement des requêtes qui luy seroient faites... Et à ce sujet il fit cette predication qu'il donne au publique par la mesme obedience et avec la mesme franchise que ce traité ».

[Suit le sermon : *Le triomphe de S. Prosper sur les ennemis de Jésus-Christ*, 586-610]. A l'avant dernière page, il s'écrie : « Et quoy dire de cette eglise, lieu, pour ainsi parler de son sepulchre ? vous y avez gaigné indulgence pleniere et remission de tous crimes, il y a huict jours, par la bienveillance de sa Sainteté (que Dieu conserve) Alexandre VII. Par celle de Messieurs les Grands Vicaires d'Arras jusqu'à ce jour mesme, pardon de 40 jours. Quoy de cette pyramide qui vous montre un martyr de désir, un roy des martyrs, le frere du prince des martyrs, le plus Prosper entre les martyrs !... Je conjure cet aymable patron de votre ville, de vous continuer icy bas ses faveurs, et vous obtenir la gloire dedans le ciel, où nous conduise, etc. ». Fin (580-610).

Digitized by Google

Glanes Franciscaines

Colligite fragmenta ne pereant.
Joan. VI, 12.

Cordeliers d'Abbeville

« 1782, dans le courant d'aoust, nous avons travaillé à la dorure de l'église des R. P. Cordelliers [d'Abbeville], crédence, corbeille, écusson du lutrin et de la grille, pour la somme de 114 livres, plus peint le réfectoire (à 25 s. par jour, employé 38 jours), 48 livres, refait trois testes au tableau du chœur, 6 livres. — Juin 1783, fait trois tableaux pour le réfectoire des R. P. Cordelliers dont un représentant le souper d'Emaüs, le 2e l'apparition de Jésus à la Madeleine, le 3e la samaritaine, ce pour la somme de cent soixante huit livres [1] ».

La légende veut que le principal auteur et le chef de l'entreprise de « l'œuvre prodigieuse et admirable des stalles de la cathédrale d'Amiens » soit un Jehan Turpin (51), l'histoire ne le « mentionne que depuis 1516, entre les ouvriers travaillant sous les maîtres ». — « Le 28 juin 1510, on fit venir d'Abbeville *deux cordeliers frères convers, habiles menuisiers pour travailler aux chaires et conduire l'ouvrage*, et au mois d'octobre de la même année, on paya 20 sols *pour avoir deffrayé deux cordeliers du couvent d'Abbeville lesquels Mes*[sieurs du Chapitre] *envoièrent quère et faire à venir Amiens, à veoir l'ouvrage des chaielles.* Il est vraisemblable que les deux textes ne désignent pas les mêmes personnages, et que les

1. Marcel Godet, *Un imagier de village, Jean-François Flicourt de Cauchy*, Abbeville, 1911, p. 12. (D'après les comptes de J.-F. Fl.).

Digitized by Google

seconds, qui ne sont qualifiés ni frères convers ni menuisiers, étaient des religieux de chœur appelés seulement pour juger le travail (16) ». — « Nous ne savons [rien de plus] sur les deux frères convers cordeliers d'Abeville. Nous ignorons même leurs noms. Retenons toutefois le fait qui nous montre la taille du bois en honneur chez les frères mineurs de cette ville [1] ».

*
* *

S. Maur et S. Bonaventure

Dans la magnifique chapelle du château d'Avesnes, paroisse de Vron, près de Rue (Somme), on peut voir sur une colonne, au milieu de la nef, une statuette en bois de 30 centimètres environ, au plus tôt du XVIIe siècle, passant pour représenter S. Maur. Il ne faut pas être grand connaisseur pour s'apercevoir qu'on est en présence, non pas du disciple de S. Benoit, mais bien de S. Bonaventure. L'évêque d'Albano, pieds nus, en habit de frère mineur, ceint d'une corde à nœuds presque dans l'axe supportant à gauche des patenôtres, tient de la main droite un livre ouvert et de la main gauche une crosse, tandis que son chapeau cardinalice posé sur les épaules est retenu sur la poitrine par les glands. Il est vrai que l'artiste l'a peint en blanc crême, au lieu de lui donner la traditionnelle couleur rouge. Chaque année, le 24 juin, un pèlerinage très fréquenté a lieu dans la chapelle en l'honneur de S. Maur. Les pèlerins dévots frottent consciencieusement leurs emplettes de pain d'épice sur les épaules du prétendu S. Maur. — S. Bonaventure a bon dos. — Comme la dévotion au Séraphique Docteur est peu répandue dans le public, il a paru bon de noter cette particularité picarde [2].

*
* *

1. Georges Durand. *Ernoul Boulin, Alexandre Huet, et les autres huchers des stalles de la cathédrale d'Amiens.* Amiens, 1908, in-8°.

2. Communication faite à la Société des Antiquaires de Picardie, le 13 juin 1911. Cf. *Bulletin de la Soc. des Ant. de Pic.*, Amiens 1911, p. 72.

Digitized by Google

Vincent Comblat, O. F. M.

Ce personnage énigmatique est l'auteur de la *Lettre* [1] *intéressante du P. Vincent Comblat, prêtre de l'Ordre des Frères Mineurs, à un évêque sur le monastère de Port Royal,* lettre soi-disant écrite en 1678, mais publiée après 1750.

⁂

Jean Berthier, évêque récollet

« Le récollet messire Jean Berthier [2], évêque d'Aulonne, auxiliaire de Vialart de Châlons... donne son approbation le 24 novembre 1669 aux *Pensées* de Pascal et le 14 mai 1671 aux *Instructions chrestiennes* de Du Verger de Hauranne ». — De quelle province récollette est-il ?

⁂

Récollets [3]

« Deux prédicateurs de l'ordre de S. François, l'un docteur, l'autre bâchelier en théologie, prêchèrent à Dol [en Bretagne], peu de temps après la profession de notre pieux aveugle [Jean de Saint-Samson, vers 1608]. Ils allèrent le visiter plusieurs fois et furent si frappés de la sainteté qui brillait dans ses discours et dans sa conduite, qu'ils formèrent le dessein d'embrasser la réforme des Récollets. A quelque temps de là, ils se trouvaient un jour réunis à Paris avec trois ou quatre de leurs frères, et tous versaient d'amères larmes sur la décadence de la perfection religieuse dans leur ordre. A ce moment survint un supérieur de l'ordre des Carmes, qui, mêlant ses larmes aux leurs, se plaignit, lui aussi, du

---

1. S l. n. d., in-12 de VII-166 p., réédité par le P. Griselle dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, Paris 1910, p. 56-81, 174-187, 300-312.

2. *Études franciscaines*, XXIV, 1910, p. 678.

3. Sernin-Marie de Saint-André, *Vie du Vénérable Frère Jean de Saint Samson*, Paris 1881, in-8°, p. 217.

Digitized by Google

relâchement qu'il voyait régner autour de lui. « Ah! lui répondirent les deux religieux, entre nous et vous la différence est grande, car la règle des Carmes n'oblige sous peine de péché mortel qu'en ce qui regarde les vœux, et de plus, nous avons vu dans votre couvent de Dol, votre bon aveugle, qui vit avec une telle perfection, qu'il est capable d'introduire la réforme dans votre province ». Et le docteur ajouta en soupirant ces paroles de S. Augustin : « Les ignorants se lèvent et emportent le ciel d'assaut, et nous, avec notre science sans cœur, nous demeurons enfoncés dans la chair et le sang! ». Le lendemain même du jour où avait eu lieu cet entretien, le docteur et le bâchelier entrèrent dans la Congrégation des Récollets, où ils moururent après une vie sainte et pénitente ».

*
* *

Cordeliers et Tiercelins de Toulouse

Les extraits qui suivent proviennent du *Procès de la canonisation de S. Vincent Ferrier* publié par le P. Fages, O. P. Paris, Picard, 1904, in-8°. — L'histoire peu connue du couvent universitaire de Toulouse, et celle de la province des Tiercelins y pourront gagner plusieurs renseignements.

« Et ulterius recordatur [Jacobus Ysalgueri] quod tempore quo dictus Fr. Vincentius predicabat in conventu fratrum Minorum Tolose, unus alter *monarcha* (monachus ?), in theologia Magister, nuncupatus Magister Joannes Garcia, et ut talis reputabatur in Universtate studii Tholosani; a quo testis dici audivit quod pluries in habitu dissimulato accesserat auditum predicationem Magistri Vincentii causa reprehendendi eum in suis ceremoniis et predicationibus, in quibus non potuerat reperire causam reprehendendi, quum ipse erat fons sapientie et scientie... ». (293).

« Sequitur depositio reverendi Magistri Vincentii Joannis Marcelli, Ordinis Minorum, et Guardiani venerabilis conventus fratrum minorum Tholose, Regentisque scholarum Sancti Saturnini honorabilis monasterii dicte civitatis, Sacre Theologie professoris in causa canonizationis Mag. Vincentii de Ferrariis O. P. bone memorie, anno MCCCCLIIII° et die secunda mensis junii. — Et primo

Digitized by Google

idem Rev. Mag. Joannes Marcelli, O. M., etatis ut dixit quinquaginta et octo annorum et ultra... dixit deponendo quod ipse testis anno MCCCCLXV° fuit factus lector pro conventu Villefranche, dioceseos Rotensis, in capitulo provinciali Tholose celebrato anno quo supra, secundum Ordinem provincie Aquitanie ordinis Minorum, et hoc in studio generali naturalis philosophie, quem lectoratum tenuit duobus annis secundum Ordinationem dicte provincie. Item dixit quod in secundo anno prefati lectoratus, videlicet anno MCCCCLXVI° et die XXII mensis junii, ipse vidit et presens erat quando Mag. Vincentius sedens super asinum intravit dictum locum Villefranche... et tunc iverunt ei obviam domini sacerdotes Ecclesie processionaliter, et etiam Fratres Minores existentes pro tunc in conventu fr. Min. loci Villefranche... Ego fr. Joannes Marcelli, quando predicta vidi, eram etatis XXV annorum et ultra. (329-335).

[Galhardus Dahusti, legum doctor] dixit ulterius quod die quodam dictus rever. Mag. predicabat in platea Sancti Stephani [Tholose], et in ejus sermone pro themate sumpserat verbum : « Vade ad fratres meos et dic eis ». Idem rev. Pater demonstravit futuram tribulationem conturbationemque venturam in Ecclesia sancta Dei pariterque fide christiana, ex quo dicebat antechristum venturum Obque Frater Minor quidam verbo insurrexit tenens librum in manu, qui erat vir bone et honeste conversationis, pre aliisque regulam observans Beati Francisci, vocatus Frater Franciscus Laborie, qui populo cuncto audiente, prorupit in hec verba : « O pater, scriptum est quod ante adventum antechristi destrui debet civitas de Babylonia » ; cui rev. Mag. dixit, ne propter eorum verba populus afficeretur tedio, ut veniret ad cameram et sibi declararet dubium ; cui dictus Frater Franciscus quasi clamore rapido dixit similia in effectu : « Nisi hic declaraveritis, utique ego desperabo ». Tunc vero rev. Mag. cum charitate et bona patientia, quasi tamen ad clamorem stupens non modice, dixit : « O pater, Babylonia interpretatur confusio peccati ; et ista civitas peccatrix ante adventum antechristi destruetur, et videbitis, sicut est Parisius, Rothomagum et animo (sic) : quod audientes plures admirati sunt, consideratis prosperitatibus civitatum illarum ». (341).

Digitized by Google

[Joannes de Saxis miles et legum doctor, anno 1416, die Paschæ] alium sermonem in conventu Fr. Min. [Tholose] audire voluit, in quo quidam famosus magister in sacra pagina, ac Minister pro tunc provincie Tholosane Ordinis Minorum predicare decreverat. Qui quidem cum magna audacia sermonem suum inchoaverat, et taliter qualiter thema suum declaraverat, et illud declarando circa principium sui sermonis aliqua per Mag. Vincentium, in suo sermone paschali matutino dicta recitavit, et, prout ipse loquenti et aliis pluribus de assistentibus visum fuit, ad reprehensionem, neminem tamen nominante. Dixit inter cetera quod illa que per quendam fuerant de mane predicata erant apocrifa et aliter intelligenda, prout populo ibi assistenti clare ipse demonstraret : quibus verbis prolatis, ipse frater Minor incontinenti in vultu suo et aspectu apparuit totus alteratus et quam plurimum palidus ; itaque suum sermonem continuare non valuit, itaque vix a cathedra descendere potuit, et ad cameram suam se cum adjutorio fratrum retraxit, nec ex post in dicta civitate predicando visus fuit, imo ad patriam... unde erat oriundus transportari se fecit. Et ibidem in dicta Ecclesia Minorum dicta die Sancte Pasche fuit rumor, deinde vox et fama publica in civitate quod predictum scandalum predicto magistro acciderat in signum punitionis divine, et pro eo quod se Mag. Vincentium reprehendere verbaque sua aliter intelligere et interpretari satagebat ». (356).

[Dominicus de Dometo, habitator Tholose] « audivit semel dici per rever, et bone memorie virum magistrum Raymundum Cautherii Sacre Theologie professorem egregium, Ordinis fratrum Minorum conventus Tholosani, in quodam suo sermone quem fecit in Ecclesia de Albate Tholose, quod ipse non credebat post apostolos fuisse majorem mag. Vincentio in predicatione et doctrina populo Dei ». (358).

[Galliardus de Rupe, O. Carmeli, dixit :] « Postquam ab illo famosissimo doctore magistro Joanne Garcia Ord. fr. Min. attenta aure percepit [B. Vincentius] quod ipse mirabatur quomodo scientiam speculativam quam comprehendere non sufficit hominis ingenium, ad praxim convertebat, stupens super his que ab eo discebantur ». (362). ...« contra impudicos clamor erat... quatenus fuit

Digitized by Google

ille sermo ad sorores Minorissas [Tolose], ubi solum erant religiosi et religiose, de pudicitia et castitate... ». (365)... « cum in sermone quam fecit mag. Vincentius in domo sororum Minorissarum venisset [Galliardus], et jussu rev. Patris, qui non erant voto professionis astricti exire precepisset, propter aliqua secreta predicanda que erant religiosis mulieribus necessaria et aliis, mulierem quamdam absconsam, retro fores in loco tenebroso stare persentiit... ». (367).

[Hugo in decretis baccalaureus et Joannes de Gaulano] « intraverunt intra quamdam capellam [conventus Fr. Predic. Tolose], et cum fuerunt ibidem, supervenit quidam magister Joannes Garcie vocatus, cum pluribus aliis magistris in sacra pagina de Ordine Minorum. Et cum Mag. Vincentius finivit sermonem et suas conclusiones posuerit, Dominus Joannes de Gaulano interrogavit Magistrum Joannem Garcie supradictum : « Et quid dicitis vos de isto homine ? — Vere, domine doctor, dixit ipse, ego audivi ipsum pluries predicantem ut ipsum possem redarguere de dicitis que ipse dicebat, et credatis quod verba que ipse dixit non sunt sua sed Sancti Spiritus qui eum gubernat, nec est aliquis homo mundi qui eum possit redarguere de dictis per eum ». Et inde recesserunt ». (369).

« Religiosus vir frater Petrus de Pelafiga, presbyter et Minister Provincialis Fratrum de penitentia, alias de tertia regula Beati Francisci in provincia Tholosana, etatis sexaginta sex annorum vel circa oriundus loci de la Resmigla Condonensis diocesis, qui deposuit Tholose anno MCCCCLIV, et die 18 junii. Respondit quod aliquanto temporis ipse secutus fuit mag. Vincentium cum esset in partibus Tholosanis et se reliquisse mundum et recepisse habitum religionis in qua nunc est. Et dixit quod tunc ipse erat penitus illeteratus, itaque nesciebat quid erat et nec... (sic), cum tamen esset etatis viginti duorum vel viginti trium annorum. Et audivisse dici a quodam venerabili religioso sue religionis qui vocabatur frater Andreas Mantanera de civitate Cadurcensi, quod mag. Vinc... (373). « Dixit se vidisse disciplinantes [de comitiva B. Vinc.] non solum adultos et peccatores, sed etiam pueros, imo quadriennos vel quinquiennos. Et dixit se suscepisse sepe hujusmodi disciplinam

Digitized by Google

a seipso se disciplinantem, et etiam sepe fecisse et fabricasse hujusmodi assotos sive disciplinas... — Item dixit quod post recessum Mag. Vincentii sepe ipse loquens lavit vestimenta penitentialia se disciplinantium, in quibus dixit se invenisse frusta carnis lacerate ad quantitatem longitudinis unius digiti. Et insuper quod cum, post recessum mag. Vinc. fere tanto tempore ipse gubernaverit hujusmodi se disciplinantes, et aliquando vigeret magnum frigus, numquam tamen vidit nec scivit aliquem infrigidatum, nec etiam ex hujusmodi disciplina fuisse infirmatum, quod reputat miraculosum ». (376).

*
* *

Clarisses des Cassés a Toulouse

« Je rapporterai en ce lieu une apparition célèbre de notre Alain après sa mort à la Révérende Mère Duport, abbesse du dévot monastère de sainte Claire des Casses établi maintenant à Toulouse, religieuse qui par sa vertu a mérité d'être supérieure durant 22 ans, pendant lesquels elle a fait voir une grande sagesse dans sa conduite, et pour ne changer rien dans le fait, je mettrai mot à mot la déclaration qu'elle en a dressée.

Déclaration de la Révérende Mère Duport, abbesse de Sainte Claire des Cassés.

Je soussignée déclare en conscience qu'au commencement du mois de janvier 1660, avant que j'apprisse la mort de feu Monseigneur l'évêque de Cahors, m'étant retirée après Matines dans notre chambre, et m'étant couchée vêtue de notre habit suivant notre règle, je me mis à penser comme Jésus-Christ fut couché sur le dur lit de la croix pour mes péchés, comme j'ai accoutumé de penser dès mon enfance, je m'arrêtai particulièrement à la douleur que lui causaient les épines lorsqu'il voulait appuyer son sacré chef; il me prit une grande affliction en mon âme de lui avoir causé tant de douleurs par mes péchés, et honte de me voir à mon aise. Comme je pensais à cela je ne pouvais pas dormir, et je vis devant moi un évêque revêtu pontificalement avec la mitre sur la tête, environné d'une grande clarté, qui me faisait voir tous les linéa-

Digitized by Google

ments de son visage, surtout la beauté de ses mains qui faisaient plus de splendeur que son visage, je me signai d'abord du signe de la sainte croix avec la croix de notre chapelet, et invoquai la Très Sainte Trinité, et dis en moi-même : S. Jean Chrysostome est dans peu de jours, tu ne lui es nullement dévote, ne serait-ce pas ce grand saint ? Je me tournai de l'autre côté où j'ai une image de la Sainte Vierge, et je commençai à dire l'*Ogloriosa Domina*. A même temps, je vis de ce côté le même prélat qui me regarda, ce qui me donna de la crainte, et ne pus achever l'hymne, et disais en moi-même : c'est S. Jean Chrysostome. A même temps cela disparut en disant d'une voix confuse *Alanus* ou *Alano*, et la main resta en l'air quelque peu de temps, comme lorsque les évêques donnent la bénédiction, et cette main était si belle que je ne la saurais comparer à rien des beautés du monde. Le lendemain une religieuse de sainte Claire de Moissac m'écrivit comme Mgr l'évêque de Cahors était allé à Dieu, et dès lors je rappelai ma mémoire comme le visage que j'avais vu était celui de Mgr l'évêque, et quand je le vis il ne m'en souvint point, tant la crainte m'avait saisie, pourtant je ne fus pas troublée, mais j'eus une grande consolation en mon âme ; mais ayant appris sa mort je m'affligeai, étant allée devant le Saint Sacrement je dis : Seigneur, si ce prélat est au ciel comme je le crois, je vous prie me donner la force pour supporter cette affliction. — Et après je m'adressai à lui : Hé, si c'était vous, mon bon Seigneur qui avez eu encore mémoire de moi en me faisant la charité de me visiter, secourez moi pour notre établissement ; comme vous m'aviez promis de parler au roi de la terre, parlez à celui du ciel. Je me trouvai consolée ; et parce que tout ce dessus contient vérité, je l'ai signé à Toulouse par obédience en notre couvent Notre Dame des Anges, Ordre sainte Claire, ce 2 août fête de Notre Dame des Anges 1662. Sœur Catherine Duport, abbesse de sainte Claire des Casses.

Ainsi signée.

Après l'impression de cette déclaration j'ai reçu un verbal de Messieurs les vicaires généraux établis en l'archevêché de Toulouse, le siège vacant en date du onzième octobre 1662 devant lesquels la

Digitized by Google

Révérende Mère Duport a déposé juridiquement le même, et a de plus ajouté une chose qui mérite d'être rapportée en ce lieu.

Elle dépose sous son serment qu'il peut y avoir une vingtaine d'années ou environ, qu'étant au couvent de Moissac, et ayant été honorée d'une des visites de notre prélat, il rencontra dans le parloir un prêtre, lequel étant sorti peu de temps après, il s'enquit qui était ce prêtre, à quoi la déposante ayant répondu qu'il n'était pas de son diocèse : « Je l'ai bien connu, dit-il, ma fille, prions pour les mauvais prêtres », et s'étant mis à genoux, elle vit qu'étant dans la ferveur de son oraison, son corps s'élevait de dessus la terre, ce qui la surprenant extrêmement, elle se mit à crier et à se battre la poitrine, et resta dans cet étonnement jusqu'à ce qu'il fût revenu à soi, qui fut environ une heure après, pendant laquelle il demeura élevé de cinq à six pans sur terre en la même posture qu'il avait prise lorsqu'il commença son oraison, et après qu'il fut revenu à soi ayant vu qu'elle était toute surprise de ce qu'elle avait vu, et qu'elle voulait commencer à lui en faire le rapport, notre prélat lui imposa silence et lui dit : « Ma fille, je vous défends de le dire, car les faibles pourraient croire quelque chose de bon de cela, quoique la même chose pourrait arriver aux méchants », lui alléguant l'exemple de Judas qui quoique méchant avait fait beaucoup de choses qui paraissaient être bonnes, et l'exhorta à mépriser ces choses par des termes qui témoignaient une très grande humilité, et marquaient un grand regret qu'il avait que la déposante l'eut vu en cet état 1.

***

Cordeliers de Loudun

Le couvent des Cordeliers fut fondé à Loudun 2 vers l'an 1242, sur un terrain donné par un seigneur de Baussay. Jean de Berrie,

---

1. *La vie de Monseigneur Alain de Solminihac evesque baron, et comte de Caors, et abbe regulier de Chancellade.* Composée par le R. Père Léonard Chastenet, Prieur des Chanoines Reguliers du Prieuré N. Dame de Caors, de la Réforme de Chancellade. — A Caors, par Jean Bonnet, Imprimeur et Libraire, 1663. — Un vol in-8, p 805-810.

2. A. Lerosey, *Loudun, histoire civile et religieuse.* Loudun, Blanchard. 1908, in-8.

Digitized by Google

seigneur d'Amboise, fut inhumé en habit de cordelier, au couvent le 6 juillet 1274 (250). — En 1568, le capitaine Buisson-Verd, protestant, tua de sa main, sur la place de la Beuveterie, le P. Desmanis, gardien du couvent, particulièrement estimé des catholiques. Le P. de Melay fut tué dans le parc du château. Le vieux P. Yves Boyer fut amené à la porte Saint-Nicolas, exposé nu et massacré. « L'éloquence du P. Le Heur » empêcha de mettre le feu au couvent (251). — « Le rôle des cordeliers paraît avoir été plus humain et plus édifiant que celui des capucins dans le procès d'Urbain Grandier en 1634 ». Le P. Grillau, son confesseur, l'assista à son dernier supplice (251). — Le P. Bineau était gardien en 1773-1787 ; le P. Lafond en 1789. En 1698, il y avait cinq religieux au couvent. Le P. E. de Sainsenon en faisait partie en 1709. L'église tombait en ruines à la fin du XVIIIe siècle ; elle devint à la Révolution le temple de l'Etre-Suprême. L'hôtel-de-ville actuel est bâti sur l'emplacement du couvent (252). — Le P. Olivier Soudé, cordelier, était curé de Saint-Pierre-du-Marché en 1505 (211). Le service de cette paroisse fut transféré aux cordeliers, le 24 mars 1777, pendant la réparation de l'église (194). — Cf. p. 257, une pierre blasonnée provenant du couvent des Frères Mineurs.

⁂

Jean de Montbard et le parlement de Toulouse

« L'an 1418, frère Jean de Montbard, célèbre prédicateur de l'Ordre des Frères Mineurs, prêchait le premier dimanche d'août dans la cathédrale de Nimes. Au milieu de son sermon, il montra par de fortes raisons que les différents dommages, dont souffraient les peuples de Languedoc, venaient du défaut d'un parlement fixe dans le pays. C'est de là, dit-il, qu'émanent toutes les oppressions qui accablent les ecclésiastiques aussi bien que les laïques, de la part des prélats, des nobles et puissants chevaliers, ainsi que des sénéchaux, viguiers et autres officiers curiaux du pays. Il exhorta ses auditeurs, avec un langage véhément, à prendre garde à eux et à donner remède à de si grands maux chaque jour renaissants, en demandant au roi, ou au dauphin, et à leurs conseils, le rétablissement du parlement jadis installé à Toulouse. Le sermon fini, un

Digitized by Google

flot de peuple envahit la maison commune de la ville de Nîmes qui fut remplie, et l'on délibéra que ledit frère Jean de Montbard serait député par l'assemblée et envoyé par toutes les villes, à leurs frais, pour demander en leur nom un parlement. Ledit frère Jean de Montbard se chargea volontiers de la commission et l'exécuta fidèlement. Il fut député avec plusieurs nobles personnages de différentes villes, et obtint du dauphin l'institution d'un parlement. C'est pourquoi, le 20 mars 1419 [1420], Charles, fils du roi de France régent du royaume, qui séjournait à Carcassonne, voulant tenir les promesses par lui faites aux susdits députés, institua par ses lettres patentes un parlement à Toulouse. Il était composé d'un prélat et de onze conseillers clercs et lais, et de deux greffiers, pris dans les deux langues, sept de la langue de Ouy et sept de la langue de Hoc. Ces conseillers, par leurs appointements et arrêts, devaient décider et terminer, sans recours possible, tous les procès civils et criminels qui se feraient dans le pays [1] ». — Le 29 mai suivant, le parlement fut inauguré pompeusement à Toulouse, mais parmi les figurants on ne voit plus frère Jean de Montbard..., c'est que les uns agissent et les autres paradent.

*
* *

Cordeliers de Vienne et de Romans

Jean de Bernin, archevêque de Vienne, mort le 17 avril 1266 « fut enterré dans l'église des Frères Mineurs de Romans; ceux de Vienne eurent son cœur; et ils firent peindre notre archevêque sur la muraille de leur église, présentant son cœur à S. François [2] ».— Dans l'épitaphe de J. de Bernin, due à un contemporain [3], on lit :

---

1. Traduction faite d'après la chronique latine de Guillaume Bardin dans l'*Histoire de Languedoc*, Toulouse 1885, t. X, p. 55-56. — Il est à noter qu'un parlement fut institué en 1280, à Toulouse, par Philippe le Hardi, et supprimé en 1291. *Ibidem*. p. 168, 272.

2. Charvet, *Hist. de l'église de Vienne*, Lyon, 1761, in-4, p. 398.

3. Terrebasse, *Inscriptions de Vienne*, t. I, p. 365-369. Cf. *Revue de l'hist. de l'église de France*, 1910, t. I, p. 18, 145.

Digitized by Google

«... Qui a fait bâtir deux maisons aux Frères Mineurs, l'une à Vienne, l'autre à Romans... ».

Missions

Le Cordelier Fr. Bernardin

... Phelippes, conte de Ravestain 1 [voulant savoir au juste ce qu'était le Stromboli] fit arrester la gallere ou il estoit, et prit avecques luy le duc d'Albanye, ung sien confesseur cordelier, nommé frère Bernardin... puis descendit par une barque jusques au pié de la montaigne... (II, 150). Avecque ce [Ph. de Ravestain] commanda à chascun de soy confesser et mectre en bon estat ; ce que plusieurs firent, lesquelz eurent remission plainière de tous pechez par la puissance de nostre sainct père le pape, baillée à ung cordelier nommé frere Bernardin et confesseur dudit de Ravestain, qui la estoit... (166). [Au siège de Metellin, l'antique Lesbos, octobre 1501, commandé par Ph. de Rav. lieutenant du roi de France]. A l'entrée des fossez estoit lors ung cordellier nommé frere Bernardin, lequel estoit armé soulz son habit et tenoit au poing une demie picque et la raspiere à son costé, qui donna la benediction à tous les crestiens presens et leur dit que, pour l'exaltation de la foy de nostre seigneur Jésu Crist, chascun devoit mectre sa vie en avanture ; et luy mesme avecques eulx se mist des premiers à descendre les fossez (182)... [Je veux] parler du siege de la ville de Metellin, laquelle estoit sans cesse battue d'artillerye et moult enuyée des crestiens qui, pour ceste affaire affyner, employerent tous leurs

1. Philippe de la Mark, seigneur de Ravenstein, gouverneur des Pays-Bas, puis gouverneur de Gênes, amiral du royaume de Naples, chef de l'armée contre les Turcs. — *Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton*, Paris, 1891, in-8.

Digitized by Google

effors, et la n'avoit nul, de quelque estat qui ne mist les mains en besoigne. Ung cordellier estoit la, dont j'ay parlé par cy devant, lequel disoit tous les jours la messe devant les crestiens et les preschoit souvant la divine parolle, et, avecques ce, avoit tousjours le harnoys sur le dos, comme ung des autres souldartz, prest d'executer la guerre, et à tout besoing se trouver aux coups donner; et tellement le fist que ung jour, durant le siege, avecques ung peu de nombre de Françoys, se mist dedans une barche et s'en alla jusques contre les murailles de la ville ou estoit ataché un grip des Turcz chargé de figues et de raisins, et malgré les Turcz, qui de la ville luy tirerent coups de trect et d'artillerye, a toutes mains par force entra dedans, et, avecques l'épée, trancha cheynes et cordes et amena ledit vaisseau jucques aux autres navires des crestiens, duquel refuza des Gennevoys septcens ducatz. Mais le seigneur de Ravestain ne voulut qu'il fust vendu; ainsi le mist à son usage. (octobre 1501), p. 191-92. — Finalement la ville ne fut pas prise.

Digitized by Google

Bibliographie

MORET J.-J. — *Les Cordeliers de Champaigue*, dans *XIe Excursion de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, p. 281-314. Moulins, 1909. — Tirage à part, Moulins 1910.

Du couvent de Champaigue, que le *Provinciale* de P. de Pouzzoles et le *Liber conformitatum* de B. de Pise désignent par *Silviniacum* ou *Silvigiaci* à raison de sa proximité de Souvigny en Bourbonnais, il reste un cellier, une cour avec son puits, plusieurs cellules, la salle capitulaire et un mur latéral de l'église ; de ses tombeaux jadis décrits par Fodéré, il ne subsiste rien, sinon une statuette d'ange décapité, d'une fort belle facture, et un écusson finement sculpté aux armes des fondateurs.

Ses origines semblent remonter jusque vers 1246. Grâce aux libéralités de Guy II de Dampierre et d'Archambaud VII de Bourbon, le Fr. Jean de Mailly activa les constructions, et l'église fut consacrée le 7 juillet 1275. Entre autres sépultures on y remarquait celles de la maison de Bourbon. Successivement Guy de Dampierre, Agnès de Bourbon (1287), Béatrix de Clermont (1310), deux enfants de Louis Ier de Bourbon (1318) et Marie de Hainaut (1354) y reposèrent dans des monuments funèbres élégants.

Nombreux sont les legs pieux faits à Champaigue, depuis Isabelle de Valois qui enjoint (3 mai 1364) à son receveur de payer 13 livres « pour cause de aumosne perpétuelle », jusqu'à Catherine de Médicis qui cède (3 février 1567) « d'aumosnes annuelles et perpetuelles la quantité de deux muids de bled froment mesure de Moulins, oultre et par dessus la quantité de neuf septiers saigle et deux quartes mesure de Souvigny » donnés de tout temps par ses prédécesseurs ducs et duchesses. Cette longue série de bienfaiteurs prouvent l'estime et la confiance dont jouissait le petit couvent.

Digitized by Google

La même confiance se maintint au XVIIe siècle et au XVIIIe ; les actes multiples auxquels se réfère M. M. en font foi.

Les gardiens connus s'appelaient : Jean de Mailly (XIIIe s.), Thomas Madian (14 février 1458), Jean Maillet (1501), Guillaume Amellin (1516), Nicolas Ciergier (1520), Jean Tardy (1529), Antoine Bonnefoy (1546), Nicolas Priquet (1573), Jean Laval (1613), Abraham Galand (1625), Martin Mosnier (1625), Jean Trabuchet (1636), Antoine Favier (1640), Hugues Mouton, Bonav. Masset (1661), Vincent Bourdet (1668), F. Buxerolles (1683), Antoine Bernard (1684), Félix Desortiaux (1699), Blaise Vernet (1704), Bernardin (1723), Joseph Thomazet (1725), Jean-Antoine Lyotard (1785), Guillaume Volle (1790). J'ajoute à ces noms celui de trois ministres de la province de Bourgogne : Étienne Amabert 1636), Bellechef (1684) et Pierre-François Sordet (1699).

Champaigue ne cessa jamais de posséder rentes et immeubles, quoique la règle de S. François y contredit. Comme une velléité de réforme, que Fodéré s'exagère à plaisir, parut mettre un terme à cet état de choses en 1503. Mais les documents sont là, établissant que ce ne fut que feu de paille. Et pouvait-il en être autrement ? En 1790, le couvent possédait 160 boisselées de terre labourable, 2 grands prés, 60 œuvres de vigne, 48 arpents de bois, outre des rentes et des fondations.

A la même date, il y avait 6 pensionnaires idiots, 4 domestiques et 4 religieux. (Ce chiffre de 4 religieux doubla à peine dans le cours des siècles, rarement il monta à 10 ou 12). Ces derniers assistèrent impuissants à la ruine de leur cloître vieux de cinq siècles et demi. Le 12 mars 1791 les immeubles, et le 2 août suivant le mobilier, furent adjugés au plus offrant. Parmi les acquéreurs de la batterie de cuisine se trouva... un curé du voisinage !

J'ai résumé à grands traits la notice de M. M... Basé sur Fodéré, appuyé sur les documents conservés aux archives de l'Allier et sur les mémoires écrits par dom Tripperet pour servir à l'histoire du prieuré de Souvigny, son travail est un modèle du genre. Je note en terminant qu'une charte pour le couvent de Champaigue (1332) se trouve dans le n° 2378 des nouv. acq. lat. de la Nationale.

*
* *

Digitized by Google

Clément J. — *Le tableau votif des Cordeliers de Champaigue.* Moulins 1909 et 1910. Fait suite à l'étude précédente du chanoine J.-J. Moret.

Il s'agit d'une peinture murale exécutée sur la hotte de cheminée de la salle capitulaire de Champaigue. Elle mesure 2 m. 16 de longueur sur 0 m. 63 de hauteur et représente deux Cordeliers à genoux devant le mystère de l'Annonciation. C'est une œuvre de basse époque, pouvant être attribuée au temps de Louis XIII : « Les visages des anges et de S. Jean paraissent impersonnels ; en revanche, les figures très caractéristiques de la Vierge, qui ne paraît pas de prime jeunesse, du petit personnage trop effacé et des deux religieux qui respirent une bonne santé, nous semblent être des portraits, dont deux, au moins, sont curieux ». Seul un artiste avisé pouvait fournir de ce tableau l'excellente description que nous en donne M. C.

***

Claudon Ferdinand. — *Les Cordeliers du Bourbonnais.* In-8°, p. 60. Moulins, 1903.

Sous ce titre sont réimprimées 4 notices prises dans la *Narration historique* de Fodéré. Elles ont trait aux couvents de Champaigue, S. Pourçain, Montluçon et Le Donjon, les quatre de l'ancienne custodie d'Auvergne qui intéressent aujourd'hui l'Allier. Le texte est annoté sobrement, mais toujours avec grande science et à-propos.

***

Ubald d'Alençon, O. M. Cap. — *Thomas d'Eccleston, ses nouveaux éditeurs et le chapitre général de Metz.* (Etudes franciscaines, 1910, t. XXIII, p. 95-99).

Michael Bihl, O. F. M. — *Quo anno Capitulum Generale O. F. M. Metis celebratum* sit (1256). (Archivum franciscanum historicum, 1910, t. III, p. 601-614).

Idem. — *De Capitulo Generali O. M. Metensi anno 1254 adsignando.* (Ibidem, 1911, t. IV, 425-430).

Jusqu'ici il y avait divergence pour dater le chapitre général tenu à Metz sous le B. Jean de Parme. Les uns le plaçaient en 1249,

Digitized by Google

d'autres en 1251, 1253, etc. M. Little, dans son édition de la chronique d'Eccleston, *De adventu fratrum minorum in Angliam.* Paris 1909, p. 126-127, crut pouvoir fixer la date à l'an 1254.

Le R. P. Ubald voulut faire avancer la question en publiant un acte de concession des suffrages de l'Ordre à l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Metz, faite par Jean de Parme à l'occasion du chapitre général, l'an 1255. L'acte était tiré du *Registrum bullarum et brevium contentorum in archivio conventus nostri Metensis,* exécuté par le P. Anselme Métivier du couvent des Récollets de Metz, pour le P. Alexandre Pocquelin, provincial de la province de Saint-Denis *registrum* certifié authentique à Metz le 19 février 1620, et actuellement aux Archives départementales de Seine-et-Oise (H. Récollets de Saint-Germain, liasse 9). Toutefois le P. Ubald resta hésitant devant une seconde copie incomplète du même document où la date QNTO avait été barrée pour mettre QRTO, changeant ainsi 1255 en 1254. « Mais, ajouta-t-il, jusqu'à preuve du contraire, jusqu'à ce que l'original soit retrouvé, je crois qu'il faut s'en tenir à *qnto* ».

Le P. Ferdinand Delorme, O. F. M., reprit incidemment la question dans l'*Archivum Franciscanum*, t. III, p. 493-497, et après avoir admis la possibilité de 1254, crut néanmois devoir conclure en faveur de 1255.

Le P. Michel Bihl, rédacteur de l'*Archivium* et fils du couvent de Metz, fit le voyage de Versailles en août 1910 pour voir de ses yeux le document signalé par le P. Ubald. Dans un article fortement documenté de l'*Archivium,* il s'inscrivit résolument pour la date de 1255.

Quelques mois plus tard, le R. P. Jérôme Goyens, O F. M., découvrait inopinément aux Archives Royales de Bruxelles un document décisif. C'était une approbation de Jean de Parme, apposée à une convention entre le monastère bénédictin du Mont-Blandin et les Frères Mineurs de Gand au sujet du droit de sépulture. L'accord était de 1252, et l'approbation par le général était datée « de Metz en Lorraine, en chapitre général l'an 1254, au mois de juin ». La charte est un original avec le grand sceau de l'Ordre parfaitement conservé. Le doute n'est donc plus possible.

Digitized by Google

Le P. Michel Bihl, avec une bonne grâce qui l'honore, a lui-même fait connaître au public les résultats de la découverte. — C'est donc l'érudit anglais M. André Little, qui avait fait le meilleur calcul sans avoir été influencé par l'apographe douteux de Versailles.

. . . . . .

Nos études franco-franciscaines ne gagnent pas seulement à la fixation de la date d'un très important chapitre général de l'Ordre au moyen-âge, dans une ville dont le nom nous est cher, mais la discussion a fait mettre au jour deux documents qui nous intéressent particulièrement.

I. Le premier est une authentication d'une copie d'une bulle de Calixte II, faite à Raguse le 9 septembre 1250, en présence du B. Jean de Parme et de deux ministres provinciaux. L'un de ces ministres est Dreux, Drudon ou Drogon provincial de Bourgogne qui signe ainsi : *Ego frater Drodo minister Burgundie vidi... Ad cujus rei testimonium provincie Burgundie apponi feci sigillum* [1]. Nous savons donc que fr. Drogon, ami et socius de Jean de Parme, revenant de Roumanie, était à Raguse en Dalmatie, le 9 septembre 1250.

C'est le cas de se demander ici si le ministre de Bourgogne fait un seul personnage avec Drogon de Provins, ministre de France en 1282, comme le veulent les éditeurs de la *Chronica XXIV Generalium* [2]. L'identification paraît douteuse. Drogon de Bourgogne (à moins qu'il n'y ait encore un troisième franciscain du même nom), doit être celui dont parle Fodéré : « F. *Drido* ou (comme aucuns veulent) *Drodo Maleti*, lequel pour sa grande suffisance le pape Gregoire X avoit envoyé nonce en France avec pleniere puissance l'an 1272, se vint rendre en ce convent de Vienne apres le concile de Lyon, où il finit ses jours. Et entre autres exercices il vaquoit le plus du temps à la meditation et

1. A. F. H. IV, 431.

2. — *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1897, t. III, p. 374, n. 4.

Digitized by Google

contemplation, d'où estoit qu'il avoit souvent les apparitions des anges, desquels il recevoit de melliflues consolations. F. Bartholomé de Pize en son livre des conformités [1], recite que le Beat Drodo se treuvant une bonne feste dans une eglise de village, toute deserte et destituée d'ornements : et neantmoins desirant fort de celebrer pour l'amour de la solennité, un ange lui prepara tout ce qui estoit necessaire, et le servit à la messe laquelle il dit pour lors. Enfin, il mourut en ce convent et est enterré dans un sepulchre fait exprès et enfoncé en arcade dans la muraille de la nef, du costé de septentrion, où il est pourtraict contre ladicte muraille en plate peinture, couché, les mains joinctes, avec des anges tout à l'entour de luy [2] ».

Il semble malaisé que ce Drogon, qui aurait été bien âgé, fût élu ministre de France en 1282, après l'avoir été en Bourgogne dès en 1249. Drogon de Provins, au contraire, est un prédicateur et un maître de Paris, il est gardien du couvent universitaire en 1272, il est encore en vie en 1285 [3] où il s'acquitte d'une commission pontificale ; son *curriculum vitae* paraît différent de celui du socius du B. Jean de Parme.

Le sceau de Drogon dont il est parlé plus haut se trouve en médiocre état de conservation et sa légende est illisible. D'après le P. Bihl il représenterait l'Annonciation de Notre Dame. L'ange aux ailes éployées et les mains élevées au ciel, *manibus sublatis*, salue la Vierge qui est agenouillée. Cette scène est-elle vraiment l'Annonciation ? Les Archives de l'Yonne (H. 1382), conservent un sceau oval de la province de Bourgogne, apposé à une charte de

---

1. *Analecta franciscana*, Quaracchi, 1906, t. IV, p. 306, 541.

2. Fodéré, *Narration des convens de Bourgongne*, Lyon 1619, p. 356. — *Le Catalogus Friburgensis sanctorum fratrum Minorum* édité par le P. Ferdinand dans l'*Archivum francisc.*, t. IV, p. 552, ajoute ce détail : « et alius angelus sibi ad ambulandum equos veloces preparavit. »

3. Sbaralea, *Bullarium Franciscanum*, Rome 1765, t. III, p. 552. — — Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen-âge*, Paris 1886, p. 501. — Denifle et Châtelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris 1889, t. I, p. 595-596.

Digitized by Google

mai 1490, présentant deux personnages sous un dais gothique : à droite la Vierge assise les mains jointes, à gauche le Sauveur debout lui apposant la couronne, et comme légende : *Sig. ministri Fr. Min. provincie S. Bonaventure.* Au lieu de l'ange élevant les mains, mouvement bizarre à propos d'une salutation, ne faudrait-il pas voir plutôt le Christ élevant une couronne ? Ainsi nous aurions l'Assomption, ou mieux le couronnement de Notre Dame au ciel. Il est vrai que la légende faisant mention de S. Bonaventure indique un sceau du XVe siècle puisque la province de Bourgogne n'a pris le nom du Séraphique Docteur qu'après sa canonisation en 1482. Néanmoins l'effigie ancienne a pu être maintenue, et si une nouvelle avait dû être substituée, celle du saint général mort à Lyon était tout indiquée. En effet, la province érigée en 1503 et composée des couvents des anciens Frères Mineurs, des Colétans et des Observants, l'adopta sur son sceau.

La rencontre d'un sceau de la province de Bourgogne antérieur à 1482 et mieux conservé, pourra seule trancher la question.

II. Le second document est une convention entre les Frères Mineurs de Gand et l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre. Frère Geoffroy, ministre de France, fr. Guillaume (?) custode de Flandre, fr. Jean (?) gardien et le couvent des Frères Mineurs de Gand, reconnaissent qu'ils ont donné la sépulture dans leur cimetière à une femme du nom d'Agnès, paroissienne de Saint-Jean de Gand, sur laquelle église l'abbaye a le droit de patronage. Et comme on les accuse d'avoir par le fait porté préjudice à l'abbaye et à la paroisse, et qu'un litige s'est élevé entre eux et les moines, ainsi qu'avec le clergé de Saint-Jean, voici l'accord qui a été proposé :

Les Frères Mineurs pourront, chaque année, enterrer dans leur cimetière quatre personnes de Gand, relevant de l'abbaye, qui auront choisi chez eux leur sépulture, avec toutefois pour chaque cas le consentement de l'abbé ou de son remplaçant. Si par hasard il ne consent pas, les Mineurs pourront passer outre, en respectant, bien entendu, le droit des églises d'où les corps seront amenés. De même, ils pourront chaque année enterrer plus de quatre morts si l'abbaye le permet. S'il arrivait qu'une année ils enterraient moins de quatre morts, ils n'auraient pas le droit de se compenser

Digitized by Google

l'année suivante sans avoir obtenu le consentement de l'abbaye. Item, ils ne pourront enterrer des personnes d'en dehors de Gand, relevant de l'abbaye, sans avoir obtenu le consentement de l'abbé et du couvent. Si les amis du défunt et le clergé paroissial ne s'entendaient pas au sujet du droit à payer à la paroisse, le clergé choisira un frère mineur et le gardien un prêtre de la paroisse, lesquels arbitres taxeront de bonne foi la somme à payer. Au cas où ces deux arbitres ne s'entendraient pas, ils s'adjoindront l'abbé de Saint-Bavon, ou son prieur, ou l'un de ses moines. Les amis du défunt s'obligeront à payer la taxe en donnant au clergé paroissial une caution suffisante, et cela avant l'enterrement. Dans les huit jours qui suivront l'enterrement, ils auront à payer la taxe fixée ; et si la taxation était retardée par les Frères Mineurs, aucun corps ne pourra être enterré chez eux jusqu'à satisfaction. Le corps devra être porté d'abord à l'église paroissiale où se célèbrera la messe et se fera l'offrande, puis il sera conduit chez les Frères pour l'inhumation.Quant aux étrangers ne relevant pas de l'abbaye et mourant à Gand sans y avoir de domicile, l'abbé et son couvent n'empêcheront pas leur sépulture volontaire chez les Mineurs. En outre, la fabrique de l'église paroissiale aura la moitié des draps de soie et des cierges qui sont laissés aux Frères Mineurs à l'occasion des sépultures de personnes relevant de l'abbaye. Item les Frères Mineurs n'induiront et ne feront induire personne à choisir leur sépulture chez eux, et réciproquement, l'abbaye et le clergé paroissial qui en relève n'en dissuaderont et n'en feront dissuader personne. Les Mineurs promettent aussi de n'usurper en rien les droits de l'abbaye et de s'en tenir fidèlement à la convention. Enfin, il est stipulé que jusqu'à l'approbation ou la désapprobation du ministre général, on s'en tiendra au présent concordat. Fait l'an 1252.

Outre l'intérêt que présente ce document pour la fameuse question des sépultures au moyen âge, on y trouve une date au sujet du provincialat de Geoffroy de Brie. D'après le *Nécrologe d'Auxerre* [1], il était gardien de Paris en 1242 et mourut le 10 octo-

1. *Archiv. Francisc. Hist.*, 1910, t. III, p. 718.

Digitized by Google

bre 1260. Entre temps, il fut élu provincial à une date non encore déterminée, mais antérieure à 1245. La charte de Gand prouve qu'il l'était encore en 1252, et on a lieu de croire que c'est lui qui fit confirmer l'accord susdit par le général Jean de Parme au chapitre de Metz, juin 1264. — Quant au nom du custode de Flandre et du gardien de Gand, les initiales w et I permettent de lire *Willelmus* et *Ioannes*, mais sans aucune certitude.

A. Gosselin (L'abbé). *La mission du Canada avant Mgr de Laval. Récollets et Jésuites* (1615-1659). Evreux, impr. de l'Eure, 1909, in-8° de 176 p. — Extrait de la « Revue Catholique de Normandie. »

Les sources concernant les Récollets au Canada proviennent uniquement de l'*Histoire du Canada* de Gabriel Sagard Théodat, Paris 1636 et 1865, et du *Premier établissement de la Nouvelle-France* de Chrétien Leclerc; Paris 1691, 2 vol. — Quatre Récollets quittaient Paris au printemps de 1615, arrivaient au Canada, dans la rade de Tadoussac, le 25 mai. Ils chantaient la première messe le jour de S. Jean-Baptiste, 24 juin. En 1625, ils appelaient les Jésuites à leur aide. M. G., fort sympathique aux Récollets, cite, p. 46, un fragment des *Relations des Jésuites* de 1626 louant l'ardeur dans l'étude des langues du P. Charles Lallemand qui « prend des leçons de quelques bons truchements, dont il a réussi à s'assurer les services; ce que n'ont jamais pu obtenir les Récollets ». Cependant, à la page 21, il reconnaît que « le premier d'entre tous les missionnaires [le P. Joseph Le Caron, réc.], réduisit aux règles de la grammaire leurs dialectes si difficiles et fit un dictionnaire de la langue huronne...» « Les Récollets avaient fait la faute de quitter le pays » lors de la cession du Canada à l'Angleterre, de 1629 à 1632. Leur retour aurait été empêché par « la volonté inflexible de Richelieu et l'opposition du P. Joseph » son conseiller qui « ne voulait pas qu'il y eût deux classes de missionnaires dans un pays aussi nouveau », (p. 55) les Jésuites et les Récollets. — Il faudra attendre l'année 1670 et l'arrivée du P. Germain Allart au provincialat pour voir le retour au Canada des premiers missionnaires de la Nouvelle-France.

A. de S.

Digitized by Google

FULGENCE THYRION O. F. M. — *Les Frères Mineurs à Namur, ou quelques pages d'histoire franciscaine à l'occasion du jubilé cinquantenaire de la fondation du couvent des Frères Mineurs à Salzinnes.* Namur, Picard-Balon [1903]. In-8° de VIII-119 p.

Après avoir établi les couvents de Paris, Lens, Saint-Omer, Valenciennes, Arras, etc., fr. Pacifique choisit plusieurs religieux pour fonder celui de Namur en 1224 (16). Le comte de Namur, Philippe de Courtenai,leur bâtit un couvent, à ses frais, en dehors de la ville. Sa sœur, Marguerite, contribua à l'achèvement des édifices (18). En 1228, fr. Pacifique [1], provincial, détacha des frères de Namur pour fonder les couvents de Huy et de Dinant. Celui de Liège fut fondé en 1229 et celui de Nivelles en 1232. Tous les cinq formaient la custodie de Liège dans la province de France (19).

Philippe III, comte de Namur, fut massacré en Chypre l'an 1336. Il fut enterré chez les Frères Mineurs de Famagouste. Le jeudi avant la Toussaint de 1337 des obsèques solennelles lui furent faites au couvent de Namur (22). Guillaume Ier, mort le 1er octobre 1391, et sa femme, Catherine de Savoie, morte le 18 juin 1388, furent enterrés dans l'église. Aimery, neveu de Guillaume Ier, sa femme, Marguerite de Haneges, leur fille Catherine y reçurent aussi la sépulture. Guillaume II, qui avait renfermé le couvent en 1414 dans la nouvelle enceinte de la ville, y vint dormir le 10 janvier 1418. Sa femme Jeanne de Harcourt le rejoignit le 16 février 1455 (23).

En 1268, fr. Walter, gardien, et fr. Henri de Duy sont arbitres dans un différent entre Nicolas de Fenal, abbé de Malonne et le chevalier Gérard de Jauche.— En cette année fr. Henri de Dhuy, custode de Liège, exécute le testament de ses oncle et tante et fonde une chapelle. Fr. Henri avait été gardien de Namur de 1263 à 1266 et à cette date élu custode de Liège (26). Comme tel, il avait assisté au chapitre général de Paris de 1266. — Fr. Walter, successeur de Henri à Namur, fut encore arbitre en 1270 entre Jean d'Appe,

---

1. En 1228, fr. Pacifique n'était plus provincial, c'était Grégoire de Naples.

Digitized by Google

prévôt de Saint-Denis, et le sire de Sombreffe (26). Le 26 janvier 1272, fr. Jean gardien de Namur et fr. Henri de Dusse (Dhuy) figurent encore dans un arbitrage. — Le 26 juin 1278, intervention du gardien [anonyme] de Namur dans un testament (27).

Dans son testament du 16 janvier 1273, Nicolas de Jambe s'exprime ainsi : « Fratribus Minoribus de Namurco lego viginti solidos in pitantiam, in die mei obitus solvendos ». Il fait apposer sur l'acte le sceau du gardien (28). — Gérard, seigneur de Villeret, en léguant une dîme à l'abbaye de Floreffe, ordonne de délivrer « chascun an, deux muies de spiate, a la mesure de Namur, a le pitanche des Freres Minors de Namur ». Il veut que « F. Jehan de Jodoigne, gardien des Freres Minors » soient de ceux « qu'ilh a ces presens lettres, metent lors sayas ». (29).

Le 2 janvier 1431 (1432), à l'occasion de la naissance d'un fils de Philippe-le-Bon, il fut publié à son de trompe : « On vous fait assavoir que, pour les tres bonnez et joieuses novellez qui sont sorvenuez, que nostre tres redobtée damme Madamme la duchesse de Borgoigne, contesse de Namur, est accouchée d'un beau fils. On a appointié faire feste et cesser de toutes œuvres, faire feux au vespre et bonne chiere, et demain procession et messe solempnele aux Freres Meneurs » (30).

Sous le règne de Philippe-le-Bon il y eut si grande disette « qu'une dame, ayant ordonné qu'on distribuât, dans le couvent des Frères Mineurs, du pain au peuple, il s'y trouva une si prodigieuse quantité de monde, que outre un grand nombre d'estropiés et de blessés, on trouva jusque 18 personnes étouffées dans la presse ».

C'est au couvent que le Magistrat tenait ses assemblées et dans l'église qu'il prêtait serment (31).

Les comptes de 1457 mentionnent qu'il fut accordé « à un povre Frere Meneur nommé Frere Jehan Durvin, estudiant à Paris, 12 moutons ». — A « Fr. Jehan du Pas, pour le predication qu'il fist ce dit jour en l'egliese Nostre-Dame de Namur, 1 mouton ». — « Aux dis Freres Meneurs de Namur, por le jeu qui fut par eul faict en leur eglise, le jour des 3 rois [1462], 2 moutons ». — « Aux petits Freres Meneurs de Namur, qui [?] leur a esté donné pour leur St-Nicolay [1466] ».

Digitized by Google

Le P. gardien prêchant à Saint-Aubain, le vendredi-saint 1466, rapporta les paroles dites par le duc en son grand conseil au sujet des habitants de Namur. Il avait lui-même entendu ces propos peu avantageux dans un voyage à Bruxelles.

Le Magistrat s'empressa d'envoyer des excuses au duc (32). — En 1469, Charles-le-Téméraire faisant transporter à Dijon les corps de ses père et mère, le convoi passa par Namur, et un service solennel fut chanté dans l'église des Frères Mineurs en présence du clergé et des notables de la province (33). Marie de Bourgogne, fille du Téméraire, étant morte à 25 ans, en 1482, et enterrée à Bruges, on sonna toutes les cloches de la ville de Namur durant trois jours et trois nuits (!!!), et des obsèques pompeuses lui furent célébrées dans l'église des Frères Mineurs (34).

Marguerite d'Yorck, veuve du Téméraire, avait donné à l'eglise des F. M. de Namur une épine de la sainte couronne de N. S. Secondée par le Magistrat et quelques notables de la ville, elle voulut substituer les Frères de l'Observance aux anciens Frères Mineurs. Le pape dut intervenir en faveur de la réforme. Les Observants s'établirent au couvent en 1480. Ceux des anciens Mineurs qui ne voulurent pas adopter le nouveau régime durent quitter le couvent par ordre de l'archiduc Maximilien. Ils se retirèrent chez les Frères Mineurs de Dinant.

A côté des annales du couvent de Namur, le P. F. Th. donne quelques notices sur des personnages mêlés de près ou de loin à son histoire. — Fr. Guibert de Moriel-Porte, d'As-Piès, d'une puissante famille de Tournai, fut avant 1263, le précepteur du fils de Guy de Dampierre, Jean, qui devint prince-évêque de Liège en 1282. Il composa pour son élève un traité divisé en 29 chapitres, *Tractatus de modo addiscendi*. Guibert mourut au couvent de Tournai en août 1284 (21). — Isabelle de Luxembourg, deuxième femme de Guy de Dampierre, fonda les Clarisses de Peteghem où elle fut inhumée après son décès à Namur, 25 septembre 1298. Une de ses petites filles se fit moniale dans le même monastère. Jean Ier, son père, fils de Guy et d'Isabelle, mourut à Paris en 1330 et fut inhumé dans l'église des Frères Mineurs de cette ville (22). Fr. André Gryphon, natif de Courtrai, docteur de Paris, missionnaire

Digitized by Google

en Terre-Sainte, créé patriarche des Maronites par Calixte III, vers 1450, démissionnaire, mourut à Famagouste en Chypre le 18 août 1475 (22).

Fr. François de Wallon Capelle, né à Saint-Omer, prit l'habit et fit ses études théologiques au couvent de sa ville natale. De St-Omer, il passa dans ceux de Namur et de Nivelles, parcourut les comtés de Namur et du Hainaut, le Brabant où il recueillit par ses prédications des fruits abondants de salut. En 1556, il fut nommé prédicateur stationnaire de la ville de Wavre. Au chapitre de Nivelles tenu le 4 octobre 1568, il fut élu gardien de Namur. Quatre ans après, 1568-1572, il devint définiteur. En juin 1576, il était gardien de Nivelles où il ramena les habitants à la religion et à l'obéissance au roi d'Espagne. Philippe II le nomma à l'évêché de Namur, donnant comme raison « que le Père de Wallon Capelle était insigne et bon prédicateur, qu'il avait prêché audit Namur avec grand fruit et contentement du peuple, et qu'ainsi, il serait bien venu et estimé du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, qu'il l'avait donné, en vue de ces qualités, jugé propre à cette charge, et qu'il lui envoyait les lettres de nomination, pour être transmises à Sa Sainteté ». — Le livre capitulaire ajoute : « Ce fut par voie de scrutin et unanimement que Messieurs les chanoines élurent pour évêque et prélat de leur église, le Révérend Seigneur et Frère François de Wallon Capelle. Encore qu'il ne leur eût pas été recommandé, ils avaient cependant résolu de l'élire à cause de la singulière piété dont ils savaient qu'il était doué. On demanda le consentement de l'élu qui accepta au nom du seigneur et les chanoines le conduisirent processionnellement au grand chœur, en chantant le Te Deum. Ils l'accompagnèrent ensuite jusqu'à la maison épiscopale, avec deux membres du conseil provincial et plusieurs nobles personnages ».

La chronologie des évêques de Namur écrit de son côté : « L'on a remarqué que la devise des Wallon Capelle (*sine dolo, sans malice*), correspondait parfaitement à son caractère doux et sincère, qui, joint à son éminente piété, le rendait recommandable non seulement à son Ordre, mais encore dans la chaire épiscopale, qu'il ennoblit par ses vertus peu communes et, en particulier, par sa

Digitized by Google

grande charité envers les pauvres exilés. L'extrême compassion dont il était touché sur le sort de ces malheureux, le fit tomber dans une extrême profusion à leur égard, et ce ne fut qu'avec le secours d'une pension que le gouvernement lui accorda volontiers, en augmentation de sa mense épiscopale, qu'il put en soutenir les suites ».

Il fut sacré dans l'église des Frères Mineurs, le 10 août 1580, par Laurent Metz, évêque de Bois-le-Duc, assisté par le carme André Streignard, évêque de Tagaste, suffragant de Liège, et par un autre prélat régulier. Il mourut le 17 février 1592, et fut inhumé dans la cathédrale (41-45). Cf. le portrait, p. 42, où le prélat est représenté légèrement barbu et en chape, les mains jointes.

Un autre évêque de Namur, fut le P. Jacques de Blaese. Né à Bruges, il prit l'habit franciscain dans la province de Saint-André, à Douai, où il fit aussi ses études théologiques. Il prêcha dans les principales villes du Hainaut et de l'Artois. Après avoir passé par toutes les charges, il succéda au P. François Pétrat comme provincial. Philippe II signa ses lettres de nomination le 27 janvier 1596. Il fut sacré le 23 novembre 1597 par le nonce des Pays-Bas, Octave Frangipani, assisté des évêques de Gand et d'Ypres. En souvenir de sa province, il mit dans ses armes, une croix de Saint-André avec la devise « Urget in aeternum ». Le 31 décembre 1598, il prononça, dans l'église de Sainte Gudule à Bruxelles, l'oraison funèbre du roi Philippe II. Dans un état de son diocèse adressé au pape, l'an 1600, il l'informait qu'il n'y avait que des catholiques, pas un seul hérétique, et que les décrets du concile de Trente y étaient observés. Après un épiscopat de trois ans et demi à Namur, il fut transféré au siège de Saint-Omer. C'est là qu'il mourut le 21 mars 1618. Son corps fut inhumé dans la chapelle de S. Jean l'Evangéliste à la cathédrale (46-50). Cf. p. 48, le portrait du prélat en camail et rochet.

Fr. Pierre Paunet, né à Barbançon (Hainaut) en 1580, franciscain de la province de Flandre, fut le sixième évêque de Saint-Omer. Il mourut le 31 mars 1631, dans la 51e année de son âge et la 3e de son épiscopat, et fut inhumé dans la cathédrale (50). — François Pétrat, originaire de Valenciennes, fut successivement

Digitized by Google

gardien et lecteur de théologie au couvent de Douai, puis ministre de la province de Saint-André. L'archevêque de Cambrai, Louis de Berlaimont, le choisit pour auxiliaire. Il fut sacré évêque de Chalcédoine en 1580, et mourut en 1592, des suites d'une apoplexie, lors de la réunion des Etats à Mons (17).

Le comte Jacques de Horne, de la famille des ducs de Clèves, se fit franciscain en 1461, après la mort de sa femme. En 1481, il fonda à Liège un couvent de Frères de l'Observance, de concert avec le chanoine Biliton. Lorsque son fils Jean fut élu prince-évêque de Liège en 1483, il l'assista à sa première messe, dans la cathédrale de Saint-Lambert, en qualité de diacre (36).

Un bourgeois de Namur, Robert Gilon, voulut fonder un couvent de Sœurs Grises hospitalières en 1498. De concert avec sa femme, Hélène, il laissa à cet effet, une vaste maison située près de Saint-Aubain, du côté de la Sambre. Il y ajouta trois maisons avec un jardin spacieux pour en faire un couvent et un hôpital. A la demande des autorités civiles et religieuses, le vicaire-provincial des Observants de France, Jean Sauvage, 1497-1500, donna ordre à huit sœurs grises de Lessines de se rendre à Namur. La supérieure s'appelait sœur Jeanne Bocquet. Elles arrivèrent à Namur à la fin de juin et furent conduites processionnellement du couvent des Frères Mineurs à leur nouvelle résidence. On commença la construction du couvent le 2 juillet. Entre tous les namurois, Jean Roland se distingua par sa générosité. Le fondateur, Robert Gilon, mourut dans le cours de l'année, après avoir été le premier à profiter des soins charitables des sœurs. Sa femme mourut en 1518. — La chapelle fut consacrée par le prince-évêque de Liège, Jean de Horne, en l'honneur de Sainte Barbe (37-38). — Il est probable que le monastère des Sœurs Grises fit partie de la province de Flandre lors de son érection en 1523.

Digitized by Google

François Baron, Élève de l'École des Hautes Études, avocat à la Cour d'appel. — *Le Cardinal Pierre de Foix* [1], *le Vieux*, (1386-1464) et ses légations. — Paris, libr. Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte. 1912.

Alias :

Le Cardinal Pierre de Foix, le Vieux (1386-1464) et ses Légations, par François Baron, Élève de l'École des Hautes Études, Avocat à la Cour d'Appel.

Introduction. — Sources manuscrites et bibliographie.

Première Partie.— Ch. I. Débuts de Pierre de Foix.— Il naquit, sans doute à la fin de 1386, d'Archambaud de Grailly et d'Isabelle de Foix. Sa jeunesse studieuse : franciscain à Morlaas, étudiant à à Toulouse. — Puissance de sa famille. Il reçoit simultanément les faveurs de Benoît XIII et d'Alexandre V ; son premier bénéfice est une pension de mille francs d'or sur les revenus de la mense épiscopale de Lescar (4 mai 1407). — Mort d'Archambaud (1412). Son frère aîné, Jean, lui succède. Relations de Pierre de Foix avec ses frères. Pierre est sollicité par trois obédiences rivales ; il se décide pour Jean XXIII, qui le nomme cardinal-prêtre du titre de Saint-Étienne *in Cœlio Monte* (fin de 1413). Il arrive de Constance, le 5 Février 1416, et prend part à l'élection de Martin V. — Il s'arrête en Avignon. Son palais. Il rejoint Martin V à Florence (1419), puis se rend à son évêché de Lescar. Son rôle de pacificateur. Il n'est pas envoyé comme légat à Constantinople (1420), mais gagne Rome et assiste aux sessions du Concile de Sienne (1424).

Ch. II. Légation d'Aragon. — *Premier voyage*. — Clément VIII réfugié à Peniscola. Négociations d'Alphonse V et du pape. Pierre est nommé légat, le 8 Janvier 1425. Après un court séjour dans le

---

1. M. Baron, qui nous avait promis sa thèse de sortie de l'École des Chartres sur le cardinal Pierre de Foix, a besoin de plusieurs années pour mettre son travail au point. En attendant l'œuvre parfaite, nous en donnons dès maintenant les *Positions*, car ce sommaire renferme dans sa brièveté ce qu'il y a jusqu'à maintenant de plus complet sur la carrière de notre grand cardinal français.

Digitized by Google

Comtat, il entame d'interminables pourparlers avec Alphonse. Mauvaise volonté du roi : il multiplie les retards en sollicitant des faveurs, que le légat refuse. Les envoyés du légat somment le roi d'accorder une audience à leur maître. Menaces d'Alphonse. Pierre de Foix doit se retirer chez ses frères sans avoir vu le roi et sans avoir rien obtenu (mai 1427).

Deuxième voyage.— Préparatifs de départ. Réception de Pierre de Foix par Alphonse, à Valence (13 août 1427). Fermeté du légat et exigence du roi ; discussions ; accords conclus (27 octobre). Le cardinal Pierre rentre à Rome ; son voyage, ses négociations avec le Saint-Siège. Le pape confirme le traité de paix (Noël 1428).

Ch. III. Fin du schisme. — *Troisième voyage.* — Bulle de légation (28 janvier 1429). Le légat rejoint le roi à Barcelone (12 mai 1429). Fourberie d'Alphonse, qui rompt les négociations. Pierre le calme et parvient à ramener la paix (17 juin). Aidé par la reine Marie, il met fin à la guerre des rois d'Aragon, de Navarre et de Castille.

Fin du schisme. — Abdication de Clément VIII et de ses cardinaux (26 juillet). Le légat reçoit leur soumission (14-22 août) et entre en possession du trésor de l'antipape. — Concile de Tortose (19 septembre-5 novembre) : subsides accordés. Le légat tombe malade et ne peut rentrer en France. Le roi et le pape lui témoignent leur amitié. Après un voyage pénible, il arrive à Foix (juillet 1430).

Deuxième partie. — Ch. I. L'expédition de 1433. — Le cardinal de Foix ne va pas au concile de Bâle. — Mort du recteur du Comtat Venaissin, du vicaire général et de l'évêque d'Avignon. Troubles et compétitions. Eugène IV nomme à ces trois charges son neveu, Marco Condolmerio : protestations des Trois-Etats qui réclament Alphonse Carillo et s'adressent au concile. Le concile se prononce en faveur de Carillo. — Eugène IV hésite, confie la légation à Pierre de Foix (août 1432) et lui octroie des bulles antidatées. Les pères de Bâle font appel à Rodrigue de Villandrando. Les frères de Pierre de Foix l'assistent ; tentatives de conciliation et préparatifs de guerre. — L'armée fuxéenne envahit le Comtat et s'empare d'Avignon (8 juillet 1433). La bulle du 24 novembre

Digitized by Google

nomme Pierre légat *a latere* dans la France méridionale et en Provence. Il est désigné à Bâle pour présider le concile, mais il ne s'y rend pas.

Ch. II. La réunion des Églises grecque et latine. — Les consuls d'Avignon demandent aux pères de Bâle que le synode d'union se tienne dans la ville, et offrent de verser 70.000 florins, mais exigent des garanties. Nombreuses ambassades. Le pape n'approuve pas ces pourparlers. — Arrivée en Avignon de quatre évêques envoyés par le concile de Bâle (mars 1437), pendant que le légat est à Montpellier, auprès de Charles VII. Hostilité du pape. Démarches des ambassadeurs, qui, après avoir touché l'argent, s'embarquent pour Constantinople (29 juin). Mais le concile ne se tient pas à Avignon, et la ville n'est pas remboursée de ses avances.

Ch. III. Louis Aleman et la cession du Comtat. — Élection d'Amédée VIII. Intrigues du cardinal Louis Aleman. Le coup de main des Aleman sur Avignon (15 septembre 1443) ne réussit pas grâce à la vigilance de Pierre de Foix, et le Comtat reste sous la domination du Saint-Siège. Mesures de répression. — Eugène IV, qui doute de la fidélité de la province, songe à la céder au dauphin Louis. Des pourparlers secrets sont engagés, mais Pierre de Foix les divulgue et les empêche d'aboutir (1444). Pour rassurer les Comtadins, le pape déclare le Comtat inaliénable.

Ch. IV. Le Dauphin Louis.— Jean et Louis Boucicaut occupent Bollène, Fernes, Bédarrides, Chateauneuf-du-Pape, comme gage d'une créance de 40.000 ducats jadis prêtés à Benoit XIII. Fernes veut rester au pouvoir du pape ; le légat maintient les quatre villes sous l'autorité de Jean et de Louis (11 mars 1443), mais les Trois-États ne ratifient pas cet accord. — Intervention du dauphin, au nom du sire de Saint-Vallier : le traité du 11 mars est approuvé par le pape. Le droit de vingtain est accordé aux Boucicaut (1452), qui parviennent à toucher quelque argent, puis à être complètement indemnisés. — Empiètements du dauphin. Les consuls d'Avignon cherchent à l'apaiser en lui versant 4.000 florins (27 octobre 1450), puis se plaignent au roi, qui arrête les menées ambitieuses de son fils : nouveau projet d'aliénation du Comtat. — Coup de main de Troyhon (1451), favorisé sans doute par le dauphin. Les

Digitized by Google

banquiers de Jacques Cœur, les frères Noir, se cachent en Avignon, protégés par le légat. Colère du roi (1452). Rétablissement de la paix.

Troisième partie. — Ch. I. Pierre de Foix administrateur. — Aperçu sur le gouvernement du Comtat : rôle et pouvoirs du légat; aide que lui fournirent les Trois-États. — Statuts comtadins sur la justice du 18 octobre 1441 et du 26 janvier 1442 ; articles additionnels de 1446. Statuts municipaux d'Avignon de 1441, complétés en 1443. — Règles commerciales de 1447 et criées de 1458. — Intervention du légat dans l'administration de Carpentras, Malaucène et Salon.

Ch. II. Les malheurs du Comtat. — Craintes d'invasions des routiers ; les villes s'arment et réparent leurs murs : dévouement du légat. — Procès du Rhône ; Conflits avec les officiers royaux. Ruine du pays. — Inondations du Rhône : le pont Saint-Bénézet est emporté. Les syndics et l'Œuvre du pont recourent à tous les expédients pour le reconstruire : union du prieuré de Montfavet à l'Œuvre du pont. — Nombre excessif des hôpitaux d'Avignon. Le 10 septembre 1459, le légat réduit ce nombre à cinq.

Ch. III. Les Juifs.— Les Juifs. Bienveillance de Pierre de Foix. La juiverie d'Avignon. Décisions des synodes d'Avignon, de Carpentras et d'Arles ; les statuts municipaux ; les statuts comtadins du 12 novembre 1441 : les dettes des juifs et leurs procès. La juiverie de Carpentras : massacres de 1459. Le cardinal de Foix ne poursuit pas les coupables. Autres violences à Mazan. — Les filles de joie : règlements sévères.

Ch. IV. Arles et Montmajour. — Après l'excommunication de Louis Aleman, Pierre de Foix cherche à s'emparer de l'archevêché d'Arles (1449). Ce n'est qu'à la mort d'Aleman qu'il est nommé archevêque (9 octobre 1450). — Il termine l'affaire de l'évêché de Marseille. Son administration à Arles.— Rapports amicaux du légat et du roi René, qui confirme la transaction sur le droit d'anouge. Echange de 1454 : René devient propriétaire unique de Graveson et abandonne à Montmajour la possession de Montpaon, Pélissanne et autres terres. Echange de 1457 ; René accorde au légat le péage royal d'Arles et une pension de 40 florins, en échange de quelques

Digitized by Google

villages. — Montmajour. Accord de 1451 au sujet de la rente payée par l'ordre hospitalier de Saint-Antoine-en-Viennois.

Ch. V. La discipline ecclésiastique. — Synodes d'Avignon ; Concile d'Arles de 1453. Le Concile d'Avignon de 1457 : le dogme de l'Immaculée Conception. Béatification de Pierre de Luxembourg et de Louis Aleman. Elévation des reliques des Saintes-Maries-de-Mer (1448).

Ch. VI. — Les Arts. — Embellissement du Comtat : le retable de Valréas et les croix d'Avignon. Chapelle Saint-Jérôme dans l'église des Célestins. Chapelle des saints Jérôme et François dans l'église d'Arles. Le tombeau de Pierre de Foix au couvent des Franciscains d'Avignon. — Le trésor du légat, son argenterie. — Sa bibliothèque, composée des livres qu'il reçut à Peniscola et de ceux qu'il trouva en Avignon. Elle a passé en partie à la bibliothèque Nationale. — Le Collège de Foix, fondé à Toulouse en 1457 ; générosité du cardinal. L'Université d'Avignon ; collèges. Le légat aide les étudiants.

Quatième partie. — Ch. I. Louis XI. Mort de Pierre de Foix. — Les Avignonnais, pour faire oublier à Louis XI ses ressentiments, lui envoient une ambassade. Relations cordiales de Louis et du légat. Avant même la mort de Pierre de Foix, le roi songe à lui choisir un successeur. Mort du cardinal de Foix (13 décembre 1464). — Le palais pontifical est occupé par les exécuteurs testamentaires, puis évacué (mars 1465). Menées de Louis XI. — Testament de Pierre de Foix : c'est un résumé de sa vie. Le collège de Foix est institué héritier universel ; legs divers.

Ch. II. Famille du légat ; son entourage. — Il favorise ses frères et ses neveux et les libère d'une dette envers Rodrigue de Villandrando. Il facilite au comte Gaston l'achat de la vicomté de Narbonne (1448). — Son entourage. La famille des Ricci.

Ch. III. Les revenus du légat. — Liste de ses bénéfices, archevêchés, commendes, prieurés, abbayes, archidiaconés. Ses propriétés dans le Comtat. — Dons gratuits votés par le clergé : les Trois-États et les villes.

Ch. IV. Les pouvoirs ecclésiastiques du légat. — Bulles de dispense et privilèges accordés par les papes.

Conclusion. — Pièces justificatives.

Digitized by Google

Chronique Franciscaine de l'année 1911

ROME

S. S. le Pape Pie X a donné, en cette année 1911, un nouveau témoignage de sollicitude à l'égard de l'Ordre des Frères Mineurs. Le *Motu Proprio* « Quo magis », daté du 23 octobre, est en effet d'une grande importance et le temps nous en dévoilera toute la portée. Il y est prescrit entre autres choses, que les membres de la Curie Généralice ne seraient élus désormais que pour six ans, et que les définiteurs généraux ne seraient plus que six au lieu de douze; certains articles concernent le mode d'élection des supérieurs ; enfin, les privilèges personnels y sont en grande partie supprimés.

Cet acte pontifical nécessitait la nomination d'un nouveau Ministre Général et de nouveaux définiteurs ; il y fut pourvu par un décret de la S. C. des Religieux, à la même date. Voici le nom de ces dignitaires :

Ministre général : Rme P. Pacifique Monza, de la province de Saint-François de Venise.

Procureur général : T. R. P. Placide Lemos, de la province de Saint-Jacques de Compostelle.

Définiteurs généraux ;

1. T. R. P. François Masulli, de la province des Pouilles,
2. T. R. P. Joseph Bottaro, de la province de l'Argentine,
3. T. R. P. Pierre Begley, de la province d'Irlande,
4. T. R. P. Louis Antomelli, de la province de Milan,
5. T. R. P. Colomban Dreyer, de la province de France,
6. T. R. P. Valérien Bendès. de la province Mariale de Hongrie.

Digitized by Google

Il entre bien dans notre cadre de faire remarquer la présence, dans ce nouveau définitoire, d'un français, le T. R. P. Colomban Dreyer, précédemment ministre provincial.

C'est le 26 octobre, en présence de toute la communauté du Collège International St-Antoine réunie dans l'église, que Mgr B. J. Doebbing, O. F. M., délégué à cet effet par le Saint-Siège, promulgua les documents ci-dessus et remit le sceau de l'Ordre au nouveau Ministre Général. Il donna ensuite lecture d'une lettre de la S. C. Consistoriale qui nommait le Rme P. Denys Schuler, ministre général, sortant de charge, archevêque titulaire de Nazianze. Puis, après la cérémonie de l'obédience et le chant du Te Deum, il donna à toute l'assistance, au nom du Saint-Père, la bénédiction apostolique.

Le lendemain, le Souverain Pontife reçut en audience privée les nouveaux élus et pendant une demi-heure les entretint avec la plus grande bienveillance, leur promettant secours, conseil et protection dans le gouvernement qui leur était confié.

Parmi les 19 cardinaux créés par Pie X au consistoire secret du 27 novembre, l'Ordre des Frères Mineurs est fier de compter l'un des siens, S. E. le Card. Diomède Falconio, archevêque titulaire de Larisse et délégué apostolique aux Etats-Unis. Son Eminence reçut le chapeau rouge au consistoire public du 30, où elle parla au nom de tous pour remercier le vicaire de Jésus-Christ, et le 21 décembre prit possession de son titre cardinalice de *Sainte Marie d'Ara-cœli* dans la vieille église franciscaine qui porte ce nom. Quatre jours après le Collège International célébrait, en l'honneur du nouveau cardinal, une fête intime à laquelle prenaient part S. E. le Card. Vivès y Tuto, lui aussi de la famille franciscaine, et le Cardinal Cassetta. S. E. le Card. Falconio est consulteur de la S. C. des Religieux et de celle de la propagande.

Remarquons en outre que parmi les cardinaux de la même promotion, plusieurs appartiennent au Tiers-Ordre franciscain. Ce sont : S. E. Basilio Pompili ; S. E. de Cabrières, évêque de Montpellier ; S. E. Dubillard, archevêque de Chambéry ; S. E. Bourne, archevêque de Westminster ; S. E. Farley, archevêque de New-York.

Digitized by Google

Puisque nous en sommes à détailler nos gloires, continuons : Le 21 janvier, Mgr Nicolas, O. F. M. qui avait résigné entre les mains du Saint Père, son siège épiscopal de Pulata, fut nommé archevêque titulaire de Théodosiopolis.

Un bref apostolique du 8 février appelait le R. P. Mathieu Kardum, O. F. M. de la province du T. S. Rédempteur, au siège métropolitain d'Antibari (Monténégro).

Le 12 avril, le R. P. Célestin Ibânez, O. F. M. de la province St-Jacques devenait évêque titulaire de Baga et vicaire apostolique du Scen-si septentrional.

La S. C. de la Propagande nommait Préfet Apostolique de l'Ile de Rhodes (27 mars), le R. P. Ignace Beaufays, O. F. M. de la province de Belgique, et Préfet Apostolique de Ucayali au Pérou (19 août), le R. P. Bernard Irastorza, O. F. M. de la province de St-François Solano.

Et pour être complet, nous devons ajouter que, de son côté, l'Ordre des Capucins a donné cette année à l'église deux archevêques, un évêque, deux vicaires apostoliques et trois préfets apostoliques.

*
* *

FRANCE

En France, la persécution continue sans grand éclat, mais aussi sans relâche. Les religieux sont surveillés, poursuivis, condamnés ; les liquidateurs ne négligent pas leurs fructueuses opérations ; celui des Franciscains, le fameux Duez, une fois en route pour l'île de Ré (25 octobre), a bien vite été remplacé ; *avulso uno non deficit alter*, et la curée finira comme elle a commencé.

Par contre, à l'extérieur, la France gouvernementale sait avoir de beaux gestes [1]. N'a-t-on pas vu, le 17 mars, les marins de

1. Que voulez-vous ? l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation.

Digitized by Google

l'escadre de la Méditerranée, ayant à leur tête l'amiral Dartige du Fournet et présentés par M. Gueyrand, consul général de France, faire leur entrée solennelle au Saint Sépulcre, où ils étaient reçus officiellement par les Franciscains, gardiens des Lieux Saints, assister à la messe solennelle et écouter avec quel respect ! l'allocution vibrante d'un franciscain breton, le P. Roger, ancien soldat lui aussi : « Messieurs, finit-il, ayez toujours au cœur ce triple amour : Dieu, la Patrie, votre mère ! ».

Quelques mois plus tard, au nom du ministre des affaires étrangères de France, le consul général français de Palestine offrait à S. Exc. le Patriarche de Jérusalem une œuvre d'art, le *Saint-Louis* de Frémiet en bronze doré, « symbole de la loyauté et du désintéressement qui ont toujours caractérisé et qui marqueront toujours l'action de la France en Orient, en faveur des intérêts catholiques. » N'y a-t-il pas, dans ce fait, un côté très intéressant pour la custodie de Terre Sainte, joyau des missions franciscaines ?

Et le gouvernement français, en frais de coquetterie, ne s'arrête pas là ; il envoie gracieusement la médaille de bronze au R. P. Bernardin Bertrand et au Fr. Etienne Dethoor, missionnaires franciscains français, à Port-Saïd, pour les récompenser de leur conduite héroïque pendant un incendie ; il confère le titre d'officier d'académie au R. P. Amédée de Mérona, franciscain français de Terre Sainte, afin de reconnaître les services rendus par lui à la France en qualité de missionnaire.

Peut-on ne pas voir en tout cela la tendance de la France à vouloir maintenir son influence en Orient, à recueillir les lambeaux de son protectorat si compromis depuis quelques années ?

Et puis il y a la question du Maroc : la France s'est chargée de civiliser ce pays ; elle sait de quel secours peuvent être dans cette tache les missionnaires. Or, actuellement, les missionnaires marocains sont des franciscains espagnols ; il faudrait leur substituer des franciscains français, et le gouvernement voudrait que le Pape... Mais pourquoi donc persiste-t-il à vouloir l'ignorer officiellement le Pape, alors qu'il voudrait en obtenir des services ? Heureusement les fils de St-François, en attendant, savent se dévouer. Au mois de mai, quatre franciscains français se sont

Digitized by Google

embarqués pour le Maroc, comme aumôniers volontaires 1, et d'autres les suivront de près.

Mais revenons en France : plus qu'en aucun autre pays, la douce et pure physionomie du Poverello d'Assise y est aimée, célébrée, chantée. C'est chose singulière que cet empire qu'exerce S. François sur la société contemporaine, dans la littérature comme dans les arts ; mais, la France, surtout, et de nos jours plus que jamais peut-être, rend au Saint Patriarche, l'affection qu'il avait pour elle de son vivant. Il est le Saint à la mode, comme l'on disait dernièrement. Aucun autre saint n'est l'objet d'une si abondante littérature ; la liste serait trop longue des ouvrages nouvellement parus qui lui sont consacrés ; les périodiques franciscains se multiplient de plus en plus ; les journaux plus ou moins mondains, les revues plus ou moins profanes ébrèchent leur neutralité pour exalter le candide Assisiate qui ruisselle d'amour envers tous les êtres ; en certaines villes, comme à Roubaix, des conférences sont organisées qui étudient le Saint Patriarche sous ses divers aspects ; à l'Institut Catholique de Paris, M. Louis Gillet consacre tout un cours à l'histoire artistique des Ordres Mendiants, dans laquelle, faut-il le dire, St François tient la plus large place.

Enfin, car il faut savoir se borner, à l'exposition d'art religieux moderne qu'abritait le pavillon de Marsan, au Louvre, les sujets franciscains faisaient nombre, signés des meilleurs noms : Maurice Denis, Constant Montald, Paul-Hippolyte Flandrin, Dulac, etc.

Mais voulons-nous saisir mieux encore l'importance du mouvement franciscain dans notre pays, constatons la vitalité toujours croissante du Tiers-Ordre. Journées franciscaines de Poitiers (18 juin), d'Epinal (23 juillet), de Laon (10 octobre), de Saint-Omer (15 octobre), congrès régionaux, pélerinage divers, tout cela nous dit que l'œuvre du Tiers-Ordre vit et prospère. Actuellement une question est à l'ordre du jour, celle de la fédération des Fraterni-

1. Au moment où paraît ce volume, nous apprenons que l'un deux, le R. P. Michel Fabre, a été massacré à Fez, dans l'émeute du 17 avril 1912.

Digitized by Google

tés. Cette fédération s'est formée en Italie avec les engagements et la bénédiction du Pape ; en France, elle est un fait accompli dans les diocèses d'Autun et de Bourges ; l'exemple sera suivi, espérons-le. Alors le Tiers-Ordre recouvrera la prospérité et l'influence qu'il avait dans les premiers siècles de son existence.

⁂

A L'ÉTRANGER

En Italie, un décret du 28 avril rétablit les divisions de provinces telles qu'elles existaient avant la bulle *Felicitate*.

Le 11 juin, la ville d'Assise célèbre le 7e centenaire du « *gran patto* », et à cette occasion inaugure aux Corceri un monument : *St-François et les tourterelles*.

Au lieu de tenir, comme précédemment, sa réunion annuelle le mercredi de la Semaine Sainte, la société internationale d'études franciscaines l'a célébrée à Assise, le 10 juin. A la séance du matin assistaient 14 membres. Le soir, le marquis Piero Misciattelli faisait devant un nombrenx public, une conférence fort applaudie, sur l'âme de S. Bernardin de Sienne. — Le comte Antonio Fiumi Roncalli a été élu président de la société.

En Espagne, le grand événement de l'année a été le congrès eucharistique de Madrid que présida en qualité de Légat, le cardinal Aguirre, franciscain. Pour la première fois dans les congrès de ce genre, S. Pascal Baylon a reçu les honneurs auxquels il a droit comme patron des œuvres et congrès eucharistiques ; c'est même par un pèlerinage à son tombeau à Villaréal, que se termina cette splendide manifestation.

En Chine. Notre province de France pleure la mort de Mgr Césaire Schang, vicaire apostolique du Chan-Tong oriental, survenue à Che-fou, le 9 septembre. Ses funérailles ont été un véritable triomphe (Revue franciscaine, décembre 1911).

Fr. Remy.

Digitized by Google

Documents

Les Frères Mineurs a l'Université de Paris

L'Université de Paris tient une place considérable non seulement dans l'histoire des franciscains de France, mais dans l'histoire universelle de l'Ordre. Pendant les XIII, XIV et XVe siècles, les étudiants venaient à Paris des différentes provinces de l'Europe. A partir du XVIe, le grand couvent subit une importante modification. Jusque là, il appartenait à la province de France et à la custodie de Paris. Depuis 1502, il est soumis immédiatement à l'autorité du général. Son gardien doit être pris alternativement dans l'une des trois grandes provinces de France, de Touraine et de Saint-Bonaventure de Bourgogne. Les étrangers n'y viennent presque plus. Les provinces devenues formellement conventuelles en 1517, n'y enverront plus d'étudiants. D'autre part, les provinces observantes françaises qui depuis un siècle avaient déserté l'antique Studium, entreront dans une nouvelle voie, mais, à de rares exceptions, leurs religieux ne prendront pas les grades. Néanmoins, jusqu'à fin du XVIIIe siècle, Paris restera le cerveau de l'Ordre. La parole du B. Gilles d'Assise : « Paris, Paris, tu détruis l'Ordre de S. François », cette parole ne s'est pas réalisée dans le sens péjoratif du mot. Paris a certainement modifié l'Ordre primitif, il lui a donné une tournure scientifique, mais loin de le détruire, il n'a fait que le rendre viable.

L'histoire du célèbre couvent universitaire n'est pas près d'être faite, mais on peut y contribuer par des travaux, nous avons cru urgent de publier la liste des licentiés franciscains de l'Université de Paris, de 1370 à 1788. Elle est tirée du ms. latin 15440 de la Bibliothèque Nationale. Le premier chiffre indique le rang dans la

Digitized by Google

promotion, le second indique l'année, le troisième renvoie à la page du ms. — A côté de ce premier ms. nous publions les extraits d'un second (latin 5657 A) de la même bibliothèque, toutes les fois qu'il contredit ou qu'il complète le précédent. Il est désigné par la lettre B. — A la suite, nous avons ajouté les références que nous avons pu trouver sur chacun des personnages en question.

Afin de donner un état sommaire provisoire des gradués franciscains de l'Université de Paris, depuis l'époque d'Alexandre de Halès jusqu'à l'année 1370, nous avons extrait du *Chartularium Universitatis Parisiensis* de Deniffle et Châtelain, les noms des frères mineurs qui ne figuraient pas dans la liste des licentiés.

Nous n'avons dans ces énumérations qu'une minime partie des étudiants qui fréquentèrent le *Studium Parisiense*. Tous ceux que nous découvrirons, viendront prendre leur place dans la série, et nous révéler la vie scolaire du vieux cloître des Cordeliers sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui l'Ecole de Médecine.

Tomus I.

Alexander de Hales, 135, 158, 187, 217, 221, 328, 329, 473, 474, 634, 635.
Arlotus de Prato, 595, 596, 598.
Bertrandus de Bajona, 415.
S. Bonaventura, 187, 244, 333, 339, 366, 413, 415, 498, 634, 635, 647.
Droco Pruvinensis, 595, 596.
Gerardus de Burgo S. Donnini, 275, 297.
Gregorius de Neapoli, 135.
Gualterius de Brugis, 582, 584.
Guillelmus de Barlo, 469.
Guillelmus de Meliton, 210, 211, 244, 328, 329, 647, 649.
Haymo de Faversham, 135, 217.
Joannes gardianus Fr. Min. Parisiensium, 211.
Joannes de Parma, 187, 258.
Joannes Peckam, 415, 420, 556, 560, 624, 626, 627, 634, 635.
Joannes de Ruppella, 135, 158, 187, 217.
Odo Rigaldi, 211, 305, 340, 341, 346, 351.

Digitized by Google

Raimundus Lullus, 556, 558.
Richardus Cornubiensis, 217, 218.
Rogerius Baco, 135, 316, 317, 329, 473, 474.
Simon de Lens, 595.

TOMUS II.

Aegidius de Legnaco, 117.
Albertus Bludonis, 650.
Albertus Metensis, 118.
Alexander de Alexandria, 105, 107, 127.
Alvarus Pelagius, 454, 719.
Andreas de Perusio, 400, 401.
Antonius de Aribaldis de Valentia, 410, 471, 719.
Arlottus de Prato, 11, 717.
Arnaldus Aymerici, 277.
Arnaldus Caprarii, 548.
Arnaldus de Claromonte, 401, 402, 409.
Arnaldus de Laminis, 347.
Arnaldus Roiardi, 170, 171, 217, 239.
Bernardus de Aretia, 576, 579, 584, 587.
Bertrandus de Turre, 238, 320, 327, 347.
Elias de Nabinali, 320, 343, 419, 423, 431, 564.
Emundus Manescalli, 411, 412, 471, 542, 543, 597, 650.
Fortis de Forti, 571.
Franciscus Adriani, 536.
Franciscus de Esculo, 320, 321.
Franciscus Maironis, 272, 273.
Galterus de Chatun, 419, 423, 453, 454, 471.
Galterus de Divione, 418.
Gentius, 77.
Gerardus Odonis, 321, 403, 419, 423, 425, 426, 437, 438, 453, 471, 519, 542.
Gerardus Pesquerii, 451, 452.
Gilbertus de Tornaco, 109, 112.
Giraldus Grimaldi, 649.

Digitized by Google

Guillelmus Alnwik, 277.
Guillelmus Bernardi de Podio, 419, 423, 471.
Guillelmus Bloc, 277.
Guillelmus de Brena, 346, 429.
Guillelmus Farinerii, 59, 546, 649.
Guillelmus guardianus Parisiensis, 117.
Guillelmus de Meleduno, 410.
Guillelmus de Monterundo, 415, 418.
Guillelmus Ockam, 277, 290, 322, 333, 486, 507, 587, 590, 720.
Henricus de Caretto, 217.
Henricus Semons, 327, 431, 453, 454, 471.
Henricus de Talheim, 277, 290.
Hugo de Novocastro, 277.
Jacobus de Spinola, 624.
Johannes Didaci, 558.
Johannes Guyon, 590, 622.
Johannes de Murro, 20, 23, 30, 32, 144.
Johannes de S. Nazareo, 639, 642.
Johannes Scotus, 117, 118.
Johannes Curti, 546.
Ludovicus de S. Martino, de Venetiis, 536.
Matthaeus de Aquasparta, 11, 56, 59, 96.
Michael de Cesena, 59, 217, 225, 272, 277, 290, 320, 322, 327, 330, 332, 333, 416.
Monaldus, 110, 112.
Nicolaus Boneti, 429.
Nicolaus de Hayo, 471.
Nicolaus de Lyra, 316, 429, 431.
Nicolaus minister Franciae, 277.
Nicolaus de Regio, 290.
Pastor de Serrescuderio, 402, 403, 407, 453, 454, 471, 599, 607.
Pastor de Vivariis, 399.
Petrus Aureoli, 225, 227, 228, 431, 718.
Petrus de Corbaria, 326, 327, 340, 416, 719.
Petrus de Gaeta, 542.
Radulphus de Cornaco, 597, 598.

Digitized by Google

Raymondus de Fronsac, 414.
Raymondus Rigaldi, 30.
Richardus Chassam, 454.
Richardus de Middleton, 109, 112.
Richardus paenitent. card. Choleti, 34, 35.
Robertus Foret, 660.
Rogerius de Palhariis, 535, 548.
Thomas de Fregnano, 536.

TOMUS III.

Adam de Ayaco, 355, 359, 368, 370, 380, 408.
Adam de Dompmartino, 108, 226, 227.
Aegidius Tournemeule, 605, 611.
Alanus Tardi, 139, 355.
Amandus de Artesio, 79, 104, 105, 135.
Andreas Joly, 397.
Angelus de Spoleto, 217, 468.
Antonius de Avezeno, 397.
Antonius Fiole, 467.
Arnoldus Grelly, 223.
Austencius de Sancta Columba, 13.
Bartholomeus de Padua, 236.
Berengarius de la Borone, 397.
Berengarius de Gonicis, 441.
Bernardus de Crasa, 397.
Bernardus de Pacterio, 9.
Bernardus de Turri, 397.
Bertrandus Augerii, 236.
Bertrandus de Sancto Guillelmo de Montepessulano, 61.
Christophorus de Cugneriis, 292, 396, 398, 523, 527, 529.
Dionysius Foullechat, 94, 102, 114-116, 119, 120, 121, 122-124, 182-186, 397.
Durandus Carueilay, 397.
Durandus de Fargiis, 397.
Fernandus de Weda, 397.

Digitized by Google

Franciscus de Cardalhaco, 61, 123.
Franciscus de Perusio, 412.
Guillelmus de Cremona, 211.
Guillelmus Farinerii, 4, 9, 23.
Guillelmus Ferreoly, 397, 398.
Guillelmus Moteci, 338.
Guillelmus de Prato, 108.
Jacobus de Esquillo, 660.
Jacobus Farchiti, 397.
Johannes de Attigniaco, 291, 356, 359, 365, 379, 380, 384, 396, 467.
Johannes Bardolini, 467, 663.
Johannes Brisse, 397, 398, 662.
Johannes de Cheveneyo, junior, 216, 468.
Johannes de Chevegneyo, senior, 217.
Johannes Chimeno, 397,
Johannes de Claromarisco, 660.
Johannes Columbi, 467, 468, 517, 523, 528.
Johannes Corduarii, alias Vitalis, 397, 398.
Johannes Gardi, 397, 398.
Johannes Gutensperg, 300.
Johannes de Hasteriis, 424.
Johannes Henrici, 397.
Johannes de Latone de Gerunda, 196.
Johannes Regis, 225, 227.
Johannes de S. Nazario, 201, 225, 293, 294, 563, 568, 574, 576.
Johannes de Sercuito, 467, 468.
Johannes de Sparnaco, 93, 428.
Johannes Vacherii, 397.
Johannes Vitalis, 468, 531, 605.
Leonardus de Giffone, 506, 512.
Ludovicus de Arboribus, 97.
Ludovicus de Padua, 95, 97.
Ludovicus de S. Martino, 97.
Ludovicus Vicentinus, 397.
Marquardus de Lindau, 302.
Matthaeus de Agaciis, 236.

Digitized by Google

Matthaeus de Bonaquist, 397.
Matthaeus de Crema, 236.
Matthaeus Solœ de Rotomago, 114,
Menendus, 553.
Nicolaus Coste, 286, 287, 358, 359, 377, 388, 662.
Nicolaus de Lira, 660.
Nicolaus Mercerii, 467.
Nicolaus Piquier, 304, 662.
Petrus Aureoli, 661.
Petrus de Campis, 397.
Petrus de Gandia, 302, 359.
Petrus Poncii, 467, 468.
Petrus Salomonis, 548.
Philippus Torytona, 61.
Simon de Croissyaco, 397, 398.
Stephanus Constellarii, 209.
Thomas de Rossy, 200, 201.
Ubertinus de Coriliono, 217.

TOMUS IV

Aegidius Baharel, 456.
Aegidius Percusel, 529.
Alanus Lespervez, 602.
Alfonsus, 499.
Anselmus Appart, 485, 498, 550, 552.
Elias d'Andresi, 707.
Franciscus de Bretigniaco, 436.
Genesius de Palma, 677, 708.
Guido Moretini, 636.
Guillelmus de Torculary, 592.
Henricus de Colonia, 665.
Henricus de Sorigniaco, 168.
Jacobus Carpentarii, 399.
Jacobus Guesdon, 519, 521.
Johannes Bartholomei, 708, 709.
Johannes Bretonelly, 555, 572, 573, 614, 682, 744.

Digitized by Google

Johannes Cornage, 688.
Johannes Cretel, 692.
Johannes Cuock, 168, 181.
Johannes de Fano, 478, 485, 498, 518, 520, 550, 555, 574.
Johannes Fouchier, 520, 523.
Johannes Gardi, 11.
Johannes Goudin, 499, 552.
Johannes Guesdon, 522.
Johannes de Lucronio, 443.
Johannes Lucubus, 554, 602.
Johannes Moraz (ordin. mendic.), 708.
Johannes Radiani, 168.
Johannes Raffanelli, 344, 418, 514.
Johannes de Sorduno, 737.
Johannes Zamorensis, 592, 665.
Martinus de Colonia, 406.
Martinus de Trespaderne, 562, 608.
Matthaeus Deserti, 164.
Nicolaus Conrart, 420.
Nicolaus Claus de Metis, 436.
Petrus de la Barrera, 366.
Petrus de Cheriaco, 478, 479.
Petrus de Colle, 573.
Petrus de Goultechele, 399.
Petrus Quatresoubz, 599.
Rodericus Velasti, 693.
Thomas Dionisii, 554, 602, 607.

Ordo licentiatorum S. Facultatis

AB ANNO 1373.

4 1373. — JOANNES DE CHENEYO, p. 5. — J. de Chevegneyo, junior. Selon le *Ch. Un. Par.* III, 217, il fut licentié en 1377. Cf. *Bull. fr.* VI, 540, 550 ; VII, 214, 257, 276, 287, 289, 290, 291, 292, 300,

Digitized by Google

348, 349. Il était de la prov. de Bourgogne et min. gén. de l'obédience avignonnaise.

5 1374. — JOANNES DE SANCTO NAZARIO, p. 5. — J. de Saint-Nazar. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 201, 225, 293, 294, 563, 568, 574, 576 ; *Bull. fr.* VI, 462.

12 1374. — JOANNES REGIS, p. 5. — En 1375, il était régent des études au couvent de Paris. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 225, 227.

11 1375. — JACOBUS BROIFFORT, p. 6.

13 1375.— JOANNES DE CENEQUEYO, p. 6.— Paraît être le même personnage que J. de Chevegneyo nommé plus haut, en 1373.

5 1379. — PETRUS DE AQUILA, p. 7. — Différent de P. d'Aq., évêque de Tivento vers 1361. J. de S. Ant., *Bibl. francisc.* II, 433, qui avait signalé un bâchelier de Paris postérieur à l'évêque, parait avoir raison contre Sbaraglia, *Script.* 583.

10 1379. — STEPHANUS DE BLEMAU, p. 7. — Le *Chart. Un. Par.* III, 209, propose de l'identifier avec Etienne Constellarii en faveur duquel Grégoire XI avait écrit au chancelier de l'Université le 26 août 1372.

3 1380. — MICHAEL SCOTI, p. 7.

8 1380. — JACOBUS DE CHINA, p. 7. — Il paraît difficile de l'identifier avec fr. Jacobus de Esquillo, O. M., doct. en théol., présent au procès de condamnation de Marguerite Porette en 1309. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 660, 661.

3 1381.— CHRISTOPHORUS DE AUGERIIS, p. 8.— Le *Ch. Un. Par.* III, 292, 396, 398, 523, 527, 529, l'appelle Ch. de Cugneriis, et le dit gardien du couv. de Paris, p. 701 ; Sbaralea, *Script.*, 193 ; *Ann. Min.*, IX, 41.

5 1381. — PETRUS DE GANDIA, p. 8. — *Ch. Un. Par.* III, 302, 359. Cf. U. Chevalier, *Bio-Bibl.* I, 140 (Alexandre V).

11 1381.— ARNALDUS QUERELLE, p. 8.— Appelé aussi A. Grelly, Grilli, Grille, Guerilli. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 223, 370 viij. 378 xxxvij, 396.

2 1383. — ALANUS TARDI, p. 8. — *Ch. Un. Par.* III, 139, 355.

3 1383. — NICOLAUS DE COSTA, p. 8. — Plus tard min. provincial d'Aragon. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 286, 287, 358, 359, 368, 377, 388, 662.

Digitized by Google

12 1383. — ADAMUS DE AYACO, p. 9.— A. d'Ay. Cf. *Ch. Un. Par*, III, 355, 359, 365 (n. 8, 41), 380, 408.

15 1383. — JOANNES D'ATTIGNY, p. 9. — Le 13 janvier 1388, Clément VII ordonna de lui enlever la régence et de le chasser du couv. de Paris. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 291, 356, 365 (n. 13 et 41). 379, 380, 384, 396, 467 ; Sbaralea, *Script.*, 389 ; *Ann. Min.*, IX, 41.

11 1386. — DOMINICUS DE LUNEVILLE, p. 9. — *Ch. Un. Par.* III, 339, n. 2, 390, n. 38.

8 1388. — JOANNES BARDOLIN, p. 10. — Ministre général dans l'obédience d'Avignon. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 467, 663 ; *Bull. fr.* VII, 273, 274, 293, 327, 330, 335, 342, 348, 350, 361, 367, 370, 390, 398, 400, 496.

1 1389. — JOANNES VITALIS, p. 10. — Espagnol, provincial de Castille en 1395. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 468,531, 605 ; Sbaralea, *Script.*, 466.

6 1391. — MICHAEL PICQUER, p. 11. — M. Piquier, lecteur principal du couv. de Rouen. Cf. *Ch. Un. Par.* III. 304, 662.

9 1391. — GUILLELMUS MOLETI, p. 11. — G. Moteci, Moteti. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 338.

3 1392. — BERENGARIUS CANANOEUS, p. 11. — B. de Gonicis, Gamaneus, lecteur à Barcelone. Cf. *Ch. Un. Par.* III, 441. — Un autre Berengarius de la Borone, O. M., est mentionné comme bâchelier à Paris, 16 août 1385. *Ibid.* 397.

4 1392. — AEGIDUS TOURNEMEULE, p. 11. — *Ch. Un. Par.* III, 605, 611 ; *Bull. fr.* VII, 290.

5 1393. — ARNULPHUS DE FONTE, p. 12. — Ministre provincial de Bourgogne. *Bull. fr.* VII, 214, 328, 329, 335, 336, 338, 353, 364, 487.

10 1393. — PETRUS REBOURSETY, p. 12. — Est-ce P. Reversati, bâchelier en théologie, régent des études au couvent d'Avignon, qui en 1420 dépassait la cinquantaine? *Bull. fr.* VII, 529.

6 1395. — GUILLELMUS FEREOLY, p. 12. — *Ch. Un. Par.* III, 397, 398.

11 1395. — JOANNES ACHARDY, p. 12.

13 1395. — JOANNES BRIXEUS, p. 13. — Ministre provincial de France vers 1423 + à Paris le 18 février 1445. AFH, III, 130.

7 1397. — JOANNES QUAYMAVILLE, p. 13. — Appelé aussi J. Guymonelly, Ministre provincial de France, + à Neufchâteau le 2 janvier 1436. AFH, III, 118.

Digitized by Google

8 1397. — PETRUS SALOMONIS, p. 13.— P. Psalmon, de la prov. de Bourgogne. *Ch. Un. Par.* III, 548 ; IV, 27; Ubald d'Alençon, *Les vies de sainte Collette*, Paris 1911, in-8°, XLVII, LII, 84, 230, 177, 282, 116, 117, 257, 258.

5 1398. — JOANNES ARNOULD, p. 14. — J. Arnaud, du couv. de Niort, évêque de Sarlat en 1411, + à Paris en 1416. Sbaralea, *Script.*, 389 ; *Bull. fr.* VII, 436 ; *Gallia christ.*, II, 1520 ; *Ch. Un. Par.* IV, 37.

8 1400. — PETRUS PONTIUS, p. 14. — Etait étudiant à Paris vers 1387. *Ch. Un. Par.* III, 467, 468 ; IV, 43 ; *Bull. fr.* VII, 274.

13 1400. — JOANNES PETIT, p. 14. — *Ch. Un. Par.* IV, 43, 44. La mention « Minor » est postérieure. Le *Chartul.* a rétabli « Mag. » au lieu de « Fr. » ; Sbaral. *Script.* 450.

20 1400.— AEGIDIUS DE MONTIBUS, p. 14.— *Ch. Un. Par.* IV, 43.

7 1401. — SIMON DE COURSY, p. 15. — *Ch. Un. Par.* IV, 48, 272, 274.

3 1403. — PETRUS AD BOVES, p. 15. — U. Chevalier, *Bio-Bibl.* II, 3690 ; *Ch. Un. Par.* IV, 128, 129, 274, 350, 353, 360, 400, 552 ; *Bibl. de l'E. des Ch.*, t. LXXII (1911) p. 61, 63. 65.

8 1405. — RICHARDUS GENERALIS, Minor, p. 16.— *Ch. Un. Par.* IV, 138, 164.

7 1408. — QUERICUS DE LOTHARINGIA, p. 17. — Guérinus de L. *Ch. Un. Par.* IV. 161.

8 1408. — JOANNES DE GORELLO, p. 17. — *B.* J. de G. die 2ª januarii 1408 revocavit errorem contra hierarchiam damnatam. f. 13ᵛ. — AFH, III, 119 ; Sbaralea, *Script.*, 426 ; *Chart.Unic. Par.*, IV, 161, 162, 174, 498 ; *An. fr.* II, 261.

5 1409. — JOANNES DE CASTELLIONE, p. 18. — Le *Ch. Un. Par.* IV, 161 affirme qu'il était clerc séculier et non franciscain.

13 1411. — JOANNES MICHAEL, p. 19. — Le *Ch. Un. Par.* IV, 223 le dit dominicain.

19 1411. — JOANNES DE ALTA TUMBA, p. 19. — Le *Ch. Un. Par.* IV, 223 le dit cistercien.

16 1413. — PETRUS MUYETI, p. 20. — Le *Ch. Un. Par.* IV, 268, le dit clunisien.

(Vide dans le ms. 1414 à 1422).

Digitized by Google

2 1422. — JOANNES TEXTORIS, p. 22. — Le franciscain de ce nom s'appelait « Jacques » et portait encore le vocable de « Jacques de Touraine ». *Ch. Un. Par.* IV, 261, 262, 400, 402, 406, 420, 445, 468, 482, 497, 517, 521, 524, 527, 530, 550, 552, 555, 572, 580, 744.

10 1422. — REGINALDUS DE VUZERIA, p. 23.

9 1424. — ANTONIUS AUCTIVE, p. 23. — *B.* A. de Aretio presentatus Minorum, 1423, 15ª martii, fuit magister 28 junii 1424, (f. 16.) — *Ch. Un. Par.* IV, 428.

13 1424. — JOANNES DEMBUT, p. 23. — *B.* J. de Nibat fuit mag. 12 oct. 1424, (f. 16.) — J. de Nibat ou « Nibar » assistait au procès de Jeanne Darc. *Ch. Un. Par.* IV, 428, 429, 457, 519, 521, 525.

3 1426. — ANDREAS GIRELLUS, p. 24. — Selon le *Ch. Un. Par.* IV, 447, A. Gareti était prêtre séculier du diocèse de Rouen.

10 1426. — PETRUS RENAUDET. p. 24. — *Chart. Un. Par.* IV, 419, 447 ; Wadd., *Script.* 196 ; Sbaral., *Script.* 606. De la prov. de France.

16 1426. — LUCAS FRANÇOIS, p. 24. — L. F. de Assisio. *Ch. Un. Par.* IV, 405, 447, 448, 478, 486, 497, 552; Wadd., *Script.* 162; Sbaral., *Script.* 489.

16 1428. — PETRUS DE SALIIS, p. 25. — Le *Ch. Un. Par.* IV, 405 le dit dominicain.

14 1430. — GIRARDUS FULETI, p. 26. — G. (Feulleti, Fuleti, Fueillet, Feullet) de Salinis. *Ch. Un. Par.* IV, 444, 488, 494, 495, 500, 517, 519, 521, 522, 524, 525.

17 1430. — NICOLAUS DE CAMPELLO, p. 26. — Evêque de Saint-Jean de Maurienne en juillet 1441. Cf. Eubel, *Hierarch.* II, 207 ; *Ch. Un. Par.* IV, 456, 488.

7 1432. — CHRISTOPHORUS VILLEQUIN. p. 26. — *Ch. Un. Par.* IV, 467, 498, 537, 538.

3 1434. — STEPHANUS LAVELY, p. 27. — Paraît être Etienne Bureti, clunisien. *Ch. Un. Par.* IV, 563.

14 1434. — PETRUS LULEU, p. 27. — P. de Laleu, carme. *Ch. Un. Par.* IV, 559.

8 1436. — JOANNES CORNIX, p. 28. — *Ch. Un. Par.* IV, 529, 576, 577, 600.

Digitized by Google

13 1436. — DONATUS DE PUETO, p. 28. — D. de Puteo, de Mediolano. *Ch. Un. Par.* IV, 543, 576, 593, 708.

11 1438. — LEONARDUS DE BIGARIA, p. 29. — L. de Bagnaria, dominicain. *Ch. Un. Par.* IV, 602.

15 1438. — JOANNES MENERIUS, p. 29. — Carme. *Ch. Un. Par.* IV, 608.

5 1440. — PETRUS MEMERUS, p. 29. — Est-ce le carme P. Menier ? *Ch. Un. Par.* IV, 562.

14 1440. — NICOLAUS QUNDRIGARII, p. 29. — N. Quadrigarii, ermite de S. Augustin. *Ch. Un Par.* IV, 456.

6 1444. — YVO THEOBALDI, p. 30. — Hugo Theobaldi. *Ch. Un. Par.* IV, 606, 636.

9 1444. — HENRICUS DE COLONIA, p. 31. — *Ch. Un. Par.* IV, 665.

2 1448. — ROBERTUS DE VALLE ROULONIS, p. 31. — Guillelmus de V. *Ch. Un. Par.* IV, 485, 498, 677, 678, 682 ; U. Chevalier, *Bio-Bibl.* II, 4719 ; AFH. IV, 318, 319.

7 1450. — PETRUS DE GROSSIS, p. 32. — *Ch. Un. Par.* IV, 689.

11 1452. — JOANNES FRANCONNIER, p. 33. — J. de Faucoigneyo. *Ch. Un. Par.* IV, 606. 709. A la date de 1452, il est appelé clunisien, et en 1438, franciscain.

7 1454. — JOANNES PRATI, p. 33. — J. Piati. *Ch. Un. Par.* IV, 688.

13 1456. — JOANNES DE LUNA, p. 34. — *B.* Fuit mag. 28 junii 1457 (f. 22).

10 1458. — JOANNES DE GURDONO, p. 35. — *B.* Fuit mag. 10 oct. 1458 (f. 22).

6 1462. — FRANCISCUS GOTHI, p. 36. — *B.* Fuit mag. 21 junii 1462 (f. 23). — F. Le Goust, AFH. III, 127 ; U. Chevalier, *Bio-Bibl.* I, 1574.

18 1464. — ALEXANDER DE BEAUVAY, p. 37. — *B.* Fuit mag. 15 oct. 1467 (f. 23v).

5 1466. — REGINALDUS DE MARESCO, p. 38. — *B.* Fuit mag. 26 mart. 1466 (f. 23v). — AFH. III, 135.

4 1468. — JOANNES PERCUI, p. 39. — *B.* J. Perrini fecit resumptum, fuit mag. 2a junii 1468 (f. 24). — Wadd., *Script.* 150 ; Sbaral. *Script.* 450 ; Fodéré, *Narr. hist.*, 2e partie, 87 ; AFH. IV, 331.

Digitized by Google

10 1468. — ANTONIUS CARMELI, p. 39. — *B.* A. Cameli fuit mag. 8 jan. 1469 (f. 24).

7 1470. — AEGIDIUS BARBITONSOR, p. 39. — *B.* Fuit mag. 8 junii 1470 (f. 24). — Gilles Barbiers, de Bruges, évêque de Sarepta et auxiliaire de Tournai en 1476, résigna en 1507, et mourut à Bruges, le 25 mars 1514; Eubel, *Hier.* I, 310; J. J. de Smet, *Biog. Belgique*, 1873, IV, 747.

9 1470. — JOANNES DE FABRIE, p. 39. — *B.* J. de Fabrica [Lafargue ?] fecit resumptum, fuit mag. 10 junii 1471 (f. 24). — Sbaralea, *Script.* 417; *Ann. Min.*, XIV, 443.

19 1470. — JOANNES DE FONTENEIO, p. 40.

15 1472. — NICOLAUS PAILLARDY, p. 41. — *B.* Resumpsit, fuit mag. 9 nov. 1472 (f. 24 v).

19 1472. — GIRARDUS RODARTY, p. 41.

7 1474. — JOANNES BREBANSON, p. 41. — *B.* Fuit mag. 14 junii 1474 (f. 25).

19 1474. — JOANNES TIERSENO, p. 42. — *B.* J. Tressent (f. 25).

17 1476. — BERTINUS SECOURRY, p. 42. — *B.* B. Secoursi, (de Coursi ?) fuit mag. 16 sept. 1476 (f. 25v).

19 1476. — GUILLELMUS THEOBALDI, p. 43.

10 1478. — JOANNES SAPIENTIS, p. 43. — *B.* Fuit mag. 22 aprilis 1478 (f. 26).

12 1478. — NATALIS CHENISEAU, p. 43.

13 1478. — MARIANUS BOUY, p. 43. — *B.* Martinus Boiny ? fuit mag. 19 oct. 1478 (f. 26).

8 1480. — GUILLELMUS DAILLET, p. 44. — *B.* Fuit mag. 16 oct. 1480 (f. 26).

17 1480. — JOANNES PULCHRI, p. 44. — *B.* Fuit mag. 12 febr. 1480 [1481] (f. 26v). — AFH. III, 130.

5 1482. — STEPHANUS BRULEFER, p. 44. — *B.* Fuit mag. 15 oct. 1482 (f. 26v). — U. Chevalier, *Bio-Bibl.* I, 708; *An. fr.* II, 505, 511; AFH. IV, 331.

9 1484. — JACOBUS MELIORIS, p. 45, — *B.* Fuit mag. 22 aprilis 1487 [1488] (f. 27).

11 1484. — THEOBALDUS GULARD, p. 45. — *B.* T. Goulare fuit mag. 18 mart. 1484 [1485] (f. 27).

Digitized by Google

9 1486. — JOANNES GRILLOT, p. 46. — *B.* Fuit mag. 21 nov. 1486 (f. 27v).

13 1486. — NATALIS DE LONGASTRE, p. 46. — *B.* Fuit mag. 13 febr. 1486 [1487] (f. 27v).

9 1488. — JOANNES PETRI, p. 47. — *B.* Fuit mag. 4 nov. 1488 (f. 27v).

15 1488. — JOANNES PICARD. p. 47. — *B.* Fuit mag. 12 januarii 1488 [1489] (f. 28). — Wadd., *Script.*, 150 ; Sbaralea, *Script.*, 451.

9 1490. — JOANNES DE GYRIO, p. 48. — *B.* J. de Piria obiit tribus diebus post vesperias mense junio 1490 (f. 28).

6 1492. — JOANNES BURELLY, p. 49. — *B.* J. de Barelly fuit mag. 26 junii 1492 (f. 28v).

16 1492. — JACOBUS DE PADERIS, p. 49. — *B.* Fuit mag. 21 januarii 1492 [1493] (f. 28v).

15 1494. — PETRUS ANSERULI VULGO OISON, p. 50. — *B.* P. Loison fuit mag. 30 oct. 1494 (f. 29).

20 1496. — HENRICUS BANQUEVILLE, p. 51. — *B.* Fuit mag. 7 dec. 1496 (f. 29v). — Sbaral., *Script.* 720 ; *Arch. dép. de l'Aube*, G. 4202, f. 88 ; il prêcha l'avent à Auxerre en 1498, y fut gardien et y prêcha le carême en 1507.

27 1496. — HELIAS PAUY, p. 51. — *B.* H. Pavy, fuit mag. 19 aprilis 1498 (f. 29v).

5 1498. — JOANNES ALUTARII, p. 51.

7 1498. — JOANNES ALUTARII, p. 52.

18 1498. — AUGUSTINUS DE RATISBONA, p. 52.

18 1500. — AMBROSIUS CIMENTIER, p. 53. — *B.* Fuit mag. 19 oct. 1500 (f. 30v).

11 1502. — GABRIEL CRUSEAU, p. 54. — *B.* Fuit mag. 18 nov. 1502 (f. 31).

15 1502. — JOANNES CORION, p. 54. — *B.* Fuit mag. 19 januarii 1502 [1503] (f. 31).

20 1504. — PETRUS POITEVIN, p. 55. — *B.* Stephanus Poitevin fuit mag. 6 mart. 1504 [1505] (f. 31v).

8 1506. — FRANCISCUS DE BEAUVEAU, alias de Bellavalle, p. 55. — *B.* Fuit mag. 11 januarii 1506 [1507] (f. 31v). — AFH. III, 311, 734.

Digitized by Google

8 1508. — Joannes Coliman, p. 56. — *B.* J. Colinus fuit mag. 6 junii 1508 (f. 31v). — J. Coliman était min. prov. de Touraine en 1533. Cf. Guyon. *Hist. d'Orléans,* Orléans, 1647, 2e p., 365 et suiv.

10 1508. — Guillelmus Marcel, p. 56. — *B.* G. Superbi [L'Orgueilleux] fuit mag. 16 sept. 1508 (f. 31v). — Gonzaga, *De orig.,* 129, 644.

15 1508. — Ambrosius Multoris, p. 56.

6 1510. — Stephanus Securis, p. 57. — *B.* Fuit mag. 15 nov. 1510 (f. 32v).

18 1510. — Aegidius Dordon, p. 57. — *B.* Fuit mag. 16 dec. 1510 (f. 32v).

7 1512. — Guillelmus Huet, p. 58. — *B.* Fuit mag. 7 junii 1512 (f. 33). — AFH. III, 538.

16 1514. — Girardus Epinai, p. 60. — *B.* Gerardus Espinai fuit mag. 12 febr. 1514 [1515] (f. 34).

18 1514. — Theodoricus du Bouquet, alias Bouquetin, p. 60. — Fuit mag. 13 martii 1514 [1515] (f. 34).

7 1516. — Simon Potel Minorita, ali[as] Cisterc., p. 60.

8 1516. — Thomas Vernier, p. 60. — *B.* Th. Verier fuit mag. 24 oct. 1516 (f. 34).

18 1516. — Quintinus Mangin, p. 61.

18 1518. — Jacobus Raisin, p. 62. — *B.* Fuit mag. 31 januarii 1518 (f. 35).

7 1520. — Stephanus Fromont, p. 63. — *B.* Fuit mag. 25 junii 1520 (f. 35v).

14 1520. — Joannes Bajouril, p. 63. — *B.* J. Baguenon, Baioutil, fuit mag. 7 dec. 1520 (f. 35v).

15 1522. — Stephanus de Houppa, seu Huppa, p. 64. — AFH. III, 726.

6 1524. — Petrus de Cornibus, p. 65. — *B.* Fuit mag. 6 junii 1524. Fuit laudatus post auditum per Mag. nostrum Franc. Lepicart (f. 36v). — Gonz., De *orig.,* 128; Fodéré, *Narr. hist.,* 446 ; *Epitaphia Honorandi Magistri nostri P. a C.,* Paris, 1542.

19 1524. — Mathaeus de Carneto, p. 66. — *B.* M. de Carnoto fuit mag. 2 dec. 1524 (f. 36v).

7 1526. — Ludovicus de Combout, p. 66.

Digitized by Google

18 1526. — Nicolaus de Roussiny, p. 67. — *B.* N. R. fuit mag. 13 martii 1526 [1527] (f. 37).

20 1526. — Jacobus de Nodis, p. 67. — *B.* Fuit mag. 11 martii 1526 [1527] (f. 37).

20 1528. — Stephanus Genesis, p. 68. — *B.* S. Generis fuit mag. 15 febr. 1528 (f. 37v).

12 1530. — Jacobus Dumonstier, p. 69. — *B.* J. D. [licentiatus] 30 januarii 1531 [1532], fuit mag. 1a julii 1532 (f. 38v). — AFH. III, 120.

13 1530. — Arnulphus Lamber, p. 69. — *B.* Aygulphus Lambertus fuit mag. 15 nov. 1532 (f. 38v).

14 1532. — Michael Foulon, p. 70. — *B.* [Licentiatus] 25 januarii 1529 [1530], fuit mag. 14 dec. 1530 (f. 38).

19 1532. — Jacobus Mautruche, p. 70. — *B.* J. Montracher [licentiatus] 25 januarii 1529 [1530], fuit mag. in capitulo Minorum, 9 martii 1530 [1531], (f. 38). — AFH. III, 540, 735.

23 1532. — Joannes Herousr, p. 70. — *B.* [Licent.] 25 januarii 1529 [1530], fuit mag. 19 maii 1531 (f. 38). — AFH. III, 329.

22 1534. — Nicolaus Lucas, p. 71. — *B.* Fuit mag. 1536 (f. 39v).

25 1534. — Hubertus Scutiferi, p. 71. — *B.* H. S. etiam non erat praesens quia erat infirmus, ideo non fuit tunc licentiatus, sed fuit vocatus. Fuit mag. 7 maii 1536 (f. 39v).

5 1536. — Richardus Soenoniacii, p. 72. — *B.* R. Caenomani [du Mans]. — AFH. III, 318.

14 1536. — Joannes Gombault, p. 72. — *B.* Fuit mag. 6 nov. 1536 (f. 40).

28 1536. — Joannes de Baillon, p. 73.

29 1536. — Emericus de Riparia, p. 73. — *B.* Fuit mag. 2 martii 1536 [1537] (f. 40v).

33 1536. — Guillelmus Vanute, p. 73. — *B.* G. Vaulle (?) fuit mag. 27 nov. 1536 (f. 40v).

15 1538. — Thomas Hazard, p. 74. — *B.* Fuit mag. 6 febr. 1538 [1539] (f. 41).

19 1538. — Joannes Comuli, p. 74. — *B.* J. Consilii fuit mag. 17 martii 1538 [1539] (f. 41). — Wadd., *Script.*, 137 ; Sbaralea, *Script.*, 406 ; *Ann. Min.*, XII, 151 ; Fodéré, *Narr. hist.*, 736.

Digitized by Google

12 1540. — Joannes Mercurii, p. 74. — *B.* J. Mercarii fuit mag. 21 junii 1540 (f. 41ᵛ).

18 1540. — Ambrosius Milley, p. 75. — *B.* Fuit mag. 12 nov. 1540 (f. 41ᵛ). — Wadd., *Script.*, 11 ; Sbaralea, *Script.*, 32.

19 1540. — Joannes Morelly, p. 75. — AFH. III, 536.

24 1540. — Robertus Botherel, p. 75. — *B.* Fuit mag. 8 febr. 1540 [1541] (f. 41ᵛ).

25 1540. — Mauritius Hadou, p. 75. *B.* Fuit mag. 14 febr. 1540 [1541] (f. 41ᵛ).

12 1542. — Petrus Garnier, p. 76. — *B.* Fuit mag. 10 oct. 1542 (f. 42).

14 1542. — Nazarias Jacquini, p. 76. — *B.* Nazarius de Jognyny fuit mag. 24 oct. 1542 (f. 42). — N. Joguiny élu provincial de St Bonav, de Bourgogne, au chapitre de Salières en 1548.

16 1542. — Guillelmus Hugo, p. 76. — *B.* G. Hugot fuit mag. 24 nov. 1542 (f. 42).

10 1544. — Petrus Vilette, p. 77. — *B.* Fuit mag. 26 junii 1544 (f. 42ᵛ).

17 1544. — Jacobus Hugonis, p. 77. — *B.* Fuit mag. 7 nov. 1544 (f. 42ᵛ). — Wadd., *Script.*, 125 ; Sbaralea, *Script.*, 371 ; Fodéré, *Nar. hist.*, p. 897 ; *Ann. Min.*, XIV, 416 ; Gonzaga, *De orig.*, 128.

14 1546. — Guillelmus Benard, p. 78. — *B.* G. Bernard fuit mag. 41 januarii 1546 [1547] (f. 43).

14 1548. — Stephanus Douville, p. 80. — *B.* Tussanus D. fuit mag. 1ª oct. 1548 (f. 44).

17 1548. — Natalis Guerin, p. 80. — *B.* Fuit mag. 13 febr. 1548 [1549] (f. 44).

10 1550. — Joannes Henrici, p. 81. — *B.* Fuit mag. 26 junii 1550 (f. 44ᵛ). — *Ann. Min.*, IX, 238 ; Fodéré, *Narr. hist.*, 605 ; Pavy, *Les Grands Cordeliers de Lyon*, Lyon 1835, p. 190.

19 1550. — Henricus Mauroy, p. 81. — *B.* Fuit mag. 9 dec. 1550 ; resumpsit 12 maii 1551 (f. 44ᵛ). — Wadd., *Script.*, 113 ; Sbaralea, *Script.*, 339.

12 1552. — Simon Fontaine, p. 82. — *B.* Fuit mag. 7 oct. 1552 (f. 45). — Wadd., *Script.*, 215 ; Sbaralea, *Script.*, 660 ; *Ann. Min.*, V, 117 ; Gonzaga, *De orig.*, 630.

Digitized by Google

15 1554. — Franciscus Volant, p. 84. — *B.* F. V. min. Turon. fuit mag. 1ª dec. 1554 (f. 45ᵛ).

33 1554. — Petrus Sintard, p. 85. — *B.* Fuit mag. 22 aprilis 1555 (f. 45ᵛ).

18 1556. — Jacobus Alanus, p. 86. — *B.* Fuit mag. 15 dec. 1556 (f. 46). — *Dict. d'hist.*, Paris 1912, t. I, c. 1319.

19 1556. — Stephanus Fidelis, p. 86. — *B.* Fuit mag. 11 januarii 1556 [1557] (f. 46). — *Anu. Min.*, V, 118. — Il doit être ce Fidelis, cordelier, qui prêchait à Metz contre les protestants en 1543. Cf. Meurisse, *Hist. de l'hérésie dans Metz*, Metz 1642, p. 69, 82.

15 1558. — Antonius Magoty, p. 88. — *B.* Fuit mag. 16 martii 1558 [1559] (f. 46ᵛ).

19 1558. — Renatus Chaumont, p. 88. — *B.* Fuit mag. 18 aprilis 1559, primus ex diplomate pontificio litem movit et coactus est post doctoratum se... 1559 die junii decreto... (f. 46ᵛ).

27 1558. — Nicolaus Gurnerat, p. 88. — *B.* N. Garnerat apostatavit. Fuit mag. 5ª junii 1559. Garnerat primus ex diplomate seu de gratia S. Pontificis cum F. Chaumont auxerit (sic) numerum ordinacionum in quacumque licentia, et facultas coacta est litem contra eos sustinere, quia volebant gaudere juribus sicut ordinarii (f. 47).

30 1558. — Simon Gronguet, p. 88. — *B.* Fuit mag. 27 junii 1559 (f. 47).

7 1560. — Joannes Mabille, p. 89. — *B.* Fuit mag. 27 maii 1560 (f. 47). — AFH. III, 716.

8 1560. — Joannes Guery, p. 89. — *B.* J. Ghery fuit mag. 11 junii 1560. (f. 47).

14 1560. — Petrus Canu, p. 89.

21 1560. — Simon Frazé, p. 90. — *B.* S. Frase fuit mag. 27 januarii 1560 [1561] (f. 47ᵛ). — Fodéré, *Narr. hist.*, p. 555.

24 1560. — Franciscus Funieret, p. 90. — *B.* F. Favierre (?) fuit mag. 31 martii 1560 (f. 47ᵛ).

25 1560. — Simon de Porta, p. 90. — AFH, III, 312.

7 1562. — Julianus David, p. 90. — *B.* Fuit mag. 22 junii 1562 (f. 47ᵛ). — Gonzaga, *De orig.*, 777 ; *Ann. Min.*, V, 352.

20 1562. — Petrus Lenfant, p. 91.

Digitized by Google

25 1562. — JOANNES HOUZEL, p. 91.

8 1564. — JACOBUS VERNON, p. 92. — *B.* Fuit mag. 12 junii 1564 (f. 48). — Peut-être Jacques Vervou + gardien de Loches en 1568. Ubald, *Obit. d'Angers*, 36.

10 1564. — HURI, p. 92.

17 1564. — JOANNES DURET, p. 93. — *B.* Fuit mag. 29 januarii 1564 (f. 48v).

20 1564. — NICOLAUS GILETTON, p. 93. — *B.* Fuit mag. 14 martii 1564 (f. 48v). — Elu provincial de Bourgogne au chapitre de Lyon en 1571.

24 1564. — AEGIDIUS FORTIS, p. 93. — *B.* Eligius F. fuit mag. 26 juni 1564 (f. 48v).

8 1566. — GILBERTUS FRANCISCUS DAHY, p. 94. — *B.* Fuit mag. 29 maii 1566 (f. 48v).

12 1566. — HILARIUS COQUI, p. 94. — AFH. III, 313.

20 1566. — NICOLAUS GUERCHE, p. 94. — *B.* Fuit mag. 3 febr. 1567 (f. 49).

10 1568. — PETRUS DE SIROT, p. 95. — *B.* P. de Pyro fuit mag. 27 oct. 1568 (f. 49).

16 1568. — CAROLUS RAMBERT, p. 95. — *B.* Fuit mag. 8 januarii 1569 (f. 49v).

19 1568. — JOANNES GILLETON, p. 95. — *B.* Fuit mag. 11 febr. 1569 (f. 49v).

22 1568. — NICOLAUS JOANNES, p. 96. — *B.* Fuit mag. 16 martii 1569 (f. 49v).

24 1568. — DAVID BEROT, p. 96. — *B.* Fuit mag. 18 aprilis 1569 (f. 49v).

27 1568. — MATTHAEUS PASQUINOT, p. 96. — *B.* [la date du doctorat manque], (f. 49v).

9 1570. — MAURITIUS HILARET, p. 97. — *B.* Fuit mag. 26 junii 1570 (f. 50). — Wadd., *Script.*, 175 ; Sbaralea, *Script.*, 534 ; *Etudes francisc.*, 1906, t. XV, 422.

18 1570. — GUILLELMUS PRUSNIER, p. 97. — *B.* G. Meusnier fuit mag. 22 dec. 1570 (f. 50).

19 1570. - FRANCISCUS SERGENT, p. 97. — *B.* F. Fergent fuit mag. 12 junii 1571 (f. 50). — Il était gardien de Provins en 1578. Cf. Bou-

Digitized by Google

tiot, *Hist. de Troyes*, Paris 1875, IV, 112. Paraît différent de F. F. gardien de Paris en janvier 1628.

8 1572. — Ludovicus Hebert, p. 98. — *B.* Fuit mag. 5 maii 1572 (f. 50v). — AFH. III, 134.

14 1572. — Joannes Choppin, p. 98.

15 1572. — Rollo, p. 98. — Denis R., profès de Reims, gardien de Paris de 1578 à 1581, provincial de France au chapitre d'Evreux en 1582, défin. général au chapitre de Tolède en 1583, + à Reims en 1620. AFH. III, 323 ; *Orbis Seraph.*, III, 364.

16 1572. — Oliverius Mesnier, p. 99. — *B.* [Sans date de doctorat] (f. 50v).

12 1574. — Michael Treperius, p. 100. — *B.* Fuit mag. 6 junii 1574 (f. 51).

16 1574. — Jacobus Berson, p. 100. — *B.* Fuit mag. 31 junii 1574 (f. 51v). — AFH. II, 670.

22 1574. — Adam Mongourd, p. 101. — *B.* [Sans date de doctorat] (f. 51v).

23 1574. — Antonius Legier, p. 101. — *B.* Fuit mag. 20 oct. 1574 (f. 51v). — A. Léger vicaire provincial de France en 1573 et 1574, élu ministre au chapitre de Sens en 1578.

32 1574. — Valentinus Sareau, p. 101. — *B.* V. Surreau fuit mag. 6 junii 1575 (f. 51v).

5 1576. — Feuardant, p. 102. — Franciscus F. fuit mag. 1a maii 1576 (f. 52). — Wadd., *Script.*, 79 ; Sbaralea, *Script.*, 253.

25 1576. — Drochet, p. 103. — *B.* Balthasar Brochet fuit mag. 5 febr. 1577 (f. 52v). — Élu min. prov. de Saint Bonaventure en 1581 au chapitre de Brioude, puis à celui de Dole en 1591.

36 1576. — Minoret, p. 103. — *B.* Joannes Merouer [sans date de doctorat] (f. 52v).

17 1578. — Bourgogne, p. 105. — *B.* Petrus B. fuit mag. 22 sept. 1578 (f. 53). — Ubald d'Alençon, *Obit. des Cord. d'Angers*, 77.

20 1578. — Pepin, p. 105. — *B.* Franciscus P. fuit mag. 30 oct. 1578 (f. 53).

21 1578. — Legoust, p. 105. — *B.* Jacobus L. fuit mag. 14 aprilis 1579 (f. 53).

Digitized by Google

32 1578. — Guilloreau, p. 106. — *B.* Franciscus G. fuit mag. 2 martii 1579 (f. 53v).

37 1578. — Dugart, p. 106. — *B.* Hugo du G. fuit mag. 20 junii 1579 (f. 53v).

15 1580. — Chessé, p. 107. — *B.* Nicolaus Chessey fuit mag. 29 junii 1580, obiit 1618 (f. 54).

17 1580. — Heumon, p. 107. — *B.* Franciscus Hermon fuit mag. 24 oct. 1580 (f. 54).

20 1580. — Patier, p. 107. — *B.* Marinus P. fuit mag. 11 oct. 1580 (f. 54).

25 1580. — Floiguy, p. 108. — *B.* Matthaeus Floguy fuit mag. [ ] febr. 1580 (f. 54). — Élu provincial de Bourgogne au chapitre de Beaune en 1585.

19 1582. — Morlet, p. 109, — *B.* Leonardus Mouler fuit mag. 5 dec. 1582 (f. 54v).

20 1582. — Marcou, p. 110. — *B.* Franciscus M. fuit mag. [ ] dec. 1582 (f. 54v).

22 1582. — Faisant, p. 110. — *B.* Julianus F. fuit mag. 30 maii 1582 (f. 54v).

9 1584. — Roberti, p. 111.

16 1586. — Desdouet, p. 113. — *B.* Joannes du Douët fuit mag. 7 junii 1586 (f. 56). — Wadd., *Script.*, 137 ; Sbaralea, *Script.*, 408.

17 1586. — Pondruel, p. 113. — *B.* Petrus P. sabaudus [sans date de doctorat]. (f. 56). — Elu définiteur général au chapitre de Valladolid en 1593. *Chron. hist. leg.*, Naples 1650, I, 362.

23 1586. — Dabray, p. 113. — Hugues de Bray, du couv. de Compiègne, provincial de France en 1592 et 1601. AFH. III, 321.

26 1586. -- Moussignon, p. 113. — *B.* Stephanus Moussigon fuit mag. 21 junii 1586 (f. 56).

27 1586. — Vaultier, p. 113. — Peut-être Mart[in] Valtier élu provincial de Bourgogne au chapitre d'Autun en 1588.

31 1586. — Le Chalut, p. 113.

23 1588. — Seillon, p. 114. — Jean S. Cf. AFH. III, 328.

28 1588. — David, p. 115.

34 1588. — Hacquenay, p. 115.

37 1588. — Brossye, p. 115.

Digitized by Google

12 1590. — GALEZIUS, p. 116, — *B.* Claudius Galesius Sabaudus fuit mag. 6 martii 1590 (f. 51v).

21 1590. — MEULARD, p. 116.

25 1590. — GARINUS, p. 117. — *B.* Nicolaus G. fuit mag. 4 maii 1590, obiit sept. 1618 (f. 57v).

27 1590. — CHEZERE, p. 117. — *B.* Aegidius Cherere fuit mag. 10 maii 1591, obiit mart. 1618 (f. 57v). — Ubald d'Al., *Obit. des Cord. d'Angers*, 36.

40 1590. — BESSON, p. 117. — *B.* Claudius B. fuit mag. 13 maii 1592, obiit nov. 1632 (f. 57v). — Elu provincial de Bourgogne au chapitre de Montluçon en 1603.

41 1590. — DEPPÉ, p. 117. — *B.* Robertus Deppe fuit mag. 28 januarii 1592 (f. 58).

42 1590. — MOINET, p. 117.

45 1590. — SUBLEAU, p. 117. — René Subleau, + à Angers le 25 mai 162[8] ? Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, 50.

10 1592. — CLAUDIUS LABARRE, p. 118. — *B.* C. de La B. fuit mag. 9 junii 1592 (f. 58). — Elu provincial de Bourgogne au chapitre de Moutiers en 1594.

19 1592. — JOANNES BREMENT, p. 119. — *B.* J. Breument fuit mag. 20 oct. 1592, obiit 1629 (f. 58).

20 1592. — JOANNES NODIN, p. 119. — *B.* Fuit mag. 10 maii 1593 (f. 58). — Wadd., *Script.*, 147. — Elu provincial de Bourgogne au chapitre de Lons-le-Saulnier en 1600.

22 1592. — NICOLAUS BELLAY, p. 119. — *B.* N. Bellé fuit mag. 12 julii 1593 (f. 58).

27 1592. — PETRUS GRANDIN, p. 119. — *B.* Fuit mag. 29 julii 1592, obiit febr. 1629 (f. 58v).

29 1592. — NICOLAUS PERINOT, p. 119. — *B.* Fuit mag. 26 maii 1592 (f. 58v).

16 1594. — SOUCHART, p. 120. — *B.* Guillelmus Souchard fuit mag. 5 sept. 1594 (f. 59).

19 1594. — VACQUERELLE, p. 120. — *B.* Claudius Vacquerel fuit mag. 10 oct. 1594, obiit jul. 1627 (f. 59).

26 1594. — DUBOIS, p. 121. — *B.* Jac[obus] Duboys fuit mag. 13 junii 1594, obiit nov. 1624 (f. 59).

Digitized by Google

27 1594. — Renard, p. 121. — *B.* Aegidius Regnard obiit dec 1631 (f. 59).

17 1596. — Matthaeus Le Heurt, p. 122. — *B.* Fuit mag. 13 maii 1596, obiit julio 1620 (f. 59v). — Wadd., *Script.*, 173 ; Sbaralea, *Script.*, 527 ; Ubald d'Al., *Obit. des Cord. d'Angers*, 52.

25 1596. — Robertus Gervasius, p. 122.

30 1596. — Joannes Ribot, p. 122. — *B.* Fuit mag. 11 sept. 1607, obiit feb. 1623 (f. 59v).

31 1596. — Joannes Dauvel, p, 122. — *B.* J. Dermel (f. 59v).

33 1596. — Bonaventura Brosse, p. 123. — *B.* Fuit mag. 29 januarii 1597, obiit maii 1621 (f. 59v). — AFH. III, 728.

36 1596. — Simon Fontaine, p. 123.

16 1598. — Firminus d'Allemaigne, p. 124. — *B.* Fuit mag. 26 oct. 1598 (f. 60).

17 1598. — Nicolaus Tonnel, p. 124. — *B.* N. Tonnelet fuit mag. 31 martii 1598 (f. 60).

19 1598. — Stephanus Tochon, p. 124. — *B.* Fuit mag. januar. 1599 (f. 60).

23 1598. — Joannes Gouguel, p. 124. — *B.* J. Goguet fuit mag. 13 maii 1599 ; Compendii obiit januar. 1633 (f. 60).

13 1600. — Petrus Bellot, p. 125. — *B.* Fuit mag. 4 julii 1600, obiit januar. 1632. — Elu provincial de France au chapitre de Troyes en 1607, et à celui de Chartres en 1613.

16 1600. — Desiderius Richard, p. 126. — Fodéré, *Narr. hist.*, p. 555 ; Wadd., *Script.*, 68 ; Sbaral., *Script.*, 211.

20 1600. — Desiderius Robetet, p. 126.

22 1600. — Elias Beauvais, p. 126. — *B.* Fuit mag. 20 julii 1600, obiit an. 1609 (f. 60v).

27 1600. — Julianus de Castrit, p. 126.

28 1600. — Franciscus Sergent, p. 126. — *B.* F. Fergerant fuit mag. 6 maii 1602, obiit dec. 1632 (f. 60v).

30 1600. — Gervasius Barrat, p. 126.

32 1600. — Franciscus Poriet, p. 126. — *B.* Fuit mag. 21 januar. 1603 (f. 61).

34 1600. — Franciscus Cherbort, p. 126. — *B.* F. Chefflot fuit mag. 1a julii 1602 (f. 61).

Digitized by Google

36 1600. — Joannes Parvus, p. 127. — *B.* J. Paver obiit aug. 1624 (f. 61).

38 1600. — Leborgne, p. 127. — *B.* Joannes Le B., obiit 1606. (f. 61).

39 1600. — Joannes Thuimel, p. 127, — *B.* Hilarius Trumel obiit Trecis (f. 61).

40 1600. — Simon Arnould, p. 127.

16 1602. — Nicolaus Bertin, p. 128.

19 1602. — Petrus Lalaine, p. 128. — *B.* P. de L. fuit mag. 4 junii 1602, obiit sept. 1621 (f. 61v).

20 1602. — Joannes Poireau, p. 128. — *B.* Fuit mag. 23 oct. 1602, obiit januar. 1628 (f. 61v).

23 1602. — Petrus Cappe, p. 128. — *B.* Fuit mag. 16 nov. 1602, obiit febr. 1624 (f. 61v).

26 1602. — Franciscus Soret, p. 128. — *B.* F. Soyer fuit mag. 25 januar. 1603, obiit oct. 1631 (f. 61v). — AFH. III, 548.

27 1602.— Joannes Laval, p. 128. — *B.* Fuit mag. 20 maii 1602, obiit dec. 1639 (f. 61v).

28 1602. — Petrus Simonet, p. 128. — *B.* Fuit mag. 18 nov. 1603 (f. 61v).

31 1602. — Ludovicus Pean. p. 128. — *B.* L. Piati obiit apr. 1622 (f. 61v).

9 1604. — Joannes Brement, p. 129.— *B.* J. Brument fuit mag. 25 maii 1604, obiit oct. 1625 (f. 61v). — AFH, II, 675.

11 1604. — Petrus Callael, p. 129. — *B.* P. Caloel fuit mag. 17 aug. 1604 (f. 61v).

13 1604. — Jacobus Parrigot, p, 129. — *B.* Fuit mag. 13 sept. 1604 (f. 62).

26 1604. — Jacobus Belin, p. 130. — *B.* Fuit mag. 14 junii 1605, obiit 1641 junio (f. 62).

33 1604. — Joannes Clabault, p. 130. — *B.* Fuit mag. 20 julii 1605 (f. 62).

34 1604, — Antonius Pelletier, p. 130. — *B.* Fuit mag. 30 junii 1605, obiit mart. 1647 (f. 62).

35 1604. — Joannes Chappel, p. 130. — *B.* Fuit mag. 11 maii 1605, obiit sept. 1637 (f. 62). — AFH. III, 542.

Digitized by Google

37 1604. — Edmundus de la Guède, p. 131. — *B.* E. Lagoudé, fuit mag. 22 junii 1604, obiit julio 1629 (f. 62).

19 1606. — Ludovicus Conqueri, p. 132. — *B.* Fuit mag. 30 oct. 1606 (f. 62v).

20 1606. — Claudius de Nan, p. 132. — *B.* Fuit mag, 17 nov. 1606, obiit Paris. guardianus (f. 62v).

32 1606. — Petrus Travers, p. 133. — *B.* Fuit mag. 31 januar. 1607 (f. 62v).

35 1606. — Petrus Marinus Germain, p. 133. — *B.* Martinus G. fuit mag. 23 januar. 1608, obiit oct. 1630 (f. 63).

36 1606. — Martinus Lamoureux, p. 133. — *B.* Fuit mag. 16 junii 1607, [obiit] januar. 1626 (f. 63).

8 1608. — Anselmus Priguay, p. 134. — *B.* A. Priquay, minorum praesentatus (f. 63).

10 1608. — Bonnaventura Bachet, p. 134. — *B.* Basse, obiit aug. 1623 (f. 63).

23 1608. — Franciscus de Saraceny, p. 134. — *B.* F. de Sarcoy obiit nov. 1621 (f. 63v).

24 1608. — Laurentius Le Creux, p. 134. — *B.* Obiit nov. 1623 (f. 63v). — AFH. III, 718.

26 1608. — Aefidius Guovin, p. 135. — *B.* A. Gohyn obiit aug. 1623 (f. 63v).

29 1608. — Joannes Brunbœuf, p. 135. — *B.* J. Brinbeuf (f. 63v).

30 1608. — Edmundus Pocheret, p. 135. — E. Pichoret. AFH. III, 720.

31 1608. — Guillelmus Giron, p. 135. — *B.* Obiit jul. 1628 (f. 63v).

14 1610. — Franciscus Le Roi, p. 136. — B. F. Le Roy, ecclesiastes Sanquintinus, obiit 1626 (f. 63v).

19 1610. — Tussanus Le Ballois, p. 136. — B. T. Le Ballore, obiit nov. 1638 (f. 64).

23 1610. — Jacobus Godart, p. 136. — Obiit junio 1638 (f. 64).

28 1610. — Joannes Couturier, p. 137. — *B.* [Licentiatus 18 jul. 1611] (f. 64).

31 1610. — Thomas Guerin, p. 137. — *B.* Franciscus Grutin minorum praesentatus (f. 64).

Digitized by Google

10 1612.— Edmundus Corradin, p. 138.— *B.* Obiit 1627 (f. 64v).

13 1612. — Martinus Huguenyot, p. 138. — *B.* M. Guyneriot obiit april. 1640 (f. 64v).

15 1612. — Joannes Gohier, p. 138. — *B.* J. Gohuré obiit in fine 1649 (f. 64v). — J. Gohier + gardien d'Angers. Cf. Ubald d'Alençon, *Obit. des Cord. d'Angers*, p. 21.

18 1612. — Dionisius Barse, p. 138. — *B.* de Barche, obiit junio 1634 (f. 64v).

25 1612. — Hubertus Paille, p. 138.

16 1614. — Joannes Decart, p. 140. — *B.* J. Breard obiit 1645 (f. 65). — Wadd., *Script.*, 133.

23 1614. — Natalis Camuzet, p. 140. — *B.* Praesentatus minorum, [licentiatus] 9 junii 1615 (f. 65).

25 1614. — Franciscus Priney, p. 140. — *B.* F. Prinon obiit junio 1626 ; [licentiatus] 6 febr. 1616 (f. 65).

27 1614. — Petrus Feré, p. 141. — *B.* [Licentiatus] 26 febr. 1615, obiit initio 1632 (f. 65v).

29 1614. — Carolus Josse, p. 141. — *B.* [Licentiatus] 1a junii 1615, obiit 1639 (f. 65v).

31 1614. — Nicolaus Fourney, p. 141. — *B.* N. Fourmy [licentiatus] ultima junii 1615 (f. 65v).

17 1616. — Petrus Lefranc, p. 142. — *B.* Obiit 1654 (f. 65v).— AFH. III, 324.

19 1616. — Renatus Cailleau, p. 142. — *B.* Obiit oct. 1627 (f. 65v).

27 1616. — Franciscus Gaulon, p. 143. — *B.* [Licentiatus] 24 januar. 1617, obiit maio 1621 (f. 66).

29 1616. — Petrus Roulloux. p. 143. — [Licentiatus] 19 apr. 1617, obiit 1652 (f. 66).

31 1616. — Claudius Mahuel, p. 143. — *B.* C. Mahuer [licentiatas] 10 maii 1617, obiit januar. 1637 (f. 66).

33 1616. — Antonius Rousser, p. 143. — *B.* A. Roussel [licentiatus], 14 junii 1617 (f. 66).

35 1616. — Joannes Bodart, p. 143.— *B.* [Licentiatus] 21 junii 1617, obiit julio 1645 (f. 66).

Digitized by Google

17 1618. — MATTHEUS DOLE, p. 144. — .*B* Obiit apud Redones 1636 (f. 66v). — « Apologie de Messieurs de Vendosme contre les impostures... du P. Doles cordelier ». *Catal. des Mss. des dép.*, t. XXII ; Nantes, nº 1146 (fr. 984), f. 47.

29 1618. — ELIAS LADAME, p. 145. — *B.* [Licentiatus] 2 maii 1619, obiit initio 1651 (f. 66v).

30 1618.— NICOLAUS LA CHAULT, p. 145.— *B.* Obiit licentiatus, 1624 (f. 66v).

31 1618. — EDMUNDUS VINOT, p. 145. — *B.* E. V. Autissiodorensis [licentiatus] 27 maii 1619 (f. 66v). — AFH, III, 126.

5 1620. — MARTINUS MEURISSE, p. 146. — AFH, III, 726.

18 1620. — PHILIPPUS NAPOLITAENUS, p. 146. — *B.* Ph. Sion Napolitanus (f. 67).

21 1620. - ELIAS PETROT, p. 146. — *B.* E. Potier [obiit] 1675 (f. 67).

23 1620. — ANTONIUS DU FEU, p. 147. -- AFH. III, 122.

24 1620. — DOMINICUS THIBAUT, p. 147. — *B.* [Licentiatus] 6 januar. 1621, obiit dec. 1625 (f. 67).

28 1620. — GULIELMUS HAHAULT, p. 147. -- *B.* G. Galhault [licentiatus] 9 feb. 1621, obiit sub fine 1648 (f. 67).

32 1620. — JOANNES JOUBART, p. 147. — *B.* J. Jobard, [licentiatus] 15 feb. 1621, obiit circa finem 1652 (f. 67).

17 1622. — FRANCISCUS CHAPOUET, p. 148. — *B.* Obiit oct. 1634 (f. 71).

20 1622. — SEBASTIANUS PESTEL, p. 149. — *B.* Obiit nov. 1654 (f. 71).

28 1622. — ABRAHAMUS PALATIN, p. 149. — *B.* Obiit licentiatus initio 1631 (f. 71).

30 1622. — MICHAEL BROISSOIN, p. 149. — *B.* M. Brossoye obiit april. 1649 (f. 71).

31 1622. — PASCHASIUS VENGEON, p. 149. — *B.* P. Verugen (?) obiit april. 1638 (f. 71).

32 1622. — JOANNES DE BYÉ, p. 149. — *B.* J. Dubir (f. 71).

35 1622. — FRANCISCUS DURAND, p. 149. — *B.* Obiit 1644 (f. 71).

36 1622. — LUDOVICUS CAPTON, p. 149.

Digitized by Google

18 1624.— Franciscus Feuardent, p. 151.— *B.* Obiit oct. 1631 (f. 71).— C'est F. F. le Jeune. Wadd., *Script.*, 80 ; Sbaral., *Script.*, 253.

27 1624. — Joannes Hugueniot, p. 151. — *B.* Obiit martio 1637 (f. 71v).

30 1624. — Michael Chretien, p. 151. — *B.* Obiit oct. 1631 (f. 71v).

36 1624. — Anselmus des Roches, p. 152. — *B.* Obiit 1661 (f. 71v).

38 1624. — Alexis Trousset. p. 152. — *B.* A. Troussot obiit junio 1632 (f. 71v).

39 1624.— Thomas Dumas, p. 152.— *B.* Obiit julio 1629 (f. 71v).

29 1626. — Aegidius Turgot, p. 154. — *B.* A. Trigot obiit licentiatus (f. 72).

30 1626. — Petrus Antiger, p. 154. — *B.* P. Audigier obiit initio 1637 (f. 72).

32 1626. — Joannes de la Saye, p. 154. — *B.* J. de la Fuye obiit licentiatus (f. 72).

35 1626.— Antonius Bovet, p. 154.— *B.* A. de Bouer (?) (f. 72).

38 1626. — Antonius Chaudonnet, p. 154.

20 1628. — Blasius Feron, p. 156.

21 1628. — Faro Gerard, p. 156. — *B.* Obiit maio 1650 (f. 72v). — AFH. III, 321.

29 1628. — Franciscus Gache, p. 156. — *B.* F. Hache [obiit] 1673 (f. 72v).

34 1628. — Joannes Masse, p. 156.

37 1628. — Michael Micart, p. 157. — *B.* Obiit febr. 1656 Lugduni (f. 72v).

19 1630. — Ludovicus Cayon. p. 158. — *B.* L. C. min. Pruvinensis [obiit] 1656 (f. 73). Ubald d'Alençon, *Obituaire des Cord. d'Angers*, p. 56.

20 1630. — Petrus Mangat. p. 158. — *B.* P. Mangat obiit junio 1643 (f. 73).

33 1630. — Nicolaus Lebreton, p. 159. — *B.* Obiit nov. 1631 (f. 73).

34 1630. — Jacobus Chastel, p. 159. — *B.* Obiit januario 1637 (f. 73).

Digitized by Google

36 1630. — Bartholomaeus Marneur, p. 159. — *B.* M[agister] 23 julii [16]31, obiit 1657 (f. 73).

18 1632. — Guillelmus Bellot, p. 160. — AFH, III, 724.

31 1632. — Petrus Vionnois, p. 161. — *B.* P. Vionnera (?), obiit febr. 1650 (f. 73v).

35 1632. — Simon Le Febvre, p. 161.

25 1634. — Joannes Durand, p. 163. — *B.* Obiit maio 1642 (f. 74).

26 1634. — Savinianus Lefort, p. 163.— *B.* S. L. Pruvinensis, ad mortem 1670 (f. 74). — AFH. III, 132, 737.

34 1634. — Gerardus Poiret, p. 163. — *B.* Obiit januar. 1652 (f. 74).

37 1634. — Antonis Grandet, p. 163. — *B.* A. Grandat (f. 74).

44 1634. — Franciscus Grillau, p. 164. — *B.* Obiit 1642 (f. 74).

24 1636. — Cristophorus Braquet, p. 165.

25 1636. — Petrus Dubois, p. 165.

27 1636.— Renatus Le Mée, p. 165.— *B.* [Vixit usque] ad. sept. 1649 (f. 74v).

29 1636. — Nicolaus Charneau, p. 165. — *B.* N. Charruau, obiit 1655 (f. 74v).

38 1636. — Franciscus Laville, p. 166. — *B.* [Vixit usque] ad 1664 (f. 74v).

11 1638. — Franciscus Hospes, p. 167. — *B.* Obiit 1661 (f. 75).

24 1638. — Petrus Robbe, p. 168. — AFH. III, 131.

26 1638. — Simon Le Grain, p. 168. — *B.* S. Legras (f. 75).

31 1638.— Thomas Baron, p. 168.— *B.* Obiit in fine 1648 (f. 75).

38 1638. — Philippus Le Roy, p. 169. — Ph. L., du couvent de Saintes, confesseur d'Anne d'Autriche, vivait encore en 1662. Cf. *Histoire abrégée... de S. Bonaventure*, Lyon, 1747, in-8°, p. 177.

40 1638. — Andreas Matthœi, p. 169.

18 1640. — Petrus Danvilleville, p. 170. — *B.* P. Damilville (f. 75v).

35 1640. — Bernardus Chancerel, p. 171. — *B.* [Vixit usque] ad 1671 (f. 75v). — AFH. III, 330.

40 1640. — Franciscus Camuzet, p. 172. — *B.* F. Campsor (f. 75v).

Digitized by Google

46 1640. — Claudius Perrot, p. 172. — *B.* Obiit 1648 (f. 75v).

24 1642. — Stephanus Bocquet, p. 175. — *B.* S. Bosquier [vixit usque] ad 1662 (f. 76).

35 1642. — Ludovicus Gaultier, p. 176. — *B.* [Vixit usque] ad 1692 (f. 76).

41 1642. — Leodegarius Soyer, p. 176. — *B.* [Vixit usque] ad 1662 (f. 76).

42 1642. — Caudius Chailly, p. 176. — *B.* C. C. Divionensis guardianus obiit 1651 (f. 76).

8 1644. — Franciscus Faure, p. 177. — AFH. III, 322.— De la prov. de Touraine, + évêque d'Amiens, 11 mai 1687.

11 1644. — Yvo de la Croix, p. 177. — *B.* Y. Delacroix f. (76v).

24 1644. — Jacobus J[ ]goust, p. 178. — *B.* J. Igout (?) obiit 1a aprilis 1660 (f. 76v).

32 1644. — Guillelmus Le Goupel, p. 178. — *B.* G. Goupil (f. 76v).

16 1646. — Antonius Furneau, p. 181. — *B.* A. Surreau [vixit usque] ad 1662 (f. 77).

22 1646. — Ludovicus Macquart, p. 182. — AFH. III, 539.

37 1646. — Joannes Mabille, p. 182.

43 1646. — Bonnaventura Delavaux, p. 183.

44 1646. — Stephanus Deschamps, p. 183.

26 1648. — Bonnaventura Brun, p. 185.

33 1648. — Carolus Maquien, p. 186. — *B.* C. Magnier [vixit usque] ad 1667 (f. 77v).

38 1648. — Nicolaus Le Cat, p. 186.

40 1648. — Andreas Houbreau, p. 186.

44 1648. — Jacobus du Creux, p. 186.

45 1648. — Andreas Abbail, p. 186.

46 1648. — Blasius Vidal, p. 187.

13 1650. — Ludovicus Ruthin, p. 188.

22 1650. — Joannes Fauconnier, p. 189.

28 1650. — Bonnaventura Meurisse, p. 189.

33 1650. — Bonaventura Noel, p. 189.

40 1650. — Antonius du Feu, p. 190.

41 1650. — Basilius du Tour, p. 190. — *B.* B. du Toit (?) (f. 78).

Digitized by Google

28 1652. — ELEAZARIUS RIALEN, p. 193. — *B.* E. Vialen [vixit usque] ad 1675 (f. 78v).

32 1652. — JACOBUS GODET, p. 193. — *B.* J. Goret (?), (f. 78v).

37 1652. — PHILIBERTUS PETROT, p. 193.

23 1654. — CAROLUS MIQUET, p. 196. — *B.* C. Miguet (f. 79).

34 1654. — CLAUDIUS DOMART, p. 196.

56 1654. — BERTRANDUS BRAULT, p. 198. — *B.* B. Pinault (f. 79). — *Etudes francisc.*, t. XVI (1906), p. 325.

59 1654. — PETRUS TERRAND, p. 198.

10 1656. — CAROLUS FOURRÉ, p. 199.

25 1656. — PETRUS Govion, p. 200. — *B.* P. Goujon (f. 79v).

33 1656. — JOANNES CHAILLOU, p. 201.

26 1658. — HILARIUS LORIN, p. 204.

34 1658. — PETRUS LE NORMAND, p. 205.

46 1658. — SEBASTIANUS GIRARD, p. 205. — Elu provincial de France en 1678.

61 1658. — CLAUDIUS DE FRANCE, 206.

16 1660. — PETRUS MARTIN, 208.

31 1660. — ANTONIUS HERPIN, p. 209. — De la prov. de Touraine, + gardien de Saumur, 18 février 1685. Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, 35.

14 1662. — PETRUS BRISSON, p. 213. — *B.* P. Buisson (f. 81v).

34 1662. — CLAUDIUS FRASSEN, p. 214. — Joan. de S. Antonio, *Biblioth. franciscana*, Madrid 1732. t. I, 268.

39 1662. — RENATUE MARIAN, p. 214.

46 1662. — FRANCISCUS CHAMPION, p. 215. — Ex-provincial de Touraine, + à Angers le 7 janvier 1688. Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, 26.

68 1664. — CAROLUS FICAUD, p. 219. — *B.* C. Picard (f. 82).

58 1664. — ANTONIUS BEAUCHAMP, p. 220.— *B.* A. B. Divionensis [vixit usque] ad oct. 1674 (f. 82).

72 1664.— FRANCISCUS DE LAIR, p. 221.— *B.* de Carpe (?) (f. 82).

21 1666.— FRANCISCUS COURTOT, p. 224. — Il était provincial de France avant 1676.

40 1666. — STEPHANUS GRESIL, p. 225. — Ex-provincial de Touraine, + à Angers le 18 juin 1705, âgé de 76 ans. Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, 54.

Digitized by Google

44 1666. — Joannes Cauguy. p. 225. — *B.* J. Coinquy [vixit usque] ad 1671 (f. 84).

40 1668. — Renatus Petonard, p. 231. — *B.* R. Polonard min. Saimur. (f. 85v).

60 1668. — Eustachius Cochard, p. 232.

61 1668.— Franciscus Hersan, p. 232.— *B.* F. Hersaut (f. 86).

62 1668. — Joannes Le Chauve, p. 232. — *B.* J. L. min Catalaunus (f. 86). — Il était vicaire provincial de France en 1676.

34 1670.— Joannes Baptista Carrot, p. 237. — *B.* J. B. Carret (f. 87).

37 1670. — Pacificus de Caen, p. 238. — *B.* Obiit Paris, julio 1691 (f. 87).

49 1670.— Nicolaus Regnier, p. 238.— *B.* N. Raguier (?) (f. 87).

65 1670. — Franciscus Le Roux, p. 239.

13 1672. — Joannes Baptista Levray, p. 242. — *B.* J. B. Le Gray transiit ad Praemonstrateuses,postea ad Cluniacenses,demum curatus Meloduni (f. 88).

37 1672. — Caudius Meron, p. 244. — *B.* C. Melon (?) (f. 88v).

60 1672. — Carolus Bellet, p. 245. — *B.* C. Rollet (?) Lugdunensis [vixit usque] ad 1693 (f. 89).

65 1672. — Joannes Delavigne, p. 246.

39 1674. — Jacobus Diée, p. 251. — *B.* J. Dice (f. 90). — Profès de Meaux, provincial de France en 1696, + 1703. AFH. III, 132.

59 1674. — Joannes Baptista Jaulent, p. 252.

67 1674. — Claudius Rosé, p. 253.

68 1674. — Michael Faucheux, p. 253.

59 1676. — Julianus Gentil, p. 259.

69 1676. — Petrus Guillemet, p. 259.

71 1676. — Philippus Caignard, p. 259.

21 1678. — Joannes Junot, p. 262. — Fut provincial de Saint-Bonav. de Bourgogne.

35 1678. — Carolus Roseblanche, p. 263.

45 1678. — Dominicus Vattin, p. 264.

46 1678. — Josephus Grenou, p. 264. — *B.* J. Genou (f. 92v).

57 1678. — Franciscus Le Loup, p. 264.

41 1680. — Franciscus Martin, p. 268.

Digitized by Google

47 1680. — Bonaventura Remotue, p. 269.

59 1680. — Michael Barbin, p. 270.

28 1682. — Franciscus Gillet, p. 274.

45 1682. — Joannes Baptista Renoult, p. 275. — *B.* J. B. Regnault (f. 94).

59 1682. — Joannes Baptista Duval, p. 276.

74 1682. — Petrus Thibault, p. 277.

86 1682. — Antonius Grivel, p. 278.

17 1684. — Andreas Godart, p. 281.

33 1684. — Petrus Godeschal, p. 282.

35 1684. — Carolus Navereau, p. 282.

74 1684. — Melchior Bernardinus Tabary, p. 285.

93 1684. — Franciscus Rel, p. 287. — *B.* F. Rol (f. 95').

49 1686. — Simon Briere, p. 292.

79 1686. — Franciscus Guillelmus Becart, p. 294.

83 1686. — Jacobus Foucault, p. 294.

85 1686. — Petrus Huchedé, p. 294. — *B.* P. Huchode (f. 96').

33 1688. — Joannes Aubert, p. 297. — *B.* Jacobus A. (f. 97),

82 1688. — Ludovicus Duval, p. 301.

90 1688. — Franciscus Mogin, p. 301. — *B.* Gard[ianus] Trecensis (f. 97').

12 1690. — Franciscus Meslier, p. 304.

54 1690. — Marianus Huibert, p. 307. — *B.* Martinus Guibert (f. 98).

83 1690. — Joannes Rougier, p. 309.

12 1692. — Petrus Seraphicus Crouzeil, p. 312. — *B.* Pol. S. Crouzoil min. aquitaneus (f. 99).

34 1692. — Franciscus Maria Assermet, p. 313.

47 1692. — Franciscus Robineau, p. 315.

52 1692. — Henricus Chapelet, p. 315.

79 1692. — Joannes Leo de La Cour, p. 317. — *B.* J. L. Delacour (f. 100).

86 1692. — Franciscus Hamon, p. 317.

18 1694. — Laurentius Perrin, p. 322.

74 1694. — Julianus Boussart, p. 326.

77 1694. — Joannes Petu, p. 326.

Digitized by Google

85 1694. — Carolus Prevost, p. 327.

25 1696. — Antonius Mercier, p. 331.

31 1696. — Stephanus Briere, p. 331.

73 1696. — Joannes Beliard, p. 334.

14 1698. — Petrus Sabourin, p. 336.

28 1698. — Guillelmus Franciscus Lescaut, p. 337.

47 1698. — Jacobus Tornatory, p. 338. — Profès d'Angers, † en prêchant le carême à la Guerche (Ile-et-Vilaine), 25 avril 1708, âgé de 48 ans. Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, 44.

69 1698. — Guillelmus Pignon, p. 340.

13 1700. — Jacobus Bordeaux, p. 342.

22 1700. — Petrus Nicolas, p. 343.

62 1700. — Hubertus Jacopin, p. 346.

78 1700. — Dionisius Ratte, p. 347.

94 1700. — Andreas Boudet, p. 348.

33 1702. — Franciscus Gaspard de Maiz, p. 352.

44 1702. — Jacobus Tartarie, p. 353. — De la prov. de St-Bonav. de Bourgogne. Né à Riom, † à Aigueperse en 1717. — Cf. *Catalogue des Mss de Lyon*, n. 1422 (f. 353').

59 1702. — Joannes Goujon, p. 354.

80 1702. — Nicolas L'Enfant, p. 356.

42 1704. — Joannes Maignot, p. 361.

53 1704. — Bonnaventura Buget, p. 362.

59 1704. — Nicolaus Bardot, p. 362.

98 1704. — Nicolaus Le Jeune, p. 365.

18 1706. — Petrus Binet, p. 367.

19 1706. — Carolus Bourget, p. 367.

65 1706. — Jacobus Rollin, p. 371.

81 1706. — Dominicus Lezeau, p. 372.

82 1706. — Andreas Sulpitius Terrier, p. 372.

90 1706. — Renatus Grot, p. 373.

66 1708. — Antonius Hyeronimus Bonnaventura Martin, p. 378.

70 1708. — Ludovicus Paschalis Deschamps, p. 379.

75 1708. — Josephus Pautard, p. 379.

122 1708. — Petrus Gallard, p. 383.

31 1710. — Franciscus Ruffier, p. 385.

Digitized by Google

50 1710. — Eligius de Riancourt, p. 387.

51 1710. — Zacharius Pont-Chateau, p. 387. — Profès d'Angers, fut trois fois provincial de Touraine, + à Angers, 30 avril 1746. Cf. Ubald d'Alençon, *Obit. des Cord. d'Angers*, p. 97.

76 1710. — Ludovicus Bardot, p. 388.

78 1710. — Claudius Le Masson, p. 388.

32 1712. — Claudius Dacques, p. 393.

66 1712. — Clemens La Borde, p. 396.

74 1712. — Claudius Chappuis, p. 396.

75 1712. — Claudius Duport, p. 396.

76 1712. — Melchior Bernardinus Tabary, p. 397.

1712. — Joannes Sauni. Min. non fuit licentiatus; cum sex aliis aderit per sex menses incipiendo a prima aprilis et disputabit bis in uno quoque mense, p. 397.

25 1714. — Anselmus Bouquet, p. 402.

48 1714. — Joannes Rivière, p. 403.

49 1714. — Michael Hervais, p. 403.

81 1714. — Franciscus Richer, p. 406.

113 1714. — Blasius Marsy, p. 408.

116 1714. — Renatus Sebastianus Chennelong, p 408.

118 1714. — Carolus de Remeon, p. 408.

45 1716. — Joannes Baptista Paradis, p. 412.

94 1718. — Sebastianus Regnault, p. 423.

100 1718. — Joannes Baptista Descobry, p. 423.

112 1718. — Antonius Boucher, p. 424.

26 1720. — Petrus Follet, p. 426.

55 1720. — Franciscus Escalle, p. 428.

64 1720. — Bonaventura Jorand, p. 428.

78 1720. — Franciscus Lamotte, p. 429.

79 1722. — Andreas Menager, p. 434.

89 1722. — Natalis de Laulne, p. 435.

41 1724. — Nicolaus Maneau, p. 439.

77 1724. — Antonius de Flandre, p. 441.

67 1726. — Hugo Antonius Harsan, p. 447.

69 1726. — Antonius Josephus Maria Maugard, p. 447.

79 1726. — Joannes Baptista Brocard, p. 448.

Digitized by Google

86 1726. — Antonius Le Mée, p. 448.

32 1728. — Ludovicus Cart, p. 451.

42 1728. — Jacobus Mallart, p. 452.

66 1728. — Franciscus Babet, p. 453.

74 1728. — Bernardinus Kelly, p. 454.

80 1728. — Joannes Silvanus de la Coste, p. 454.

83 1728. — Joannes Baptista Duverger, p. 454.

12 1730. — Petrus Le Frere, p. 456.

22 1730. — Carolus de Courcy, p. 457. — Né le 23 août 1698, cordelier en juillet 1713, il était custode des custodes de la province de France Parisienne en 1753. *Catalogus religios. prov. Franco-Paris.* Nancy [1754], p. 7, 39.

38 1730. — Ludovicus Follet, p. 458.

73 1730. — Nicolaus Porquerel, p. 460.

85 1730. — Joannes Franciscus Chenu, p. 460.

32 1732. — Jacobus Josephus Liégée, p. 465.

41 1732. — Joannes Richer, p. 466.

65 1732. — Joannes Petrus Facundus Dureau, p. 468.

80 1732. — Philibertus Alix, p. 469. — De la prov. de Saint-Bonaventure de Bourgogne.

87 1734. — Joannes Baptista Jallet de la Verouillère, p. 478. — Ancien provincial de Touraine, + à Angers le 24 juillet 1753, âgé de 55 ans. Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, 98.

88 1734. — Marinus Cailles Desfontaines, p. 478.

105 1734. — Josephus de La Rue, p. 480.

114 1734. — Franciscus David Guyot, p. 480.

25 1736. — Carolus Jacobus Quillot, p. 484.

61 1736. — Paulus Alexius Legrand, p. 486.

76 1736. — Michael Vial, p. 488.

111 1736. — Petrus Hory, p. 490.

19 1738. — Martinus Barbé, p. 494. — Marin B., profès d'Angers, ex-gardien de Paris, + à Angers le 27 avril 1774. Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, 100.

61 1738. — Jacobus Quillardet, p. 497.

67 1738. — Joannes du Cluseau., p. 498.

76 1738. — Joannes Marocq, p. 498.

Digitized by Google

111 1738. — Joannes L'Ecuyer, p. 501.

97 1740. — Joannes Baptista Franciscus Drouard, p. 512. — Profès de Tours, + gardien d'Angers le 4 nov. 1760, âgé de 54 ans. Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, 99.

110 1740. — Claudius Jobart, p. 513.

119 1740. — Dominicus Daillet, p. 514.

38 1742. — Petrus Trissement, p. 518.

91 1742. — Claudius Petrus Goyot, p. 523.

120 1742. — Philippus Grisot, p. 525.

122 1742. — Ludovicus Regnier, p. 525.

35 1744. — Joannes de la Croix, p. 530.

60 1744. — Mathurinus Bonaventura Robart, p. 535.

100 1744. — Michael Bonnaventura d'Ubry, p. 536.

121 1744. — Antonius Alexius Boudet, p. 538.

32 1746. — Joannes Raveneau, p. 542.

38 1746. — Stephanus Candart, p. 543.

64 1746. — Petrus Josephus Clerc, p. 546.

72 1746. — Joannes Jacobus Pancaux, p. 546.

79 1746. — Carolus Franciscus Nicolaus Dubois Descordal, p. 547.

47 1748. — Joannes Stephanus Franciscus Grimpré, p. 555. — Profès d'Angers où + le 28 décembre 1775. Ubald, *Obit des Cord. d'Angers*, 101.

70 1748, — Stephanus Jacobus Dijon, p. 557.

98 1748. — Claudius Antonius Girardet, p. 559.

105 1748. — Petrus Le Gras, p. 560.

13 1750. — Petrus Bonhomme, p. 563.

52 1750. — Joannes Petrus Bonnaventura Rochette, p. 567.

85 1750. — Adrianus Maria Marcus Antonius Le Clerc, p. 571.

91 1750. — Jacobus Archambaut, p. 571.

19 1752. — Joannes Baptista Fruchet, p. 574.

65 1752. — Carolus Giffey, p. 579.

75 1752. — Petrus Maigret, p. 580.

79 1752. — Franciscus Noirot, p. 580.

106 1752. — Joannes Gabriel Martinon, p. 582.

16 1754. — Renatus Jamin, p. 585.

Digitized by Google

44 1754. — Petrus Josephus Purssey, p. 588.

60 1754. — Josephus Bonnefoi, p. 589.

Inter annos 1755 et 1762 interrupta fuere exercitia S. Facultatis ob exorta quaedam dissidia ipsam inter et senatum Parisiensem; singulis baccalaureis modo enumerandis fuit concessa missio a scholis cum absoluto curriculo et propugnatis tribus licentiae actibus,coram sacro ordine se sistebant hanc missionem postulari.

Claudius Brabant, p. 594.

Ludovicus Bernart, p. 594.

Ludovicus Michael Arnoul, p. 596. — Min. prov. de Touraine. Profès à Angers en 1741. Gardien de Paris, de Nantes et d'Angers où il + le 21 mai 1789, âgé de 65 ans et demi. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, I, 139 ; Ubald, *Nécr d'Angers*, 102.

Andreas Bonaventura Appervé, p. 597.

Joannes Carolus Boule, p. 597. — De la prov. de St-Bonav. de Bourgogne.

Antonius Josephus Blaud, p. 597.

Nicolaus du Couroy, p. 598.

Joannes Baptista Josephus Taffin, p. 602.

18 1762. — Thomas Franciscus de Laune, p. 608.

83 1762. — Franciscus Josephus Michael Favreau, p. 613. — Profès d'Angers où il + à 64 ans le 18 juin 1790. Ubald d'Al., *Obit. des Cord. d'Angers*, 102 ; *Etudes francisc.*, t. VI (1901), 81 ; Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, II, 138.

87 1762. — Joannes Carolus Dionisius Patouillot, p. 613.

90 1762. — Joannes Franciscus Roux, p. 614.

92 1762. — Joannes Jacobus de Lhotal, p. 614.

33 1764. — Joannes Jacobus Besson, p. 619.

42 1764. — Franciscus Bernard, p. 620.

46 1764. — Antonius La Porte, p. 620.

52 1764. — Mathurinus Andreas Piez, 620.

73 1764. — Petrus Joannes Ludovicus Picard, p. 622.

47 1766. — Antonius Martin, p. 626.

47 1766. — Claudius Antonius Besson, p. 628.

50 1766. — Sulpitius Hallet, p. 628.

62 1766. — Matthaeus Tussanus Molin, p. 629.

Digitized by Google

63 1766. — Joannes Baptista Carolus Douchet, p. 629.

20 1768. — Martinus Josephus d'Haisne, p. 633.

29 1768. — Claudius Ferdinandus Nicole, p. 634.

60 1768. — Joannes Maria Girotru, p. 636.

33 1770. — Petrus Etienne, p. 641,

52 1770. — Claudius Franciscus Duperchy, p. 642.

65 1770. — Claudius Jacob Froncy, p. 643. — Profès d'Angers où + à 48 ans le 30 juillet 1784. Ubald, *Obit. des Cord. d'Angers*, p. 102.

27 1772. — Joannes Baptista Greuillet, p. 647.

58 1772. — Philippus Josephus Pinchon, p. 649.

59 1772. — Laurentius Parisot, p. 649.

60 1772. — Georgius Corbet, p. 649.

24 1774. — Georgius Ludovicus Mesurolle, p. 653.

57 1774. — Antonius Franciscus de Rose, p. 656.

61 1774. — Antonius Lafouge, p. 656.

70 1774. — Petrus Josephus Bret, p. 657.

51 1776. — Carolus Carré, p. 662.

76 1776. — Stephanus Carillon, p. 664.

80 1776. — Joannes Franciscus Adrianus Perrot, p. 665.

82 1776. — Julianus Magaud, p. 665.

84 1776. — Dionisius Brun, p. 665.

30 1778. — Joannes Petrus Goudillon, p. 669.

37 1778. — Antonius Germain, p. 669. — Gardien de Troyes en 1787, il était provincial de France en 1789. AFH. IV, 175.

40 1778. — Carolus Philippus Py, p. 670.

62 1778. — Claudius Perrin, p. 671.

63 1778. — Joannes Baptista Franciscus Hercouet, p. 671.

69 1778. — Joannes Claudius Mathieu, p. 672.

33 1780. — Joannes Baptista Tondu, p. 676.

46 1780. — Matthaeus Millet, p. 677.

48 1780. — Joannes Baptista Duvernois, p. 677.

43 1782. — Gangerius Franciscus Dujardin, p. 683.

48 1782. — Joannes Genesius Bonnet, p. 684.

43 1784. — Matthaeus Charret, p. 689.

56 1784. — Carolus Eugenius Lefebvre, p. 690.

57 1784. — Zacharias Ragonnet, p. 690.

Digitized by Google

62 1784. — Josephus Bourgade, p. 690.

1784. — Caudius Agripanus La Combe de Crouzet morbo impeditus non potuit nisi mense julio anni 1784 de sorbonica respondere et extra ordinem benedictione apostolica donari quod ipsi concessit S[acra] F[acultas] die 1a junii 1784. — Paraît avoir été le dernier Gardien du grand couvent de Paris. Cf. Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre*, Paris, 1905, in-8°, p. 472-489.

53 1786. — Nicolaus Henry, p. 696.

55 1786. — Joannes Clara Pagès, p. 696.

60 1786. — Andeolus Guillien Biron, p. 696.

58 1788. — Albertus Moreau, p. 701.

67 1788. — Carleus Franciscus Levaché, p, 702.

71 1788. — Robertus Vincentius Freret, p. 702.

Antoine de Sérent.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES COUVENTS FRANÇAIS

DES TROIS ORDRES DE SAINT FRANÇOIS CITÉS DANS LE PRÉSENT VOLUME

Abbeville, 115, 257.
Agen, 146, 148.
Aix, 53, 54, 67.
Albi, 147.
Amiens, 115.
Anet, 115.
Angers, 141, 319, 323, 328, 331-336.
Apremont, 115.
Arc-en-Barrois, 115.
Arcis-sur-Aube, 115.
Arles, 37, 60, 63, 64.
Arras, 116, 280.
Ath, 116.
Audemarde, 116.
Autun, 318.
Auxerre, 28, 31, 36, 49, 116, 311, 324.
Avesnes, 111, 116.
Avignon, 70, 290, 306.

Bapaume, 116.
Barbançon, 116.
Baumette (La), 107.
Bavai, 117.
Bayeux, 117.
Bayeux, T. O. R., 211.
Bertaucourt, 117.
Bethléem, 117.
Beaucaire, 46, 59, 60, 81.
Beaufort, 107.
Beaumont, 146-148.
Beaune, 318.
Beauvais, 117.
Bergues, 117.
Bernay, 117.
Béthune, 117.
Binche, 117.
Blangy, 117.
Blois, 93.
Bordeaux, 137, 139, 145-149, 156, 168-172, 199.
Bordeaux, Annonc., 176, 177.
Bouchain, 118.
Boucheraumont, T. O. R., 208-210.
Boulogne, 118.
Bouttencourt, 118.
Briey, 118.
Brioude, 317.
Bruges, 118, 310.
Bruges, Annonc., 118.
Bulgnéville, 118.

Caen, 118.
Cahors, 149.
Cambrai, 118.
Cassel, 118.
Casses (Les), Cl., 264-266.
Cassine (La), 118.
Cateau-Cambrésis, 119.
Chalons-sur-M., 119, 329.
Champaigues, 271, 273.
Chapelle-au-bois (La), 119.
Charité (La), 119.
Charleville, 119.
Chartres, 119, 320.
Château-Thierry, 119.
Châteauvillain, 119.
Châtillon-sur-Seine, 93.
Chaumont, 119.
Chausey (Iles), 120.
Clamecy, 120.
Comines, 120.
Compiègne, 120, 318, 320.
Couflans, 120.
Corbeil, 120.
Courtrai, 120.
Couvin, 120.

Dambelin, 120.
Darney, 120.
Dax, 137, 139.

Digitized by Google

Dinant, 121, 280, 282.
Dijon, 327, 328.
Dixmude, 121.
Dole, 317.
Donjon (Le), 273.
Douai, 121, 231-256, 284, 285.
Douai, Réc. Angl., 235.
Doué, 107.
Doullens, 121.
Dunkerque, 121.

Ecluse (L'), 121.
Embrun, 73, 74.
Estaires, 121.
Etampes, 122.
Evreux, 122, 317.

Falaise, 122.
Farciennes, 122.
Flèche (La), 107.
Fontaine-L'Evêque, 122.

Gand, 122, 274, 277.
Garde (N.-D. de La), 122.
Gisors, 123.
Givet, 123.
Gondrecourt, 123.
Granville, 123.
Gravelines, 123.

Hesdin, 123.
Hondschoote, 123.
Hulst, 123.
Huy, 124, 280.
Huy, Obs., 124.
Hyères, 38, 47, 49, 53, 67, 68, 70.

Joinville, 124.

Laon, 124.
Lebiez, 124.
Lens, 124, 280.
Lesparre, 178, 215.
Libourne, 150, 217.
Liège, 280.
Liège, Obs., 124, 285.
Liège, Conv., 124.
Liffol-le-Grand, 125.
Ligny, 125.
Lille, 125.
Lille, Sainte-Claire, 103-106, 125.
Loches, 316.
Longchamp, Cl., 203.
Longwy, 125.
Lons-le-Saulnier, 319.
Loudun, 266.
Lyon, 25, 37, 42, 44, 68, 71, 72, 316, 329.
Lyons-la-Forêt, 125.

Magny, 126.
Mailly, 126.
Malesherbes, 126.
Mantes, 126.
Marseille, 38, 53, 66.
Meaux, 126, 329.
Melun, 126,
Metz, 62, 126, 273, 315.
Metz, Obs., 126.
Mézières, 126.
Mirecourt, 126.
Mirecourt, Réc., 127.
Moissac, Cl., 265, 266.
Moncel (Le), Cl., 201-205.
Mons, 127, 233.
Montauban, 147, 169.
Montargis, 127.
Mont-de-Marsan, 139, 148.
Montereau, 127.
Montluçon, 273, 319.
Montpellier, 38, 86.
Montréal, 127.
Morlaas, 286.
Mormal, 127.
Moutiers, 319.
Moyencourt, 127.
Muret, 147.

Namur, 127, 280-285.
Namur, T. O. R., 285.
Nancy, 127.
Nantes, 335.
Nemours, 127.
Neufchâteau, 128, 306.
Nevers, 128.
Nice, 67, 68.
Nîmes, 267.
Niort, 307.
Nivelles, 128, 280.
Noisy-le-Roy, 128.
Noyon, 128.

Orléans, 93.

Digitized by Google

Paris, 26, 49, 61, 65, 128, 214, 224, 226 230, 280, 282, 297-337.
Paris, Ave-Maria, 128.
Paris, Saint-Martin, 129.
Paris, Saint-Germain, 129.
Paris, Irlandais, 129.
Paris, Terre-Sainte, 129.
Paris, Saint-Marcel, Cl., 203.
Paris, r. d. Jardins, T.O.R., 208, 211.
Pau, 147, 148.
Pernes, 129.
Péronne, 129.
Peteghem, Cl., 282.
Pierrepont, 129.
Pont-Audemer, 129.
Pontoise, 129.
Poperinghe, 130.
Pottes, 130.
Provins, 26, 30, 48, 49, 130, 316, 325, 326.
Provins, Cl., 202, 203.

Québec, 130.
Quesnoy (Le), 130.

Rabastens, 147, 148.
Raon-L'Etape, 130.
Reims, 130, 206, 207, 317.
Reims, T. O., 206, 207.
Rembercourt, 130.
Rennes, 324.
Renty, 130.
Réole (La), 146, 147.
Réole (La), Annonc., 150.
Rieux, 147.
Romans, 268.
Rosembois, 131.
Rosières, 131.
Rouen, 131, 306.
Rouen, Réc., 131.
Roye, 131.

Saint-André-de-Cubzac, 136-200.
Saint-Denis, 131.
Saint-Denis, Réc., 132.
Saint-Germain, 132.
Saint-Marcouf, 132.
Saint-Omer, 132, 280, 283.
Saint-Pourçain, 273.
Saint-Quentin, 132, 322.
Saint-Riquier, 132.
Sainte-Marguerite, 132.
Sainte-Marie aux-Mines, 132.
Saintes, 326.
Salières, 314.
Saumur, 107, 328, 329.
Sarrelouis, 133.
Séez, 133.
Senlis, 133.
Senlis, T. O. R., 211.
Sens, 26, 28, 31, 49, 133, 317.
Sézanne, 133.
Sézanne, Réc., 133.
Soissons, 133.

Tarascon, 46, 58, 59.
Tartas, Cl., 170, 171.
Thielt, 133.
Toul, 133.
Toulouse, 64, 65, 147, 149, 172-174, 199, 260-264, 286.
Toulouse, Cl., 263.
Toulouse, T. O. R., 263.
Tourcoing, 133.
Tournai, 134.
Tours, 315, 334.
Trois-Rivières, 134.
Troyes, 26, 134, 219, 320, 321, 330, 336.

Uzès, 88, 89.

Valenciennes, 134, 280.
Valentin (Le), 134.
Valognes, 134.
Varennes, 134.
Vendôme, 93.
Verneuil, 134.
Vernon, 135.
Versailles, 135.
Verteuil, 216.
Vézelay, 36, 135.
Verdun, 134.
Vic-sur-Seille, 135.
Vienne, 43, 44, 71, 72, 268.
Villefranche de Beaujolais, 25.
Villefranche de Rouergue, 261.
Vincennes, 135.
Vire, 135.
Vitry, 135.

Ypres, 135.

Digitized by Google

Table des Noms de Personnes

des Trois Ordres de Saint François en France

contenus dans ce volume

A. Delnat, 149.
Abraham Galand, 272.
Abraham Palatin, 324.
Adam d'Ay, 301, 306.
A. de Dompmartin, 301.
A. Mongoud, 317.
A. Rigaud, 32.
Adrien Le Clerc, 334.
Aigulphe Lamber, 313.
Alain, docteur de Paris, 214.
A. Lespervez, 303.
A. Tardi, 301, 305.
Albert Bludonis, 299.
A. Caunac, 141, 147-149, 151, 190, 192.
A. de Metz, 299.
A. Moreau, 337.
A. Saint-Martin, 148.
Alexandre d'Alexandrie, 299.
A. de Beauvay, 309.
A. de Halès, 45, 298.
A. Partarrieu, 148.
A. Pocquelin, 274.
A. Trioulou, 147, 151, 154, 160, 189, 190.
Alexis Daséols, 149.
A. Dutrouil, 154.
A. Trousset, 325.
Alphonse, 303.
Alvare Pelayo, 299.
Ambroise Cimentier, 311.
A. Combes, 149, 200.
A. Milley, 314.
A. Miramant, 147, 149, 187-189.
A. Multoris, 312.
Amand d'Artois, 301.
Andéol Guillien Biron, 337.
André Abbail, 327.
A. Appervé, 335.
A. Boudé, 331.
A. Girellus (Gareti), 308.
A. Godart, 330.
André Gryphon, 282.
A. Houbereau, 228, 327.
A. Jacobet, 154.
A. Joly, 301.
A. Mantanera, T. O. R., 263.
A. Matthieu, 326.
A. Ménager, 332.
A. de Pérouse, 299.
A. Terrier, 331.
A. à S. A. de Cubzac, 173.
Ange de Spolète, 301.
Anselme Appart, 303.
A. Bouquet, 332.
A. des Roches, 325.
A. Métivier, 274.
A. Priguay, 322.
A. Thoron, 147.
Antoine Auctive (de Aretio), 308.
A. Bayès, 148.
A. Beauchamp, 328
A. Bernard, 272
A. Blaud, 335.
A. Bonnefoy, 272.
A. Boucher, 332.
A. Boudet, 334.
A. Bovet, 325.
A. Carmeli (Cameli), 310.
A. Chaudonnet, 325.
A. Dancy, 148, 154, 173.
A. de Aribaldis, 299
A. de Azeveno, 301.
A. de Flandre, 332.
A. de Rose, 336.
A. du Feu, 324, 327.
A. Estiat, 150.
A. Favier, 272.
A. Fiole, 301.
A. Furneau (Surreau), 327.
A. Germain, 336.
A. Grandet, 326.

Digitized by Google

Antoine Grivel, 330.
A. Herpin, 328.
A. Labernède, 154, 173.
A. Lafouge, 336.
A. La Porte, 335.
A. Léger, 317.
A. Le Mée, 333.
A. Magoty, 315.
A. J.-B. Martin, 331.
A. Martin, 335.
A. Maugard, 332
A. Mercier, 331.
A. Pelletier, 321.
A. Roussel, 323.
Arlot de Prato, 298, 299.
Arnaud Aymeric, 299.
A. Caprarii, 299.
A. de Clermont, 299.
A. de Laminis, 299.
A. Querelle (Grelly), 301, 305.
A. Royard, 299.
Arnoul de La Font, 306.
A. Lamber, 313.
Auguste Caunac, 147, 149.
Augustin de Ratisbonne, 311.
A Fournier, 148, 149.
A. Mercier, 148.
Aurélien Delnat, 147.
Austence de Sainte-Colombe, 301.
Aymon de Faversham, 298.

B. Cazaux, 192.
B. Coussaune, 147, 149.
B. Grillon, 155.
Balthasar Brochet, 317.
Barthélemy de Padoue, 301.
B. Ghiscolo, 30, 48, 49.
B. Marneur, 326.
Basile Béguey, 141.
B. du Tour, 327.
Bassetto, 72.
Belardon, 145.
Bellechef, 272.
Benoît d'Alignan, 66.
B. du Buisson, 218.
B. de Colle, 64.
Bérenger Bertrand, 82.
B. de Gonicis, 301, 306.
B. de la Borone, 301.
Bernard Azimond, 144, 155.
B. Chancerel, 219, 326.
Bernard Couture, 149.
B. de Aretia, 299.
B. de Crasa, 301.
B. de la Tour, 301.
B. de Pacteris, 301.
B. Guyard, 227.
B. Jourdain, 138, 139, 176, 177, 181, 186.
B. Vilhate, 148.
B. Viridaris, 215.
Bernardin, 269.
B. à Champaigues, 272.
B. Belardon, 154.
B. Bonneaud, 154, 173, 175.
B. Carpuac, 149.
B. Kelly, 333.
B. Laborde, 152, 153, 155, 163.
B. Le Francq, 233.
B. Monyer, 155.
Bertin Secourry (Secoursi), 310.
Bertrand Augier, 301.
B. Chatillon, 149.
B. de Bayonne, 298.
B. de la Tour, 299,
B. de Montpellier, 86-88.
B de Saint-Guillaume, 301.
B. Pinault, 328.
Bineau, 267.
Blaise Feron, 325.
B. Marsy, 332.
B. Vernet, 272.
B. Vidal, 327.
Bonaventure (Saint), 258, 298.
B. Bachet (Basse), 322.
B. Brosse, 320.
B. Brun, 327.
B. Buget, 331.
B. Dartigole, 187-189.
B. de Forli, 72.
B. Delom, 150.
B. Jorand, 332.
B. Lafargue, 148.
B. Lambert, 136, 137, 148, 149, 155, 156.
B. Delavaux, 227, 327.
B. Masset, 272.
B. Meurisse, 327.
B. Noël, 327.
B. Remotue, 330,
B. Vilhate, 149.
Boyals, 174.
Brossoye, 318.

Digitized by Google

Calixte L'Esne, 233.
Caprais Fourcade, 153, 155, 161, 163, 175.
Carbon, 178.
Catherine Duport, Cl., 264 266.
Célestin Pestilhac, 147, 150, 160, 161.
Claude Besson, 319.
C. Antoine Besson, 335.
C. Brabant, 335.
C. Chailly, 327.
C. Chappuis, 332.
C. Dacques, 332.
C. de France, 328.
C. Froncy, 336.
G. Girardet, 334.
C. Goyot, 334.
C. de Nan, 322.
C. Domart, 328.
C. Duport, 332.
C. Duperchy, 336.
C. Frassen, 328.
C. Galesius, 319.
C. Jobart, 334.
C. Labarre, 319.
C. Lacombe de Crouzet, 337.
C. Le Masson, 332.
C. Mahuel, 323.
C. Meron (Melon), 329.
C. Nicole, 336.
C. Perrin, 336.
C. Perrot, 327.
C. Rosé, 329.
C. Vacquerel, 319.
Chalup, 150.
Charles Bellet (Rollet), 329.
C. Bourget, 331.
C. Carré, 336.
C. Charmes, 148, 154, 173.
C. de Courcy, 333.
C. Dubois Descordal, 334.
C. Ficaud (Picard), 328.
C. Fourré, 328.
C. Giffey, 334.
C. Jarry, 148, 200.
C. Josse, 323.
C. Lefebvre, 336.
C. Levaché, 337.
C. Magnier, 327.
C. Miguet, 328.
C. Navereau, 330.
C. Prévost, 331.
Charles Py, 336.
C. Quillot, 333.
C. Rambert, 316.
C. de Remeon, 332.
C. Roseblanche, 329.
Christophe Braquet, 326.
C. Colman, 233.
C. de Chaves, 221.
C. de Cugneriis, 301, 305.
C. Villequin, 308.
Clément La Borde, 332.
C. Péjac, 155.
C. Raveau, 149.
Constance Legrand, 111.
Cyrille Labayme, 148, 155, 161, 200.

Daniel Rosières, 147, 148, 152-156, 161, 163, 167, 173,
David Berot, 316.
De Melay, 267.
Denis Barse (de Barche), 323.
D. Brun, 336.
D. Foullechat, 301.
D. Ratte, 331.
D. Rollo, 317.
Didier Richard, 320.
D. Robelet, 320.
Dominique Aragon, 148, 149, 151, 161, 170, 171.
D. Beaufils, 155.
D. Daillet, 334.
D. de Lunéville, 306.
D. Lezeau, 331.
D. Thibaut, 324.
D. Vattin, 329.
Donat de Puteo, 309.
Drogon de Bourgogne, 275, 276.
Drogon de Provins, 275, 276, 298.
Durand Carueilay, 301.
Durand de Fargiis, 301.
Dusault, 187.

E. de Sainsenon, 267.
E. Sarpaut, 151.
Edme Pichoret, 322.
E. Vinot, 324.
Edmond Corradin, 323.
E. de la Guède (Lagoudé), 322.
Eléazar Rialen, 328.
Elie Beauvais, 320.
E. d'Andresi, 303.

Digitized by Google

Elie de Nabinal, 299.
E. Ladame, 324.
E Petrot (Potier), 324.
E. Pauy (Pavy), 311.
Eloi de Riancourt, 332.
Emeric de Riparia, 313.
Emund Manescalli, 299.
Etienne, 29.
E. de Blemau, 305.
E. Bocquet (Bosquier), 327.
E. Brière, 331.
E. Brulefer, 310.
E. Candart, 334.
E. Carillon, 336.
E. Constellarii, 303, 305.
E. Deschamps, 327.
E. Dijon, 334.
E. Douville, 314.
E. Fidèle, 315.
E. Froment, 312.
E. Genesis (Generis), 313.
E. Grésil, 328.
E. de Houppa, 312.
E. l'Anglais, 59, 60, 65, 66, 69.
E. Lavely, 308.
E. Moussignon, 318.
E. Sarpaut, 147.
E. Securis, 312.
E. Tochon, 320.
Eudes Rigaud, 32, 35, 298.
Eusèbe à S. A. de Cubzac, 158.
Eustache Cochard, 329.
Exupère Justrobe, 147, 150.

F. Boulbène, 147, 175.
F. Buxerolles, 272.
F. Carrier, 144.
F. Massanès, 147.
Faron Gérard, 325.
Félix Cueillens, 149.
Félix Desortiaux, 272.
Félix Richaud, 148.
Fernand de Weda, 301.
Firmin d'Allemaigne, 320.
Fort de Forti, 299.
François Adriani, 299.
F. Assermet, 330.
F. Rabet, 333.
F. Beçart, 330.
F. Bel, 233
F. Bernard, 335.
François Bonal, 145.
F. Champion, 328.
F. Camuzet (Campsor), 326.
F. Chapouet, 324.
F. Cherbort (Chefflot), 320.
F. Courtot, 328.
F. d'Ascoli, 299.
F. d'Azema, 144, 147, 148, 151-454, 156, 187, 188, 192, 193.
F. de Bellavalle, 311.
F. de Brétigny, 303.
F. de Cardailhac, 302.
F. de Lair, 328.
F. de Maiz, 331.
F. de Mayronis, 299.
F. de Pérouse, 302.
F. de Saracency (de Sarcoy), 322.
F. de Wallon-Capelle, 283.
F. Durand, 324.
F. Escalle, 332.
F. Faure 327.
F. Favreau, 335.
F. Fergent, 224.
F. Feuardent, senior, 317.
F. Feuardent, junior, 325.
F. Funieret (Favierre), 315.
F. Gache (Hache), 325.
F. Gaulon, 323.
F. Gillet, 330.
F. Grillau, 326.
F. Grutin, 322.
F. Guilloreau, 318.
F. Guyot, 333.
F. Hache, 224.
F. Hamon, 330.
F. Hersant, 329.
F. Heumon (Hermon), 318.
F. Hospes, 227, 326.
F. Hugonis, 154, 155, 163, 166.
F. Laborie, 261.
F. Lamotte, 332.
F. Laville, 326.
F. Le Goust, 309.
F. Le Loup, 329.
F. Le Reux, 329.
F. Le Roy, 322.
F. L'Espinasse, 182, 183, 185.
F. Marcou, 318.
F. Martin, 329.
F. Meslier, 330.
F. Mogin, 330.

Digitized by Google

François Noirot, 334.
F. Pétrat, 284.
F. Pépin, 317.
F. Poriet, 320.
F. Priney (Prinon), 323.
F. Rel (Rol), 330.
F. Richer, 332.
F. Robineau, 330.
F. Ruffier, 331.
F. Sergent (Fergent), 316.
F. Sergent (Fergerant), 320.
F. Soyer, 321.
F. Viallanes, 155.
F. Volant, 315.
Fulgence Mercier, 147.

G. Vigerius, 217.
Gabriel Cruseau, 311.
Galy, 167.
Gangier Dujardin, 336.
Garaud, 148.
Gauthier de Bruges, 298.
G. de Chatun, 299.
G. de Dijon, 299.
Genesius de Palma, 303.
Gentius, 299.
Geoffroy de Brie, 277, 278.
Ceorges Mesurolle, 336.
Gérard de Borgo San Donnino, 48, 49, 298.
G. de Prato, 64.
G. Epinal (Epinai), 312.
G. Feuillet de Salinis, 308.
G. Odon, 299.
G. Pesquerii, 299.
G. Poiret, 326.
G. Rodarty, 310.
Germain Allart, 108, 110, 279.
G. Sabatier, 148
Gervais Barrat, 320.
Gilbert Dahy, 316.
Gilles Baharel, 303.
G. Barbiers, 310.
G. Cailleau, 215-218.
G. Chereré, 319.
G. de Legnaco, 299.
G. de Mons, 307.
G. Dordon, 312.
G. Fortis, 316.
G. Grenier, 139, 149.
G. Guovin (Gohyn), 322.
Gilles Percusel, 303.
G. Regnard, 320.
G. Tournemeule, 301, 306.
G Turgot (Trigot), 325.
Giraud Grimaldi, 299.
Grégoire de Naples, 298.
Grillau, 267.
Guibert de Tournai, 282, 299.
Guillaume Alnwik, 300.
G. Amellin, 272.
G. Bellot, 326.
G. Bernard, 314.
G. Bloc, 300.
G. Britto, 44.
G. cust. de Flandre, 277, 279.
G. Daillet, 310.
G. de Barlo, 298.
G. de Brena, 300.
G. de Crémone, 302.
G. de Meliton, 298.
G. de Melun, 300.
G. de Monterundo, 300.
G. de Prato, 302.
G de Vaurillon, 309.
G. du Puy, 300.
G. Farinier, 300, 302.
G. Ferreoly, 302-306.
G. gard. de Paris, 300.
G. Giron, 322.
G. Hahault (Galhault), 324.
G. Huet, 312.
G. Hugot. 314.
G. Le Goupil, 327.
G. Lescaut, 331.
G. L'Oison, T. O. R., 211.
G. Lubat, 140, 183, 185.
G. Marcel, (L'Orgueilleux), 312.
G. Moleti, 306.
G. Moteci, 302.
G. Ockam, 300.
G. Pignon, 331.
G. Prusnier, 316.
G. Souchard, 319.
G. Theobaldi, 310.
G. Torculary, 303.
G. Vanute, 313.
G. Volle, 272.
Guy de Joinville, 208-212.
Guy Moretini, 303.

Hacquenay, 318.

Digitized by Google

Hilaire Coqui, 316.
H Lorin, 328.
H. Trumel, 321.
Hilarion Dazols, 148.
Henri Banqueville, 311.
H. Chapelet, 330.
H. de Bobbio, 59
H. de Caretto, 300
H. de Cologne, 303, 309.
H. de Duy, 280, 281.
H. de Sorigni, 303.
H. de Talheim, 300.
H. Gauthier, 111.
H. Mauroy, 314.
H. Semons, 300.
Hubert de Tornella, T.O., 206, 207.
H. Jacopin, 331.
H. Lécuyer, 313.
H. Paille, 323.
Hugue de Bray, 318.
H. de Digne, 38-53, 58, 64-67, 70.
H. de Newcastle, 300.
H. de Ruigny, 206.
H. du Gard, 318.
H Harsan, 332.
H. Mouton, 272.
H. Theobaldi, 309.
Huri, 316.
Hyacinthe Le Febvre, 108, 111, 112.
H. Saboutin.

I. Becachel, 224.
Ignace à S. A. d. Cubzac, 173.

Jacques Alain, 315.
J. Archambaut, 334.
J. Aubert, 330.
J. Belin, 321.
J. Berson, 317.
J. Bordeaux, 331.
J. Broiffort, 305.
J. Carpentarii, 303.
J. Chastel, 325.
J. de Blaese, 284.
J de China, 305.
J. de Esquillo, 302, 305.
J. de Horne, 285.
J. de Nodis, 313.
J. de Paderis, 311.
J. de Rupé, 150.
J. de Spinola, 300.
Jacques de Tanay, 206.
J. Dice, 329.
J. Dubois, 319
J. Du Bosc, 219-231.
J. du Creux, 230, 327.
J. Dumonstier, 313.
J. Farchiti, 301.
J. Foucault, 330.
J. Godart, 322.
J. Godet, 328.
J. Guesdon, 303.
J. Hugonis, 314.
J. Igout, 227, 327.
J. Legoust, 317.
J. Liégée, 333.
J. Mallart, 333.
J. Melioris, 310.
J. Montracher, 313.
J. Parrigot, 321.
J. Quillardet, 333.
J. Raisin, 312.
J. Rollin, 331.
J. Tartarie, 331.
J. Textoris (de Touraine), 308.
J. Tornatory, 331.
J. Vernon (Vervou), 316.
Jean Achardy, 306.
J. Alutarii, 311.
J. Arnaud, 307.
J. Aubert, 330.
J. Bajouril (Baguenon), 312.
Jean-Baptiste Betbeder, 155.
J.-B. Brocard, 332.
J.-B. Carrot (Carret), 329.
J.-B. Descobry, 332.
J.-B. Douchet, 336.
J.-B. Drouard, 334.
J.-B. Duval, 330.
J.-B. Duverger, 333.
J.-B. Duvernois, 336.
J.-B. Fruchet, 334.
J.-B. Greuillet, 336.
J.-B. Hercouet, 336.
J.-B. Jallet de la Verouillère, 333.
J.-B. Jaulent, 329.
J.-B. Laccarrière, 154.
J.-B. Levray (Le Gray), 329.
J.-B. Paradis, 332.
J.-B. Renoult (Regnault), 330.
J.-B. Taffin, 335.
J.-B. Tondu, 336.

Digitized by Google

Jean Bardolin, 302, 306.
J. Barthélemy, 303.
J. Beliard, 331.
J. Berthier, 259.
J. Besson, 335.
J. Bodart, 323.
J. Bonnet, 336.
J. Boule, 335.
J. Bréard, 226, 323.
J. Brebanson, 310.
J. Brement (Breument), 319.
J. Brement (Brument), 321.
J. Bretonelly, 303.
J. Brisse (Brixeus), 302, 306.
J. Brunbœuf (Brinbeuf), 322.
J. Burelly (Barelly), 311.
J. Carrier, 154, 173.
J. Cauguy (Coinquy), 329.
J. Chaillou, 328.
J. Chapel, 321.
J. Chenu, 333.
J. Chimeno, 302.
J. Choppin, 317.
J. Clabault, 321.
J. Coliman, 312.
J. Columbi, 302.
J. Consil, 313.
J. Corduarii, 302.
J. Corion, 311.
J. Cornage, 304.
J. Cornix, 308.
J. Couturier, 322.
J. Cretel, 304.
J. Cruzel, 148.
J. Cuock, 304.
J. Curti, 300.
J. d'Attigny, 302, 306.
J. Dauvel (Dermel), 320.
J. David, 318.
J. de Alta Tumba, 307.
J. de Baillon, 313.
J. de Byé (Dubin), 324.
J. de Cadibilis, T. O., 212.
J. de Castellione, 307.
J. de Cheveneyo, senior, 302, 305.
J. de Cheveneyo, junior, 302, 304.
J. de Claromarisco, 302.
J. de Fabrie, 310.
J. de Fano, 304.
J. de Fonteneio, 310.
J. de Gorello, 307.
Jean de Guerdono, 309.
J. de Gyrio (de Piria), 311.
J. de Hasteriis, 302.
J. de Jodoigne, 281.
J. de la Coste, 333.
J. Delacour, 330.
J. de la Croix, 334.
J. de la Rochelle, 298
J. de Larsan, 154, 155, 163, 169.
J. de la Saye (Fuye), 325.
J. de Latone, 302.
J. Delavigne, 329.
J. de Lhotal, 335.
J. de Luna, 309.
J. de Lucronio, 304.
J. de Mailly, 271, 272.
J. Dembut (de Nibat), 308.
J. de Montbard, 267.
J. de Murro, 300.
J. de Parme, 31, 34-36, 43, 44, 53, 59-66, 70, 71, 274, 275, 298.
J. d'Epernay, 302,
J. de Plan-Carpin, 25 27.
J. de Sancto Nazareo, 300, 302, 305.
J. de Sercuito, 302.
J. de Sorduno, 304.
J. de Tongres, 213.
J. de Vesperco, T. O., 206, 207, 210.
J. de Zamora, 304.
J. Didaci, 300.
J. du Cluseau, 333.
J. du Douët, 318.
J. du Pas, 281.
J. Durand, 326.
J. Dureau, 333.
J. Duret, 316.
J. Durvin, 281.
J. Fouchier, 304.
J. Franconnier (de Faucoigneyo ,309.
J. Fauconnier, 327.
J. Garcia, 260, 263.
J. Gardi, 302, 304.
J. gard. de Gand, 277, 279.
J. gard. de Paris, 298.
J. Gilleton, 316.
J. Giorotru, 336.
J. Gohier, 323.
J. Gombault, 313.
J. Goudillon, 336.
J. Goudin, 304.
J. Gouguel (Goguet), 320.

Digitized by Google

Jean Goujon, 331.
J. Grillot, 311.
J Grimpré, 334.
J. Guery (Ghery), 315.
J. Guesdon, 304.
J. Gutensperg, 302.
J. Guyon, 300.
J. Guymonelly, 306.
J. Henri, 302, 314.
J. Heroust, 313.
J. Houzel, 316.
J. Hugueniot, 325.
J. Joubart, 324.
J. Junot, 329.
J. Laval, 272, 321.
J. Lavergne, 140, 185.
J. Lebel, 310.
J. Leborgne, 321.
J. Le Chauve, 329.
J. L'Ecuyer, 334.
J. Leroi, 302, 305.
J. Lesage, 310.
J. Lucubus, 304.
J. Lyotard, 272.
J. Mabille, senior, 315.
J. Mabille, junior, 327.
J. Maignot, 331.
J. Maillet, 272.
J. Marcel, 260.
J. Marocq, 333.
J. Martinon, 334.
J. Masse, 325.
J. Mathieu, 336.
J. Menerius, 309.
J. Mercarii, 314.
J. Michaud, 154.
J. Michel, 307.
J. Minoret (Merouer), 317.
J. Moraz, 304.
J. Morelly, 314.
J. Nodin, 319.
J. Pagès, 337.
J. Pancaux, 334.
J. Parvus (Parver), 321.
J. Patouillot, 335.
J. Peckam, 298.
J. Perrin, 309.
J. Perrot, 336.
J. Petit, 307.
J. Petu, 330.
J. Picard, 311.
Jean Pierre, 311.
J. Poireau, 321.
J. Prati (Piati), 309.
J. Radiani, 304.
J. Raffanel, 304.
J. Ravenceau, 334.
J. Ribot, 320.
J. Richer, 333.
J. Rivière, 332.
J. Rochette, 334.
J. Rougier, 330.
J. Roux, 335.
J. Salvagier, 149.
J. Sauni, 332.
J. Sauvage, 285.
J. Scot, 300.
J. Seillon 318.
J. Tardy, 272.
J. Thuimel, 321.
J. Tierseno, 310.
J. Trabuchet, 272.
J. Vacherii, 302.
J. Vital, 302, 306.
Jeanne Bocquet, T. O. R., 285.
Jeanne de Meaux, Cl., 203.
Jérôme Delcluzel, 140, 180, 181, 184.
J. Galy, 148, 198.
Joachim Dasque, 154.
J. Mascarade, 154.
Jocelin l'Anglais. 59, 69.
Johannin de Ollis, 53, 60, 63-65, 67, 68.
Joseph Bonnefoi, 335.
J. Bourgade, 336.
J. de la Rue, 333.
J. Faulte, 145, 154, 167.
J. Grenou (Genou), 329.
J. Pautard, 331.
J. Thomazet, 272.
J. Trébos, 148.
Julien Boussart, 330.
J. David, 315.
J. de Castrit, 320.
J. Faisant, 318.
J. Gentil, 329.
J. Magaud, 336

Laurent de Hennin, 256.
L. Le Creux, 322.
L. Parisot, 336.
L. Périé, 144, 148, 156.

Digitized by Google

Laurent Perrin, 330.
Lafond, 267.
Lavaissière, 186, 187.
Le Chalut, 318.
Léger Soyer, 228, 327.
Le Gros, 183.
Léonard de Bigaria, 309.
L. de Giffone, 302.
L. Morlet (Mouler), 318.
Loret, 169.
Louis Airouard, 154.
L. à S. A. d. Cubzac, 167
L. Arnoul, 335.
L. Bardot, 332.
L. Bernart, 335.
L. Capton, 324.
L. Cart, 333.
L. Cayon, 227, 325.
L. Conqueri, 322.
L. Deschamps, 331.
L. de Arboribus, 302.
L. de Combout, 312.
L. de Padoue, 302.
L. de St-Martin, 300, 302.
L. de Vicence, 302.
L. Duval, 330.
L. Follet, 333.
L. Gaultier, 327.
L. Hébert, 317.
L. Macquart, 327.
L. Péan, 321.
L. Regnier, 334.
L. Renier, 155.
L. Ruthin, 327.
Loyseau, 140, 186, 187.
Luc à S. A. de Cubzac, 173.
L. François d'Assise, 308.
L. Lambergot, 154.

Maisière, 224.
Marc, 64, 65.
Marguerite de Boulogne, Cl., 203
M. de Flandre, Cl., 204.
Marin Caille Desfontaines, 333.
M. Patier, 318.
Marquard de Lindau, 302.
Martin Barbé, 333.
M. Bouy, 310.
M. de Cologne, 304.
M. d'Haisne, 336.
M. de Trespaderne, 304.
Martin Guibert, 330.
M. Huguenyot (Guyneriot), 323.
M. Lamoureux, 322.
M. Meurisse, 324.
M. Mosnier, 272.
M. Vaultier, 318
M. Woodcoke, 233.
Matthieu Charret, 336.
M. d'Aquasparta, 300.
M. de Agaciis, 302.
M. de Bonaquist, 303.
M. de Carneto (Carnoto), 312.
M. de Crema, 303.
M. Deserti, 304.
M. Doles, 324.
M. Floguy, 318.
M. Le Heurt, 267, 320.
M. Menardi, T. O. R., 211.
M. Millet, 336.
M. Mollin, 335.
M. Pasquinot, 316.
M. Solae de Rouen, 303.
Mathurin Piez, 335.
M. Robart, 334.
Maurice de Provins, 49.
M. Hadou, 314.
M. Hilaret, 316.
Maxime Vigier, 147.
Melchior Tabary, 330, 332.
Mélithon de Fontaine, 233.
Menendus 303.
Mercier, 144.
Meulard, 319.
Michel-Ange Chalasse, 147, 154.
M. A. de Sambuca, 221.
M. Barbin, 330.
M. Broissoin, 324.
M. Chrestien, 224, 325.
M. de Césène, 300.
M. d'Ubry, 334.
M. Faucheux, 329.
M. Fontebride, 154, 173, 174.
M. Foulon, 313.
M. Hervais, 332.
M. Micart, 325.
M. Piquier, 306.
M. Scoti, 305.
M. Treperius, 317.
M. Vial, 333.
Moinet, 319.
Monald, 300.

Digitized by Google

Mouillet, 173.

Nazaire Jacquiny, 314.
Nicolas Bardot, 331.
N. Bellay, 319.
N. Bertin, 321.
N. Bonet, 300.
N. Charruau, 326.
N. Chessy, 318.
N. Ciergier, 272.
N. Claus, 304.
N. Conrart, 304.
N. Dassieux, 154.
N. de Campello, 308.
N. de Costa (Coste), 303, 305.
N. de Hayo, 300.
N. de Lyre, 300. 303.
N. de Marguial, 206.
N. de Regio, 300.
N. de Roussiny, 313.
N. de Taverna, T. O., 206, 207.
N. du Couroy, 335.
N. Fourney (Fourmy), 323.
N. Garin, 319.
N. Gilleton, 316.
N. Guerche, 316.
N. Gurnerat, 315.
N. Henry, 337.
N. Jean, 316.
N. La Chault, 324.
N. Lebreton, 325.
N. Le Cat, 327.
N. Le Jeune, 331.
N. L'Enfant, 331.
N. Lucas, 313.
N. Maneau, 332.
N. Mercerii, 303.
N. Paillardy, 310.
N. Perinot, 319.
N. Piquier, 303.
N. Porquerel, 333.
N. Pariquet, 272.
N. prov. de France, 300.
N. Quadrigarii, 309.
N. Regnier, 329.
N. Tonnel (Tonnelet), 320.
Noël Camuzet, 323.
N. Cheniseau, 310.
N. de Laulne. 332
N. de Longastre, 311.
N. Guerin, 314.

Olivier Mesnier, 317.
O. Soudé. 267.

Pacifique (Bx.), 280.
P. de Caen, 329.
Paschase Verrgeon (Verugen), 324.
Pasteur de Serrescuderio, 300.
P. de Vivariis, 300.
Paul Acquié, 167.
P. de la Magdeleine, 233.
P. Legrand, 333.
P. Planard, 155.
Perrine de Troyes (Ste), 201-205.
Philibert Alix, 333.
P. Petrot, 328.
Philippe Caignard, 329.
P. Coulomb, 155, 160, 169.
P. de Mory, 246.
P. de Naples, 324.
P. Faget, 148.
P. Faure, 147, 149.
P. Grisot, 334.
P. Le Roy, 326.
P. Pinchon, 336.
P. Torytona, 303.
Pichot, 178.
Pierre Anseruli, Oison, 311.
P. Antiger (Audigier), 325.
P. Auriol, 300, 303.
P. aux Bœufs, 307.
P. Bellot, 320.
P. Binet, 331.
P. Bonhomme, 334.
P. Bourgogne, 317.
P. Bret, 336.
P. Brunon, 145.
P. Buisson, 230, 328.
P. Callael (Caloel). 321.
P. Canu, 315.
P. Cappe, 321.
P. Clerc, 334.
P. Crouzeil, 330.
P. Dansenet. T. O, R., 211.
P. Danvilleville (Damilville), 326.
P. d'Aquila, 305.
P. Dastres, 154, 155, 167, 168.
P. de Cheriaco, 304.
P. de Colle, 304.
P. de Corbara, 300.
P. de Cornibus, 312.
P. de Foix, 286-290.

Digitized by Google

Pierre de Gaëte, 300.
P. de Gandie, 303, 305.
P. de Gondelancte, 206.
P. de Goultechele, 304.
P. de Grossis, 309.
P. de la Barrera, 304.
P. de Pelafiga, T. O. R., 263.
P. de Saliis, 308.
P. des Champs, 303.
P. de Sirot (de Pyro), 316.
P. Dubois, 326.
P. Etienne, 336.
P. Feré, 323.
P. Follet, 332.
P. Gallard, 331.
P. Garnier, 314.
P. Germain, 322.
P. Godeschal, 330.
P. Govion (Goujon), 328.
P. Grandin, 319.
P. Guillemet, 329.
P. Hory, 333.
P. Huchedé (Huchode), 330.
P. Lalaine, 321.
P. Lefranc, senior, 323.
P. Lefranc, junior, 333.
P. Le Gras, 334.
P. Lenfant, 315.
P. Lenormand, 328.
P. Luleu (Laleu), 308.
P. Maigret, 334.
P. Mangat, 325.
P. Martin, 328.
P. Memerus, 309.
P. Muyeti, 307.
P. Nicolas, 331.
P. Paunet, 284.
P. Picard, 335.
P. Poitevin, 311.
P. Pontius, 303, 307.
P. Pondruel, 318.
P. Pornic, 154.
P. Purssey, 335.
P. Quatresoubz, 304.
P. Reboursety (Reversati), 306.
P. Renaudet, 308.
P. Robbe, 326.
P. Roulloux, 323.
P. Sabourin, 331.
P. Salomon (Psalmon), 303, 307.
P. Simonet, 321.
Pierre Sintard, 315.
P. Sordet, 272.
P. Souffron, 148, 154.
P. Terrand, 328.
P. Thibault, 330.
P. Thuriès, 139.
P. Travers, 322.
P. Trissement, 334.
P. Vilette, 314.
P. Vionnois, 326.
Placide de Bayllon, 235.
Ponce, 67.
Potentien Ozon, 111.
Poujou, 172.

Quentin Mangin, 312.
Quériç (Guérin) de Lorraine, 307.

Raoul de Cornaco, 300.
Raphaël Destais, 148, 149, 151.
R. Laveyrie, 149.
Raymond Cautherii, 262.
R. Couronneau, 152, 154, 155, 156, 163, 200.
R. de Fronsac, 301.
R. Lulle (Bx.), T. O., 299.
R. min. de Provence, 37, 58.
R. Pierre, 76, 77, 80, 87.
R. Rigaud, 301.
Raynald d'Arezzo, 72.
Réginald de Marescot, 309.
R. de Vuzeria, 308.
René Cailleau, 323.
R. Chaumont, 315.
R. Chennelong, 332.
R. Grot, 331.
R. Jamin, 334.
R. Le Mée, 326.
R. Marian, 328.
R. Petonard (Polonard), 329.
R. Subleau, 319.
Richard Chassam, 301.
R. de Cornouailles, 299.
R. de Middeleton, 301.
R. du Mans, 313.
R. Général, 307.
R. pénit. du card. Cholet, 301.
Robert Botherel, 314.
R. Boyssel, 204.
R. Deppé, 319.
R. Foret, 301.

Digitized by Google

Robert Freret, 337.
R. Gervais, 320.
Roberti, 318.
Roderigue Velasti, 304.
Roger Bacon, 299.
R. de Palhariis, 301.
R. de Provence, 76-90.
Rudolphe Tottelle, 255.
Rufin, min, de Bologne, 72.

Saboutin, 161.
Salimbene de Parme, 21-75.
Savinien Le Fort, 226, 227, 326.
Sébastien Girard, 328.
S. Pestel, 324.
S. Regnault, 332.
Seurin à S. A. d. Cubzac, 175.
Silvestre Grandis, 139.
Siméon Cadroy, 155.
Simon Arnould, 321.
S. Brière, 330.
S. de Courcy, 307.
S. de Croissy, 303.
S. de Lens, 299.
S. de Montesarculo, 68.
S. de Porta, 315.
S. Fontaine, 314, 320.
S. Frase, 315.
S. Gronguet, 315.
S. Le Febvre, 326.
S. Le Grain (Legras), 326.
S. Potel, 312.
Sulpice Hallet, 335.

Théobald Pouppart, 231-256.
Théodore du Bosquiel, 233.

Thierry du Bouquet (Bouquetin), 312.
Thibaud Goulare, 310.
Timothée Guichard, 148, 154, 173.
Thomas à S. A. d. Cubzac, 173.
T. Baron, 326.
T. Communi, 154.
T. de Fregnano, 301.
T. de Laune, 335.
T. Denis, 304.
T. de Rossy, 303.
T. Dumas, 325.
T. grec, 71.
T. Guérin, 322.
T. Hazard, 313.
T. Madian, 272.
T. Vanier, 312.
Thoron, 150.
Toussaint Le Ballois, 322.

Ubertin de Coriliono, 303.

Valentin Surreau, 317.
Vincent Bourdet, 272.
V. Combat, 259.
V. de Sequeville, T. O. R., 211.
Walter, 280.

X. Pagès, 148, 149, 152.

Yves Boyer, 267.
Y. Delacroix, 327.
Y. Theobaldi, 309.

Zacharie Pont-Château, 332.
Z. Ragonnet, 336.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
I.	Lettre du Ministre Général des Frères Mineurs à l'Éditeur.	VII
II.	Introduction	IX
III.	Programme	XVII
IV.	Voyage de Fra Salimbene en France (1247-1249). . . .	21
V.	Le Bienheureux Frère Roger de Provence.	76
VI.	Géographie de la Province de France (1217-1792) . . .	91
VII.	Les Cordeliers de Saint-André-de-Cubzac (1628-1791) . .	136
VIII.	Découverte d'une Sainte Clarisse française	201
IX.	Le Tiers-Ordre à Reims en 1330, et les Frères de la Charité de Notre-Dame	206
X.	Histoire littéraire et bibliographique.— Jean de Tongres. — Gilles Cailleau. — Benoît du Buisson. — Jacques Du Bosc. — Théodart Pouppart	213
XI.	Glanes franciscaines. — Cordeliers d'Abbeville ; S. Maur et S. Bonaventure ; Vincent Comblat, O. F. M. ; Jean Berthier, évêque récollet ; Récollets ; Cordeliers et Tiercelins de Toulouse ; Clarisses des Cassés à Toulouse ; Cordeliers de Loudun ; Jean de Montbard et le parlement de Toulouse ; Cordeliers de Vienne et de Romans ; Le Cordelier fr. Bernardin	257
XII.	Bibliographie. — J. J. Moret, *Les Cordeliers de Champaigue*. — J. Clément, *Le tableau votif des Cordeliers de Champaigue*. — F. Claudon, *Les Cordeliers du Bourbonnais*. — Ubald d'Alençon, *Thomas d'Eccleston, ses nouveaux éditeurs et le chapitre général de Metz* — Michel Bihl, *Quo anno Capitulum Generale O. F. M. Metis celebratum sit*. — A. Gosselin, *La mission du Canada avant Mgr. de Laval. Récollets et Jésuites*. — Fulgence Thyrion, *Les Frères Mineurs à Namur*. — François Baron, *Le cardinal Pierre de Foix, le Vieux*	271
XIII.	Chronique franciscaine de l'année 1911.	291
XIV.	Documents. — Les Frères Mineurs à l'Université de Paris.	297
XV.	Table des noms de couvents.	339
XVI.	Table des noms de personnes des Trois Ordres de S. Fr.	342

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TO RENEW CALL
422-3900
DATE DUE
TO RENEW CALL
422-3900
JWLC - RAILS
JUN 17 1975
DEC 20 1989
DEMCO NO. 38-298

Digitized by Google

Digitized by Google

The Ohio State University
3 2435 05634990 5
THE OHIO STATE UNIVERSITY BOOK DEPOSITORY
D AISLE SECT SHLF SIDE POS ITEM C
8 04 23 17 7 15 011 4

Digitized by Google